PAGE DE COUVERTURE

LACOSTE
FOURNISSEUR OFFICIEL

ffgolf

PAGE BLANCHE

VADEMECUM 2021

PROVISOIRE AU 26/02/2021

► Version intégrale sur
www.**ffgolf**.org
https://arbitrage.ffgolf.org
https://oec.ffgolf.org
https://xnet.ffgolf.org

Fédération française de golf
68, rue Anatole France ● 92309 Levallois Perret cedex
Tél. : 01 41 49 77 00 ● Fax : 01 41 49 77 01
www.ffgolf.org ● E-mail : ffgolf@ffgolf.org
Sportif : Tél. : 01 41 49 77 40 ● Fax : 01 41 49 77 22 ● E-mail : sportif@ffgolf.org

1. LES EPREUVES FEDERALES 12

1.1 Calendrier National Amateur 12

1.2 Règlements des épreuves fédérales 16

1.2.1 Choix des parcours et cahiers des charges 18
1.2.1-1 Les épreuves fédérales 18
1.2.1-2 Choix des parcours des épreuves nationales..... 18
1.2.1-3 Cahier des charges des épreuves nationales 19
1.2.1-4 Cahier des charges des Grands Prix 21
1.2.1-5 Cahier des charges des Grands Prix Jeunes..... 28
1.2.1-6 Cahier des charges des Classics et Grand Prix Mid-Amateurs 34
1.2.1-7 Cahier des charges des Trophées Seniors/Vétérans et des Grand Prix seniors 40
1.2.2 Règlement Général des épreuves fédérales amateurs 46
1.2.2-1 Règlement Général spécifique des épreuves fédérales par équipes..... 50
1.2.2-2 Règlement Général spécifique des épreuves fédérales en simple et en double..... 61
1.2.2-3 Règles Locales permanentes des épreuves fédérales amateurs 66
1.2.2-4 Préconisations et Obligations pour les compétitions Jeunes..... 70
1.2.2-5 Jeu lent dans les épreuves amateurs..... 72
1.2.2-6 interruption de jeu et signaux a bras 75
1.2.3 Règlements particuliers des épreuves par équipes..... 77
1.2.3-1 Par équipes Jeunes 77
1.2.3-2 Par équipes Dames 89
1.2.3-3 Par équipes Messieurs 110
1.2.3-4 Autres épreuves par équipes 151
1.2.4 Règlements particuliers des épreuves en simple et en double 153
1.2.4-1 Epreuves en simple Jeunes..... 153
1.2.4-2 Epreuves en simple Dames 167
1.2.4-3 Epreuves en simple Messieurs 173
1.2.4-4 Epreuves en double..... 179
1.2.4-5 Epreuves nationales scolaires et universitaires..... 183
1.2.4-6 Autres épreuves individuelles 187
1.2.5 Règlements particuliers des épreuves du golf d'entreprise 191
1.2.5-1 Epreuves par équipes..... 191
1.2.5-2 Epreuves individuelles 204

1.3 Documents d'organisation pour une épreuve fédérale 208

1.3.1 Toutes compétitions 208
1.3.1-1 Catégories d'âge 208
1.3.1-2 Fiche d'urgence médicale..... 209
1.3.1-3 Cadence de jeu 210
1.3.2 Compétitions individuelles..... 211
1.3.2-1 Tableau de match play 211
1.3.3 Compétitions par équipes..... 214
1.3.3-1 Fiche de composition d'équipe..... 214

2. TERRAIN 216

2.1 Caractérisation du terrain - Scratch Score Standard - Homologation - Etalonnage..... 216

2.1.1 Quelle valeur de référence pour évaluer un terrain ? Le Par total ? Le S.S.S. ?... 216

2.1.2 Le par total du terrain 216
2.1.3 Le scratch score standard (S.S.S) 217
2.1.4 Homologation des terrains 217
2.1.5 Étalonnage des terrains 219

2.2 Mesure du terrain et repères de distance 221

2.2.1 Cas d'un trou droit 221
2.2.2 Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : "dog-leg" 222
2.2.3 Cas d'un trou à deux changements d'axe de jeu : "double dog-leg" 223
2.2.4 Repères fixes et départs 224
2.2.5 Repères sur le terrain 226

2.3 Piquetage et marquage 227

2.4 Préparation des PARCOURS pour une épreuve fédérale 228

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION 233

3.1 Différentes formes de jeu 233

3.1.1 Match play (Règle de Golf 3.2) 233
3.1.2 Stroke play (Règle de Golf 3.3) 233
3.1.3 Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21) 233
3.1.4 Les différents types de Camps 234
3.1.5 Autres formes de jeu officielles et non-officielles 234
3.1.6 Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble 236

3.2 Règlement d'une épreuve 237

3.3 Règles Locales 240

3.3.1 Règles Locales permanentes (à faire figurer sur les cartes de score) 240
3.3.2 Règles Locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score) 240

3.4 Tirage des départs 242

3.5 Cartes de score 246

3.5.1 Que doit comporter une carte de score ? 246
3.5.2 Préparation d'une carte de score 248

3.6 Marques de départs 251

3.6.1 Emplacement des marques de départs 251
3.6.2 Marques de départs et séries 251
3.6.3 Marques de départs et catégories d'âge 251
3.6.4 Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes 252
3.6.5 Positionnement des marques sur le tertre de départ 253
3.6.6 Recommandations des repères de jeu pour la pratique Loisir ou Sportive 254

3.7 Emplacement des drapeaux 255

3.7.1 Emplacements des trous 255
3.7.2 Indication de la position des drapeaux 257
3.7.3 Mesure de la vitesse des greens - Mode d'emploi du greenvite 260

3.8 Départs, cadence de jeu et Interruption de jeu 261

3.8.1 Départs 261
3.8.2 Cadence de jeu 261
3.8.3 Intemperies et interruption de jeu 261
3.8.4 Organisation des départs 262

3.9 Résultats et réclamations 269

3.9.1 Contrôle des cartes 269
3.9.2 Départage des ex aequo 269
3.9.3 Résoudre les problèmes de Règles - Décisions 270

4. TEXTES EN VIGUEUR 272

4.1 Le dopage et les golfeurs 272

4.2 Paris sportifs en ligne 283

4.3 Données Personnelles/Données Sportives 284

4.4 Trousse non médicale 286

4.5 Règles & Décisions du Statut d'Amateur 287

4.6 Certificat médical 288

5. ENCADREMENT SPORTIF 291

5.1 Composition, rôle et missions du Comité des Règles 291

5.2 Composition, rôle et missions de la Commission Nationale d'Arbitrage 292

5.3 Arbitres : Fonctions-Cursus-Formation-Examens 293

5.4 Organisateurs d'Epreuves de Club : Fonctions - Compétences - Formation 301

5.5 Animateurs Sportifs Bénévoles de Club : Fonctions - Compétences - Formation 303

6. INDEX ET MERITE NATIONAL 308

6.1 Méthode de calcul de l'index 308

6.1.1 Comment ca marche ? 308
6.1.2 Le scratch score standard (S.S.S) et le Slope 308
6.1.3 Handicap de jeu en fonction du S.S.S et du Slope 309
6.1.4 Etablissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus 311
6.1.5 Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours 312
6.1.6 Calcul de points en stableford 312
6.1.7 Évolution de l'index – Le World Handicap System 314
6.1.8 Gestion des statuts d'un score en compétition officielle 321
6.1.9 La gestion centralisée des index 322

6.2 Première série nationale et licence or 323

6.3 Mérite National des Clubs 324

6.4 Mérite National des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes 327

6.4.1 Challenge National des Ecoles de Golf 328
6.4.2 Mérite National performance des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes 330

6.5 Mérite National Amateur - Trophée Marie-Christine Ubald Bocquet - Trophée Philippe Martin 332

6.6 Mérite National Jeunes 338

6.7 Mérite National Mid-Amateurs 343

6.8 Mérite National Seniors 347

6.9 Mérite National des AS d'entreprise 351

INDEX VADEMECUM 352

ADRESSES UTILES

Nom	Adresse	CP	Ville	Pays	Téléphone	Fax	✉	Site Internet
A.E.G.	19 Place de la Croix Blanche PO Box	1066	Epalinges	Suisse	00 41 21 785 70 60	00 41 21 785 70 69	info@ega-golf.ch	http://www.ega-golf.ch
Association des Directeurs de Golf de France	Golf de Saint Cloud 60 rue du 19 janvier	92380	Garches		01 47 01 01 85	01 47 01 19 57	president@adgf.org	http://www.adgf.org
A.G.R.E.F	BP 307	64208	Biarritz		05 59 52 86 52	05 59 52 86 53/54	agref.golf@wanadoo.fr	http://www.agref.org
Association des Seniors Dames de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 01 52 52	01 47 01 40 60	accueil@asgsdf.org	
Association des Seniors Golfeurs de France	60 rue du 19 Janvier	92380	Garches		01 47 41 36 76	01 47 41 52 63	accueil@assgf.org inscription@assgf.org	
ffgolf	68 rue Anatole France	92300	Levallois Perret		01 41 49 77 00	01 41 49 77 01	ffgolf@ffgolf.org	http://www.ffgolf.org
PGA France	Golf National 2 avenue du Golf	78280	Guyancourt		01 34 52 08 46	01 30 57 47 04	contact@pgafrance.org	http://www.pgafrance.org
The Royal and Ancient Golf Club of St Andrews	Fife - KY 16 9JD			Scotland	00 44 1 334 460 000	00 44 1 334 460 001		http://www.randa.org

NUMEROS UTILES

Département Sport Amateur — **Téléphone : 01 41 49 77 40** — **E-mail : sportif@ffgolf.org** — **E-mail : inscription@ffgolf.org** — **E-mail : merite@ffgolf.org** — **E-mail : whs@ffgolf.org** — **Fax : 01 41 49 77 22**

Département Sport Haut Niveau — **Téléphone : 01 41 49 77 55** — **E-mail : hautniveau@ffgolf.org** — **Fax : 01 41 49 77 22**

Département Sport Professionnel — **Téléphone : 01 41 49 77 78** — **E-mail : golfpro@ffgolf.org** — **Fax : 01 41 49 77 22**

Arbitrage — **Téléphone : 01 41 49 77 46** — **E-mail : arbitrage@ffgolf.org** — **Fax : 01 41 49 77 22**

Service Informatique ffgolf — **Téléphone : 01 41 49 77 75** — **E-mail : informatique@ffgolf.org** — **Fax : 01 41 49 77 23**

Consultation d'index : **Extranet : http://xnet.ffgolf.org** **Site ffgolf : www.ffgolf.org**

COORDONNEES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	✉	Site Internet
AUVERGNE RHONE-ALPES	28 rue Edouard Rochet	69008	Lyon	04 78 24 76 61	golf.auvergne-rhone-alpes@orange.fr	www.liguegolfrhonealpes.org
BOURGOGNE FRANCHE COMTE	15 rue Gaston Roupnel	21200	Beaune	03 80 25 09 72	bourgolf@wanadoo.fr	www.lbgolf.fr
BRETAGNE	104 rue Eugène Pottier	35000	Rennes	02 99 31 68 80	ligue.bretagne.golf@wanadoo.fr	www.liguebretagnegolf.org
CENTRE VAL DE LOIRE	1240 rue de le Bergeresse	45160	Olivet	06 66 08 47 79	contact@golf-centre.fr	www.golf-ligueducentre.com
CORSE	16 rue César Campinchi	20200	Bastia	04 95 32 54 53	secretariat@liguecorsedegolf.org	www.liguecorsedegolf.org
CRD GUADELOUPE	Golf de Saint François Avenue de l'Europe	97118	Guadeloupe	05 10 84 61 60	cred-golf-guadeloupe24@orange.fr murbino@hotmail.fr	
CRD MARTINIQUE	BP 28	97229	Les Trois Ilets	06 96 10 30 00	ffgolfmartinique@gmail.com	
FEDERATION POLYNESIENNE	BP 1121	98713	Papeete Polynésie Française	00 689 800 580	fpg@mail.pf	www.fpg.pf
GRAND EST	Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean Moulin BP 7001	54510	Tomblaine	03 83 18 95 34	contact@ligue-golfgrandest.org	www.golf-lorraine.com
HAUTS DE FRANCE	5 rue Jean Jaurès	59650	Villeneuve d'Ascq	03 20 98 96 58	golfhautsdefrance@gmail.com	www.golfhautsdefrance.com/
LA REUNION	226 rue Hubert Delisle	97430	Le Tampon La Réunion	02 62 59 94 97	ligue.golf.reunion@wanadoo.fr	www.liguereunionnaisedegolf.net

NORMANDIE	11-12 place Félix Faure	76170	Lillebonne	02 31 28 31 00	contact@liguegolfnormandie.fr	http://www.lgolfbn.fr
NOUVELLE AQUITAINE	Maison régionale des sports 2 avenue de l'Université	33400	Talence	05 56 57 61 83	ligolfnouvaquit@orange.fr	www.ligue-golf-nouvelle-aquitaine.fr
NOUVELLE CALEDONIE	BP 3581	98846	Nouméa Cedex Nouvelle Calédonie	00 687 27 26 98	philippe.dano@yahoo.fr	www.ligue-de-golf.nc
OCCITANIE	5 allée du golf	31300	Toulouse	05 31 61 91 05	contact@liguegolfoccitanie.fr	http://www.liguegolfoccitanie.fr
PACA.	9 boulevard du 14 juillet	13140	Miramas	04 42 76 35 22	sportif@liguegolfpaca.org	www.liguegolfpaca.com
PARIS - ILE-DE-FRANCE	Accueil Central du Golf National 2, Avenue du Golf	78280	Guyancourt	01 30 43 30 32	contact@lgpidf.com	www.lgpidf.com
PAYS DE LOIRE	9 Rue Couëdic	44000	Nantes	02 40 08 05 06	golfpdl@wanadoo.fr	www.ligue-golf-paysdelaloire.asso.fr

LES INTER REGIONS

Composition des Inter régions :

① SUD OUEST
Nouvelle-Aquitaine

② OUEST
Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire

③ Paris - Ile-de-France
Paris - Ile-de-France

④ EST
Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est

⑤ NORD
Hauts-de-France, Normandie

⑥ SUD
Occitanie

⑦ SUD EST
Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, PACA

NB : Les départements, territoires et pays ultramarins seront affectés à l'une des Inter régions sur décision de la CSSN.

1. LES EPREUVES FEDERALES

1.1 CALENDRIER NATIONAL AMATEUR

JEUNES					
Date	**Epreuve**	**Lieu**	**Clôture**	**Cat.**	**Page**
REPORTE	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Grand St Emilionnais	REPORTE	-	160
REPORTE	FRANCE v ANGLETERRE GIRLS	Saint-Cloud	Sélection	-	77
REPORTE	INTERNATIONNAUX DE FRANCE U18 GARCONS Trophée Michel CARLHIAN	Les Aisses	REPORTE	P	154
REPORTE	TOURNOI DES NATIONS - Coupe VILMORIN et INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER	Saint-Cloud	REPORTE	P	153
10-avr / 11-avr	GRAND PRIX JEUNES MAJEURS U14	Golf National	10 mars	-	160
16-avr / 18-avr	INTERNATIONAL U14 – CHALLENGE ALEXIS GODILLOT	Chantilly	16 mars	P	161
ANNULE	CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S LYCEES	-	U.N.S.S.	-	184
23-mai / 24 mai	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Omaha Beach	23 avril	-	160
TBA / TBA	CHAMPIONNAT DE FRANCE UGSEL	Avignon Chateaublanc	-	-	185
ANNULE	CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S COLLEGE	-	U.N.S.S.	-	183
ANNULE	CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.S.U. ET CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.S.U.	-	ANNULE	6	186
6-juil. / 10-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES GIRLS	Pays Bas	Sélection	P	-
6-juil. / 10-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES BOYS	Estonie	Sélection	P	-
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES				
	U16 FILLES				
15-juil. / 18-juil.	1re DIVISION - Trophée Brigitte VARANGOT	Golf Club de Toulouse	7 juillet	P	80
15-juil. / 17-juil.	PROMOTION A PROMOTION B	Dijon Bourgogne Grand Rodez	Clubs : 15 juin Equipières. : 7 juillet	P P	81
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES				
	U16 GARÇONS				
14-juil. / 18-juil.	1re DIVISION - Trophée Jean-Louis DUPONT	Golf Club de Lyon	7 juillet	P	84
15-juil. / 18-juil.	2e DIVISION A	Teoula	7 juillet	P	85
	2e DIVISION B	Le Sart	7 juillet	P	85
15-juil. / 18-juil.	3e DIVISION A	Normandie Côte d'Albâtre	7 juillet	P	86
	3e DIVISION B	Domont	7 juillet	P	86
	3e DIVISION C	Pessac	7 juillet	P	86
	3e DIVISION D	TBA	7 juillet	P	86
Voir Ligues	PROMOTION – Phases inter-régionales		Voir Ligues	-	87
Voir Ligues	FINALE INTER-REGIONALE JEUNES		Voir Ligues	-	159
22-juil. / 24-juil.	EUROPEAN YOUNG MASTERS	Finlande	Sélection	P	-
25-juil. / 31-juil.	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES Trophée Catherine LACOSTE Trophée CROCODILE	Le Gouverneur	17 juillet	P	155
25-aout / 26-aout	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	Evian Resort	25 juillet	-	160
20-sept. / 22-sept.	THE EVIAN JUNIORS CUP	Evian Resort	Sélection	P	-
TBA / TBA	THE EVIAN U18	Evian Resort	Sélection	P	165
25-oct / 28-oct	INTERLIGUES U12	La Baule	25 septembre	-	78
TBA / TBA	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14	TBA	TBA	-	160
29-oct. / 1er-nov.	CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES- CADETS GARCONS ET FILLES Trophée Ginette DUBOIS Trophée NEWMAN Coupe Yan LE QUELLEC Trophée Patrick PONS	 Moliets Moliets Grand Saint Emilionnais Grand Saint Emilionnais	29 septembre Sélection	 P P - 	 163 164
TBA / TBA	MATCH ESPAGNE VS FRANCE BENJAMINS-MINIMES	Espagne	Sélection	-	-

DAMES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
REPORTEE	COUPE GAVEAU et CHAMPIONNAT DE FRANCE Coupe Pierre DESCHAMPS	Belle Dune	REPORTEE	P	171
16-avr. / 18-avr.	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME Trophée SAINT-GERMAIN	Le Vaudreuil	16 mars	6	180
15-avr / 17-avr	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS DAMES Trophée Simone THION DE LA CHAUME	Medoc	15 mars	P	169
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES				
28-avr / 2-mai	1e DIVISION - Trophée GOLFER'S CLUB	Saint-Germain	20 avril	P	91
29-avr / 2-mai	2e DIVISION A	Val de L'Indre	21 avril	P	92
	2e DIVISION B	Brigode	21 avril	P	92
29-avr / 2-mai	3e DIVISION A	Vaudreuil	21 avril	P	93
	3e DIVISION B	Reims	21 avril	P	93
	3e DIVISION C	Pau Golf Club	21 avril	P	93
	3e DIVISION D	Dignes les bains	21 avril	P	93
Voir Ligues	PROMOTION – Phases inter-régionales		Voir Ligues	P	94
7-mai / 9-mai	COUPE DE FRANCE Trophée Pierre LAFITE	24H Le Mans	7 avril	P	170
22-mai. / 24-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES TROPHEE LALLY SEGARD	Valescure	22 avril	P	172
3-juin / 5-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL MID-AMATEUR	Espagne	A.E.G.	P	-
10-juin / 12-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS	Morfontaine	A.E.G.	P	-
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS				
24-juin / 27-juin	1re DIVISION - Trophée COTNAREANU	Mérignies	16 juin	P	98
25-juin / 27-juin	2e DIVISION A	Dieppe	17 juin	P	99
	2e DIVISION B	La Bresse	17 juin	P	99
25-juin / 27-juin	3e DIVISION A	Evreux	17 juin	P	100
	3e DIVISION B	Troyes	17 juin	P	100
	3e DIVISION C	Tours Ardrée	17 juin	P	100
	3e DIVISION D	Valence Saint Didier	17 juin	P	100
Voir Ligues	PROMOTION - Phases inter-régionales		Voir Ligues	-	101
6-juil. / 10-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES	Irland	Sélection	P	-
21-juil / 24-juil	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL	Angleterre	A.E.G.	P	-
31-août / 4-sept.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS	Bulgarie	Sélection	P	-
17-sept. / 19-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	Nîmes Vacquerolles	17 août	P	168
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS				
22-sept / 26-sept	1re DIVISION - Trophée de la COMMISSION FEMININE	Omaha Beach	14 septembre	P	105
23-sept / 26-sept	2e DIVISION A	Angers	15 septembre	P	106
	2e DIVISION B	Sporting Club de Vichy	15 septembre	P	107
23-sept / 26-sept	3e DIVISION A	Guerande	15 septembre	P	107
	3e DIVISION B	Poursaudes	15 septembre	P	107
	3e DIVISION C	Saint-Cyprien	15 septembre	P	107
	3e DIVISION D	Château d'Avoise	15 septembre	P	107
Voir Ligues	PROMOTION - Phases inter-régionales		Voir Ligues	-	108
30-sept / 2-oct.	COUPE D'EUROPE DES CLUBS European Club Cup Trophy	Fontainebleau	Sélection	P	-
8-oct / 10-oct	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY Trophée Cécile de Rothschild	Chiberta	8 septembre	P	167

MESSIEURS

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
REPORTEE	COUPE GANAY et CHAMPIONNAT DE FRANCE Trophée Jacques LEGLISE	Granville	REPORTEE	P	177
16-avr / 18-avr	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME Trophée ROYAL-BLACKHEATH	Le Vaudreuil	16 mars	6	181
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS				
5-mai / 9-mai	1re DIVISION - Trophée GOUNOUILHOU	Nîmes Campagne	27 avril	P	114
6-mai / 9-mai	2e DIVISION A	Saint Saens	28 avril	P	115
	2e DIVISION B	Bordelais	28 avril	P	115
6-mai / 9-mai	3e DIVISION A	Les Ormes	28 avril	P	116
	3e DIVISION B	Villarceaux	28 avril	P	116
	3e DIVISION C	Toulouse Seilh	28 avril	P	116
	3e DIVISION D	Valcros	28 avril	P	116
6-mai / 9-mai	4e DIVISION A	Carquefou	28 avril	P	117
	4e DIVISION B	Lys Chantilly	28 avril	P	117
	4e DIVISION C	Béziers St Thomas	28 avril	P	117
	4e DIVISION D	Chalon sur Saône	28 avril	P	117
	4e DIVISION E	Caen La Mer	28 avril	P	117
	4e DIVISION F	Nancy Aingeray	28 avril	P	117
	4e DIVISION G	Haut Poitou	28 avril	P	117
	4e DIVISION H	Domaine de Saint Clair	28 avril	P	117
Voir Ligues	PROMOTION MESSIEURS- Phases inter-régionales		Voir Ligues	P	118
	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2				
5-mai / 9-mai	1re DIVISION - Trophée Pierre Etienne GUYOT	Yvelines	27 avril	P	121
6-mai / 9-mai	2e DIVISION A	Rouen Mont Saint Aignan	28 avril	P	122
6-mai / 9-mai	2e DIVISION B	Montauban l'Estang	28 avril	P	122
7-mai / 9-mai	PROMOTION	Albi	Clubs : 29 avril Equipiers : 7 avril	P	123
22-mai / 24-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS Trophée DAUBERVILLE	Valescure	22 avril	P	178
28-mai / 30-mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY COUPE MURAT	Chantilly	28 avril	P	173
3-juin / 5-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL MID-AMATEURS	Espagne	A.E.G.	P	-
10-juin / 12-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL SENIORS	Morfontaine	A.E.G.	P	-
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES MID-AMATEURS				
16-juin / 20-juin	1re DIVISION - Trophée PUIFORCAT	Bondues	8 juin	P	127
17-juin / 20-juin	2e DIVISION A	Ailette	9 juin	P	128
	2e DIVISION B	Bordeaux Lac	9 juin	P	128
17-juin / 20-juin	3e DIVISION A	Val Quéven	9 juin	P	129
	3e DIVISION B	Ormesson	9 juin	P	129
	3e DIVISION C	Graves et Sauternais	9 juin	P	129
	3e DIVISION D	Grenoble Charmeil	9 juin	P	129
18-juin / 20-juin	4e DIVISION A	Savenay	10 juin	P	130
	4e DIVISION B	Metz Chérisey	10 juin	P	130
	4e DIVISION C	Bigorre	10 juin	P	130
	4e DIVISION D	Saint Etienne	10 juin	P	130
Voir Ligues	PROMOTION - Phases inter-régionales		Voir ligues	-	131
17-juin / 20-juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2 MID-AMATEURS	Nantes Erdre	Clubs : 17 mai Equipiers : 9 juin	P	133
23-juin / 26-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL AMATEUR	Médoc	A.E.G	P	-
25-juin / 27-juin	INTERNATIONAUX DE FRANCE VETERANS Trophée MAHE	Mâcon la Salle	25-mai	P	176
6-juil. / 10-juil.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES	Suède	Sélection	P	-
13-juil. / 14-juil.	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS	Aix Les Bains	15 juin	-	182
15-juil. / 17-juil.	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS	Aix Les Bains	15 juin	P	175
31-août. / 4-sept.	CHAMPIONNAT D'EUROPE PAR EQUIPES SENIORS	Slovaquie	Sélection	P	-
3-sept. / 5-sept.	COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES Trophée Jean LIGNEL	Medoc	Clubs : 3 août Equipiers : 26 août	P	150
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES VETERANS				
7-sept / 11-sept	1re DIVISION	Chantilly	30 août	P	146
7-sept / 9-sept	2e DIVISION	Niort	30 août	P	147
7-sept / 9-sept	3e DIVISION A	Rennes St jacques	30 août	P	148
7-sept / 9-sept	3e DIVISION B	Château de Chailly	30 août	P	148
7-sept / 9-sept	PROMOTION A	Mont Griffon	Clubs : 7 août	P	149
	PROMOTION B	Le clou	Equipiers : 30 août	P	149
17-sept. / 19-sept.	INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS	Nîmes Vacquerolles	17 août		174
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES SENIORS				
22-sept. / 26-sept.	1re DIVISION - Trophée SAINT SAUVEUR	Sable Solesmes	14 septembre	P	137
23-sept. / 26-sept.	2e DIVISION A	Dunkerque	15 septembre	P	138
	2e DIVISION B	Val de Sorne	15 septembre	P	138
23-sept. / 26-sept.	3e DIVISION A	Champ de Bataille	15 septembre	P	139
	3e DIVISION B	Combes en Barrois	15 septembre	P	139
	3e DIVISION C	Brive planchetorte	15 septembre	P	139
	3e DIVISION D	Grenoble Bresson	15 septembre	P	139
24-sept / 26-sept	4e DIVISION A	Odet	16 septembre	P	140
	4e DIVISION B	Thumeries	16 septembre	P	140
	4e DIVISION C	Montpellier Fontcaude	16 septembre	P	140
	4e DIVISION D	Cabre d'Or	16 septembre	P	140
Voir Ligues	PROMOTION SENIORS - Phases inter-régionales		Voir Ligues	-	141
22-sept / 26-sept	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2 SENIORS	Haute Auvergne	Clubs : 22 août Equipiers : 14 sept	P	143
21-oct. / 23-oct.	COUPE D'EUROPE DES CLUBS	Portugal	Sélection	P	-

AUTRES

Date	Epreuve	Lieu	Clôture	Cat.	Page
ANNULEE	COUPE DES PRESIDENTS - Coupe André BLEYNIE	ANNULEE	ANNULEE	-	189
TBA	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DU GOLF	TBA	TBA	-	188
TBA	CHAMPIONNAT DE FRANCE MILITAIRE	Sables Solesmes	TBA	-	-
27-mars	COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE	Gouverneur	27 février	-	204
27-mars	COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES	Gouverneur	27 février	-	152
1er-mai. / 2-mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES AS ENTREPRISE DE GOLF SUR PITCH & PUTT	Port Bourgenay	Clubs : 1er avril Equipiers : 23 avril	-	200
8-mai / 9-mai	OPEN DE FRANCE PARAGOLF	Mérignies	8 avril	P	187
	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES AS D'ENTREPRISE				
27-mai / 30-mai	1ère DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	Saint Malo	19 mai	P	193
27-mai / 30-mai	2ème DIVISION - Trophée Jean-Pierre PEUGEOT	Gujan	19 mai	P	194
28-mai / 30-mai	3ème DIVISION A	Haute Auvergne	20 mai	P	195
28-mai / 30-mai	3ème DIVISION B	Besançon	20 mai	P	195
28-mai / 30-mai	PROMOTION	Mont Griffon	Clubs : 28 avril Equipiers : 20 mai	P	196
28-mai / 29-mai	COUPE DE FRANCE PARAGOLF SUR P&P	Port Bourgenay	28-avril	-	-
9-juin / 11-juin	CHAMPIONNAT D'EUROPE INDIVIDUEL HANDIGOLF	Suède	A.E.G	-	-
28-août / 29-août	CHAMPIONNAT FEDERAL GOLF D'ENTREPRISE	Orléans Limère	28 juillet	P	202
8-sept / 9-sept	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DE LA SECURITE	Belle Dune	8-août	-	-
10-sept. / 12-sept.	COUPE DE FRANCE DES AS D'ENTREPRISE - Finale nationale Trophée Raymond FANEN	Grand Avignon	Club : 10 août Equipiers : 2 septembre	-	197
2-oct / 3-oct	PAS DE CALAIS PARAGOLF OPEN	Saint Omer	2 septembre	-	-
9-oct / 10-oct.	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE GOLF SUR PITCH & PUTT	Lancieux	Clubs :9 sept Equipiers : 1er oct.	-	200
15-oct. / 17-oct.	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE Trophée THION DE LA CHAUME	Dinard	15 septembre	7	179

1.2 REGLEMENTS DES EPREUVES FEDERALES

PRINCIPALES NOUVEAUTES ET MODIFICATIONS

Les textes modifiés ou nouveaux sont identifiables car surlignés en gris ainsi sauf dans ce chapitre.

Choix des terrains et cahier des charges

1.2.1-5 CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX JEUNES

Si un club, disposant uniquement d'un parcours 9 trous, souhaite organiser un Grand Prix Jeunes, il devra au préalable demander une dérogation auprès de la Direction Sportive. Avant d'effectuer cette demande, le club devra s'assurer qu'il dispose des distances jeunes préconisées sur son parcours 9 trous (U12, Benjamins, minimes).

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m.

1.2.1-6 CAHIER DES CHARGES DES CLASSICS ET DES GRANDS PRIX MID-AMATEURS

Modification de l'âge de la Catégorie ~~30 ans~~ -> 25 ans

1.2.1-7 CAHIER DES CHARGES DES GRAND PRIX ET TROPHEE SENIORS/VETERANS

Les Grands Prix Seniors se jouent le week-end et jours fériés. Les Trophées Seniors/Vétérans se jouent en semaine.

Règlements généraux

1.2.2 REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS

I-2-3/ CAPITAINE et PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.
Le donneur de conseils supplémentaire peut être ou non un golfeur professionnel et doit posséder une licence active ffgolf. Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité avant le début du championnat sur la fiche de composition d'équipe.

1.2.2-3 REGLES LOCALES PERMANENTES DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS

Pas de modification. Utilisation de la Hard Card 2020 en 2021 sur nos épreuves fédérales.

1.2.2-4 PRECONISATIONS ET OBLIGATIONS POUR LES COMPETITIONS JEUNES

Création d'un nouveau chapitre sur les préconisations et obligations pour les compétitions Jeunes.

Règlements Particuliers

1.2-3-2 - EPREUVES FEDERALES PAR EQUIPES DAMES – DIVISIONS MID-AMATEURS ET SENIOR DAMES

Modification du règlement de l'épreuve. En vue d'un passage à 24 clubs par poules en 2024 (contre 16 actuellement), une phase transitoire doit être mise en place en 2021.

1.2-4-1 - EPREUVES EN SIMPLES JEUNES – CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES

Baisse du champ de joueurs/joueuses (54) : 36 qualifiés par le Mérite Jeunes + 1 quota par Ligue

1.2-4-2 EPREUVES EN SIMPLE DAMES – INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS DAMES

Open International Seniors Dames remplacé par les Internationaux de France seniors Dames

1.2-5 - EPREUVES DU GOLF D'ENTREPRISE – CHAMPIONNAT FEDERAL

Les équipes de ligue seront constitués de 5 joueurs au lieu de 6 auparavant.
Le champ sera complété par 30 joueurs/joueuses ne faisant pas partie des équipes des ligues
Suppression du classement net par équipes

4.6 - CERTIFICAT MEDICAL – FIN DE L'OBLIGATION DE CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MINEURS EN 2021

Nous attendons le décret à paraitre pour préciser les conditions de cette exonération. Dans l'attente, nous maintenons l'exigence de Questionnaire de Santé ou de CMNCI pour la compétition.

6.4.1 CHALLENGE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF

Création du Challenge National des Ecoles de Golf

Autres modifications

DIVISIONS MID-AMATEURS ET EPREUVES INDIVIDUELLES MID-AMATEURS

Modification de l'âge de la Catégorie ~~30 ans~~ -> 25 ans

1.2.1 CHOIX DES PARCOURS ET CAHIERS DES CHARGES

1.2.1-1 LES EPREUVES FEDERALES

Les épreuves fédérales sont :

- **Les épreuves nationales inscrites au Calendrier National Amateur**
- **Les Grands Prix, les Grands Prix Elite et les Grands Prix Protégés**
- **Les Grands Prix Jeunes et les Grands Prix Jeunes Majeurs**
- **Les Classics et Grands Prix Mid-Amateurs**
- **Les Trophées Seniors ou Vétérans et les Grands Prix Seniors**
- **Toutes les épreuves qualificatives du Championnat de France des Jeunes**

1.2.1-2 CHOIX DES PARCOURS DES EPREUVES NATIONALES

Procédure de choix des parcours pour les épreuves nationales

Toute candidature ne respectant pas cette procédure ne sera pas prise en compte

Remplir le questionnaire d'accueil d'une épreuve nationale
↓ ↓
Transmission des demandes à la ffgolf
↓ ↓
Consultation de la ligue
↓ ↓
Avis favorable ou défavorable de la ligue
↓ ↓
Attribution des épreuves en fonction de l'avis de la ligue et des spécificités du club
↓ ↓
Acceptation du club s'engageant à respecter le cahier des charges des épreuves nationales

Les critères pris en compte sont les suivants :

- le fait qu'il est impératif que le Club dispose d'une Association Sportive en son sein

- le type d'épreuve demandée, individuelle ou par équipes

- les capacités du Club :

  Qualité et entretien du parcours ;
  Capacité d'accueil du Club : Vestiaires, douches et toilettes, chariots, restaurant, etc...;
  Hôtellerie à proximité norme 2 étoiles (trajet pas supérieur à 30 minutes)

- les relations Ligue/Club

Attention : l'avis favorable de la Ligue la fait se porter garante du respect du cahier des charges par le Club choisi.

1.2.1-3 CAHIER DES CHARGES DES EPREUVES NATIONALES

1. COMITE DE L'EPREUVE

Il est désigné par le Directeur du Tournoi. Dans une compétition par équipes, en dehors des arbitres, aucun représentant d'un club engagé ne doit figurer dans le Comité à l'exception du Directeur du club qui reçoit la compétition.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

2. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : 1 heure avant le 1er départ (vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner)

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.

Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement :
Les joueuses et joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.
En équipes : Le nombre de départs réservés par une équipe, le jour précédant le premier tour de la compétition, est limité à 2 (soit 8 joueurs). Dans le cas où un Club aurait plus de joueurs dans son équipe, ils pourront s'entraîner mais uniquement en prenant des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le Club doit prévoir un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs : un certain nombre d'épreuves peuvent nécessiter l'organisation de départs simultanés de 2 trous différents, notamment du trou n°1 et du trou n°10. Dans ce cas, le parcours devra être réservé à l'organisation de l'épreuve.

Départs membres ou green-fees : D'éventuels départs de membres ou green-fees ne pourront être possibles qu'après accord du Comité de l'épreuve et ne devront en aucun cas perturber celle-ci. Ils pourront être annulés en cas d'impératifs liés aux conditions de jeu.

Recording : Le Club doit mettre à disposition une personne pour assurer la gestion du recording et à cet effet une salle doit être mise à disposition. Nous rappelons que les Clubs bénéficient désormais d'OEC et qu'il est souhaitable de les convier lors de l'organisation d'une épreuve.

Trophées et coupes : Ils sont confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix et conservés ensuite par la ffgolf.

3. ORGANISATION FINANCIERE

PARTICIPATION DU CLUB

A/ Parcours, voiturettes, locaux, informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition des arbitres de la ffgolf pour la durée de l'épreuve ainsi que la veille de celle-ci.

B/ Journée d'entraînement la veille de la compétition : Accès au parcours gratuit pour les joueurs participant à l'épreuve. Si des participants souhaitent s'entraîner avant cette journée officielle, le Club est libre d'en fixer les conditions financières, une réduction sur le prix des green-fee étant conseillée.

PARTICIPATION FEDERALE

A/ Subvention : Le Club reçoit une subvention forfaitaire de 750 € (375 € pour les épreuves de golf sur pitch & putt et pour les matchs des équipes de France ; 400 € pour les quadrangulaires) par journée de compétition le mois suivant l'épreuve.

B/ Prise en charge délégués CSSN et Arbitres Fédéraux ou de Ligue : Déplacement, hébergement et nourriture des délégués de la CSSN et des arbitres sont pris en charge par la ffgolf.

C/ Frais de cocktail de remise des prix : La Fédération participe aux frais d'un cocktail de remise des prix pour un maximum de 305 € TTC (250 € TTC pour les matchs des équipes de France et pour les quadrangulaires) sur production d'une facture accompagnée de pièces justificatives détaillées.

4. PREPARATION DU PARCOURS

Tontes, hauteurs et fréquences : Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

Piquetage et Règles Locales ; position des drapeaux et des marques de départs : Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

5. PARTENAIRES

Le Club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le parcours ou dans le club house (banderoles, calicots, panneaux ou oriflammes). Dans le cas où une marque concurrente est partenaire du Club qui reçoit une compétition, la Fédération s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.

1.2.1-4 CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix, aux Grands Prix Elite et aux Grand Prix Protégés.
Les Grands Prix Elite sont désignés pour une année par la ffgolf qui leur attribue une catégorie prédéterminée.
Les Grands Prix Protégés sont attribués par la ffgolf à des zones géographiques qui ne possèdent pas de Grand Prix de catégorie 3 ou moins. Une fois attribué, ce sont les autorités compétentes de la zone qui déterminent où aura lieu le Grand Prix Protégé, lequel doit se dérouler sur 3 tours ou plus.

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Grand Prix sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix.
Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur. Ces Règles ne s'appliquent pas aux joueurs professionnels.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.
La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Préparation du parcours :
Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.
Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.
Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue

- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix antérieurs

- remplir tous les critères sportifs d'inscription

- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.
Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve pour les Grands Prix :
- Catégories de 0 à 5 : un arbitre fédéral et un arbitre de Ligue au minimum
- Catégories de 6 à 10 : un arbitre de Ligue au minimum

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :
- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.
Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour.
Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite National Amateur.

Un Grand Prix doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

L'épreuve peut être réservée aux Dames ou aux Messieurs, mais si ce n'est pas le cas la répartition Dames/Messieurs doit respecter les quotas établis ci-après.

Même si le champ des joueurs le permet, le Club ne doit pas organiser en même temps une autre épreuve sur le même parcours.

Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Epreuve qualificative :

Avec l'accord de sa Ligue, le Club pourra organiser préalablement au Grand Prix, une épreuve qualificative ouverte, permettant d'attribuer un nombre supplémentaire de wild cards dans la limite de 5% du champ des joueurs autorisé pour la période (en respectant le nombre maximal de joueurs autorisés).

Exemple : Pour un Grand Prix de 2 tours en octobre, 96 joueurs maximum sont autorisés à jouer l'épreuve dont 15 wild cards (10 wild cards prévues dans le règlement + 5 wild cards attribuées aux meilleurs joueurs de l'épreuve qualificative).

Cette épreuve qualificative devra se dérouler moins d'un mois avant le début de l'épreuve, en dehors de la journée d'entraînement du Grand Prix.

Inscription :
La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.
Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.
Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs et/ou des joueurs professionnels sans se préoccuper de la répartition Dames/Messieurs/Pros. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :
En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :
Le Club doit respecter lors des inscriptions les quotas établis ci-dessous fixant un nombre minimum pour les Dames et un nombre maximum pour les Pros lorsque les séries existent. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.
La répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames, Pros et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9	9
octobre, novembre	96	21	9	10
mars	108	24	12	11
avril et septembre	120	27	12	12
mai à août	144	33	15	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive).

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix comportant plus de deux tours et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames, Pros et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Pros : nombre maximum autorisé	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	9	10
octobre, novembre	108	24	12	11
mars	120	27	12	12
avril et septembre	132	30	12	13
mai à août	156	36	15	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive).

Une ligue peut fixer une limitation inférieure à ces valeurs pour tenir compte des spécificités du parcours et de la période de l'année.

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

Sauf pour les Grands Prix Elite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions
La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans les Grands Prix Elite, les joueurs/joueuses seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs/joueuses classés dans les 2500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2500 premières du WWAGR pour les Dames, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent, ceci à la date de clôture des inscriptions
La limite éventuelle d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses classés dans les 2500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2500 premières du WWAGR pour les Dames ou aux joueurs/joueuses classés dans le Mérite National Amateur.

Dans tous les cas, le club doit réserver 10% de son champ de joueurs aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ou par leur index (exemple : mai à aout : 10% de 111 messieurs = 11 et 10% de 33 dames = 3). Les places seront attribuées en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer le quota des 10%.

Découpage des séries :
Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les Pros).
Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

Tirage des départs et cadence de jeu :
- *Pour les épreuves de 2 tours :* Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.
Lors du 1er tour, le tirage peut se faire soit :
- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Amateur puis l'ordre des index ;

Lors du 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).
L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.
Si l'organisation de l'épreuve a nécessité de faire des départs de deux tees différents, le tirage du 2ème tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

- *Pour les épreuves de plus de 2 tours :* Les départs organisés depuis 2 tees différents sont autorisés.
Lors du 1er tour, le tirage peut se faire soit

- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Amateur puis des index soit ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Amateur puis l'ordre des index ;

Les départs du 2ème tour, si le fichier Excel des départs n'est pas utilisé, seront ceux du 1er tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.
De plus, lorsque les départs sont organisés depuis 2 tees différents, ils seront croisés pour le 2e tour de façon a ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

Après le 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).
En cas de cut après 3 tours, les départs du 3ème tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve

Cut : Pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.
Au cas où des joueurs professionnels jouent le Grand Prix, ils ne doivent pas être pris en compte dans le calcul du cut.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.
En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.
NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 80 euros
- pour 3 jours de compétition : 100 euros
- pour 4 jours de compétition : 120 euros
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 25 ans (nés entre 1996 et 2002), une réduction de 50 %
- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2003 ou après) : 40 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.
Un joueur ou une joueuse, qui possède une licence française, mais qui s'inscrit en tant que non licencié ffgolf à un Grand Prix ne pourra pas bénéficier des réductions tarifaires ci-dessus.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2). Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.
De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite National Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

12. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).
Il est vivement souhaitable et recommandé par la CSSN de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.
Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix suivants.
Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix, doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix suivants des refus à notifier.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Sauf pour les Grands Prix Elite, le calcul de la catégorie d'un Grand Prix se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Amateur (lire § 6.5 du Vademecum). Ainsi un tournoi annoncé en catégorie 9 peut passer en 7 et inversement, un Grand Prix annoncé en catégorie 6 peut passer en 8. La catégorie qui apparaît sur le calendrier des Grands Prix n'est donnée qu'à titre indicatif et correspond à celle de l'année précédente.

Pour les Grands Prix Elite, définis ci-après, la catégorie est déterminée par la Direction Technique Nationale. Si un Grand Prix Elite obtient une meilleure catégorie via le calcul du Mérite National Amateur, alors c'est cette dernière qui sera prise en compte.

Grands Prix Elite Messieurs	**CAT WAGR 2019**	**CAT MA 2021**
Grand Prix de ligue PACA	C	0
Biarritz Cup	C	0
Grand Prix de Chiberta	C	0
Coupe Frayssineau Mouchy	D	1
Grand Prix de la Côte d'Opale	D	1
Coupe Didier Illouz	D	1

Grands Prix Elite Dames	**CAT WAGR 2019**	**CAT MA 2021**
Biarritz Cup	C	0
Grand Prix de Chiberta	C	0
Coupe Didier Illouz	C	0
Grand Prix de ligue PACA	C	0
Grand Prix de Saint Germain	D	1
Grand Prix de Joyenval	D	1
Grand Prix de Bretagne	D	1
Grand Prix des Landes	D	1

Compte tenu de la situation sanitaire, les Grands Prix Elites 2020 seront reconduits en 2021. Cette liste sera mise à jour chaque année par la Direction Sportive en fonction du Power obtenu au WAGR dans l'année.

Il est de la responsabilité des Clubs de prévenir par mail (merite@ffgolf.org) la direction sportive si des joueurs ou joueuses étrangers, non licenciés en France figurent dans le champ des joueurs du Grand Prix (nom, prénom, place au WAGR). Cette démarche devra être effectuée avant le 1er tour du Grand Prix. Au-delà de cette date, les points des joueurs étrangers ne seront pas comptabilisés dans le calcul de la catégorie.

1.2.1-5 CAHIER DES CHARGES DES GRANDS PRIX JEUNES

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes et aux Grands Prix Jeunes Majeurs.
Les Grands Prix Jeunes Majeurs sont désignés pour une année par la ffgolf et concernent la catégorie U14 (intègre U12 et Benjamins).

1. LIGUE

Après validation de l'organisation d'un Grand Prix Jeunes par la ffgolf, la Ligue est responsable de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Grands Prix Jeunes. Elle aura la possibilité de proposer au maximum :

Ligue	Quota	Ligue	Quota
AUVERGNE-RHONE-ALPES	5	NORMANDIE	3
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	3	NOUVELLE-AQUITAINE	5
BRETAGNE	3	OCCITANIE	4
CENTRE-VAL DE LOIRE	3	PACA	4
GRAND-EST	3	PARIS - ILE-DE-FRANCE	7
HAUTS-DE-FRANCE	4	PAYS-DE-LA-LOIRE	3

Chaque ligue aura la possibilité d'adresser une demande à la fédération afin d'organiser des Grands Prix Jeunes supplémentaires.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Grands Prix Jeunes. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.
La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,

Si un club, disposant uniquement d'un parcours 9 trous, souhaite organiser un Grand Prix Jeunes, il devra au préalable demander une dérogation auprès de la Direction Sportive. Avant d'effectuer cette demande, le club devra s'assurer qu'il dispose des distances jeunes préconisées sur son parcours 9 trous (U12, Benjamins, minimes).

- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Préparation du parcours :
Pour les tontes, hauteurs et fréquences il existe des normes qui doivent être respectées. Si l'intendant de parcours du Club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le Club doit contacter au plus vite la Commission Sportive de la Ligue.
Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.
Voir chapitre 2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- être de catégorie Minime ou moins
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Grands Prix Jeunes antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

4. ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres pour les Grands Prix Jeunes et les Grands Prix Jeunes Majeurs.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :
- 1 représentant du Club organisateur
- 1 représentant du corps arbitral
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un des autres arbitres)

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.

Le Comité de l'épreuve, une fois sur place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.
Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Le Club, en coordination avec la Ligue, doit permettre aux joueurs de faire un parcours d'entraînement entre la date limite de clôture des inscriptions et la date du 1er tour du Grand Prix Jeunes.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

Marquage du terrain : Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50m, 100m, 150m. Ce marquage doit être effectif dés la partie de reconnaissance officielle.

7. FORME DE JEU

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)
Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

L'épreuve doit se dérouler sur 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play.

Un Grand Prix Jeunes doit obligatoirement se jouer sur un seul parcours.

Inscription :
La date limite d'inscription doit être fixée au moins 1 mois avant le début de l'épreuve pour les Grands Prix Jeunes Majeurs et au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve pour les Grands Prix Jeunes. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.
Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 5 jours après la date limite d'inscription.
Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date.
Cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des garçons et/ou des filles sans se préoccuper de la répartition prévue par catégorie. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, les inscriptions sont gérées par la ffgolf.

Liste d'attente :
En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente dans la catégorie, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve. En cas de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :
Le Club doit réserver lors des inscriptions pour chaque catégorie d'âge et de sexe, les nombres fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards. Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être communiqué sur le règlement de l'épreuve. Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, qui ne sont pas ouverts aux Minimes, la ligue fixera les quotas en concertation avec la Direction Technique Nationale.

Sauf pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, la répartition des wild cards est du ressort de la Ligue qui pourra en affecter une partie au Club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.
Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs l'ensemble des wild cards est du ressort de la Direction Technique Nationale.

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé en incluant les garçons, les filles et les wild cards	Garçons : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Filles : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	**75**	**30**	**9**	**9**
Minimes		6	3	
Benjamins		12	3	
U12		12	3	
octobre, novembre	**96**	**36**	**15**	**10**
Minimes		6	3	
Benjamins		15	6	
U12		15	6	
mars	**108**	**36**	**15**	**11**
Minimes		6	3	
Benjamins		15	6	
U12		15	6	
avril et septembre	**120**	**42**	**15**	**12**
Minimes		6	3	
Benjamins		18	6	
U12		18	6	
mai à août	**144**	**51**	**15**	**14**
Minimes		9	3	
Benjamins		21	6	
U12		21	6	

(*****) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs Minimes et Benjamins seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.
Quand le nombre maximal de joueurs autorisés à participer est inférieur ou égal à 108 (période d'octobre à mars), la catégorie minimes peut être supprimée.

Les joueurs U12 seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Jeunes, puis leur rang (calculé sur un minimum de 6 tours) dans le fichier de moyenne de scores en stroke play sur 12 mois disponible sur Extranet, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de filles et de garçons indiqué dans le tableau précédent.

Le champ des joueurs des Grands Prix Jeunes Majeurs est limité à 66 joueurs et 30 joueuses, qualifiés par leur classement au Mérite National Jeunes.

Découpage des séries :
Classement par catégorie : U12/Benjamins/Minimes.
Grands Prix Jeunes Majeurs : une seule série U14.

Distance de jeu préconisée :
Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.
Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs : distances de jeu Benjamins.
Tirage des départs et cadence de jeu :
Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Lors du 1er tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index.

Lors du 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe
L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

Classement : Le classement du Grand Prix Jeunes est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe et par catégorie (pas de classement mixte).
En cas d'égalité pour la première place dans chaque catégorie et pour chaque sexe, le Comité de l'épreuve doit départager les joueurs par un play-off en trou par trou.
NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).
Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un classement de ligue par équipes sera institué en prenant 2 cartes garçons et une carte fille pour chaque tour (suppression du plus mauvais score sur le total des 6 cartes).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser 40 euros.

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, les droits d'engagement sont fixés à 40€, entièrement reversés au club organisateur, avec un maximum de 3840€.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2). Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.
De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite National Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

12. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).
Il est vivement souhaitable et recommandé de ne distribuer comme prix que des coupes ou des trophées gravés portant témoignage de l'épreuve.

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date de clôture des inscriptions. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.
Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation, quel que soit le stade de l'épreuve, peut se voir refuser l'accès aux Grands Prix Jeunes suivants.
Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à un précédent Grand Prix Jeunes doit être refusé jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la Ligue de ces cas. La Ligue devra informer le Comité d'épreuve des Grands Prix Jeunes suivants des refus à notifier.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix Jeunes, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix Jeunes se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Jeunes (lire § 6.6 du Vademecum).

Les Grands Prix Jeunes Majeurs ont une catégorie B prédéterminée (grille des points Benjamins/Minimes).

1.2.1-6 CAHIER DES CHARGES DES CLASSICS ET GRANDS PRIX MID-AMATEURS

Les Grands Prix Mid-Amateurs sont désignés pour une année par la ffgolf.

1. LIGUE

Après validation de l'organisation d'un Classic Mid-Amateurs par la ffgolf, la Ligue est responsable de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Classics Mid-Amateurs.

Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Classics Mid-Amateurs. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.
La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront, par exemple, considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Le Club devrait communiquer la liste des inscrits au plus tard 10 jours avant le début l'épreuve.

<u>Préparation du parcours</u> :
Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- avoir 25 ans ou plus la veille de l'épreuve
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Classics Mid-Amateurs antérieurs
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.

Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

4. ENCADREMENT

Le Club organisateur pourra prévoir la présence d'un arbitre en accord avec la Ligue.
Les frais des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Pour les Grands Prix Mid-Amateurs : un arbitre de ligue au minimum obligatoire.

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du Club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve.
Le Comité de l'épreuve, une fois mis en place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1er départ

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.
Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club soit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

Les Classics Mid-Amateurs se jouent le week-end et jours fériés. Certains de ces Classics appelés Grand Prix Mid-Amateurs sont pris en compte dans le Mérite National Amateur. Ils sont au nombre de 3 et sont attribués par la Fédération.

L'épreuve doit se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Mid-Amateur.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de l'épreuve, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Classic Mid-Amateurs est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre les deux épreuves dans les parties.

Inscription :

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.
Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.
Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :

En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimum fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.
La répartition des wild cards est du ressort du Club organisateur après accord de la Ligue.

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9
octobre, novembre	96	21	10
mars	108	24	11
avril et septembre	120	27	12
mai à août	144	33	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive).

Les Clubs organisateurs d'un Classic Mid-Amateurs comportant plus de deux tours avec cut, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	10
octobre, novembre	108	24	11
mars	120	27	12
avril et septembre	132	30	13
mai à août	156	36	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs, des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Pour les Grands Prix Mid-Amateurs, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous à la date de clôture des inscriptions :

- 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames qui seront attribuées par ordre des index,
- par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs,
- par l'ordre des index,
- par l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Marques de départ :

Selon les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu, le Comité de l'épreuve a le choix entre tous les repères pour les Messieurs et les Dames.

Tirage des départs et cadence de jeu :

- Pour les épreuves de 2 tours : Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.
Lors du 1er tour, le tirage peut se faire soit :

- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite Mid-Amateur puis des index ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite Mid-Amateur puis par ordre des index ;

Si l'organisation de l'épreuve nécessite de faire des départs de deux tees différents (1 et 10 par exemple) le tirage du 1er tour devra se faire en U ou U inversé en respectant l'ordre des index (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

Lors du 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).

L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.
Si l'organisation de l'épreuve a nécessité de faire des départs de deux tees différents, le tirage du 2ème tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

- Pour les épreuves de plus de 2 tours : Les départs organisés depuis 2 tees différents sont autorisés.
Lors du 1er tour, le tirage peut se faire soit :

- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite Mid-Amateur puis des index ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite Mid-Amateur puis par ordre des index ;

Les départs du 2ème tour, si le fichier Excel des départs n'est pas utilisé, seront ceux du 1er tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.
De plus, lorsque les départs sont organisés depuis 2 tees différents, ils seront croisés pour le 2e tour de façon a ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

Après le 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).
En cas de cut après 3 tours, les départs du 3ème tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Cut : pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames ou Messieurs), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement des Classics et des Grands Prix mid-amateurs est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).
Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.
NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 80 euros
- pour 3 jours de compétition : 100 euros
- pour 4 jours de compétition : 120 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2).
Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.
De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite National Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

12. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Classic Mid-Amateurs, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Classic Mid-Amateurs se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Mid-Amateurs (lire § 6.7 du Vademecum).

1.2.1-7 CAHIER DES CHARGES DES TROPHEES SENIORS/VETERANS ET DES GRANDS PRIX SENIORS

Les Grands Prix Seniors Sélectifs sont désignés pour une année par la ffgolf et sont qualificatifs pour le Championnat d'Europe par Equipes.

1. LIGUE

La Ligue est responsable de l'attribution d'un Trophée Seniors/Vétérans ou Grand Prix Seniors sur son territoire et de la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges des Trophées / Grand Prix Seniors.
Elle doit contrôler et valider le règlement de l'épreuve, en respectant les Règles du Statut d'Amateur.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National des Trophées Seniors/Vétérans / Grands Prix Seniors. Les noms de personnes ne sont acceptés que dans la mesure où ils rappellent la mémoire de disparus.
La présence des logos ffgolf et/ou Ligue dont fait partie le Club organisateur est obligatoire.

2. CLUB

Le Club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf,
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences,
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné,
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS Clubs",

En cas de non-respect du cahier des charges, le Club encourra une sanction décidée par la CSSN pouvant aller jusqu'à la suspension de l'épreuve l'année suivante. Seront considérés comme des infractions graves le non-respect des conditions d'éligibilité des joueurs et le non-respect des quotas.

Le Club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Le Club devrait communiquer la liste des inscrits au plus tard 10 jours avant le début l'épreuve.

<u>Préparation du parcours</u> :
Piquetage, marquage et Règles Locales ; position des drapeaux et marques de départs : le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

3. JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être licencié de la Fédération Française de Golf et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€ ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue
- avoir 50 ans ou plus la veille de l'épreuve
- être à jour de ses droits d'engagement à tous les Trophées / Grands Prix Seniors
- remplir tous les critères sportifs d'inscription
- répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur
- être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

La licence et le certificat médical ou le questionnaire de santé doivent être enregistrés à la ffgolf avant le début de l'épreuve, faute de quoi la saisie du score du joueur sera bloquée sur RMS.
Pour les joueurs non licenciés en France, le certificat médical doit être fourni lors de l'inscription.

4. ENCADREMENT

Le Club organisateur pourra prévoir la présence d'un arbitre en accord avec la Ligue.
Les frais des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du Club organisateur.

Pour les Grands Prix Seniors sélectifs : un arbitre de ligue au minimum obligatoire

5. COMITÉ DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du Club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve.
Le Comité de l'épreuve, une fois mis en place, doit s'assurer que la coordination avec les services de secours a bien été organisée.

6. ORGANISATION SPORTIVE

Heures d'ouverture : Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit déjeuner : 1 heure avant le 1er départ

Voiturettes : Le Club doit mettre à disposition un nombre suffisant de voiturettes pour que chaque arbitre en ait une.
Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs handigolf titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

Starter : Le Club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Tableau officiel : Le Club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le premier tour de la compétition, selon les horaires fixés par le Club.

Départs membres ou green-fees : Aucun départ avant le 1er départ de l'épreuve.

Recording : Une salle et une personne du Club doivent être à disposition pour gérer le recording (voir § 8 Jeu lent).

7. FORME DE JEU

Les Grands Prix Seniors se jouent le week-end et jours fériés. Les Trophées Seniors/Vétérans se jouent en semaine.

Ces épreuves doivent se dérouler sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous en formule stroke play. Un cut ne doit donc pas intervenir après le 1er tour.

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du stroke play seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Senior.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Grand Prix / Trophée Seniors/Vétérans est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties.

Inscription :
La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions sera prise en compte dans l'établissement de la liste officielle.
Le Club doit publier une liste de joueurs retenus au plus tard 10 jours avant le début de l'épreuve.
Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Dans ce cas, cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs. Néanmoins ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

Liste d'attente :
En cas de scratchs après la date de clôture des inscriptions, s'il existe une liste d'attente, elle devra être traitée en respectant les mêmes critères que la liste officielle. En cas de de scratchs le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Champ des joueurs :

Le Club doit respecter lors des inscriptions pour les Dames, lorsque la série existe, les nombres minimum fixés par les quotas établis ci-dessous. Dans les limites du champ maximum, les joueurs ne répondant pas aux critères peuvent disposer de wild cards.
La répartition des wild cards est du ressort du Club organisateur après accord de la Ligue.

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	75	18	9
octobre, novembre	96	21	10
mars	108	24	11
avril et septembre	120	27	12
mai à août	144	33	14

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive).

Les Clubs organisateurs d'un Grand Prix / Trophée Seniors/Vétérans comportant plus de deux tours avec cut, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas de joueurs et de wild cards indiqués ci-dessous :

	Nombre maximum (*) de joueurs autorisé incluant les Dames et wild cards	Dames : nombre minimum à prévoir dans le règlement (hors wild cards)	Wild cards : nombre maximum autorisé
décembre à février	96	21	10
octobre, novembre	108	24	11
mars	120	27	12
avril et septembre	132	30	13
mai à août	156	36	15

(*) Pour déterminer le nombre optimum de joueurs en fonction de votre département, prière de consulter le fichier « Amplitude France » disponible sur extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive).

Le champ des joueurs sera déterminé comme suit :

Grands Prix Seniors :
• 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
• 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite National Seniors (Dames et Messieurs) à la date de clôture des inscriptions
• Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Trophées Seniors/Vétérans :
Il faut réserver en priorité 15 places dans le champ des Messieurs et 5 places dans celui des Dames, qui seront attribuées par ordre des index à la date de clôture des inscriptions.
Ensuite, les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord l'ordre du Mérite National Seniors, puis l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions, puis l'ordre d'arrivée des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau précédent.
Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.
Si à la date de clôture des inscriptions, le champ des joueurs est incomplet, le Club pourra le compléter en ajoutant des Dames et/ou des Messieurs.

Découpage des séries :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.
Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Exemple : Un classement spécifique vétérans peut être réalisé.

Attention, tous les joueurs devront partir des mêmes repères.

Marques de départ :

Selon les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu, le Comité de l'épreuve a le choix entre tous les repères pour les Messieurs et les Dames.
Recommandation de la ffgolf pour les Trophées Seniors/Vétérans : Repères 3 (jaunes) pour les Messieurs et repères 5 (rouges) pour les Dames.
Recommandation de la ffgolf pour les Grands Prix Seniors : Repères 2 ou 3 (environ 5800m) pour les Messieurs et repères 4 ou 5 (environ 5100m) pour les Dames.
Pour les Grands Prix Seniors « Sélectifs » : Repères 2 pour les Messieurs et repères 4 pour les Dames. Distances à valider par la ffgolf.

Tirage des départs et cadence de jeu :

- Pour les épreuves de 2 tours : Hors circonstances particulières, les départs devraient se faire du trou n°1.
Lors du 1er tour, le tirage peut se faire soit :
- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Seniors puis des index ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Seniors puis par ordre des index ;

Si l'organisation de l'épreuve nécessite de faire des départs de deux tees différents (1 et 10 par exemple), le tirage du 1er tour devra se faire en U ou U inversé en respectant l'ordre des index (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

Lors du 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).
L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.
Si l'organisation de l'épreuve a nécessité de faire des départs de deux tees différents, le tirage du 2ème tour devra se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).

- Pour les épreuves de plus de 2 tours : Les départs organisés depuis 2 tees différents sont autorisés.
Lors du 1er tour, le tirage peut se faire soit :
- en utilisant le fichier Excel des départs disponible sur le site « arbitrage » et sur Extranet en respectant dans la liste des inscrits l'ordre du Mérite National Seniors puis des index soit ;
- en effectuant des départs par tranches horaires ;
- en respectant l'ordre des index ;
- en respectant l'ordre du Mérite National Seniors puis par ordre des index ;

Les départs du 2ème tour, si le fichier Excel des départs n'est pas utilisé, seront ceux du 1er tour en les divisant en deux et en permutant chaque moitié tout en gardant les mêmes groupes.
De plus, lorsque les départs sont organisés depuis 2 tees différents, ils seront croisés pour le 2e tour de façon a ce que tout le monde joue une fois des 2 départs et dans les 2 tranches horaires.

Après le 2ème tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats, Dames et Messieurs séparément (avec éventuellement une alternance de 3 ou 4 groupes successifs de Dames et de Messieurs).
En cas de cut après 3 tours, les départs du 3ème tour devront se faire en U inversé (Voir chapitre 3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS).
L'intervalle des départs recommandé est de 11 minutes. Il ne doit en aucun cas être inférieur à 10 minutes.

En cas de circonstances exceptionnelles (intempéries), le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

Cut : pour une compétition de plus de 2 tours, un cut peut être mis en place après le deuxième ou le troisième tour. Si pour déterminer ce cut le Club organise un play-off, il est recommandé qu'il n'y ait pas plus de 5 joueurs par groupe.

Dernier tour : Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames ou Messieurs), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Classement : Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte).

Départage : En cas d'égalité pour la première place pour chaque sexe à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.
NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

8. JEU LENT

La procédure de jeu rapide des règles locales permanentes s'applique (lire § 1.2.2-3 et 1.2.2-4 du Vademecum).

9. CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).

10. DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 80 euros
- pour 3 jours de compétition : 100 euros
- pour 4 jours de compétition : 120 euros

Le Club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

11. PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Qu'ils soient français ou étrangers, les conditions de prise en charge des frais sont strictement précisées dans les Règles du Statut d'Amateur (Règle 4-2).
Il appartient au Club organisateur d'obtenir les autorisations préalables indispensables.

De plus, le Club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : place au Mérite National Amateur, licence or, index, etc.) – Règle 6-3 du Statut d'Amateur.

12. PRIX

La valeur des prix doit strictement se conformer aux Règles du Statut d'Amateur (Règle 3).

13. FORFAITS (SCRATCHS)

Le joueur peut annuler sa participation à un Trophée Seniors/vétérans ou à un Grand Prix Seniors jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le Club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

14. RESULTATS

Les résultats doivent impérativement, dans un délai de 48 heures après la clôture du Grand Prix / Trophée Seniors/Vétérans, être envoyés depuis "RMS Clubs" vers le centre serveur fédéral "FLEOLE" et publiés sur le site Internet de la ffgolf.

15. CALCUL DE LA CATEGORIE

Le calcul de la catégorie d'un Grand Prix / Trophée Seniors/vétérans se fait systématiquement a posteriori selon les principes édictés dans le règlement du Mérite National Seniors (lire § 6.8 du Vademecum).

1.2.2 REGLEMENT GENERAL DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS

Ce règlement est complété par :
- les règlements généraux spécifiques des épreuves par équipes et individuelles,
- les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements généraux spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles du règlement général.

DEROULEMENT des EPREUVES

1/ Comité de l'épreuve
2/ Tableau officiel
3/ Contrôle antidopage
4/ Voiturettes de golf et assimilées
5/ Interdiction de fumer
6/ Abandon et disqualification
7/ Recording et enregistrement des scores
8/ Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance (épreuves jeunes)
9/ Practice et entraînement
10/ Changement de cadet

---

cf. REGLEMENTS GENERAUX SPECIFIQUES pour :
- Conditions de participation
- Engagements
- Non-participation et Infractions
- Formes de jeu

DEROULEMENT des EPREUVES

1/ COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve doit comporter au minimum :

- 1 représentant du Club
- 1 représentant de la Ligue ou de la Fédération et 1 arbitre désigné par la Ligue ou par la Fédération (pour une épreuve nationale désigné par la Commission Nationale d'Arbitrage).

Les membres du Comité ne doivent pas disputer l'épreuve.
Dans les conditions définies par les Règles de Golf, seuls le ou les arbitres désignés pour l'épreuve par la Ligue ou par la Commission Nationale d'Arbitrage ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve. Les procédures pour le Comité sont définies dans le Guide Officiel.

Le Comité est désigné par le Directeur du Tournoi. Dans une compétition par équipes, en dehors des arbitres, aucun représentant d'un club engagé ne doit figurer dans le Comité à l'exception du Directeur du club qui reçoit la compétition.
Uniquement lors de circonstances exceptionnelles, le Comité peut modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve, ou la faire jouer sur un nombre de jours inférieur ou supérieur à celui prévu au règlement particulier, après accord de la Direction Sportive ou du Comité des Règles. Dans le cas contraire, les résultats seraient invalidés.

2/ TABLEAU OFFICIEL

Les joueurs et les capitaines devront prendre connaissance de toutes les informations et/ou modifications éventuelles sur le règlement et le déroulement de l'épreuve au tableau officiel de l'épreuve. Seules les informations figurant sur ce tableau sont à prendre en compte.

3/ CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire.
En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur et son équipe pourront être sanctionnés conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf (lire § 4.1 du Vademecum).
Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

Le règlement disciplinaire de lutte contre le dopage est susceptible de modifications lors de l'Assemblée Générale de la Fédération française de golf. En cas de modifications, le nouveau règlement sera publié sur le site Internet de la ffgolf : www.ffgolf.org

4/ VOITURETTES DE GOLF et ASSIMILEES

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et personnes autorisées à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve y compris pour l'entrainement entre les tours. Leur utilisation par toute autre personne est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Exception : Le Comité de l'épreuve peut autoriser, sous réserve [illegible] joueurs en situation de handicap titulaires du medical pass [illegible] uggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être [illegible] Directeur du Tournoi après la publication des joueurs retenus [illegible] justificatives qui pourraient être demandées. Dans le cas où [illegible] du justificatif de son medical pass, la liste des joueurs titulaires [illegible] à demander auprès de la fédération. La décision du golf et du Directeur du Tournoi en la matière est sans appel.

Interdit de voiturette

5/ INTERDICTION DE FUMER

Il est interdit aux joueurs, à leurs cadets, aux capitaines et aux donneurs de conseils de fumer (y compris la cigarette électronique) pendant toute la durée d'un tour (du 1er départ au dernier joueur rentré) dans l'enceinte du golf à l'exception des abords du club house, des zones d'entrainement et du parking lors de toute compétition ouverte aux jeunes, à savoir toutes les épreuves autres que celles réservées aux mid-amateurs, aux seniors, aux vétérans ou aux joueurs d'entreprise.

Toute infraction sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur une possible sanction.

6/ ABANDON et DISQUALIFICATION

Si un joueur interrompt le jeu et que le Comité considère sa raison valable, il n'y a pas de pénalité, sinon le joueur est disqualifié.
Tout abandon pour motif médical non évident entraînera la disqualification du joueur qui devra présenter a posteriori au Comité de l'épreuve un certificat médical pour changer son statut de « disqualifié » en « abandon justifié ».

Pendant le déroulement d'un tour, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra soit arrêter, soit terminer le tour en cours, sauf décision du Comité demandant au joueur de quitter immédiatement le parcours.
Le Comité n'autorisera pas un joueur à prendre le départ d'un tour si sa disqualification a été prononcée au préalable.

7/ RECORDING et ENREGISTREMENT DES SCORES

Afin d'éviter tout litige, les joueurs devront appliquer la procédure suivante :

- Tous les joueurs de chaque groupe doivent impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.
- Les joueurs doivent attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur. La carte sera considérée comme rendue, lorsque le joueur aura quitté la zone de recording.

8/ CADET, CHARIOT ELECTRIQUE et APPAREILS de MESURE de DISTANCE (Epreuves Jeunes)

a) Cadet

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), seuls les équipiers ou les compétiteurs sont autorisés à caddeyer.
Exception : Pour le Championnat de France des Jeunes et toutes ses phases de qualification (départementales, régionales, interrégionales), l'Interligues U12, les Grands Prix Jeunes ainsi que les Grands Prix Jeunes Majeurs, les internationaux de France U14 garçons et filles, The Evian U18, les cadets sont interdits.

Pénalité :

- Stroke play et Match Play : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.

Si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

b) Chariot Electrique

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), les chariots électriques ne sont pas autorisés.

Pénalité :

- Stroke play : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite. Pénalité maximale par tour : quatre coups.
- Match Play : pénalité générale pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite. Déduction maximale par tour : deux trous.

Stroke play et Match Play : si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au

trou suivant.

c) Appareils de mesure de distance

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes (U21), pendant un tour un, un joueur ne doit pas obtenir d'information de distance en utilisant un dispositif électronique de mesure de distance.

Pénalité :

Stroke play et Match Play:
1ère infraction : le joueur encourt la pénalité générale
2e infraction : disqualification

9/ PRACTICE et ENTRAINEMENT

Le practice n'est autorisé que sur les aires prévues, aux heures indiquées et en respectant les consignes édictées par le Comité de l'épreuve.

Durant les journées d'entraînement sur le parcours, les joueurs ne peuvent jouer qu'une seule balle, sauf dans les cas suivants :

- si le joueur manque le green, il peut rejouer une autre balle ;
- un joueur ne peut effectuer qu'un maximum de 3 approches depuis le bord du green, sous réserve qu'il n'endommage pas le parcours ;
- dans les bunkers de green, une seule sortie vers le green. Pour les autres coups joués de ces bunkers, ils doivent l'être dans une autre direction ;
- seulement 3 putts d'entraînement sont autorisés.

Aucun coup d'entraînement supplémentaire n'est autorisé si la partie suivante attend.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

10/ CHANGEMENT DE CADET

Le joueur peut changer de cadet pendant un tour, mais il ne doit pas le faire temporairement dans le seul but d'obtenir un conseil du nouveau cadet (Règle 10.3a). Le fait de changer de cadet juste pour donner un conseil sur un green sera considéré comme contraire à l'esprit de cette Règle.
Pénalité pour infraction : Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction a été commise.

1.2.2-1 REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE DES EPREUVES FEDERALES PAR EQUIPES

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales
et par le règlement particulier de chaque épreuve fédérale par équipes.

Les conditions des règlements particuliers prévalent
sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Sommaire

I - CONDITIONS de PARTICIPATION
I-1/ pour les Clubs
I-2/ pour les équipiers
2-1/ équipiers
2-2/ index pris en compte
2-3/ capitaine et personne autorisée à donner des conseils

II – GESTION DE L'EPREUVE
II-1/ inscriptions et droits d'engagement
II-2/ forfaits
II-3/ ordre des départs et entraînements
II-4/ réunion des capitaines

III - NON-PARTICIPATION et INFRACTIONS
III-1/ non-participation
III-2/ Infractions - disqualification d'une équipe

IV - FORME de JEU PHASE FINALE MATCH PLAY
IV-1/ entrainement
IV-2/ phase de qualification
IV-3/ phase finale
3-1 tableau
3-2 forme de jeu
3-3 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu
3-4 équipiers absents
3-5 égalité
IV-4/ intempéries
IV-5/ évolution en division

V - FORME de JEU STROKE PLAY INTEGRAL
V-1/ entraînement
V-2/ éligibilité
V-3/ infractions aux règlements
V-4/ égalité
V-5/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ POUR LES CLUBS

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- les associations d'entreprise, les comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliées uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- les associations sportives des practices et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces associations sportives doivent être à jour de leur redevance fédérale.

Tout Club vainqueur d'une épreuve nationale par équipes ou accédant à une division supérieure s'engage à recevoir sur son terrain une épreuve fédérale l'année suivante.
Si, pour des raisons exceptionnelles qui seront appréciées par la CSSN, un Club ne pouvait remplir cette obligation, il doit s'engager à le faire l'année suivante ou à recevoir une épreuve de Ligue.

I-2/ POUR LES EQUIPIERS

I-2-1/ LES EQUIPIERS DOIVENT :

a) Etre membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions nationales par équipes (y compris les promotions), sous peine de disqualification de l'équipe (cf. III-2).
Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

Pour la Coupe de France par Equipes Messieurs (Trophée Jean Lignel), les premières et deuxièmes divisions amateurs Messieurs et Dames exclusivement, seuls deux joueurs transférés sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe. Un joueur sera considéré comme étant « transféré » dès lors qu'il aura été inscrit sur Extranet, en année N ou N-1, dans une équipe d'un autre club pour une épreuve nationale par équipes ou promotion inter régionale.
NB : Un changement de lien de licence dans un Club, une création ou une reprise de licence dans le même Club (sans avoir été licencié lien 1 dans un autre Club pour l'année N-1) ne sont pas considérés comme un transfert.

Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent :
- être licenciés dans un Club avec terrain, dans l'A.S. d'entreprise, comité d'entreprise ou dans une section territoriale d'entreprise qu'ils représentent.
Lorsqu'un équipier est licencié dans un Club avec terrain, il doit obligatoirement être rattaché à son A.S. d'entreprise. Pour rappel, seuls les joueurs licenciés liens 1 et 2 d'un Club avec terrain peuvent être rattachés à partir d'Extranet. Les licenciés indépendants ne sont en aucun cas autorisés à jouer les épreuves golf d'entreprise.
- être membres de l'association d'entreprise, du comité d'entreprise ou de la section territoriale d'entreprise qu'ils ou elles représentent et être salariés titulaires de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve.*

Règle générale : Le **salarié membre des équipes **est soit titulaire d'un contrat de travail prévoyant une activité** professionnelle au moins **800 heures par an** (équivalent à un mi-temps) dans le cadre d'un **contrat de travail dont la durée est supérieure ou égale à 18 mois, soit titulaire d'une convention pré-retraite.** Seule la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.*

b) Etre titulaires, à la date limite d'inscription des équipiers :
- de la licence ffgolf de l'année en cours
- du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours, et enregistré auprès du Club ou de la Fédération ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

c) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

d) Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.

e) Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.
Note : Concernant les Championnats des Equipes 2 (divisions Messieurs, Mid-Amateurs Messieurs, Seniors Messieurs), un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

I-2-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois jour pour jour avant le 1er jour de l'épreuve.
Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

I-2-3/ CAPITAINE et PERSONNE AUTORISEE A DONNER DES CONSEILS

Le capitaine de l'équipe doit être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente. Pour les AS Entreprise, STE, CE et municipales, le capitaine peut être aussi rattaché.
Il doit répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.
Le donneur de conseils supplémentaire peut être ou non un golfeur professionnel et doit posséder une licence active ffgolf. Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité avant le début du championnat sur la fiche de composition d'équipe.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseil et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Le capitaine et la personne autorisée à donner des conseils devront être désignés nominativement sur la fiche de composition de l'équipe lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.

Lorsque le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils n'est pas le cadet du joueur, il n'est pas autorisé à aller sur les greens.

1re infraction : Avertissement
2e infraction : Exclusion du parcours
3e infraction : Disqualification de l'équipe

Si un capitaine ou le donneur de conseil se comporte de manière incorrecte ou s'il ne respecte pas le Code de comportement, il sera pénalisé de la manière suivante :
1re infraction : Avertissement
2e infraction : Exclusion du parcours
3e infraction : Disqualification de l'équipe

II – GESTION DE L'EPREUVE

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un Club et de ses équipiers à une épreuve fédérale interclubs par équipes se fait par Extranet.

S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve.

La date limite d'inscription des Clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Pour toutes les compétitions par équipes, le nombre maximum d'équipiers est égal au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour disputer le ou les tours de stroke play (voir chaque règlement particulier).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du Club et de son capitaine.

Pour les épreuves nationales (hors promotion) y compris les épreuves du golf entreprise les droits d'engagement sont de 95 euros par journée de compétition, soit :

- 475 euros pour une épreuve de 5 jours
- 380 euros pour une épreuve de 4 jours
- 285 euros pour une épreuve de 3 jours
- 190 euros pour une épreuve de 2 jours

Pour les épreuves de golf sur Pitch & Putt, les droits d'inscription sont réduits de 50% par rapport aux valeurs ci-dessus.
Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

II-2/ FORFAIT

Tout forfait avant l'épreuve doit être notifié à la ffgolf, au plus tard 48h avant la réunion des capitaines. Dans le cas d'un forfait notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par mail avec accusé de réception (inscription@ffgolf.org).
En cas de non-respect de ces procédures, le Club sera susceptible d'encourir une sanction pouvant aller jusqu'à l'exclusion de cette même épreuve l'année suivante.

Tout Club déclarant forfait pour une division nationale pourra être rétrogradé en promotion sur décision de la CSSN.

Pour les épreuves **nationales** par équipes, d'une manière générale, le droit d'engagement de tout Club déclarant forfait après la date limite d'inscription des joueurs (7 jours pleins avant le début de l'épreuve) reste acquis à la ffgolf.
Pour toutes les **promotions nationales, inter régionales**, **Coupe Lignel** et pour **les championnats des équipes 2 Seniors et Mid-Amateurs**, les droits d'inscriptions restent dus dès la date de clôture des inscriptions des Clubs (1 mois avant le début de l'épreuve).

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- n'est pas remplacée,
- prend la dernière place dans le tableau,
- pourra être rétrogradée en promotion.

Note : Toute équipe n'ayant pas fait jouer le nombre minimum de joueurs nécessaires pour figurer au classement du tableau de match play est considérée comme n'ayant pas participé (un joueur en retard au départ mais présent est considéré comme ayant participé).

Tout club déclarant forfait en cours d'épreuve pourra être rétrogradé en division inférieure sur décision de la CSSN. Dans ce cas, le club sera remplacé l'année suivante par un des clubs qui devait être rétrogradé en division inférieure parmi tous ceux de la même poule.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS et ENTRAINEMENTS

La ffgolf ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les heures définitives à prendre en compte sont affichées sur le tableau officiel la veille du 1er tour de l'épreuve.

Pour les réservations de départs de la journée d'entraînement, les Clubs participants doivent contacter directement le Club organisateur.

II-4/ REUNION des CAPITAINES

La réunion des capitaines se tient à 19 heures la veille du 1er tour de l'épreuve, sauf indication contraire (en particulier pour les qualifications régionales). Lors de cette réunion, la fiche de composition de son équipe est communiquée au capitaine afin d'être contresignée.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de disqualification. Le Club pourra être rétrogradé en promotion sur décision de la Commission Sportive Stratégique Nationale. Ce représentant peut être un joueur figurant sur la liste de composition d'équipe, la personne autorisée à donner des conseils, ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

III – INFRACTIONS AUX REGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

1. Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, une équipe a fait jouer un équipier :
- ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
- ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution ;

L'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée en promotion.

2. Si au cours d'une compétition par équipes deux joueurs d'une même équipe sont en infraction vis-à-vis des règlements de lutte contre le dopage et que cela est susceptible d'engagement de poursuites devant la Commission Disciplinaire de Lutte contre le Dopage, l'équipe sera disqualifiée, voire rétrogradée en promotion.

Dans ces deux cas, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points, gains et prix (notifiées à l'équipe et à l'organisateur de la compétition). En cas de retrait de titre, celui-ci sera remis au finaliste ou au suivant.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la disqualification de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de disqualification d'une équipe pourra, après accord préalable de la Direction Sportive et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité estime qu'une telle mesure est justifiée.

En cas de disqualification, l'équipe la mieux classée de la qualification, parmi les équipes descendantes sera rattrapée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la CSSN qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'évolution en fonction des modifications qui peuvent intervenir au sein des règlements disciplinaires (discipline générale et/ou discipline dopage). Les modifications seront votées en Assemblée Générale de la ffgolf.

En cas de modifications, une mise à jour de l'ensemble des règlements sera publiée sur le site Internet de la ffgolf.

IV - FORME de JEU des INTERCLUBS AVEC PHASE FINALE en MATCH PLAY

IV-1/ ENTRAINEMENT (Règle 5.2)

Le comité pourra limiter l'entrainement n'importe quel jour de la compétition.

IV-2/ PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE PLAY

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.
Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats des deux tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage des tableaux de match play au tableau officiel à l'issue du dernier tour.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.
Le total d'une équipe est égal au total de tous les scores moins la plus mauvaise carte à chaque tour.

En cas d'égalité, les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Note : dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait), elle est considérée comme ayant le plus mauvais score par rapport à toutes les autres.
De plus, si plus d'un score est non valide, l'équipe prend la dernière place dans le tableau. Si plusieurs équipes sont concernées, voir départage ci-dessus.
En cas d'égalité parfaite après ces départages (les cartes non rendues dans des cas de disqualification, abandon justifié ou forfait seront considérées comme équivalentes), les capitaines des équipes concernées désigneront un équipier qui partira en play-off en trou par trou.
En cas d'impossibilité de jouer ce play-off, le départage se fera par tirage au sort.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de disqualification après l'affichage des résultats de la qualification, pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale :
- avant l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle prend la dernière place dans le tableau et descend automatiquement dans la division inférieure. Les équipes qui la suivent remontent dans l'ordre de la qualification.
- après l'affichage officiel des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, elle n'est pas remplacée, conserve sa place dans la composition du tableau de match play et son adversaire désigné gagne par forfait.

b) si une équipe qualifiée est disqualifiée après l'affichage officiel des résultats en application du paragraphe III, elle n'est pas remplacée et son adversaire désigné gagne par forfait.

IV-3/ PHASE FINALE

IV-3/ 1 TABLEAU

Le tableau de match play de la phase finale est établi d'après le classement de la qualification.
Les huit premières équipes de la qualification sont qualifiées pour les quarts de finale selon l'ordre du tableau ci-dessous :
Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuant à jouer jusqu'à ce que l'un des Camps le gagne, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Phase finale :

¼ de finale	½ finales	Finale (uniquement en 1ère division)
Match 1: 1 v 8 Match 2: 4 v 5 Match 3: 3 v 6 Match 4: 2 v 7	Match 5 : Vainqueur Match 1 v Vainqueur Match 2 Match 6 : Vainqueur Match 3 v Vainqueur Match 4 Les vainqueurs des Match 5 et 6 accèdent à la division supérieure.	Vainqueur Match 5 v Vainqueur Match 6

Barrages :
Les barrages se font en élimination directe en forme de jeu réduite.
Pour l'ordre de jeu des matchs, voir les règlements particuliers. Le Comité a la possibilité de modifier l'ordre de jeu des barrages.

IV-3/ 2 FORME DE JEU

Selon la division la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

IV-3/ 3 MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

Pour chaque rencontre, la fiche d'ordre de jeu des foursomes et des simples doit être remise par le capitaine au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe.

Si un ou plusieurs matchs sont impliqués dans un play-off :
1. Ceci ne modifie pas l'heure limite jusqu'à laquelle la fiche d'ordre de jeu peut être modifiée.
2. Le Comité de l'épreuve a toute latitude pour modifier l'ordre de jeu des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.

Si l'horaire de départ d'une phase finale est décalé par le Comité de l'épreuve, c'est ce nouvel horaire qui fait référence pour les délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Dans le cas où des foursomes sont joués le matin suivis de simples l'après-midi (ex : phase finale pour le titre des divisions Messieurs), l'ordre de jeu de ces simples reste confidentiel et modifiable par le capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de l'équipe

Dans le cas où deux tours de match play se jouent dans la même journée (ex : phase finale pour le titre des divisions mid-amateurs Dames), si le capitaine n'a pas remis sa fiche d'ordre de jeu 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de son équipe l'après-midi, c'est la fiche d'ordre de jeu du matin qui sera reconduite pour les matchs de l'après-midi.

En dehors du cas précédent, si la fiche d'ordre de jeu n'a pas été remise dans le délai imparti, le premier match est perdu. Si, à l'heure de départ prévue du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est perdu, et ainsi de suite.

IV-3/ 3-1 MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine a le libre choix de leur composition et de l'ordre de jeu des équipiers.
Les foursomes se jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.
Les équipiers sont libres de choisir l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

IV-3/ 3-2 MATCH PLAY : simples

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. A index arrondi égal, le choix est laissé au capitaine. L'index arrondi est celui figurant sur la feuille de composition d'équipe délivrée par la ffgolf, lors de la réunion des capitaines.
Exception : pour la 1ère division Messieurs – Trophée Gounouilhou et la 1ère division Dames – Trophée Golfer's Club, le choix de l'ordre de jeu est laissé au capitaine.

Les équipiers jouent selon l'ordre de la fiche d'ordre de jeu remise par le capitaine au Comité de l'épreuve.

IV-3/ 3-3 MATCH PLAY : forme de jeu réduite

En forme de jeu réduite, le capitaine a le libre choix de l'ordre de jeu de ses équipiers pour le foursome et doit se conformer au § IV-3/3-2 pour les simples.

- Divisions Messieurs, Dames, Divisions des équipes 2 Messieurs, mid-amateurs Messieurs, seniors Messieurs : 1 foursome et 4 simples consécutifs
- Divisions U16 garçons, mid-amateurs Dames, seniors Dames, vétérans, promotion des équipes 2 messieurs : 1 foursome et 2 simples consécutifs
- Divisions U16 filles : 3 simples

- Divisions Entreprise :
  - ¼ et ½ finales des 1re et 2e divisions : 1 foursome et 2 simples consécutifs
  - Finales des 1re et 2e divisions : 5 simples
  - Autres divisions et barrages : 1 foursome et 2 simples consécutifs

IV-3/ 3-4 ORDRE DE JEU

Tout Camp, en foursome ou en simple, ne jouant pas son match dans l'ordre indiqué par le capitaine de son équipe sur la fiche d'ordre de jeu des foursomes ou des simples perd son match.

A l'exception de la 1ère division Messieurs - Trophée Gounouilhou et de la 1ère division Dames – Trophée Golfer's Club, si la fiche d'ordre de jeu des simples est erronée (les joueurs ne sont pas classés correctement selon leur index arrondi), les joueurs dont le rang dans la liste serait obligatoirement changé pour respecter l'ordre croissant des index arrondis auront match perdu, qu'il soit joué ou non (cela implique un minimum de deux matchs perdus).

Dans le cas où il y aurait une erreur sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un match, si les erreurs concernent le même simple, alors le simple est partagé.

IV-3/ 3-5 EQUIPIERS ABSENTS

Lorsqu'un foursome est forfait ou lorsque l'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsque l'un des équipiers est forfait ou absent, le match est perdu.
Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents pour les foursomes restent éligibles pour jouer les simples.

Note : Forme de jeu complète : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier foursome et/ou du ou des derniers simples.
Forme de jeu réduite : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète, la mention « absent » doit être inscrite à l'emplacement du dernier simple.
Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de l'équipe.

IV-3/ 4 EGALITE

En cas d'égalité au terme de la rencontre, le capitaine désigne un équipier qui part en match play trou par trou.
S'il est impossible de terminer ce match play ou de le faire jouer, le départage se fera selon l'ordre de la

qualification.

IV-4/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement de l'épreuve est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être suivies :

I) Qualification en stroke play

Le 1er tour de la qualification est prioritaire et doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot gun ou en le répartissant sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.

Si le second tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2ème jour, quel que soit le nombre de joueurs participant à la phase de qualification en stroke play, il faut qu'il y ait au moins **3 vagues complètes rentrées** pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement de la qualification. A défaut, le classement après la première journée est officialisé.
Note : pour le second tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si la phase de match play ne peut être disputée.

II) Phase de match play

A) Phase finale

Si du retard est pris dans le déroulement de l'épreuve suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve doit faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite jusqu'à rattraper ce retard, après quoi les rencontres doivent reprendre en forme de jeu normale.

Procédure à appliquer :

- si le tour d'une rencontre n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite.
- si le tour d'une rencontre a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
  - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée.
  - Si un foursome est terminé, le point obtenu reste acquis ; le foursome non terminé est partagé. La reprise du jeu se fait avec les simples. En cas d'égalité au terme de la rencontre, se reporter au chapitre 1.2-2-1 IV-3/ 4 du Vademecum.
- si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il est repris en l'état.

Si le dernier soir, il faut interrompre définitivement l'épreuve et que les équipes sont à égalité, sachant que les match non terminés sont partagés, le titre en première division et les montées dans les autres divisions sont déterminés par l'ordre de la qualification pour les équipes encore en course.

B) Barrages

Tant que le Comité a suffisamment de temps pour organiser les barrages, il doit les repousser jusqu'au dernier jour de la compétition. S'ils ne peuvent se terminer, c'est le classement de la qualification qui est utilisé pour départager les équipes encore en course.

IV-5/ EVOLUTION en DIVISION

En cas de disparition de l'Association Sportive [illegible] une rétrogradation (au-delà de la division inférieure) nécessi[illegible] mis en place, l'équipe est remplacée par un des Clubs qui [illegible] parmi tous ceux du même niveau de division. Un club scra[illegible] entre les Clubs est effectué à partir des modalités suivantes :

EN COURS de validation

a) Pour les divisions nationales Dames et Messieurs : classement au Mérite des Clubs de l'année 2019,
   - si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de 2019,
   - si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (Dames ou Messieurs) au dernier Mérite National Amateur de l'année.

b) Pour les divisions mid-amateurs : classement au Mérite des Clubs, de l'année 2019
   a. si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de 2019,
   b. si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (Dames ou Messieurs) au dernier Mérite National Mid-Amateurs de l'année.

c) Pour les divisions seniors et vétérans : classement au Mérite des Clubs de l'année 2019,
   a. si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de 2019,
   b. si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (Dames ou Messieurs) au dernier Mérite National Seniors de l'année.

d) Pour les divisions U16 : classement au Mérite Performance des Ecoles de Golf de l'année 2019,
   a. si l'égalité persiste, le nombre de points acquis par les joueurs du Club (filles ou garçons) au dernier Mérite National Jeunes de l'année.

e) Pour les divisions entreprises : classement au Mérite National des AS d'Entreprise de l'année 2019.

Note : Dans tous les cas, en cas d'égalité persistante, le départage se fait par tirage au sort.

V - FORME de JEU des INTERCLUBS EN STROKE PLAY INTEGRAL

Si un joueur est disqualifié pour un tour dans une compétition par équipes dans laquelle tous les scores ne sont pas pris en compte dans le total de l'équipe, la disqualification s'applique uniquement pour ce tour de la compétition.
Cependant, si un joueur est disqualifié pour non-respect d'une norme du Code de comportement selon la Règle 1.2b, c'est au comité de déterminer si cette disqualification est pour ce tour ou pour toute la durée de la compétition.

Les résultats seront définitifs lors de l'affichage de ces résultats au tableau officiel à l'issue de la compétition. En cas de qualification avant la phase finale, les résultats des deux tours de qualification seront définitifs lors de l'affichage des résultats de ces deux tours au tableau officiel.

Pour ces compétitions, il faut se reporter au règlement particulier de l'épreuve qui spécifie le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour ainsi que le décompte des cartes.

Les équipiers portés sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans un ordre quelconque en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

V-1 ENTRAINEMENT (Règle 5.2)

Le comité pourra limiter l'entrainement n'importe quel jour de la compétition.

V-2 ELIGIBILITE ET CONFORMITE AU REGLEMENT

Une équipe peut participer si sa fiche de composition d'équipe est en accord avec le règlement en termes de catégorie d'âge et d'index.

Le score d'une équipe n'est validé que si celle-ci correspond aux normes du règlement particulier en matière de cartes prises en compte après chaque tour de l'épreuve.

V-3 INFRACTIONS AUX REGLEMENTS ; DISQUALIFICATION D'UNE EQUIPE

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est disqualifiée.

V-4 EGALITE

Les équipes sont départagées en comparant le cumul des cartes non prises en compte, puis celui des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

Dans le cas où une équipe ne peut pas rendre son plus mauvais score (disqualification, abandon justifié, forfait) sur un des tours, il est considéré comme étant le cumul le plus mauvais par rapport à tous les autres.
Les cartes non rendues dans des cas de disqualification, d'abandon justifié ou de forfait seront considérées comme équivalentes.
Au cas où plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvais score, le départage sera fait sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des secondes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite après ces départages, pour la dernière place qualificative pour la phase finale ou pour le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui part en play-off en trou par trou. En cas d'impossibilité de terminer le play-off ou de le faire jouer, les équipes concernées seront départagées à partir de leur place au Mérite des Clubs (Messieurs ou Dames) ou au Mérite des Ecoles de Golf Performance de l'année N-1 en fonction de l'épreuve concernée.

V-5 INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves est perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée.
Si le dernier tour ne peut se terminer avant la fin de l'épreuve, il faut qu'il y ait au moins 3 vagues complètes rentrées pour prendre en compte les scores de ce tour dans le classement final. A défaut, le classement avant ce dernier tour est officialisé.
Note : Pour ce dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite quel que soit le nombre de vagues rentrées.

1.2.2-2 REGLEMENT GENERAL SPECIFIQUE DES EPREUVES FEDERALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales
et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les dispositions des règlements particuliers ainsi que des cahiers des charges (voir section 1.2.1)
prévalent sur celles du règlement général et du règlement général spécifique.

Sommaire

I – CONDITIONS de PARTICIPATION
- I-1/ participants
- I-2/ index
- I-3/ étrangers

II – ENGAGEMENTS
- II-1/ inscriptions et droits d'engagement
- II-2/ forfaits
- II-3/ ordre des départs

III - FORME de JEU PHASE FINALE EN MATCH PLAY
- III-1/ phase de qualification
  - 1-1/ départage des ex aequo
  - 1-2/ composition du tableau
- III-2/ phase finale
- III-3/ intempéries

IV - FORME de JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL
- IV-1/ phase de qualification : cut
- IV-2 / départage des ex aequo
- IV-3/ intempéries

I - CONDITIONS de PARTICIPATION

I-1/ LES PARTICIPANTS DOIVENT :

a) Être titulaires au plus tard 7 jours pleins avant le début de l'épreuve :
- de la licence ffgolf de l'année en cours et s'être acquitté du « droit de jeu fédéral » de 35€
- du certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf, délivré par un médecin de leur choix, valable pour la saison en cours, enregistré auprès de la Fédération ou, si le joueur a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

b) Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.

c) Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve, et entre autres, celles relatives à l'index.

Note : En cas de non-éligibilité le joueur sera disqualifié.

I-2/ INDEX PRIS EN COMPTE

C'est l'index, à la date de clôture des inscriptions, tel que figurant à cette date dans Fléole, qui est pris en compte.
Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte l'index le plus bas.

I-3/ ETRANGERS

Les participants de nationalité étrangère, lorsque leur participation est autorisée, doivent, s'ils sont licenciés :
- à la ffgolf : remplir toutes les conditions du §I-1.
- à une fédération étrangère reconnue : remplir les conditions b et c du § I-1.

II - ENGAGEMENTS

II-1/ INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

Les participants doivent s'inscrire individuellement sur le site Internet de la ffgolf, auquel doit être joint le paiement dont le montant correspond aux droits d'inscription précisés sur le site.
La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Sauf autrement spécifiés, les droits d'engagement sont de :

a. 100 euros pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
b. 50 euros pour les joueurs licenciés en France de 19 à 25 ans (nés entre 1996 et 2002)
c. 40 euros pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nées en 2003 ou après)

Pour les épreuves en double, les droits d'engagement sont de :

d. 50 euros pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
e. 25 euros pour les joueurs licenciés en France de 19 à 25 ans (nés entre 1996 et 2002)
f. 20 euros pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nées en 2003 ou après)

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements généraux et particuliers de ladite épreuve.

La liste définitive des joueurs est éditée en fonction du règlement particulier de chaque épreuve. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera utilisé comme clé de départage supplémentaire en cas d'égalité.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit de rouvrir les inscriptions après la date de clôture. Les joueurs/joueuses s'inscrivant après la date de clôture seront classé(e)s par date d'inscription.

II-2/ FORFAITS

Tout forfait doit être notifié à la CSSN de la ffgolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ou immédiatement par courrier ou par e-mail (inscription@ffgolf.org).

Dans le cas où le forfait est notifié après 12h00 la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme disqualifié sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc… qui devront être dûment justifiés). Dans le cas où le forfait n'est pas justifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Forfait après la date de clôture :

g. Entre la date de clôture et J-15, 50% des droits d'inscription seront reversés au joueur.
h. Après J-15, la totalité des droits d'inscription restera acquis par la ffgolf.

II-3/ ORDRE DES DEPARTS

La ffgolf ne communique aucune heure de départ par téléphone. Les horaires sont disponibles au plus tard la veille de l'épreuve auprès du Club d'accueil.

III - FORME DE JEU PHASE FINALE en MATCH PLAY

III-1/ PHASE DE QUALIFICATION

STROKE PLAY : Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlement particulier de chaque épreuve.
Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

III-1-1/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant affichage) de la qualification est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

LE CLASSEMENT PROVISOIRE DEVIENDRA OFFICIEL LORS DE L'AFFICHAGE

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

a) si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :

- s'ils le font avant l'affichage officiel du tableau de match play, ils sont remplacés nombre pour nombre et les compétiteurs qui les suivent remonteront dans l'ordre de la qualification.
- s'ils le font après l'affichage officiel du tableau de match play, ou à la suite d'une qualification après play-off, ils ne sont pas remplacés, conservent leur place dans la composition du tableau de match play et leur adversaire désigné gagne par forfait.

b) si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel du tableau de match play, ils ne sont pas remplacés et leur adversaire désigné gagne par forfait.

Exception 1 : Coupes Ganay et Gaveau
Un play-off sera organisé pour la 1ère place (cf. voir règlement particulier)

Exception 2 : Championnat de France des Jeunes
Un play-off sera organisé pour les dernières places qualificatives (cf. voir règlement particulier).

III-1-2/ COMPOSITION DU TABLEAU DE LA PHASE FINALE

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification (voir les documents d'organisation).

III-2/ PHASE FINALE : MATCH PLAY

Nombre de trous : cf. règlements particuliers de chaque épreuve.
Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.
Si le jeu est définitivement interrompu lors d'une finale, le joueur le mieux classé lors de la qualification est déclaré vainqueur

III-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans les cas où le déroulement des épreuves individuelles est perturbé par des intempéries ou toutes autres circonstances exceptionnelles, les procédures suivantes doivent être appliquées :

A) Qualification en stroke play

Le premier tour de la qualification est prioritaire. Il doit donc se dérouler obligatoirement, si nécessaire en shot-gun ou en le répartissant sur plusieurs journées.

Dans le cas d'une qualification sur deux tours, il faut qu'au moins 1 tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et reportée. Si le second tour est interrompu ou retardé et ne peut se terminer le soir du 2ème jour, le Comité de l'épreuve peut soit l'annuler soit le faire terminer le lendemain.
Si le tour est annulé, le classement provisoire du premier tour devient le classement de la qualification.
Si les deux tours de qualification sont privilégiés et entrainent une diminution du nombre de jours disponibles pour les match play, le Comité peut diminuer le nombre de qualifiés pour les tours de match play.

C'est le classement de la qualification qui sert de référence pour toute décision ultérieure du Comité, y compris la prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut être disputé.

B) Tours de match play

Sur une épreuve avec une finale sur 36 trous, et dans le cas d'un retard dans le déroulement des tours de match play suite à des intempéries ou circonstances exceptionnelles, la finale est réduite à 18 trous.

Si le dernier soir prévu pour l'ensemble de l'épreuve, les matchs n'ont pas abouti à la victoire d'une ou d'un joueur, et qu'il faille interrompre définitivement l'épreuve : le titre revient au joueur le mieux classé de la qualification encore en course pour le titre.

IV - FORME DE JEU EN STROKE PLAY INTEGRAL

IV-1/ PHASE DE QUALIFICATION : CUT

Nombre de tours et de qualifiés : cf. règlement particulier de chaque épreuve.
Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait :

- avant l'affichage officiel des résultats, ils sont remplacés par les compétiteurs qui les suivent dans l'ordre du classement.
- après l'affichage officiel des résultats, ils ne sont pas remplacés.

Note : si des qualifiés sont disqualifiés après l'affichage officiel des résultats, ils ne sont pas remplacés.

IV-2/ DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement est établi en utilisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

Exception pour la 1ère place :
Si un ou plusieurs compétiteurs ont réalisé le même score que le premier du classement, ils jouent autant de trous qu'il leur est nécessaire pour se départager.

Si pour une raison quelconque, les play-off ne pouvaient se dérouler ou étaient interrompus :

- Ils ne sont pas reportés au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Ceux encore impliqués dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de l'épreuve.

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France lorsque ce titre est décerné sur une épreuve internationale, un play-off est également organisé entre les joueurs de nationalité française ex aequo à la meilleure place quelle que soit cette place dans le classement final de l'épreuve.
Si ces joueurs sont également impliqués dans le play-off pour la première place du classement final de l'épreuve, un seul play-off est organisé et les résultats de ce dernier sont pris en compte pour l'attribution des différents titres.

Si le play-off pour le titre du classement final se termine et que des joueurs sont toujours à égalité pour le titre de Champion de France, ils continuent à jouer le play-off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

IV-3/ INTEMPERIES et CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

Dans le cas où le déroulement des épreuves serait perturbé par des intempéries ou toute autre circonstance exceptionnelle, les impératifs suivants doivent être respectés :

Un tour commencé ne devrait pas être annulé mais repris ou continué lorsque les conditions le permettent, quitte à le repousser au jour suivant. Dans le cas où il est impossible de reporter au lendemain la conclusion du tour (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi en ne prenant en compte que le ou les tours joués dans leur intégralité. Si au terme de ce dernier jour, au moins un tour dans son intégralité n'a pas été joué, la compétition est annulée.
Le dernier jour de l'épreuve, le Comité ne devrait pas reprendre un tour interrompu si celui-ci ne peut pas raisonnablement se terminer.

1.2.2-3 REGLES LOCALES PERMANENTES DES EPREUVES FEDERALES AMATEURS

Les dispositions suivantes s'appliquent à toutes les épreuves fédérales amateur et font référence aux Règles de Golf applicables au 1er janvier 2021.

1. Hors limites (Règle 18.2)

Au-delà de tous murs définissant les limites du parcours.

Une balle qui traverse une route définie comme hors limites et vient reposer au-delà de cette route, est hors limites même si elle repose sur une autre partie du parcours qui est dans les limites pour d'autres trous.

2. Zones à pénalité (Règle 17)

Si une balle franchit en dernier la lisière commune d'un hors limite et d'une zone à pénalité, cette lisière est considérée comme rouge et le dégagement sur le côté opposé peut se faire selon la Règle locale type B-2.1

3. Conditions anormales du parcours (y compris obstructions inamovibles) (Règle 16)

a. Terrains en réparation

(a) Toutes zones délimitées par des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets bleus.
(b) Toute zone de terrain endommagée (à la suite par ex. du passage de spectateurs ou d'un véhicule) qui est considérée comme anormale par un arbitre.
(c) Dans la zone générale, les joints entre les plaques de gazon (pas les plaques de gazon elles-mêmes) sont assimilés à des terrains en réparation. Cependant, l'interférence d'un joint avec le stance du joueur n'est pas considérée comme étant elle-même une interférence. Lors du dégagement, tous les joints situés dans une même zone de plaques de gazon, sont considérés comme le même joint.
(d) Les drains effondrés et/ou gravillonnés.
(e) Les dénivellations dues au système d'arrosage automatique.
(f) Les ravines dans les bunkers.

b. Trou d'animal

Le dégagement d'une interférence avec le stance, due à un trou fait par un animal sera refusé.

c. Obstructions inamovibles

(a) Les zones entourées de lignes blanches et contiguës à toutes zones définies comme obstructions inamovibles doivent être traitées comme une seule et même condition anormale du parcours.
(b) Les zones de jardins paysagés (plates-bandes, bosquets etc.) et tout ce qui pousse dedans, lorsqu'elles sont entourées par une obstruction, doivent être traitées comme une seule et même condition anormale du parcours.
(c) Les routes et chemins couverts de copeaux de bois ou de paillis. Chaque copeau individuellement est un détritus.

4. Dropping Zones

Quand une dropping zone a été marquée, elle constitue une option de dégagement supplémentaire. La dropping zone est une zone de dégagement (Règle 14.3). Une balle doit être droppée dans cette zone de dégagement et venir y reposer.

5. Partie intégrante

(a) Les murs de soutien et les palplanches/berlinoises lorsqu'ils sont situés dans les zones à pénalité.
(b) Dans les bunkers les géotextiles entre le sable et le sol lorsqu'ils sont dans leur position d'origine.
(c) Toute porte fermée attachée à un objet définissant une limite du parcours.

6. Alternative coup et distance

La Règle locale type E-5 offrant une alternative au coup et distance pour une balle perdue ou hors limites n'est pas applicable dans les compétitions fédérales.

7. Liste des têtes de driver et des balles conformes (Règle 4)

Les listes en vigueur des têtes de driver et des balles conformes sont établies par le R&A *(*cf. *Equipement Rules* sur le site *randa.org)*.

Pénalité pour avoir joué un coup avec un driver ou une balle non conforme :
Disqualification

8. Cadence de jeu (Règle 5.6)

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

A. Infraction durant le tour :

En l'absence de circonstances atténuantes, un groupe est susceptible d'être chronométré s'il a dépassé le temps imparti et, pour le second groupe et les suivants, s'il est « hors position ». A partir du début du chronométrage, un joueur est censé avoir commis une « faute de temps » s'il exécute son coup en plus de 40 secondes.
Le temps imparti pour le tour sera déterminé par le Comité de l'épreuve et affiché sur le Tableau Officiel.
Le premier groupe, ou tout groupe après un intervalle dans les départs, sera considéré comme étant « hors position » si, à tout moment durant le tour, le temps de jeu du groupe excède le temps imparti pour le nombre de trous joués. Tout autre groupe est « hors position » s'il a perdu son intervalle de départ avec celui qui le précède et a dépassé le temps de jeu imparti.

Pénalités pour infraction à la cadence de jeu
1re faute de temps : Avertissement verbal d'un arbitre et information du groupe que toute faute de temps ultérieure commise par un joueur sera pénalisée
2e faute de temps : Un coup de pénalité
3e faute de temps : Pénalité générale supplémentaire
4e faute de temps : Disqualification

Notes :
1) Le chronométrage débute dès lors que l'arbitre décide que c'est au tour du joueur de jouer et qu'il peut jouer sans gêne ou distraction.
2) Le chronométrage cesse lorsque le groupe est revenu en position et les joueurs seront informés en conséquence. Un joueur qui a commis une ou plusieurs fautes de temps conserve ces infractions pendant toute la compétition.

B. Au Recording :

Le Comité établit le temps imparti pour jouer le tour, temps à ne pas dépasser. Chaque groupe doit donc terminer son tour dans ce temps. Il est de la responsabilité des joueurs de respecter ce temps imparti.

Au recording, **tous les joueurs du groupe encourent la pénalité générale sur le trou n°18 pour infraction à la Règle 5.6** (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :
- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes.
- Pour les autres groupes :
  - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes ET
  - Si l'intervalle de temps à l'arrivée entre lui et le groupe précédent est de plus de 10 minutes par rapport à l'intervalle de temps du départ.

Note :
Le Comité, après avoir entendu les joueurs, pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

9. Interruption et reprise du jeu (Règle 5.7)

Interruption immédiate en cas de danger imminent : un signal sonore prolongé.
Interruption pour une situation non dangereuse : trois signaux sonores consécutifs.
Reprise du jeu : deux signaux sonores consécutifs.

10. Moyens de transport

Les joueurs, les cadets, les capitaines, ainsi que les personnes autorisées à donner des conseils, doivent marcher à tout moment pendant un tour.
Un joueur qui joue ou a joué selon coup et distance est autorisé à utiliser un moyen de transport motorisé pour se rendre à l'endroit où le coup précédent a été joué et/ou en revenir.

Pénalité pour infraction du joueur ou de son cadet :
Pénalité générale pour chaque trou où l'infraction est commise.
Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

Pénalité pour infraction du capitaine ou de la personne autorisée à donner des conseils :
1re infraction : avertissement officiel
2e infraction : exclusion du parcours
Infraction ultérieure : disqualification de l'équipe

11. Conseil dans une compétition par équipes (Règle 24)

Chaque équipe peut nommer une personne qui peut donner des conseils. Les joueurs de l'équipe peuvent demander ou recevoir un conseil de cette personne durant le tour. Le donneur de conseils doit être identifié auprès du Comité avant que tout joueur de l'équipe ait commencé son tour.
Par rapport à chaque joueur de son équipe, le donneur de conseils a le même statut qu'un membre du Camp du joueur pour les infractions aux Règles.

12. Rendre la carte de score (Règle 3.3)

La carte de score d'un joueur est officiellement rendue au Comité lorsque le joueur a quitté la zone de recording.

13. Résultats et fin d'une compétition

a. Match play
Le résultat d'un match est officiel quand il a été enregistré par la Direction du tournoi.
b. Stroke Play
Le résultat d'une compétition est définitif lorsque les résultats ont été officiellement proclamés.

14. Code de comportement (Règle 1.2)

Les infractions et pénalités encourues sont les suivantes :

(a) Négliger le parcours
Entrent dans cette catégorie, les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours. Par exemple :
- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer.
- Ne pas replacer systématiquement les divots.
- Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers.
- Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance.
- Ne pas relever les pitchs.
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, 135m…).
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute.
- Abandonner des déchets ou des mégots de cigarette…

(b) Ecart de Langage
Entrent dans cette catégorie, les manifestations verbales qui ne préservent pas le calme qui devrait habituellement régner dans une partie de golf.
Les insultes et les menaces peuvent être considérées comme des infractions graves et entraîner directement une disqualification, éventuellement suivie d'une poursuite devant la commission de discipline de la ffgolf.
Une insulte envers un arbitre ou un membre du Comité peut entraîner une exclusion immédiate du parcours.

(c) Ecart de Comportement

Entrent dans cette catégorie, les comportements qui n'ont pas leur place sur un parcours de golf. Par exemple :

- Ne pas respecter une interdiction de fumer.
- Gêner les autres joueurs en faisant du bruit, en téléphonant etc.
- Jeter un club.
- Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds).
- Dégrader le sol en donnant des coups de clubs.
- Remettre violemment le drapeau dans le trou.
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites.

Une grave faute de comportement peut entraîner une application directe de la pénalité générale, voire de la disqualification, éventuellement suivie d'une poursuite devant la commission de discipline de la ffgolf.
Les pénalités encourues liées à l'usage de substances illicites ne préjugent en rien des sanctions qui pourraient être appliquées conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf.

Exemples d'actions d'un joueur susceptibles d'être considérées comme une grave faute de comportement :

- Briser délibérément un élément de son équipement ou de l'équipement du parcours (ex : marques de départ…).
- Causer délibérément un grave dommage à un green.
- Être en désaccord avec la préparation du parcours, et décider de sa propre initiative de déplacer des marques de départ ou des piquets de hors limites.
- Jeter un club en direction d'un autre joueur ou d'un spectateur.
- Déconcentrer délibérément d'autres joueurs pendant qu'ils jouent des coups.
- Enlever des détritus ou des obstructions amovibles pour désavantager un autre joueur après que l'autre joueur lui a demandé de les laisser en place.
- Refuser à plusieurs reprises de relever une balle au repos lorsqu'elle gêne un autre joueur en stroke play.
- Délibérément ne pas jouer conformément aux Règles et, ce faisant, potentiellement gagner un avantage significatif, malgré le fait d'encourir une pénalité pour une infraction à la Règle concernée.
- Commettre une agression physique.

Pénalités pour infraction au Code de comportement (Sections a,b,c) :

1re infraction : avertissement
2e infraction : 1 coup de pénalité
3e infraction : pénalité générale supplémentaire
4e infraction : disqualification
Grave faute de comportement : pénalité générale ou disqualification

En dehors de l'avertissement, l'application des pénalités précédentes relève du Comité ou en match play d'un arbitre mandaté par le Comité. Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition. Les pénalités pour infractions au code de comportement seront cumulées.
En cas d'infraction constatée entre deux trous, la pénalité s'applique au trou juste terminé.
Le joueur est responsable du comportement de son cadet.

(d) Code vestimentaire

Il est attendu des joueurs et joueuses qu'ils respectent le code vestimentaire du club d'accueil de la compétition et à défaut une tenue correcte est exigée. Pour les interclubs, il est souhaitable que les équipiers portent la tenue de leur club.
La réglementation en matière de logos et inscriptions publicitaires qui figure dans les Règles et Décisions du Statut d'Amateur, doit être respectée.
En cas d'écart manifeste avec le code vestimentaire, le joueur ou la joueuse pourra être invité à quitter le parcours.

1.2.2-4. PRECONISATIONS ET OBLIGATIONS POUR LES COMPETITIONS JEUNES

I - SUIVEURS DE PARTIES U10/ U12

Lors de leurs premiers pas en compétition, nos jeunes pousses doivent être accompagnées afin de leur permettre de prendre un maximum de plaisir dans les meilleures conditions.

Le suivi des parties sur une compétition permet d'en vérifier le bon déroulement, d'assurer la fluidité du jeu et de vérifier le comptage des scores. Le suiveur de partie peut être un bénévole de club, un Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC), un parent (grand frère, grande sœur, père, mère…) mais il ne doit pas y avoir de lien de parenté entre un suiveur et les enfants d'une partie.

La fiche fédérale « suiveur de partie en compétition » détaille les comportements à adopter et les écueils à éviter lors du suivi d'une partie. Ces fiches peuvent être commandées gratuitement sur l'extranet fédéral.

Dans le but d'optimiser cet accompagnement, la fédération préconise fortement la mise en place des suiveurs sur toutes les parties U10 sur des épreuves départementales et régionales et sur toutes les parties U12 des épreuves départementales.

Afin de garantir une équité entre toutes les parties d'une même catégorie d'âge, le suivi des parties devra être assuré, dans la mesure du possible, pour tous les enfants de la catégorie d'âge concernée.

II - EPREUVES DE CLUBS

Afin d'améliorer la prise en compte des jeunes lors des épreuves de clubs, il est souhaitable de mettre en place un cadre favorisant la pratique des jeunes lors des compétitions de clubs.
Pour cela, la ffgolf préconise que les jeunes disputent systématiquement les compétitions de club du repère de jeu correspondant à leur catégorie d'âge [(1)] :

- Si un classement junior est prévu pour la compétition, la ffgolf préconise l'utilisation des « séries par âge » où un repère de jeu aura été défini pour chaque catégorie d'âge.

- S'il n'y a pas de classement junior prévu dans le cadre de la compétition mais un classement général regroupant les adultes et les jeunes, les jeunes devront cependant pouvoir partir du repère de jeu correspondant à leur âge. Dans une même série par index, on devra trouver les adultes partant de leur repère habituel et les jeunes partant de leur repère correspondant à leur âge.

A ce titre, la mise en place des repères avancés (repères 6 et 7) est rendue obligatoire pour tous les clubs disposant d'un parcours 9 ou 18 trous.

- Exemption possible d'aménagement d'un repère 7 pour les structures disposant d'un pitch&putt ou d'un compact.

- Repère 6 : installé idéalement au début de chaque fairway (éventuellement repère rouge pour les par 3). Voir notices détaillées dans la rubrique « les repères jeunes » de la documentation « jeunes » de l'extranet fédéral.

Une modification du slope des repères 7 va être réalisée en début d'année. Celui-ci passe de 80 (en moyenne) à 100 afin de combler l'écart de valeur et rendre plus accessible le premier classement des jeunes débutants sur ce repère.

La limite pour la gestion de l'index sur ce repère 7 est désormais fixée à 36 pour toutes les catégories de jeu.

(1) Après l'obtention du drapeau d'argent pour les compétitions 9 trous et l'obtention du drapeau d'or pour les compétitions sur 18 trous. Le repère de jeu préconisé par la ffgolf pour les jeunes titulaires d'un drapeau de couleur et d'un drapeau de bronze est le repère 7.

III - MARQUAGE AU SOL

En l'absence d'appareils de mesure de distance lors des épreuves jeunes et afin de favoriser leur progression, une identification de certaines distances (50m, 100m, 150m) doit obligatoirement être mise en place lors de l'organisation d'un Grand Prix Jeunes, Grand Prix Jeunes Majeur et lors des épreuves de qualification au Championnat de France Jeunes à travers un marquage à la peinture ou l'utilisation de marques au sol qui peuvent être permanentes (pavés colorés, repères fixes ancrés au sol, distances sur arroseurs, etc) ne gênant ni le jeu, ni le travail des jardiniers.

Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

IV - COMPETITIONS AVEC SCORE MAXIMUM

Le Score maximum (anciennement strokeford) est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Pour les compétitions jeunes, nous préconisons l'usage du score maximum de 10 pour les catégories U10 et U12 lors des épreuves de clubs et des épreuves départementales.

Sur chaque trou joué avec un Score maximum est de 10 :

- Si à la fin du 9e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 10 sur la carte de scores.

- En cas d'incertitude sur le nombre de coups joués sur le trou, le score marqué sera 10.

1.2.2-5 JEU LENT DANS LES EPREUVES AMATEURS

Les procédures sont décrites dans les Règles locales permanentes sous la rubrique cadence de jeu rapide.

JEU LENT à l'attention du Comité
Modalités de mise en place des procédures

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Directeur du Tournoi ou le Comité. Il est affiché au tableau officiel et remis aux joueurs en stroke play et en match play.
En stroke play, le temps de jeu doit être établi de la façon suivante pour les groupes de trois joueurs :

-11 minutes pour un par 3 -14 minutes pour un par 4 -17 minutes pour un par 5

- ajouter le temps de marche entre chaque trou et pour aller du dernier green au recording
- ajouter du temps pour un trou particulièrement difficile ou pouvant créer du retard.

Chronométrage individuel

Sur l'aire de départ et sur le parcours

Le chronométrage débutera lorsque le joueur aura eu un temps suffisant pour rejoindre sa balle. Le temps passé à marcher en avant, ou en arrière, pour décider du coup à jouer est comptabilisé et fait partie du temps du prochain coup.
Si un joueur a été distrait par un co-compétiteur, un cadet, ou un élément extérieur, durant la préparation d'un coup, le chronomètre sera arrêté et ne reprendra que lorsque le joueur aura à nouveau atteint le même état de préparation. Les conditions météo telles que le vent ou la pluie ne sont pas admises en tant que distraction, et n'entraînent pas l'arrêt du chronométrage.

Un temps suffisant est le temps mis pour marcher d'un pas normal vers sa balle ou le tee de départ, ce qui signifie qu'un joueur marchant rapidement à sa balle aura un délai supplémentaire pour préparer son coup, alors que le joueur se traînant vers sa balle aura moins de temps car le chronométrage aura déjà commencé.
Note : Une telle procédure évitera certaines situations anormales où un joueur chronométré accélérait sa routine, ne serait donc pas pénalisé pour faute de temps, mais ne rattraperait pas son retard car il continuerait de marcher trop lentement.

Sur le green

Le chronométrage débute lorsque le 1er joueur a eu le temps de replacer sa balle, les autres balles étant marquées et relevées, et qu'il a eu un temps suffisant pour atteindre l'endroit où il commencera l'évaluation de son putt. Par contre, pour un putt de moins de 2 mètres le chronométrage débutera dès que le joueur aura eu suffisamment de temps pour replacer sa balle. Lorsqu'un joueur joue en second, le chronométrage débutera lorsque le 1er joueur aura marqué et relevé sa balle ou l'aura sortie du trou.

Recording

Pour mettre en place les procédures contre le jeu lent au recording, le Comité doit :

- afficher clairement ladite procédure et informer les joueurs au départ ;
- afficher le temps de jeu maximum au tableau officiel et le remettre aux joueurs ;
- fournir au starter une fiche des départs permettant d'inscrire et donc de connaître exactement les heures de départ effectives de chaque groupe ;
- organiser un recording avec une personne responsable, habilitée par le Comité, avec la fiche des départs actualisée et les temps de jeu permettant de connaître exactement les heures maximum d'arrivée de chaque groupe.

Le Comité ne devrait retenir de circonstances particulières que dans le cas d'une procédure longue impliquant un arbitre avec une interprétation technique d'une règle de golf, dans le cas de recherches de balles itératives sur la fin du tour, ou lorsqu'un des joueurs du groupe a été pénalisé pour faute de temps. Ne peuvent être retenues comme circonstances particulières :

- l'attente d'un arbitre pour l'application d'une règle simple (zone à pénalité ou condition anormale du parcours) car dans ces cas le joueur doit appliquer la Règle 20.1c sans perdre de temps ;
- la non mise en jeu d'une balle provisoire obligeant un joueur à retourner au départ après la perte de sa balle d'origine.

ffgolf

Recommandations utiles pour lutter contre le jeu lent en compétition

Conseils à l'arbitre ou à l'officiel pour améliorer la cadence de jeu :

- Placez-vous à un endroit bien visible des joueurs.
- Soyez prêt à aider les joueurs en cas de problèmes de Règles
- Estimez la difficulté du coup à jouer et autorisez un délai supplémentaire si vous sentez que ce coup est particulièrement délicat.
- Si un groupe qui est hors de position fait un gros effort pour retrouver sa place (par exemple en regagnant 2 minutes par trou), considérez qu'il n'a pas à être chronométré.
- Autorisez un délai supplémentaire si les conditions météo sont telles que les joueurs doivent mettre et enlever de façon répétée leur tenue de pluie.
- Soyez compréhensif en cas de vent très violent.

Conseils au joueur pour améliorer la cadence de jeu :

- Appliquer le « Prêt ? Jouez ! »
- Soyez conscient de votre position par rapport au groupe devant vous.
- Si vous sentez que votre groupe perd la distance, prévenez les autres joueurs.
- Si votre groupe a perdu la distance, essayez de rattraper rapidement votre retard.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour mettre votre gant.
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour calculer la longueur du coup à jouer et choisir votre club.
- Examinez votre ligne de putt pendant que les autres joueurs examinent la leur (dans les limites normales du Code de comportement).
- Au green positionnez vos sacs ou chariots de manière à pouvoir rejoindre rapidement le départ suivant.
- Quittez le green dès que tous les joueurs du groupe ont terminé le trou. Marquez les scores au départ suivant ou en vous y rendant. Si vous avez l'honneur au départ suivant, ne perdez pas de temps pour arriver au tee, vous marquerez la carte après avoir joué.
- Jouez une balle provisoire si votre balle risque d'être perdue ou hors limites.
- Si vous gardez la distance avec le groupe précédent, vous ne pouvez pas être accusé de jeu lent.

Ne pas oublier que quarante secondes est un grand laps de temps pour effectuer un coup de golf.

Si vos préparatifs ont eu lieu avant que ce soit à vous de jouer, VOUS N'AUREZ PAS à précipiter votre coup en quoi que ce soit.

ffgolf

Prêt ? Jouez !

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

Le "Ready golf" ou "Prêts ?... Jouez !" revient à s'affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide.

L'idée générale de ces recommandations est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue ! Sans oublier, bien évidemment, d'annoncer son intention et pourquoi !

Parmi ces recommandations, on peut mentionner :

- Jouer un coup sans risque pour la partie de devant si un joueur plus éloigné du trou fait face à un coup difficile et prend du temps pour s'y préparer.
- Les joueurs les moins longs drivent d'abord ou jouent leur coup du fairway en premier si les joueurs plus longs doivent attendre.
- Driver lorsque la personne ayant l'honneur tarde à être prête à jouer.
- Jouer un coup avant d'aller aider quelqu'un à chercher sa balle.
- Finir de putter même si cela implique que l'on se tienne proche de la ligne de putt de quelqu'un d'autre.
- Jouer un coup si la personne qui vient d'effectuer une sortie de bunker au bord du green est toujours la plus éloignée du trou mais est retardée parce qu'elle ratisse le bunker.
- Lorsque la balle d'un joueur a dépassé le green, tout joueur plus proche du trou mais approchant depuis le devant du green doit jouer pendant que l'autre joueur se rend à sa balle et examine le coup qu'il lui reste à jouer.
- Noter les scores du trou qui vient d'être joué en arrivant sur le départ suivant, sauf pour le joueur ayant l'honneur qui remplira sa carte aussitôt après avoir joué.

1.2.2-6 INTERRUPTION DE JEU ET SIGNAUX A BRAS

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu (Règle 5.7).
Il est impératif de respecter les consignes des arrêtés préfectoraux en cas d'alerte rouge.
Il faut prévoir pour cela un moyen quelconque (sirène, coup de feu, etc.…) qui permette de prévenir tous les joueurs de l'interruption de jeu et de sa reprise.
Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.
Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs.
Reprise du jeu : deux signaux sonores courts.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, affichez et distribuez les conseils en cas d'orage ci-après :

CONSEILS EN CAS D'ORAGE

DANS TOUS LES CAS

LES GRANDS PRINCIPES

Les 3 dangers sont :
Le foudroiement "direct" par le haut et "l'indirect" par le côté (ex : par l'intermédiaire d'un arbre) ; également le risque de « courant de sol » par la propagation électrique de pied à pied.

- Pour éviter les deux premiers :
C'est l'effet de pointe qui attire la foudre. Offrez le moins possible de "hauteur" par rapport à votre environnement immédiat et éloignez-vous de toute pointe en l'air (arbre, pylône, etc…).

- Pour éviter le troisième :
Offrez le moins possible de "surface" par rapport au sol en gardant les pieds joints.

LES CONSEQUENCES

- Evitez la proximité du métal (surtout pointé en l'air) et des conducteurs électriques qui attirent la foudre.
- Si l'orage est très près et que vous êtes à découvert, immobilisez-vous accroupis et pieds joints.
- N'attendez pas la dernière minute pour vous abriter.
- Les chaussures à clous métalliques n'augmentent que faiblement les risques.
- Les montres, téléphones et GPS n'augmentent pas les risques, pas plus que le sac ou les clubs de golf posés à terre.

EVITEZ

- le swing sous l'orage : quel meilleur paratonnerre qu'un club dressé vers le ciel !
- le parapluie pointu à manche métallique
- les zones dégagées, les sommets de colline ou de montagne
- la proximité d'un arbre isolé
- un pylône
- les terrains en hauteur ou les creux au voisinage d'une source
- les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques
- la proximité de l'eau (rivière, étang, piscine, plage…)
- ne pas s'abriter sous une machine agricole ou un hangar métallique sauf s'il est mis à la terre
- les grottes et les parois rocheuses humides.

RECHERCHEZ

- les zones sablonneuses, y compris les bunkers plats (non inondés)
- les bois denses (une dizaine d'arbres au moins) en gardant au moins 5 mètres entre vous et le premier tronc à proximité
- les abris de maintenance fenêtres et portes fermées
- les automobiles fenêtres et portes fermées
- le club-house fenêtres et portes fermées.

SIGNAUX POUR JOUEURS ET COMMISSAIRES

Signaux à bras sur le parcours
Arm-signals on the course

Je ne peux pas situer exactement la balle.
(Jouez une balle provisoire)
I am not able to locate the ball.
(Play a provisionnal ball)

Je vois où repose la balle, ou,
j'ai vu la balle tomber - ou rouler - dans la zone à pénalité.
(Il n'est pas nécessaire de jouer une balle provisoire.)
I can see where the ball lies, or,
I have seen the ball falling - or rolling - in penalty area.
(It is not necessary to play a provisional ball.)

Selon moi, la balle est "hors limites".
(Jouez une balle provisoire avant de vous avancer pour vérifier.)
In my opinion, the ball is out of bounds.
(Play a provisional ball before you go forward to check it.)

On demande un arbitre.
A referee is requested.

ffgolf®

1.2.3 REGLEMENTS PARTICULIERS DES EPREUVES PAR EQUIPES

1.2.3-1 PAR EQUIPES JEUNES

FRANCE V ANGLETERRE GIRLS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement peut être modifié par le Comité de l'épreuve avec l'accord des capitaines des équipes.

CONDITIONS DE SELECTION DE L'EQUIPE DE FRANCE

Chaque Nation sélectionne ses propres équipières.

L'équipe de France est sélectionnée de la manière suivante : **6 JOUEUSES**
Les 2 premières joueuses du classement spécifique après les internationaux d'Espagne Dames seront sélectionnées mathématiquement. Les 4 autres joueuses seront désignées par wild-cards par le comité de sélection.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Moins de 18 ans : nées en 2003 ou après

Accompagnateurs :
- Les capitaines peuvent, au choix, être donneur de conseil ou cadet
- Les coachs ne sont pas autorisés à caddeyer

FORME DE JEU

Déroulement de l'épreuve :
6 simples / match play

Ordre de jeu : L'ordre de jeu est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe.

Classement :
- Chaque victoire dans un match rapporte un point à l'équipe gagnante.
- En cas d'égalité après 18 trous, les points du match sont partagés (0,5 point pour chaque équipe).
- L'équipe victorieuse est celle totalisant le plus de points à l'issue de la rencontre.
- En cas d'égalité à l'issue de la rencontre, le trophée reste en possession de l'équipe précédemment victorieuse.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf.
Les récompenses seront distribuées pendant la remise des prix de la qualification des Internationaux de France U21 Filles.

INTERLIGUES U12

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Ligues : Ouvert aux Ligues de la ffgolf qui ne peuvent engager qu'une seule équipe.
Exception : Avec l'accord préalable de la Direction Sportive, des aménagements entre ligues pourront être effectués pour former une équipe.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
Les membres de l'équipe doivent être licenciés dans un Club de la Ligue ou pour les joueurs indépendants avoir leur lieu de résidence dans la Ligue.

U12 : nés en 2009 et après

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Epreuve non-fumeur : Les coachs, les encadrant, les capitaines et les donneurs de conseil ne sont pas autorisés à fumer.

Encadrement : Il est autorisé que deux pros encadrent les joueurs d'une même équipe.
(de la sortie du green au départ du trou suivant sans retarder le jeu)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, 3 filles minimum doivent **obligatoirement** faire partie de l'équipe (dérogation pour les territoires ultramarins).

Distances de jeu préconisées :
Les S.S.S. devront être identiques pour les filles et les garçons. Voir recommandations § 3.6-4.

Le modèle de compétition ci-dessous pourra être adapté au dernier moment en fonction du nombre de Ligues inscrites (le mode de jeu sera préservé)

❶ Phase de qualification :

4 greensomes stroke play / 9 trous
Classement sur les 3 meilleurs scores afin de répartir les équipes dans les tableaux de tournoi.
(Ce classement sera utilisé en cas d'impossibilité de terminer les matchs de la phase finale, et en l'état de ceux-ci).

❷ Phase finale :

4 greensomes / match play / 9 trous
La composition peut changer à chaque tour. Les matchs vont au bout des 9 trous.
Le résultat annoncé est celui des trous gagnés par chaque greensome.
Le total des trous gagnés par les 4 greensomes donne le résultat final.

Tournoi de poules :
Rencontres dans les poules – vainqueur = 2pts, égalité = 1pt. Classement au total des points.
1er départage : total des trous gagnés, 2ème départage au différentiel. Si toujours égalité : play-off :
Les capitaines des équipes concernées composeront un greensome qui partira en play-off en trou par trou.
Ce greensome sera obligatoirement composé de deux des huit joueurs ayant disputés le tour.

¼ - ½ et finales :
Rencontres en fonction des classements de poules.
Le total des trous gagnés désigne le vainqueur. En cas d'égalité, départage en play-off (voir ci-dessus)
(Mise en place d'une formule réduite pour faire jouer une triangulaire)

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de la Ligue et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doit s'effectuer au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée au vainqueur et souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

DIVISIONS U16 FILLES 2021

PREMIERE DIVISION
GOLF CLUB DE TOULOUSE

Vainqueur en 2019 **GOLF CLUB DE TOULOUSE** (Occitanie)	Finaliste en 2019 **SAINT CLOUD** (Paris - Ile-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	**MIONNAY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	**MONT GRIFFON** (Paris - Ile-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	**PALMOLA** (Occitanie)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	**PARIS COUNTRY CLUB** (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	**PICARDIERE** (Centre-Val-de-Loire)
FRESLONNIERE (Bretagne)	**RACING CLUB DE FRANCE** (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	**ROUEN MONT SAINT AIGNAN** (Normandie)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	**SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)
LERY POSES (Normandie)	**VALCROS** (PACA)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALESCURE** (PACA)
METZ CHERISEY (Grand-Est)	**WANTZENAU** (Grand-Est)
Montent de Promotion	
AILETTE (Hauts-de-France)	**LYS CHANTILLY** (Hauts-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**MARSEILLE LA SALETTE** (PACA)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**PRIEURE** (Paris - Ile-de-France)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	**VOLCANS** (Auvergne-Rhône-Alpes)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1ERE DIVISION U16 FILLES
TROPHEE BRIGITTE VARANGOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2007 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nées en 2005 et 2006.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2007 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :
Repères Minimes filles.
Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participantes quel que soit leur âge et leur index.

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
3 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour
Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale :
3 simples / match play
Les 16 premières équipes jouent pour le titre :
1 v 16 ; 8 v 9 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 6 v 11 ; 7 v 10 ; 2 v 15
3ème jour : 1/8 et 1/4 de finale
4ème jour : ½ finales et finale

❷ Phase finale pour les barrages :
3 simples / match play
Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **24 v 25 ; 23 v 26 ; 22 v 27 ; 21 v 28 ; 20 v 29 ; 19 v 30 ; 18 v 31 ; 17 v 32**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Brigitte VARANGOT confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des Prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION A ET B U16 FILLES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

U14 : nées en 2007 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nées en 2005 et 2006.

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en 1ère division nationale U16 filles.
Le nombre d'équipes sera limité à 52 par promotion et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

1) classement au Mérite National Performance des Ecoles de Golf de 2019
2) ordre d'arrivée des inscriptions

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, une joueuse née en 2007 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :
Repères Benjamines.
Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participantes quel que soit leur âge et leur index.

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
3 joueuses / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour
Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale : 3ème jour
3 simples / match play
Le nombre de clubs qualifiés par promotion sera déterminé à la clôture des inscriptions des équipières en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Le club a la possibilité de s'inscrire soit en promotion A soit en promotion B.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 1ère Division.

DIVISIONS U16 GARÇONS 2021

PREMIERE DIVISION
GOLF CLUB DE LYON

Vainqueur en 2019 **RACING CLUB DE FRANCE** (Paris - Ile-de-France)	Finaliste en 2019 **CHANTILLY** (Hauts-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**PALMOLA** (Occitanie)
AIX MARSEILLE (PACA)	**PARIS COUNTRY CLUB** (Paris - Ile-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**SAINT CLOUD** (Paris - Ile-de-France)
CANNES MOUGINS (PACA)	**SAINT NOM LA BRETECHE** (Paris - Ile-de-France)
NIMES CAMPAGNE (Occitanie)	**TOURAINE** (Centre-Val-de-Loire)
Montent de 2e Division	
ALBI LASBORDES (Occitanie)	**FONTAINEBLEAU** (Paris - Ile-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	**GOLF CLUB DE LYON** (Auvergne-Rhône-Aplpes)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION
POULE A – *TOULOUSE TEOULA*

BASSIN BLEU (La Réunion)	**LA NIVELLE** (Nouvelle-Aquitaine)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	**LA PREE** (Nouvelle-Aquitaine)
BOURBON (La Réunion)	**LOUSTAU** (PACA)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	**LYON SALVAGNY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
FONTCAUDE (Occitanie)	**MEDOC** (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	**MIONNAY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	**OLD COURSE CANNES** (PACA)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	**SAINT DONAT** (PACA)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – *LE SART*

AILETTE (Hauts-de-France)	**MARCILLY** (Centre-Val-de-Loire)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	**METZ CHERISEY** (Grand-Est)
BONDUES (Hauts-de-France)	**MONT GRIFFON** (Paris - Ile-de-France)
COLORADO (La Réunion)	**OZOIR LA FERRIERE** (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	**PARIS INT. GC** (Paris - Ile-de-France)
FRESLONNIERE (Bretagne)	**SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	**STADE FRANCAIS** (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	**VAUDREUIL** (Normandie)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION
POULE A – *NORMANDIE CÔTE D'ALBATRE*

AVRILLE (Pays-de-la-Loire)	**HAVRE / OCTEVILLE / MER** (Normandie)
CABOURG LE HOME (Normandie)	**LERY POSES** (Normandie)
CAP MALO (Bretagne)	**NANTES VIGNEUX** (Pays-de-la-Loire)
CARANTEC (Bretagne)	**ODET** (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	**ROUEN MONT SAINT AIGNAN** (Normandie)
DIEPPE-POURVILLE (Normandie)	**SAINT LAURENT** (Bretagne)
FORET VERTE (Normandie)	**VAL GRAND** (Paris - Ile-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	**VAL QUEVEN** (Bretagne)

TROISIEME DIVISION
POULE B – *DOMONT MONTMORENCY*

AMIENS (Hauts-de-France)	**GLORIETTE** (Centre-Val-de-Loire)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	**GRANGE AUX ORMES** (Grand-Est)
AMNEVILLE (Grand-Est)	**LE GOLF NATIONAL** (Paris - Ile-de-France)
ARRAS (Hauts-de-France)	**MEAUX BOUTIGNY** (Paris - Ile-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	**MERIGNIES** (Hauts-de-France)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	**PRIEURE** (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE PREISCH (Grand-Est)	**VILLARCEAUX** (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	**WIMEREUX** (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION
POULE C – *PESSAC*

AIGUELEZE (Occitanie)	**LALOUBERE** (Occitanie)
ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	**LAS MARTINES** (Occitanie)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	**LIMOGES** (Nouvelle-Aquitaine)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	**MONT DE MARSAN** (Nouvelle-Aquitaine)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	**PESSAC** (Nouvelle-Aquitaine)
HAUT POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	**PORCELAINE** (Nouvelle-Aquitaine)
LA RAMEE (Occitanie)	**ROYAN** (Nouvelle-Aquitaine)
LACANAU (Nouvelle-Aquitaine)	**TOULOUSE SEILH** (Occitanie)

TROISIEME DIVISION
POULE D – *SAINT ETIENNE*

AUBAZINE (Nouvelle-Aquitaine)	**GOUVERNEUR** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	**MAISON BLANCHE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	**MARSEILLE LA SALETTE** (PACA)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	**SAINT ETIENNE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	**VAL DE SORNE** (Bourgogne-Franche-Comté)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALCROS** (PACA)
FAULQUEMONT (Grand-Est)	**VALESCURE** (PACA)
GOLF INT. GRENOBLE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VOLCANS** (Auvergne-Rhône-Alpes)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1ERE DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS
TROPHEE JEAN-LOUIS DUPONT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2007 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2005 et 2006.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, un joueur né en 2007 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.
Pour cette disposition, lors de la phase finale pour le titre, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée :
Repères Minimes garçons
Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales
5ème jour : finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Jean-Louis DUPONT confié au Club de l'équipe gagnante pendant la remise des prix
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2EME DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2007 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2005 et 2006.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, un joueur né en 2007 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.
Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée :
Repères Benjamins
Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3EME DIVISION NATIONALE U16 GARÇONS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2007 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2005 et 2006.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, un joueur né en 2007 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.
Pour cette disposition, lors de la phase finale pour la montée, l'ensemble foursomes et simples est considéré comme constituant un tour.

Distance de jeu préconisée :
Repères Benjamins
Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
5 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe: **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION U16 GARÇONS
PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales U16 garçons.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

U14 : nés en 2007 ou après et **Minimes** : 15 et 16 ans, nés en 2005 et 2006.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Pour chaque tour, un joueur né en 2007 ou après doit **obligatoirement** faire partie de l'équipe.

Distance de jeu préconisée :
Repères Benjamins
Une seule marque de départ sera utilisée pour l'ensemble des participants quel que soit leur âge et leur index.

Forme de jeu préconisée :
Le nombre d'équipes sera limité en fonction de la période (cf. cahier des charges des Grands Prix) et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :
5 joueurs / score maximum (9 coups par trou) / 36 trous / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.
Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION U16 GARÇONS
QUOTAS 2021 PAR INTER REGIONS

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2021	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	**2**	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	**2**	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France	**2**	
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est	**2**	
NORD Hauts-de-France, Normandie	**3**	
SUD Occitanie	**2**	
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Paca	**3**	
Total	**16**	

1.2.3-2 PAR EQUIPES DAMES

DIVISIONS DAMES 2021

PREMIERE DIVISION
SAINT GERMAIN

Vainqueur en 2020 **GOLF CLUB DE TOULOUSE** (Occitanie)	Finaliste en 2020 **RACING CLUB DE FRANCE** (Paris - Ile-de-France)
AMIENS (Hauts-de-France)	**LYON SALVAGNY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BONDUES (Hauts-de-France)	**PALMOLA** (Occitanie)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	**PARIS COUNTRY CLUB** (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	**SAINT CLOUD** (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	**SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	**SAINT NOM LA BRETECHE** (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALESCURE** (PACA)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION
POULE A – *VAL DE L'INDRE*

AIX MARSEILLE (PACA)	**LYS CHANTILLY** (Hauts-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	**MEDOC** (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	**MIONNAY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	**NIVELLE** (Nouvelle-Aquitaine)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**PICARDIERE** (Centre-Val-de-Loire)
FRESLONNIERE (Bretagne)	**ROUEN MONT SAINT AIGNAN** (Normandie)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	**STRASBOURG** (Grand-Est)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	**TOURAINE** (Centre-Val-de-Loire)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – *BRIGODE*

BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	**LE COUDRAY** (Paris - Ile-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	**LE SART** (Hauts-de-France)
CANNES MOUGINS (PACA)	**METZ CHERISEY** (Grand-Est)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	**PRIEURE** (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	**RENNES** (Bretagne)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SPERONE** (Corse)
GRANVILLE (Normandie)	**STADE FRANÇAIS** (Paris - Ile-de-France)
LANNIRON QUIMPER (Bretagne)	**VAL GRAND** (Paris - Ile-de-France)

La répartition des clubs dans les 2e Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort.

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION
POULE A – *VAUDREUIL*

AVRILLE (Pays-de-la-Loire)	**LA DOMANGERE** (Pays-de-la-Loire)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	**LERY POSES** (Normandie)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	**LES FONTENELLES** (Pays-de-la-Loire)
CAEN (Normandie)	**ODET** (Bretagne)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	**SAINT LAURENT** (Bretagne)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	**SAINT MALO** (Bretagne)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	**SAINT QUENTIN EN YVELINES** (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	**VAUDREUIL** (Normandie)

TROISIEME DIVISION
POULE B – *REIMS*

AILETTE (Hauts-de-France)	**LE TOUQUET** (Hauts-de-France)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	**LES BOULEAUX** (Grand-Est)
AMNEVILLE (Grand-Est)	**MERIGNIES** (Hauts-de-France)
ARRAS (Hauts-de-France)	**MONT GRIFFON** (Paris - Ile-de-France)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	**PARIS INT. GC** (Paris - Ile-de-France)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	**SAINT GERMAIN/CORBEIL** (Paris - Ile-de-France)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	**VILLARCEAUX** (Paris - Ile-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	**WANTZENAU** (Grand-Est)

TROISIEME DIVISION
POULE C – *PAU GC 1856*

ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	**MARCILLY** (Centre-Val-de-Loire)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**MONT DE MARSAN** (Nouvelle-Aquitaine)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	**ORLEANS LIMERE** (Centre-Val-de-Loire)
HAUT POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	**PAU ARTIGUELOUVE** (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	**PAU GOLF CLUB 1856** (Nouvelle-Aquitaine)
LA RAMEE (Occitanie)	**PESSAC** (Nouvelle-Aquitaine)
LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)	**ROYAN** (Nouvelle-Aquitaine)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	**TOULOUSE SEILH** (Occitanie)

TROISIEME DIVISION
POULE D – *DIGNE LES BAINS*

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SAINT CYPRIEN** (Occitanie)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SAINT DONAT** (PACA)
FONTCAUDE (Occitanie)	**SAINT ETIENNE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
GRAND AVIGNON (PACA)	**SPORTING CLUB VICHY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALCROS** (PACA)
NIMES CAMPAGNE (Occitanie)	**VILLACOUBLAY** (Paris - Ile-de-France)
NIMES VACQUEROLLES (Occitanie)	**VOLCANS** (Auvergne-Rhône-Alpes)
OZOIR LA FERRIERE (Paris - Ile-de-France)	**YVELINES** (Paris - Ile-de-France)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

1ERE DIVISION NATIONALE DAMES

TROPHEE GOLFER'S CLUB

Qualificatif pour l'European Club Cup Trophy

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)
Seules deux joueuses n'étant pas licenciées dans le Club au **31 mars de l'année précédente** sont autorisées sur chaque fiche de composition d'équipe.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales
5ème jour : finale

❸ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

Pour les phases finales en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée GOLFER'S CLUB confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2EME DIVISION NATIONALE DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)
Seules deux joueuses n'étant pas licenciées dans le Club au **31 mars de l'année précédente** sont autorisées sur chaque fiche de composition d'équipe.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3EME DIVISION NATIONALE DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe: **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION DAMES
PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Dames.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :
Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'Inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.
Cependant, le nombre de joueuses par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux clubs montant en 3ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION DAMES
QUOTAS 2021 PAR INTER REGIONS

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2021	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	**2**	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	**3**	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France	**3**	
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est	**3**	
NORD Hauts-de-France, Normandie	**2**	
SUD Occitanie	**2**	
SUD EST Auvergne-Rhone-Alpes, Corse, Paca	**1**	
Total	**16**	

DIVISIONS MID-AMATEURS DAMES 2021

PREMIERE DIVISION
MERIGNIES

Vainqueur en 2019 **SAINT CLOUD** (Paris - Ile-de-France)	Finaliste en 2019 **DINARD** (Bretagne)
AIX MARSEILLE (PACA)	**GOUVERNEUR** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BONDUES (Hauts-de-France)	**PRIEURE** (Paris - Ile-de-France)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**RACING CLUB DE FRANCE** (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	**SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	**SAINT NOM LA BRETECHE** (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2e Division	
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	**LE TOUQUET** (Hauts-de-France)
LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)	**PALMOLA** (Occitanie)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION
POULE A – *DIEPPE*

AVRILLE (Pays-de-la-Loire)	**RENNES** (Bretagne)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	**SAINT GERMAIN/CORBEIL** (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	**STADE FRANÇAIS** (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	**TOURAINE** (Centre-Val-de-Loire)
HARDELOT (Hauts-de-France)	**VAL GRAND** (Paris - Ile-de-France)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	**VAUDREUIL** (Normandie)
LE SART (Hauts-de-France)	**VILLACOUBLAY** (Paris - Ile-de-France)
METZ CHERISEY (Grand-Est)	**YVELINES** (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – *LA BRESSE*

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**LYON SALVAGNY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	**NIMES VACQUEROLLES** (Occitanie)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	**PESSAC** (Nouvelle-Aquitaine)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	**PORCELAINE** (Nouvelle-Aquitaine)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SAINT ETIENNE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	**SPERONE** (Corse)
GRAND AVIGNON (PACA)	**SPORTING CLUB VICHY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	**VALESCURE** (PACA)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION
POULE A – *EVREUX*

AMIENS (Hauts-de-France)	**JOYENVAL** (Paris - Ile-de-France)
BELLEFONTAINE (Paris - Ile-de-France)	**MARIVAUX** (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	**MEAUX BOUTIGNY** (Paris - Ile-de-France)
DIEPPE-POURVILLE (Normandie)	**OZOIR LA FERRIERE** (Paris - Ile-de-France)
GRANVILLE (Normandie)	**PARIS INT. GC** (Paris - Ile-de-France)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	**SAINT AUBIN** (Paris - Ile-de-France)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	**VAUCOULEURS** (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	**WIMEREUX** (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION
POULE B – *TROYES LA CORDELIERE*

AILETTE (Hauts-de-France)	**MERIGNIES** (Hauts-de-France)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	**MORMAL** (Hauts-De-France)
AMNEVILLE (Grand-Est)	**NANCY AINGERAY** (Grand-Est)
APREMONT (Hauts-de-France)	**NANCY PULNOY** (Grand-Est)
ARRAS (Hauts-de-France)	**ROCHEFORT** (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	**SAINT QUENTIN EN YVELINES** (Paris - Ile-de-France)
FAULQUEMONT (Grand-Est)	**STRASBOURG** (Grand-Est)
FORET D'ORIENT (Grand-Est)	**WANTZENAU** (Grand-Est)

TROISIEME DIVISION
POULE C – *TOURS ARDREE*

BADEN (Bretagne)	**LACANAU** (Nouvelle-Aquitaine)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	**MEDOC** (Nouvelle-Aquitaine)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**NANTES VIGNEUX** (Pays-de-la-Loire)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	**ORLEANS LIMERE** (Centre-Val-de-Loire)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	**SAINT LAURENT** (Bretagne)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	**SAINT MALO** (Bretagne)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	**SARGE LES LE MANS** (Pays-de-la-Loire)
CICÉ-BLOSSAC (Bretagne)	**TOURS ARDREE** (Centre-Val-de-Loire)

TROISIEME DIVISION
POULE D – *VALENCE SAINT DIDIER*

ALBI LASBORDES (Occitanie)	**MIONNAY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	**MONTESCOT** (Occitanie)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	**MONTPELLIER MASSANE** (Occitanie)
GOLF INT. GRENOBLE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**NIMES CAMPAGNE** (Occitanie)
LA VALDAINE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**PONT ROYAL** (PACA)
LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)	**TARBES TUMULUS** (Occitanie)
LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)	**TOULOUSE TEOULA** (Occitanie)
LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VAL DE SORNE** (Bourgogne-Franche-Comté)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

1ERE DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES

TROPHEE COTNAREANU

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant [illegible] mille de [illegible]

En attente de validation par la CSSN

[illegible]

❶ Phase de qualification [illegible]
4 joueuses / [illegible] / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
3ème jour après-midi : ½ finales
4ème jour : finale

Les 8 dernières équipes se maintiennent en 1ère division.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée COTNAREANU confié au Club de l'équipe vainqueur pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

2EME DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

Fa attente de validation par la CSSI

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (pour la saison en cours)

Ouvert aux joueuses [illegible] de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification :** 1er et 2ème jour
4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée :**
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour matin : ¼ de finale

Les 8 dernières équipes se maintiennent en 2e division.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des quarts de finale

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3EME DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée : 3ème jour
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous
Les 12 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 12 ; 4 v 9 ; 5 v 8 ; 6 v 7 ; 3 v 10 ; 2 v 11**

❷ Phase finale pour les barrages : 3ème jour
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous
Les 4 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **14 v 15 ; 13 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 6 équipes vainqueurs de la phase finale.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS DAMES
PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales mid-amateurs Dames.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :
Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :
4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.
Cependant, le nombre de joueuses par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS DAMES
QUOTAS 2021 PAR INTER REGIONS

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2021	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	**2**	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	**3**	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France	**2**	
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est	**3**	
NORD Hauts-de-France, Normandie	**3**	
SUD Occitanie	**1**	
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Paca	**2**	
Total	**16**	

DIVISIONS SENIORS DAMES 2021

PREMIERE DIVISION
OMAHA BEACH

Vainqueur en 2020	Finaliste en 2020
RACING CLUB DE FRANCE (Paris - Ile-de-France)	**LE TOUQUET** (Hauts-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	**SAINT GERMAIN/CORBEIL** (Paris - Ile-de-France)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	**SAINT LAURENT** (Bretagne)
PALMOLA (Occitanie)	**SAINT NOM LA BRETECHE** (Paris - Ile-de-France)
SAINT CLOUD (Paris - Ile-de-France)	**STADE FRANÇAIS** (Paris - Ile-de-France)
SAINT DONAT (PACA)	**VALESCURE** (PACA)
Montent de 2e Division	
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**JOYENVAL** (Paris - Ile-de-France)
DINARD (Bretagne)	**SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION
POULE A – *ANGERS*

ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	**HAUT-POITOU** (Nouvelle-Aquitaine)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	**HOSSEGOR** (Nouvelle-Aquitaine)
BELLEFONTAINE (Paris - Ile-de-France)	**ILE D'OR** (Pays-de-la-Loire)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	**LA NIVELLE** (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	**MOLIETS** (Nouvelle-Aquitaine)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	**PORCELAINE** (Nouvelle-Aquitaine)
FRESLONNIERE (Bretagne)	**SAINT MALO** (Bretagne)
HARDELOT (Hauts-de-France)	**VILLACOUBLAY** (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – *SPORTING CLUB DE VICHY*

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**METZ CHERISEY** (Grand-Est)
AIX MARSEILLE (PACA)	**MIONNAY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CANNES MOUGINS (PACA)	**MONT GRIFFON** (Paris - Ile-de-France)
CHATEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	**NANCY PULNOY** (Grand-Est)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**NIMES VACQUEROLLES** (Occitanie)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	**PRIEURE** (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SPORTING CLUB VICHY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**YVELINES** (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION
POULE A – *GUERANDE*

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	**NANTES VIGNEUX** (Pays-de-la-Loire)
AVRILLE (Pays-de-la-Loire)	**ODET** (Bretagne)
BADEN (Bretagne)	**PESSAC** (Nouvelle-Aquitaine)
CABOURG LE HOME (Normandie)	**PORNIC** (Pays-de-la-Loire)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	**RENNES** (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	**ROUEN MONT SAINT AIGNAN** (Normandie)
MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)	**SARGE LES LE MANS** (Pays-de-la-Loire)
NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)	**ST GILLES X VIE** (Pays-de-la-Loire)

TROISIEME DIVISION
POULE B – *POURSAUDES*

AILETTE (Hauts-de-France)	**ISLE ADAM** (Paris - Ile-de-France)
AMIENS (Hauts-de-France)	**MEAUX BOUTIGNY** (Paris - Ile-de-France)
AMNEVILLE (Grand-Est)	**MERIGNIES** (Hauts-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	**MORMAL** (Hauts-de-France)
BONDUES (Hauts-de-France)	**NANCY AINGERAY** (Grand-Est)
CHALONS EN CHAMPAGNE (Grand-Est)	**PARIS INT. GC** (Paris - Ile-de-France)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	**RARAY** (Hauts-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	**VILLARCEAUX** (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION
POULE C – *SAINT CYPRIEN*

BISCARROSSE (Nouvelle-Aquitaine)	**OLD COURSE CANNES** (PACA)
FONTCAUDE (Occitanie)	**PAU ARTIGUELOUVE** (Nouvelle-Aquitaine)
GAP (PACA)	**PAU GOLF CLUB 1856** (Nouvelle-Aquitaine)
GRAND AVIGNON (PACA)	**SAINT CYPRIEN** (Occitanie)
GRANDE BASTIDE (PACA)	**TOULOUSE SEILH** (Occitanie)
LACANAU (Nouvelle-Aquitaine)	**TOULOUSE TEOULA** (Occitanie)
MONTE CARLO (PACA)	**VALCROS** (PACA)
MONTPELLIER MASSANE (Occitanie)	**VALGARDE** (PACA)

TROISIEME DIVISION
POULE D – *CHATEAU D'AVOISE*

AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	**ISABELLA** (Paris - Ile-de-France)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	**LE COUDRAY** (Paris - Ile-de-France)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**MARIVAUX** (Paris - Ile-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	**RHIN** (Grand-Est)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	**SAINT ETIENNE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
EPINAL (Grand-Est)	**TOURAINE** (Centre-Val-de-Loire)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VAL DE L'INDRE** (Centre-Val-de-Loire)
GOLF INT. GRENOBLE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**WANTZENAU** (Grand-Est)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

1ERE DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES

TROPHEE DE LA COMMISSION FEMININE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

En attente de validation par la CSSI

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (Seule [illegible] sera [illegible]

Ouvert aux joueuses ayant 55 ans [illegible] au cours de l'année.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour (sauf le 4e jour : 36 trous)
Les 16 équipes jouent pour le titre : **1 v 16 ; 8 v 9 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 6 v 11 ; 7 v 10 ; 2 v 15**
3ème jour :1/8 de finale
4ème jour matin : ¼ de finale
4ème jour après midi : ½ finales
5ème jour : Finale

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée de la Commission Féminine confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2EME DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

En attente de validation par la CSSN

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières [illegible]

Ouvert aux joueuses ayant [illegible] au plus le meilleur [illegible]

FORME DE JEU

❶ **Phase de qualification :** 1er et 2ème jour
4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ **Phase finale pour la montée :**
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour matin : ¼ de finale

Les 8 dernières équipes se maintiennent en 2e division.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des quarts de finale.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3EME DIVISION NATIONALE SENIORS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée : 3ème jour
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous
Les 12 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 12 ; 4 v 9 ; 5 v 8 ; 6 v 7 ; 3 v 10 ; 2 v 11**

❷ Phase finale pour les barrages : 3ème jour
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous
Les 4 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **14 v 15 ; 13 v 16**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 6 équipes vainqueurs de la phase finale.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS DAMES
PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales seniors Dames.

Pour les équipières : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueuses ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :
Le nombre d'équipe sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :
4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.
Cependant, le nombre de joueuses par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueuses sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES

PROMOTION SENIORS DAMES
QUOTAS 2021 PAR INTER REGIONS

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2021	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	**2**	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	**3**	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France	**2**	
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est	**3**	
NORD Hauts-de-France, Normandie	**3**	
SUD Occitanie	**1**	
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Paca	**2**	
Total	**16**	

1.2.3-3 PAR EQUIPES MESSIEURS

DIVISIONS MESSIEURS 2021

PREMIERE DIVISION
NIMES CAMPAGNE

Vainqueur en 2020 **TERRE BLANCHE** (PACA)	Finaliste en 2020 **BUSSY GUERMANTES** (Paris - Ile-de-France)
AMIENS (Hauts-de-France)	**MEDOC** (Nouvelle-Aquitaine)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**NIMES CAMPAGNE** (Occitanie)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	**PALMOLA** (Occitanie)
CANNES MOUGINS (PACA)	**RARAY** (Hauts-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	**SAINT CLOUD** (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SAINT DONAT** (PACA)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	**SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION
POULE A – *SAINT SAENS*

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**MONT GRIFFON** (Paris - Ile-de-France)
AIX MARSEILLE (PACA)	**OZOIR LA FERRIERE** (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	**PONT ROYAL** (PACA)
FRESLONNIERE (Bretagne)	**PRIEURE** (Paris - Ile-de-France)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	**RACING CLUB DE FRANCE** (Paris - Ile-de-France)
LE SART (Hauts-de-France)	**SAINT NOM LA BRETECHE** (Paris - Ile-de-France)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VAL DE SORNE** (Bourgogne-Franche-Comté)
METZ CHERISEY (Grand-Est)	**VAL QUEVEN** (Bretagne)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – *BORDELAIS*

AILETTE (Hauts-de-France)	**FONTAINEBLEAU** (Paris - Ile-de-France)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	**GOLF CLUB DE TOULOUSE** (Occitanie)
BONDUES (Hauts-de-France)	**HOSSEGOR** (Nouvelle-Aquitaine)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	**LA NIVELLE** (Nouvelle-Aquitaine)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	**LA RAMEE** (Occitanie)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	**PERIGUEUX** (Nouvelle-Aquitaine)
DOMAINE DE MANVILLE (PACA)	**SAINT GERMAIN/CORBEIL** (Paris - Ile-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	**STRASBOURG** (Grand-Est)

La répartition des clubs dans les 2e Divisions A et B a été réalisée par tirage au sort.

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION
POULE A – *LES ORMES*

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	**LES ORMES** (Bretagne)
CAEN (Normandie)	**NANTES ERDRE** (Pays-de-la-Loire)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	**NANTES VIGNEUX** (Pays-de-la-Loire)
COUTAINVILLE (Normandie)	**ODET** (Bretagne)
DINARD (Bretagne)	**PLENEUF VAL ANDRE** (Bretagne)
GRANVILLE (Normandie)	**PLOEMEUR-OCEAN** (Bretagne)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	**ROUEN MONT SAINT AIGNAN** (Normandie)
LERY POSES (Normandie)	**VAUDREUIL** (Normandie)

TROISIEME DIVISION
POULE B – *VILLARCEAUX*

ARRAS (Hauts-de-France)	**MERIGNIES** (Hauts-de-France)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	**MORFONTAINE** (Hauts-de-France)
BOULEAUX (Grand-Est)	**NANCY PULNOY** (Grand-Est)
CHÂTEAU DE PREISCH (Grand-Est)	**PARIS INT. GC** (Paris - Ile-de-France)
ETIOLLES (Paris - Ile-de-France)	**REIMS** (Grand-Est)
HARDELOT (Hauts-de-France)	**ROCHEFORT** (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	**STADE FRANÇAIS** (Paris - Ile-de-France)
KEMPFERHOF (Grand-Est)	**VILLARCEAUX** (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION
POULE C – *TOULOUSE SEILH*

ALBI LASBORDES (Occitanie)	**PARIS COUNTRY CLUB** (Paris - Ile-de-France)
ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	**PAU GOLF CLUB 1856** (Nouvelle-Aquitaine)
AUBAZINE (Nouvelle-Aquitaine)	**PESSAC** (Nouvelle-Aquitaine)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	**PORCELAINE** (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	**ROYAN** (Nouvelle-Aquitaine)
ETANG DE FIAC (Occitanie)	**SEIGNOSSE** (Nouvelle-Aquitaine)
LOURDES (Occitanie)	**TOULOUSE SEILH** (Occitanie)
MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)	**TOURAINE** (Centre-Val-de-Loire)

TROISIEME DIVISION
POULE D – *VALCROS*

BOURG EN BRESSE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**MARSEILLE LA SALETTE** (PACA)
DOLCE FREGATE (PACA)	**MIONNAY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
FONTCAUDE (Occitanie)	**QUETIGNY** (Bourgogne-Franche-Comté)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALCROS** (PACA)
GRAND AVIGNON (PACA)	**VALESCURE** (PACA)
GRENOBLE CHARMEIL (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALGARDE** (PACA)
LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VAUGOUARD** (Centre-Val-de-Loire)
LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VOLCANS** (Auvergne-Rhône-Alpes)

QUATRIEME DIVISION

QUATRIEME DIVISION
POULE A – *CARQUEFOU*

ALENCON (Pays-de-la-Loire)	**CHOLET** (Pays-de-la-Loire)
ANGERS (Pays-de-la-Loire)	**CORNOUAILLE** (Bretagne)
ANJOU (Pays-de-la-Loire)	**LA DOMANGERE** (Pays-de-la-Loire)
AVRILLE (Pays-de-la-Loire)	**LAVAL** (Pays-de-la-Loire)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	**PORNIC** (Pays-de-la-Loire)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	**RENNES** (Bretagne)
BELLE ILE (Bretagne)	**SAINT CAST** (Bretagne)
CARQUEFOU (Pays de la Loire)	**SAINT LAURENT** (Bretagne)

QUATRIEME DIVISION
POULE B – *LYS CHANTILLY*

APREMONT (Hauts-de-France)	**LE TOUQUET** (Hauts-de-France)
BOIS DES RETZ (Hauts-de-France)	**LILLE METROPOLE** (Hauts-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	**LYS CHANTILLY** (Hauts-de-France)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	**MORMAL** (Hauts-De-France)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	**MEAUX BOUTIGNY** (Paris - Ile-de-France)
FLANDRES (Hauts-de-France)	**REBETZ** (Hauts-de-France)
FORET DE CHANTILLY (Hauts-De-France)	**VALENCIENNES** (Hauts-de-France)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	**WIMEREUX** (Hauts-de-France)

QUATRIEME DIVISION
POULE C – *BEZIERS SAINT THOMAS*

AIGUELEZE (Occitanie)	**MONTAUBAN L'ESTANG** (Occitanie)
BOURBON (La Réunion)	**MONTESCOT** (Occitanie)
CASTRES (Occitanie)	**NIMES VACQUEROLLES** (Occitanie)
COMMINGES (Occitanie)	**SAINT CYPRIEN** (Occitanie)
GRAND RODEZ (Occitanie)	**SAINT THOMAS** (Occitanie)
LALOUBERE (Occitanie)	**TARBES TUMULUS** (Occitanie)
MAZAMET LA BAROUGE (Occitanie)	**TOTCHE** (Occitanie)
MONTAL (Occitanie)	**TOULOUSE TEOULA** (Occitanie)

QUATRIEME DIVISION
POULE D – *CHALON SUR SAONE*

BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	**LYON VERGER** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**MACON** (Bourgogne-Franche-Comté)
CHALON SUR SAONE (Bourgogne-Franche-Comté)	**MAISONS-LAFFITE** (Paris - Ile-de-France)
CHASSAGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	**MIRIBEL-JONAGE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	**RONCEMAY** (Bourgogne-Franche-Comté)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SANCERRE** (Centre-Val-de-Loire)
FOREZ (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SPORTING CLUB VICHY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
LE LEMAN (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VILLENNES** (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION (suite)

QUATRIEME DIVISION
POULE E – *CAEN LA MER*

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	**EVREUX** (Normandie)
BOIS GUILLAUME (Normandie)	**FLERS LE HOULME** (Normandie)
CABOURG LE HOME (Normandie)	**FORET VERTE** (Normandie)
CERGY (Paris - Ile-de-France)	**ISABELLA** (Paris - Ile-de-France)
CHAMP DE BATAILLE (Normandie)	**LOUVIGNY** (Normandie)
CHERBOURG (Normandie)	**OMAHA BEACH** (Normandie)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	**SAINT AUBIN** (Paris - Ile-de-France)
DIEPPE-POURVILLE (Normandie)	**VIRE LA DATHEE** (Normandie)

QUATRIEME DIVISION
POULE F – *NANCY AINGERAY*

ALSACE GOLF LINKS (Grand-Est)	**LE COUDRAY** (Paris - Ile-de-France)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	**METZ TECHNOPOLE** (Grand-Est)
AMNEVILLE (Grand-Est)	**NANCY AINGERAY** (Grand-Est)
ARC EN BARROIS (Grand-Est)	**ORMESSON** (Paris - Ile-de-France)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	**VAL GRAND** (Paris - Ile-de-France)
EPINAL (Grand-Est)	**VILLACOUBLAY** (Paris - Ile-de-France)
FORET D'ORIENT (Grand-Est)	**WANTZENAU** (Grand-Est)
FORTERESSE (Paris - Ile-de-France)	**YVELINES** (Paris - Ile-de-France)

QUATRIEME DIVISION
POULE G – *HAUT POITOU*

CAMEYRAC (Nouvelle-Aquitaine)	**MARMANDE** (Nouvelle-Aquitaine)
CASTELJALOUX (Nouvelle-Aquitaine)	**MIGNALOUX BEAUVOIR** (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	**MONT DE MARSAN** (Nouvelle-Aquitaine)
HAUT-POITOU (Nouvelle-Aquitaine)	**NIORT** (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	**ORLEANS LIMERE** (Centre-Val-de-Loire)
LACANAU (Nouvelle-Aquitaine)	**PAU ARTIGUELOUVE** (Nouvelle-Aquitaine)
LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)	**SAINTES** (Nouvelle-Aquitaine)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	**TOURS ARDREE** (Centre-Val-de-Loire)

QUATRIEME DIVISION
POULE H – DOMAINE DE *SAINT CLAIR*

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	**GIGA** (Corse)
BIOT (PACA)	**GOLF INT. GRENOBLE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BORDS DE LOIRE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**LA VALDAINE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHAMBON SUR LIGNON (Auvergne-Rhône-Alpes)	**MONTE CARLO** (PACA)
CHANALETS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**ROYAL MOUGINS** (PACA)
DIGNE LES BAINS (PACA)	**SAINT ETIENNE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
DOMAINE DE CHAMPLONG (Auvergne-Rhône-Alpes)	**TROIS VALLONS** (Auvergne-Rhône-Alpes)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALENCE SAINT DIDIER** (Auvergne-Rhône-Alpes)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1ERE DIVISION NATIONALE MESSIEURS
TROPHEE GOUNOUILHOU

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
Seuls deux joueurs n'étant pas licenciés dans le Club au **31 mars de l'année précédente** sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales
5ème jour : finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

Pour la phase finale en match play, l'ordre de jeu des simples est laissé au libre choix du capitaine de l'équipe : il n'y a pas d'obligation de classer les joueurs par ordre des index arrondis.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée GOUNOUILHOU confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2EME DIVISION NATIONALE MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
Seuls deux joueurs n'étant pas licenciés dans le Club au **31 mars de l'année précédente** sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3EME DIVISION NATIONALE MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4EME DIVISION NATIONALE MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages
Les équipes perdantes seront rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MESSIEURS
PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :
Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.
Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MESSIEURS
QUOTAS 2021 PAR INTER REGIONS

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2021	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	**4**	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	**7**	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France	**5**	
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est	**3**	
NORD Hauts-de-France, Normandie	**5**	
SUD Occitanie	**3**	
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Paca	**5**	
Total	**32**	

DIVISIONS DES EQUIPES 2 MESSIEURS 2021

PREMIERE DIVISION
VAUGOUARD

Vainqueur en 2019 **RACING CLUB DE FRANCE** (Paris - Ile-de-France)	Finaliste en 2019 **CHANTILLY** (Hauts-de-France)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**PALMOLA** (Occitanie)
BONDUES (Hauts-de-France)	**GRANGE AUX ORMES** (Grand-Est)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	**SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	**SAINT NOM LA BRETECHE** (Paris - Ile-de-France)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	**SAINT CLOUD** (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2e Division	
AMIENS (Hauts-de-France) 0036	**GOLF CLUB DE TOULOUSE** (Occitanie) 0034
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine) 0029	**OZOIR LA FERRIERE** (Paris - Ile-de-France) 0026

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION
POULE A – *ROUEN MONT SAINT AIGNAN*

BRIGODE (Hauts-de-France)	**MERIGNIES** (Hauts-de-France)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	**MORFONTAINE** (Hauts-de-France)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	**PRIEURE** (Paris - Ile-de-France)
ETIOLLES (Paris - Ile-de-France)	**ROUEN MONT SAINT AIGNAN** (Normandie)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	**STADE FRANCAIS** (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	**VAL QUEVEN** (Bretagne)
LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)	**VAUDREUIL** (Normandie)
LE SART (Hauts-de-France)	**WIMEREUX** (Hauts-De-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – *MONTAUBAN L'ESTANG*

AIX MARSEILLE (PACA)	**LYON SALVAGNY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	**NIMES CAMPAGNE** (Occitanie)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**PAU GOLF CLUB 1856** (Nouvelle-Aquitaine)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	**PERIGUEUX** (Nouvelle-Aquitaine)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	**SAINT DONAT** (PACA)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	**TOURAINE** (Centre-Val-de-Loire)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône Alpes)	**VAUGOUARD** (Centre-Val-de-Loire)
LA RAMEE (Occitanie)	**VOLCANS** (Auvergne-Rhône-Alpes)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

1ERE DIVISION NATIONALE DES EQUIPES 2 MESSIEURS

TROPHEE PIERRE ETIENNE GUYOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Pour les Clubs :
Ouvert aux Clubs ayant déjà une équipe en division Messieurs l'année de l'épreuve.
Tout Club ne figurant plus dans les divisions Messieurs de l'année en cours ne pourra pas présenter d'équipe 2. L'équipe sera déclarée « Forfait ».

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales
5ème jour : finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Pierre Etienne GUYOT confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2EME DIVISION NATIONALE DES EQUIPES 2 MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Pour les Clubs :
Ouvert aux Clubs ayant déjà une équipe en division Messieurs l'année de l'épreuve.
Tout Club ne figurant plus dans les divisions Messieurs de l'année en cours ne pourra pas présenter d'équipe 2. L'équipe sera déclarée « Forfait ».

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES DE FRANCE PAR EQUIPES
PROMOTION DES EQUIPES 2 MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club ayant déjà une équipe en division nationale Messieurs l'année de l'épreuve et non présent en division nationale des équipes 2 Messieurs.

Le nombre d'équipes sera limité à 22 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

1) classement au Mérite des Clubs Messieurs de 2019
2) par ordre d'arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Epreuve sur 3 jours :
Les 2 premiers jours : Qualification
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.
Le 3ème jour : les 16 premières équipes à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 16 premières équipes jouent pour la montée en élimination directe :
8 v 9 ; 7 v 10 ; 6 v 11 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 2 v 15 ; 1 v 16

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2ème division.

DIVISIONS MID AMATEURS MESSIEURS

PREMIERE DIVISION
BONDUES

Vainqueur en 2019 **SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)	Finaliste en 2019 **GOUVERNEUR** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BONDUES (Hauts-de-France)	**DOMONT MONTMORENCY** (Paris - Ile-de-France)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	**FONTAINEBLEAU** (Paris - Ile-de-France)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	**GRANGE AUX ORMES** (Grand-Est)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	**PRIEURE** (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	**RACING CLUB DE FRANCE** (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2e Division	
AMIENS (Hauts-de-France)	**SAINT CLOUD** (Paris - Ile-de-France)
GRAND AVIGNON (PACA)	**SAINTES** (Nouvelle-Aquitaine)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION
POULE A – *AILETTE*

AILETTE (Hauts-de-France)	**LE SART** (Hauts-de-France)
AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**LYON SALVAGNY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU DE PREISCH (Grand-Est)	**MAISON BLANCHE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
ETIOLLES (Paris - Ile-de-France)	**MERIGNIES** (Hauts-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	**QUETIGNY** (Bourgogne-Franche-Comté)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	**ROCHEFORT** (Paris - Ile-de-France)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	**SAINT NOM LA BRETECHE** (Paris - Ile-de-France)
LE COUDRAY (Paris - Ile-de-France)	**WIMEREUX** (Hauts-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – *BORDEAUX LAC*

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	**MEDOC** (Nouvelle-Aquitaine)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**NANTES ERDRE** (Pays-de-la-Loire)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	**OLD COURSE CANNES** (PACA)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	**PALMOLA** (Occitanie)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	**SAINT DONAT** (PACA)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	**TOULOUSE SEILH** (Occitanie)
LA RAMEE (Occitanie)	**TOURAINE** (Centre-Val-de-Loire)
MARCILLY (Centre-Val-de-Loire)	**VAUGOUARD** (Centre-Val-de-Loire)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION
POULE A – *VAL QUEVEN*

BAUGE (Pays-de-la-Loire)	**NANTES VIGNEUX** (Pays-de-la-Loire)
CICE-BLOSSAC (Bretagne)	**ODET** (Bretagne)
COUTAINVILLE (Normandie)	**RENNES** (Bretagne)
DINARD (Bretagne)	**ROUEN MONT SAINT AIGNAN** (Normandie)
DOMANGERE (Pays-de-la-Loire)	**SAINT GERMAIN/CORBEIL** (Paris - Ile-de-France)
GRANVILLE (Normandie)	**VAL GRAND** (Paris - Ile-de-France)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	**VAL QUEVEN** (Bretagne)
MONT GRIFFON (Paris - Ile-de-France)	**VAUDREUIL** (Normandie)

TROISIEME DIVISION
POULE B – *ORMESSON*

ARRAS (Hauts-de-France)	**METZ TECHNOPOLE** (Grand-Est)
BETHEMONT (Paris - Ile-de-France)	**ORMESSON** (Paris - Ile-de-France)
BRIGODE (Hauts-de-France)	**OZOIR LA FERRIERE** (Paris - Ile-de-France)
CRECY GOLF (Paris - Ile-de-France)	**STADE FRANÇAIS** (Paris - Ile-de-France)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	**STRASBOURG** (Grand-Est)
FORTERESSE (Paris - Ile-de-France)	**VILLACOUBLAY** (Paris - Ile-de-France)
ISLE ADAM (Paris - Ile-de-France)	**VILLERAY** (Paris - Ile-de-France)
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	**WANTZENAU** (Grand-Est)

TROISIEME DIVISION
POULE C – *GRAVES ET SAUTERNAIS*

ALBI LASBORDES (Occitanie)	**LUCHON** (Occitanie)
ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	**MARMANDE** (Nouvelle-Aquitaine)
BOURGES GOLF CLUB (Centre-Val-de-Loire)	**NÎMES CAMPAGNE** (Occitanie)
FONTCAUDE (Occitanie)	**NIORT** (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	**PAU GOLF CLUB 1856** (Nouvelle-Aquitaine)
LACANAU (Nouvelle-Aquitaine)	**PESSAC** (Nouvelle-Aquitaine)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	**PORCELAINE** (Nouvelle-Aquitaine)
LOURDES (Occitanie)	**SEIGNOSSE** (Nouvelle-Aquitaine)

TROISIEME DIVISION
POULE D – *GRENOBLE CHARMEIL*

AIX MARSEILLE (PACA)	**GOLF INT. DE GRENOBLE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	**LAC D'ANNECY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**LYON CHASSIEU** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHANALETS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**MIONNAY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	**PRUNEVELLE** (Bourgogne-Franche-Comté)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	**ROYAL MOUGINS** (PACA)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALCROS** (PACA)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALESCURE** (PACA)

QUATRIEME DIVISION

QUATRIEME DIVISION
POULE A – *SAVENAY*

24 HEURES LE MANS (Pays-de-la-Loire)	**EVREUX** (Normandie)
AVRILLE (Pays-de-la-Loire)	**GARCELLES** (Normandie)
BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	**LA FRESLONNIERE** (Bretagne)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	**LES ORMES** (Bretagne)
BOURBON (la Réunion)	**LOUVIGNY** (Normandie)
CARQUEFOU (Pays-de-la-Loire)	**PLENEUF VAL ANDRE** (Bretagne)
CERGY (Paris - Ile-de-France)	**PLOEMEUR-OCEAN** (Bretagne)
CHOLET (Pays-de-la-Loire)	**SAVENAY** (Pays-de-la-Loire)

QUATRIEME DIVISION
POULE B – *METZ CHERISEY*

CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	**MAISONS-LAFFITE** (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	**METZ CHERISEY** (Grand-Est)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	**MORMAL** (Hauts-De-France)
EPINAL (Grand-Est)	**NANCY PULNOY** (Grand-Est)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	**RARAY** (Hauts-de-France)
HARDELOT (Hauts-de-France)	**REBETZ** (Hauts-de-France)
ISABELLA (Paris - Ile-de-France)	**TEMPLIERS** (Hauts-de-France)
LILLE METROPOLE (Hauts-de-France)	**VITTEL HAZEAU** (Grand-Est)

QUATRIEME DIVISION
POULE C – *BIGORRE*

AUCH (Occitanie)	**MARGAUX** (Nouvelle-Aquitaine)
BEZIERS SAINT THOMAS (Occitanie)	**MAZAMET LA BAROUGE** (Occitanie)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	**MIGNALOUX BEAUVOIR** (Nouvelle-Aquitaine)
COMMINGES (Occitanie)	**MONTAL** (Occitanie)
ETANG DE FIAC (Occitanie)	**MONTPELLIER MASSANE** (Occitanie)
GRANDE MOTTE (Occitanie)	**PAU ARTIGUELOUVE** (Nouvelle-Aquitaine)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	**SALIES DU SALAT** (Occitanie)
LES FORGES (Nouvelle-Aquitaine)	**TOULOUSE TEOULA** (Occitanie)

QUATRIEME DIVISION
POULE D – *SAINT ETIENNE*

BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	**ORLEANS LIMERE** (Centre-Val-de-Loire)
BORDS DE LOIRE Auvergne-Rhône-Alpes)	**SAINT ETIENNE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CABRE D'OR (PACA)	**ST QUENTIN EN YVELINES** (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU DE CHAILLY (Bourgogne-Franche-Comté)	**TOURS ARDREE** (Centre-Val-de-Loire)
LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)	**VALENCE SAINT DIDIER** (Auvergne-Rhône-Alpes)
LYON VERGER (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALGARDE** (PACA)
MEAUX BOUTIGNY (Paris - Ile-de-France)	**VOLCANS** (Auvergne-Rhône-Alpes)
MONTE CARLO (PACA)	**YVELINES** (Paris - Ile-de-France)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1ERE DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS
TROPHEE PUIFORCAT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales
5ème jour : finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée PUIFORCAT confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2EME DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3EME DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages
Les équipes perdantes seront rétrogradées en 4ème division nationale.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4EME DIVISION NATIONALE MID-AMATEURS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages
Les équipes perdantes seront rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes montant en 3ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS
PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales mid-amateurs Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :
Le nombre d'équipes sera limité à 24 et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4ème division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.
Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION MID-AMATEURS MESSIEURS
QUOTAS 2021 PAR INTER REGIONS

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2021	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	**1**	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	**3**	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France	**2**	
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est	**3**	
NORD Hauts-de-France, Normandie	**3**	
SUD Occitanie	**1**	
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Paca	**3**	
Total	**16**	

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2 MID-AMATEURS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Ouvert à une seule équipe par Club qui a déjà une équipe en division mid-amateurs messieurs.
Le nombre d'équipes sera limité à 36 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

1) Niveau de division de l'équipe 1 (exemple : 1 club présent en 1ère division est prioritaire sur un club de division inférieure)
2) Ordre d'arrivée des inscriptions

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale : (moins de 16 équipes inscrites)
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous le 1er jour et 18 trous le 2ème jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale et ½ finales
4ème jour : Finale

❷ Phase finale : (16 équipes inscrites et plus)
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 36 trous par jour.
Les 16 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 16 ; 8 v 9 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 6 v 11 ; 7 v 10 ; 2 v 15**
3ème jour : 1/8 et ¼ de finale
4ème jour : ½ finales et finale

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 2 équipes finalistes.

DIVISIONS SENIORS MESSIEURS 2021

PREMIERE DIVISION
SABLE SOLESMES

Vainqueur en 2020 **AIX MARSEILLE** (PACA)	Finaliste en 2020 **BONDUES** (Hauts-de-France)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	**GOLF CLUB DE LYON** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	**METZ TECHNOPOLE** (Grand-Est)
DINARD (Bretagne)	**PRIEURE** (Paris - Ile-de-France)
ESERY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**ROCHEFORT** (Paris - Ile-de-France)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	**VAUDREUIL** (Normandie)
Montent de 2e Division	
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	**HOSSEGOR** (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	**RACING CLUB DE FRANCE** (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION

DEUXIEME DIVISION
POULE A – *DUNKERQUE*

BARRIERE DEAUVILLE (Normandie)	**LE COUDRAY** (Paris - Ile-de-France)
BARRIERE LA BAULE (Pays-de-la-Loire)	**MERIGNIES** (Hauts-de-France)
BOULEAUX (Grand-Est)	**OZOIR LA FERRIERE** (Paris - Ile-de-France)
COUTAINVILLE (Normandie)	**RENNES** (Bretagne)
DUNKERQUE (Hauts-de-France)	**SAINT CLOUD** (Paris - Ile-de-France)
ETIOLLES (Paris - Ile-de-France)	**SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)
FOURQUEUX (Paris - Ile-de-France)	**SAINT NOM LA BRETECHE** (Paris - Ile-de-France)
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	**VAL GRAND** (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
POULE B – *VAL DE SORNE*

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**LYON SALVAGNY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**MEDOC** (Nouvelle-Aquitaine)
CHÂTEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	**NIMES VACQUEROLLES** (Occitanie)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	**PALMOLA** (Occitanie)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**PESSAC** (Nouvelle-Aquitaine)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	**ROYAL MOUGINS** (PACA)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	**ROYAN** (Nouvelle-Aquitaine)
LOURDES (Occitanie)	**VOLCANS** (Auvergne-Rhône-Alpes)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION
POULE A – *CHAMP DE BATAILLE*

AMIENS (Hauts-de-France)	**ISLE ADAM** (Paris - Ile-de-France)
AVRILLE (Pays-de-le-Loire)	**LES ORMES** (Bretagne)
BAIE DE SAINT-BRIEUC (Bretagne)	**PLENEUF VAL ANDRE** (Bretagne)
BASSIN BLEU (La Réunion)	**PLOEMEUR-OCEAN** (Bretagne)
FORTERESSE (Paris - Ile-de-France)	**ROUEN MONT SAINT AIGNAN** (Normandie)
FRESLONNIERE (Bretagne)	**SAINT GERMAIN/CORBEIL** (Paris - Ile-de-France)
GRANVILLE (Normandie)	**VAL QUEVEN** (Bretagne)
HOULGATE (Normandie)	**WIMEREUX** (Hauts-de-France)

TROISIEME DIVISION
POULE B – *COMBLES EN BARROIS*

ARRAS (Hauts-de-France)	**MARIVAUX** (Paris - Ile-de-France)
BITCHE (Grand-Est)	**NANCY PULNOY** (Grand-Est)
BRIGODE (Hauts-de-France)	**PARIS INT. GC** (Paris - Ile-de-France)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	**RARAY** (Hauts-de-France)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	**REBETZ** (Hauts-de-France)
EPINAL (Grand-Est)	**REIMS** (Grand-Est)
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	**STRASBOURG** (Grand-Est)
MAISONS-LAFFITTE (Paris - Ile-de-France)	**VILLACOUBLAY** (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION
POULE C – *BRIVE PLANCHETORTE*

ALBI LASBORDES (Occitanie)	**MAKILA** (Nouvelle-Aquitaine)
ANGOULEME HIRONDELLE (Nouvelle-Aquitaine)	**MARMANDE** (Nouvelle-Aquitaine)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	**MAZAMET LA BAROUGE** (Occitanie)
CAP D'AGDE (Occitanie)	**PAU ARTIGUELOUVE** (Nouvelle-Aquitaine)
ETANG DE FIAC (Occitanie)	**PERIGUEUX** (Nouvelle-Aquitaine)
GOLF CLUB DE TOULOUSE (Occitanie)	**PORCELAINE** (Nouvelle-Aquitaine)
LA PREE (Nouvelle-Aquitaine)	**TOULOUSE SEILH** (Occitanie)
LACANAU (Nouvelle-Aquitaine)	**TOULOUSE TEOULA** (Occitanie)

TROISIEME DIVISION
POULE D – *GRENOBLE BRESSON*

BEZIERS SAINT THOMAS (Occitanie)	**ORLEANS LIMERE** (Centre-Val-de-Loire)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**PRUNEVELLE** (Bourgogne-Franche-Comté)
CHÂTEAU DE CHAILLY (Bourgogne-Franche-Comté)	**RIOM** (Auvergne-Rhône-Alpes)
DIGNE LES BAINS (PACA)	**SAINT DONAT** (PACA)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VAL DE SORNE** (Bourgogne-Franche-Comté)
GRANDE BASTIDE (PACA)	**VALCROS** (PACA)
LES AISSES GOLF (Centre-Val-de-Loire)	**VALENCE SAINT DIDIER** (Auvergne-Rhône-Alpes)
LYON CHASSIEU (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VALESCURE** (PACA)

QUATRIEME DIVISION

QUATRIEME DIVISION
POULE A – *ODET*

ANGERS (Pays-de-la-Loire)	**ISABELLA** (Paris - Ile-de-France)
BADEN (Bretagne)	**NANTES ERDRE** (Pays-de-la-Loire)
BAUGE (Pays-de-la-Loire)	**NANTES VIGNEUX** (Pays-de-la-Loire)
BOURGES (Centre-Val-de-Loire)	**ODET** (Bretagne)
CAEN (Normandie)	**RIMAISON** (Bretagne)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	**SAINT LAURENT** (Bretagne)
EVREUX (Normandie)	**SAINT MALO** (Bretagne)
ILE D'OR (Pays-de-la-Loire)	**TOURS ARDREE** (Centre-Val-de-Loire)

QUATRIEME DIVISION
POULE B – *THUMERIES*

AILETTE (Hauts-de-France)	**MEAUX BOUTIGNY** (Paris - Ile-de-France)
AMMERSCHWIHR (Grand-Est)	**MONT GRIFFON** (Paris - Ile-de-France)
APREMONT (Hauts-de-France)	**MORFONTAINE** (Hauts-de-France)
CHÂTEAU DE PREISCH (Grand-Est)	**MORMAL** (Hauts-de-France)
CHÂTEAU D'HUMIERES (Hauts-de-France)	**NANCY AINGERAY** (Grand-Est)
COMBLES EN BARROIS (Grand-Est)	**SENART** (Paris - Ile-de-France)
GRANGE AUX ORMES (Grand-Est)	**THUMERIES** (Hauts-de-France)
LE TOUQUET (Hauts-de-France)	**WANTZENAU** (Grand-Est)

QUATRIEME DIVISION
POULE C – *MONTPELLIER FONTCAUDE*

ALBRET (Nouvelle-Aquitaine)	**MONTAUBAN L'ESTANG** (Occitanie)
AUCH (Occitanie)	**NIMES CAMPAGNE** (Occitanie)
BRIVE PLANCHETORTE (Nouvelle-Aquitaine)	**PAU GOLF CLUB 1856** (Nouvelle-Aquitaine)
DOMONT MONTMORENCY (Paris - Ile-de-France)	**SAINTES** (Nouvelle-Aquitaine)
FONTCAUDE (Occitanie)	**SALIES DU SALAT** (Occitanie)
GRANDE MOTTE (Occitanie)	**STADE FRANCAIS** (Paris - Ile-de-France)
GUJAN (Nouvelle-Aquitaine)	**TARBES TUMULUS** (Occitanie)
LES FORGES (Nouvelle-Aquitaine)	**VIGIERS** (Nouvelle-Aquitaine)

QUATRIEME DIVISION
POULE D – *CABRE D'OR*

AVIGNON CHATEAUBLANC (PACA)	**FEUCHEROLLES** (Paris - Ile-de-France)
BEAUVALLON (PACA)	**GOLF INT. GRENOBLE** (Auvergne-Rhône-Alpes)
BOURBON (La Réunion)	**GRAND AVIGNON** (PACA)
CABRE D'OR (PACA)	**GRENOBLE CHARMEIL** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CANNES MOUGINS (PACA)	**MONTE CARLO** (PACA)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	**ROUGEMONT** (Bourgogne-Franche-Comté)
DIJON BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	**SPORTING CLUB VICHY** (Auvergne-Rhône-Alpes)
DOLCE FREGATE (PACA)	**VALGARDE** (PACA)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES

1ERE DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

TROPHEE SAINT SAUVEUR

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales
5ème jour : finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée SAINT SAUVEUR confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2EME DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3EME DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages
Les équipes perdantes sont rétrogradées en 4ème division nationale.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
4EME DIVISION NATIONALE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 4 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages
Les équipes perdantes sont rétrogradées en Promotion.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes montant en 3ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS
PHASE INTERREGIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe dans les divisions nationales seniors Messieurs.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Forme de jeu préconisée :
Le nombre d'équipes sera limité en fonction de la période (cf. cahier des charges des Grands Prix) et elles seront retenues par ordre d'arrivée des inscriptions.

Epreuve sur 2 jours :
6 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 5 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Selon la Ligue ou l'inter région, les meilleures équipes selon l'ordre du classement final monteront en 4ème division nationale.

Chaque Inter région est libre de mettre en place une forme de jeu différente pour cette épreuve et de limiter le nombre d'équipes participantes.
Cependant, le nombre de joueurs par équipe doit rester identique à celui de la division, aussi bien en stroke play qu'en match play.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 4ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION SENIORS MESSIEURS
QUOTAS 2021 PAR INTER REGIONS

Quota de base :

Les quotas sont principalement calculés à partir du nombre de Clubs participants à chaque inter région.

Les équipes des départements, territoires et pays ultramarins sont comptabilisées dans l'Inter région dans laquelle elles ont effectivement participé.

Inter régions	Quotas 2021	DATE ET LIEU
SUD OUEST Nouvelle-Aquitaine	**2**	VOIR LIGUES
OUEST Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire	**2**	
PARIS - ILE-DE-FRANCE Paris - Ile-de-France	**2**	
EST Bourgogne-Franche-Comté, Grand-Est	**2**	
NORD Hauts-de-France, Normandie	**3**	
SUD Occitanie	**2**	
SUD EST Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Paca	**3**	
Total	**16**	

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES EQUIPES 2 SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Ouvert à une seule équipe par Club qui a déjà une équipe en division seniors messieurs.
Le nombre d'équipes sera limité à 30 et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

1) Niveau de division de l'équipe 1 (exemple : 1 club présent en 1ère division est prioritaire sur un club de division inférieure)
2) ordre d'arrivée des inscriptions

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finale
5ème jour : Finale

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 2 équipes finalistes.

DIVISIONS VETERANS MESSIEURS 2021

PREMIERE DIVISION
CHANTILLY

Vainqueur en 2020	Finaliste en 2020
BORDELAIS (Nouvelle-Aquitaine)	**BARRIERE LA BAULE** (Pays-de-la-Loire)
ARCACHON (Nouvelle-Aquitaine)	**LACANAU** (Nouvelle-Aquitaine)
BIARRITZ (Nouvelle-Aquitaine)	**LE COUDRAY** (Paris - Ile-de-France)
BUSSY GUERMANTES (Paris - Ile-de-France)	**MOLIETS** (Nouvelle-Aquitaine)
CHANTILLY (Hauts-de-France)	**OZOIR LA FERRIERE** (Paris - Ile-de-France)
DIVONNE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**PERIGUEUX** (Nouvelle-Aquitaine)
FONTAINEBLEAU (Paris - Ile-de-France)	**SAINT CLOUD** (Paris - Ile-de-France)
GOLF CLUB DE LYON (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SAINT NOM LA BRETECHE** (Paris - Ile-de-France)
HAVRE / OCTEVILLE / MER (Normandie)	**TOURAINE** (Centre-Val-de-Loire)
HOSSEGOR (Nouvelle-Aquitaine)	**VAL DE SORNE** (Bourgogne-Franche-Comté)
Montent de 2e Division	
JOYENVAL (Paris - Ile-de-France)	**RACING CLUB DE FRANCE** (Paris - Ile-de-France)
NANTES ERDRE (Pays-de-la-Loire)	**SAINT GERMAIN/CORBEIL** (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION
NIORT

AIX LES BAINS (Auvergne-Rhône-Alpes)	**GUJAN MESTRAS** (Nouvelle-Aquitaine)
BOSSEY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**LE TOUQUET** (Hauts-de-France)
BOURBON (Réunion)	**MONT GRIFFON** (Paris - Ile-de-France)
CHÂTEAU D'AVOISE (Bourgogne-Franche-Comté)	**NANTES VIGNEUX** (Pays-de-la-Loire)
CHÂTEAU DE CHEVERNY (Centre-Val-de-Loire)	**PESSAC** (Nouvelle-Aquitaine)
CHIBERTA (Nouvelle-Aquitaine)	**ROCHEFORT** (Paris - Ile-de-France)
COGNAC (Nouvelle-Aquitaine)	**ROYAN** (Nouvelle-Aquitaine)
DINARD (Bretagne)	**SAINT AUBIN** (Paris - Ile-de-France)
FRESLONNIERE (Bretagne)	**SAINT CYPRIEN** (Occitanie)
GOLF INT. GRENOBLE (Auvergne-Rhône-Alpes)	**SAVENAY** (Pays-de-la-Loire)
GOLF UP (PACA)	**VAL QUEVEN** (Bretagne)
GOUVERNEUR (Auvergne-Rhône-Alpes)	**VAUGOUARD** (Centre-Val-de-Loire)

TROISIEME DIVISION

TROISIEME DIVISION
POULE A – *RENNES ST JACQUES*

AILETTE (Hauts-de-France)	**PAU GOLF CLUB 1856** (Nouvelle-Aquitaine)
BAIE DE SAINT-BRIEUC (Bretagne)	**PLOEMEUR-OCEAN** (Bretagne)
BONDUES (Hauts-de-France)	**PORT BOURGENAY** (Pays-de-la-Loire)
BORDEAUX LAC (Nouvelle-Aquitaine)	**RENNES** (Bretagne)
CAEN (Normandie)	**SAINT CAST** (Bretagne)
CHANTACO (Nouvelle-Aquitaine)	**SAINT LAURENT** (Bretagne)
CICE BLOSSAC (Bretagne)	**SAINTES** (Nouvelle-Aquitaine)
HOULGATE (Normandie)	**SAUMUR** (Pays-de-la-Loire)
LA NIVELLE (Nouvelle-Aquitaine)	**ST JEAN / MONTS** (Pays-de-la-Loire)
LIMOGES (Nouvelle-Aquitaine)	**VAL DE L'INDRE** (Centre-Val-de-Loire)
MAKILA (Nouvelle-Aquitaine)	**VAL GRAND** (Paris - Ile-de-France)
MEDOC (Nouvelle-Aquitaine)	**VAUDREUIL** (Normandie)

TROISIEME DIVISION
POULE B – *CHATEAU DE CHAILLY*

BEAUVALLON (PACA)	**POMMERAIE** (Occitanie)
BESANCON (Bourgogne-Franche-Comté)	**RHIN** (Grand-Est)
BOULEAUX (Grand-Est)	**RIOM** (Auvergne-Rhône-Alpes)
CHÂTEAU DE CELY (Paris - Ile-de-France)	**SAINT GERMAIN** (Paris - Ile-de-France)
FEUCHEROLLES (Paris - Ile-de-France)	**SALIES DU SALAT** (Occitanie)
FONTCAUDE (Occitanie)	**ST QUENTIN YVELINES** (Paris - Ile-de-France)
LAC D'ANNECY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**STADE FRANCAIS** (Paris - Ile-de-France)
LYON SALVAGNY (Auvergne-Rhône-Alpes)	**STRASBOURG** (Grand-Est)
LYS CHANTILLY (Hauts-de-France)	**TOULOUSE TEOULA** (Occitanie)
MERIGNIES (Hauts-de-France)	**VALESCURE** (PACA)
NANCY PULNOY (Grand-Est)	**VALGARDE** (PACA)
NIMES CAMPAGNE (Occitanie)	**VILLACOUBLAY** (Paris - Ile-de-France)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
1ERE DIVISION NATIONALE VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 65 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale
4ème jour : ½ finales
5ème jour : finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien et seront réparties dans un tableau de match play selon l'ordre suivant :
10 v 23 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 11 v 22 ; 12 v 21 ; 13 v 20 ; 16 v 17 ; 9 v 24
3ème jour : 1er tour de barrages
4ème jour : 2ème tour de barrages pour les équipes perdantes du 1er tour

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Droit d'inscription d'une équipe ayant une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 475€
Droit d'inscription d'une équipe n'ayant pas une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 730€

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
2EME DIVISION NATIONALE VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 65 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée :
1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7
3ème jour : ¼ de finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :
16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Droit d'inscription d'une équipe ayant une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 285€
Droit d'inscription d'une équipe n'ayant pas une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 440€

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 1ère division.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES
3EME DIVISION NATIONALE VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 65 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale

❷ Phase finale pour les barrages :
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play / 18 trous par jour
Les 16 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe :
16 v 17 ; 15 v 18 ; 14 v 19 ; 13 v 20 ; 12 v 21 ; 11 v 22 ; 10 v 23 ; 9 v 24
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation du Club et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Droit d'inscription d'une équipe ayant une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 285€
Droit d'inscription d'une équipe n'ayant pas une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 440€

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 2ème division.

INTERCLUBS PAR EQUIPES
PROMOTION A ET B VETERANS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs :

Ouvert à une seule équipe par Club qui n'a pas déjà une équipe en division nationale vétérans.
Le nombre d'équipes sera limité à 27 (une seule équipe par Club) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

Jusqu'au 18 juillet :
1) Clubs ayant engagé une équipe en division ou promotion U16 garçons ou filles : somme des points des 4 meilleurs joueurs vétérans du Mérite National Seniors de juillet.
2) Clubs n'ayant pas engagé une équipe en division ou promotion U16 garçons ou filles : somme des points des 4 meilleurs joueurs vétérans du Mérite National Seniors de juillet.
3) Arrivée des inscriptions

Après le 18 juillet :
1) Arrivée des inscriptions

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Ouvert aux joueurs ayant 65 ans ou plus la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Les 2 premiers jours : Qualification
4 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Le 3ème jour : Les X premières équipes (nombre à déterminer) à l'issue de la qualification sont qualifiées pour la phase finale.
1 foursome et 2 simples consécutifs / match play
Les X premières équipes jouent pour la montée en 3ème division en élimination directe.

Le nombre de clubs qualifiés par promotion sera déterminé à la clôture des inscriptions des clubs en fonction du nombre d'inscrits.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.
Forfait : Voir § II-2/ FORFAITS du règlement général.

Droit d'inscription d'une équipe ayant une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 285€
Droit d'inscription d'une équipe n'ayant pas une équipe participant aux divisions ou promotions U16 garçons ou filles de l'année en cours : 440€

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3ème division.

COUPE DE FRANCE PAR EQUIPES MESSIEURS
TROPHEE JEAN LIGNEL
Qualificatif pour l'European Club Cup Trophy

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :

Le nombre d'équipes sera limité à 34 (wild cards incluses) et elles seront retenues selon l'ordre suivant :

1) Clubs ayant engagé une équipe en division ou promotion U16 garçons ou filles : somme des points des joueurs présents au Mérite National Amateur de juillet.
2) Clubs n'ayant pas engagé une équipe en division ou promotion U16 garçons ou filles : somme des points des 4 meilleurs joueurs présents au Mérite National Amateur de juillet.
3) La date d'inscription de l'équipe.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour son équipe si cette dernière n'est pas retenue dans le champ à la clôture des inscriptions.

Une wild card supplémentaire pourra être attribuée par la Direction Technique Nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)

Seuls deux joueurs n'étant pas licenciés dans le Club au **31 mars de l'année précédente** sont autorisés sur chaque fiche de composition d'équipe.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
3 joueurs / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 2 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.
Les 9 premières équipes après 2 tours sont qualifiées pour le dernier jour.

❷ Phase finale : 3ème jour
3 joueurs / stroke play / 36 trous par jour
Les 9 premières équipes jouent pour le titre.
Les 2 meilleurs scores de chaque tour seront retenus. Le cumul des 8 scores sur les 4 tours constituera le score de l'équipe.

Le Club vainqueur du trophée Jean LIGNEL est qualifié pour la Coupe d'Europe des Clubs – European Club Cup Trophy.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Trophée Jean LIGNEL confié au Club de l'équipe gagnante de l'épreuve pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières équipes.

1.2.3-4 AUTRES EPREUVES PAR EQUIPES

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DE GOLF SUR PITCH & PUTT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 18

Pour les Clubs (une seule équipe par Club) :
Ouvert dans l'ordre aux catégories suivantes :

- Golf Pitch & Putt
- Golf Compact disposant d'une homologation ou d'un repère Pitch & Putt
- Golf disposant d'une homologation ou d'un repère Pitch & Putt
- Golf compact ou golf ne disposant pas d'une homologation ou d'un repère Pitch & Putt.

Si nécessaire, les Clubs seront départagés par ordre d'arrivée des inscriptions en plus de l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
Mixité possible.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Pour un parcours de 18 trous
Equipe de 3 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par jour (2 tours par jour)
Chaque tour, les 2 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.

Pour un parcours de 9 trous
Equipe de 3 joueurs ou joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par jour (2 tours par jour)
Chaque tour, les 2 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.

Les départs s'effectueront en shot gun.
L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.
Les cadets ne sont pas autorisés.
Les Règles de Golf sont applicables, y compris sur le nombre de clubs maximum et l'utilisation de tees conformes.

ENGAGEMENT

Inscription du Club sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.
Inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premières équipes.

COUPE DE FRANCE DES MUNICIPALITES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux Présidentes et Présidents d'Associations Sportives / Représentantes et Représentants AG / Responsable de la Section Golf / Président et Présidentes de la Commission Sportive. Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président de l'AS seule une personne pourra participer et la priorité sera donnée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 20 participants :

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Les licenciés indépendants ne sont pas admis
- Un seul représentant par AS
- Limite supérieure d'index : 35,4

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.
L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le net prime le brut.
En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard le 27 février à minuit. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dîner des Présidents.
Souvenirs offerts par la ffgolf au vainqueur en brut et aux deux premiers en net.

1.2.4 REGLEMENTS PARTICULIERS DES EPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

1.2.4-1 EPREUVES EN SIMPLE JEUNES

INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES
TROPHEE ESMOND ET TROPHEE CLAUDE-ROGER CARTIER

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et nées en **2000 ou après.**
L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 132 participantes :
- 112 joueuses retenues par ordre du Ranking Mondial (WWAGR) dans la limite des 2500 premières puis de l'index à la date de clôture des inscriptions
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 5 wild cards pour des joueuses licenciées dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)
Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les **32 premières** sont qualifiées pour la phase finale (Trophée ESMOND) et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-2).

Tournoi des Nations : Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

❷ Phase finale : 3ème au 5ème jour
Trophée ESMOND : Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous
Trophée Claude Roger CARTIER : Match play / 18 trous / finale sur 36 trous
Les **16 premières U18 (nées en 2003 ou après)** non qualifiées pour le Trophée ESMOND sont qualifiées pour le Trophée Claude Roger CARTIER. En cas d'égalité, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée ESMOND et Trophée Claude-Roger CARTIER confiés pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf à la gagnante et à la finaliste des Trophées ESMOND et Claude Roger CARTIER, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.
Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARÇONS
TROPHEE MICHEL CARLHIAN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4** et nés en **2003 ou après.**
L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants :
- 104 joueurs retenus par ordre du R&A World Amateur Golf Ranking dans la limite des 2500 premiers puis de l'index à la date de clôture des inscriptions
- 15 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)
Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les **32 premiers** sont qualifiés pour la phase finale (Trophée Michel CARLHIAN) et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-2).

Tournoi des Nations :
Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

❷ Phase finale
Trophée Michel CARLHIAN : Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous
3ème jour : 1/16ème et 1/8ème de finale
4ème jour : ¼ et ½ finales
5ème jour : finale sur 36 trous

Trophée Pierre MASSIE : Match play / 18 trous / finale sur 36 trous
Les **16 premiers U16 (nés en 2005 ou après)** non qualifiés pour le Trophée Michel CARLHIAN sont qualifiés pour le Trophée Pierre MASSIE. En cas d'égalité, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.
3ème jour : 1/8ème de finale
4ème jour : ¼ et ½ finales
5ème jour : finale sur 36 trous

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par e-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée Michel CARLHIAN confié pendant la remise des prix au vainqueur.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes de chaque tableau, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.
Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES
U12 - BENJAMINS

Trophée Catherine LACOSTE (U12 Filles)
Trophée Crocodile (U12 Garçons)

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française qualifiés par la finale Interrégionale ou par le Mérite National Jeunes.

Catégories d'âge :

U12 :	nés en 2009 ou après

BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 2007 et 2008

Distances de jeu :
Voir recommandations § 3.6-4

Le quota de places attribué à chaque Inter régions est indiqué dans le tableau ci-après.

Hors quotas :
1. Les 12 meilleurs benjamins et les 9 meilleures benjamines au Mérite National Jeunes du mois de juin.
2. Les vainqueurs de l'année précédente n'ayant pas changé de catégorie d'âge.
3. 12 wild cards DTN

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve "non-fumeur" :
Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs et à leurs cadets de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (5)

Chariot électrique :
L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.

Cadets :
Les cadets ne sont pas autorisés.

Appareils de mesure de distance :
L'utilisation d'appareils de mesure de distance n'est pas autorisée.

Accompagnateurs :
Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

Moyens de déplacements :
Pendant tout le déroulement de ce championnat, les vélos ou tout autre moyen de déplacement sont interdits dans l'enceinte du golf pour les joueurs et les accompagnateurs.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification :
Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
En cas d'égalité pour la 1ère ou la 32e place qualificative, un play off trou par trou sera organisé.

❷ Phase finale U12 garçons et filles, benjamins garçons et filles :
Match play / 18 trous par jour

Les 32 premiers sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression. Après le premier tour de match play, les 16 qualifiés jouent 4 tours de match play pour un classement de la 1ère à la 16e place.

FORFAIT

Tout joueur déclarant forfait au cours de la phase de match play ne bénéficiera d'aucun point au Mérite National Jeunes.

ENGAGEMENT

Important : Les Ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

ENREGISTREMENT

Chaque joueur devra s'enregistrer du bureau du tournoi au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf dans chaque catégorie au vainqueur, au finaliste et au troisième, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification. Les **Trophées suivants seront confiés aux vainqueurs pendant la remise des prix**

Trophée Catherine LACOSTE :	**Championne de France U12 Filles**
Trophée Crocodile :	**Champion de France U12 Garçons**

QUOTAS CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2021	Nouvelle Aquitaine	Bretagne Pays de la Loire Centre-Val-de-Loire	Paris - Ile-de-France	Grand Est Bourgogne-Franche Comté	Normandie Hauts de France	PACA Auvergne-Rhône-Alpes Corse	Occitanie	Guadeloupe – Guyane - Martinique	Nouvelle Calédonie	La Réunion	Polynésie Française
								ULTRAMARINS *			
U12 garçons	**7**	**6**	**10**	**5**	**8**	**9**	**6**	**2**	**2**	**5**	**2**
Benjamins garçons	**7**	**8**	**15**	**4**	**5**	**13**	**3**				
U12 Filles	**5**	**5**	**10**	**5**	**6**	**15**	**5**				
Benjamins Filles	**4**	**4**	**8**	**5**	**6**	**9**	**5**				

Pour le calcul des quotas, il a été tenu compte du nombre de licenciés par Inter régions avec un index maximal pour chaque catégorie.
Pour être cohérent, les catégories ont été décalées d'une année. Exemple : pour calculer le quota benjamin garçons en année N a été calculé en prenant pour référence le nombre de licenciés poussins 2ème année et benjamins 1ère année à la fin de la gestion des licences en année N-1.

Critères de calcul : un critère quantitatif (nombre de joueurs de la catégorie avec index maximum) et un critère qualitatif (pour chaque inter région, on retient le nombre de joueurs ayant passé les cuts en année N-1 en prenant en compte la catégorie du joueur en année N, catégorie par catégorie : il s'agit d'un critère Performance de l'inter-région).
De plus, un quota minimum de 3 est appliqué pour chaque catégorie d'âge.

Les 12 premiers benjamins et les 9 première benjamines au Mérite National Jeunes du mois de juin seront directement qualifiés au Championnat de France des Jeunes.

* De manière dérogatoire, les départements, territoires et pays ultramarins n’ont pas de limitation dans la répartition des catégories d’âge.

Chaque Inter région (ITR) dispose de 2 places flottantes toutes catégories confondues (une ITR peut retirer jusqu’à 2 places dans une catégorie pour les ajouter dans une ou plusieurs autres).

PLANNING DU CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES 2021

Golf du Gouverneur	**24 juillet**	**25 juillet**	**26 juillet**	**27 juillet**	**28 juillet**	**29 juillet**	**30 juillet**	**31 juillet**
Le Breuil	**Samedi**	**Dimanche**	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
BENJAMINES	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale Match de classement 16	1/4 finale Match de classement 16	1/2 finales Match de classement 16	Finale Match de classement 16
BENJAMINS	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale Match de classement 16	1/4 finale Match de classement 16	1/2 finales Match de classement 16	Finale Match de classement 16

Golf du Gouverneur	**24 juillet**	**25 juillet**	**26 juillet**	**27 juillet**	**28 juillet**	**29 juillet**	**30 juillet**	**31 juillet**
Montaplan	**Samedi**	**Dimanche**	**Lundi**	**Mardi**	**Mercredi**	**Jeudi**	**Vendredi**	**Samedi**
U12 FILLES	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale Match de classement 16	1/4 finale Match de classement 16	1/2 finales Match de classement 16	Finale Match de classement 16
U12 GARCONS	Entraînement	qualification 1	qualification 2	1/16 finale 32	1/8 finale Match de classement 16	1/4 finale Match de classement 16	1/2 finales Match de classement 16	Finale Match de classement 16

FINALE INTERREGIONALE JEUNES
U12 - BENJAMINS

Epreuve qualificative pour le Championnat de France des Jeunes

Date et lieu : Voir la Ligue

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs et joueuses amateurs de nationalité française **qualifiés par leurs Ligues. (Voir conditions de qualification régionale auprès de chaque Ligue)**

Non-ouvert aux joueurs et joueuses directement qualifiés pour le Championnat de France des Jeunes.

Exception : les joueurs sélectionnés pour les matchs en équipe de France de l'année en cours sont automatiquement qualifiés pour disputer la finale interrégionale.

Catégories d'âge :

U12	nés en 2009 ou après
BENJAMINS : 13 et 14 ans	nés en 2007 et 2008

Distances de jeu :
Voir recommandations § 3.6-4

Epreuve "non-fumeur" :
Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect **:** voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Cadets :
Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :
Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc... devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 ou 54 trous / 18 trous par jour

A l'issue de l'épreuve, le nombre de joueurs correspondant au quota attribué pour chaque inter-région sera qualifié pour le Championnat de France des Jeunes. En cas d'égalité pour la dernière place qualificative, un play-off en trou par trou sera organisé.

Pour les joueurs qualifiés au Championnat de France des Jeunes :

Important : Les Ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).
Les droits d'inscription s'élèvent à **40 euros par joueur**. Cette somme devra être réglée sur le site de la ffgolf par chaque joueur qualifié dès la fin des qualifications inter-régionales.

GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION ET MODALITES DE SELECTION

Epreuve ouverte aux joueurs et joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue.
L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Catégories d'âge :

U14 : 14 ans et moins	nés en 2007 et après

Le nombre maximum d'inscriptions retenues par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date limite d'inscription est fixé à 96 participants dont **10 wild cards** attribuées par la DTN.
U14 Filles : 30 filles maximum
U14 Garçons : 66 garçons maximum

Distances de jeu :
Un seul repère de jeu par sexe, les distances seront adaptées en fonction du parcours joué.

DEROULEMENT DE L'ÉPREUVE

Epreuve "non-fumeur" :
Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Cadets :
Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs :
Pendant tout le déroulement de cette épreuve, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc...devront se tenir sur le parcours à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2

Un classement par ligue sera mis en place :
Format : 2 garçons et 1 fille déterminés au préalable par la ligue parmi les joueurs dans le champ – les 5 meilleures cartes seront prises en compte.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement. Les droits d'inscription s'élèvent à **40 euros.**

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie, au vainqueur du classement par ligue et au club organisateur.

INTERNATIONAUX DE FRANCE U14 GARCONS ET FILLES

CHALLENGE ALEXIS GODILLOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont l'index n'est **pas supérieur à 7.4** et nés en **2007 ou après**.
L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Internationaux de France U14 Garçons :

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **72 participants au maximum** dont 5 wild cards attribuées par la DTN, 1 wild card attribuée par la ligue des Hauts de France,1 wild card attribuée pour un joueur licencié au Golf de Chantilly :

- 45 joueurs retenues par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;
- 20 joueurs non licenciés ffgolf retenus par ordre d'index à la date de clôture des inscriptions ;

Internationaux de France U14 Filles :

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **36 participantes au maximum** dont 2 wild cards attribuées par la DTN, 1 wild card attribuée par la ligue des Hauts de France,1 wild card attribuée pour une joueuse licenciée au Golf de Chantilly :

- 22 joueuses retenues par ordre du Mérite National Jeunes puis de l'index à la date de clôture des inscriptions ;
- 10 joueuses non licenciées ffgolf retenues par ordre d'index à la date de clôture des inscriptions ;

Lieu et distances de jeu :
U14 Garçons : Parcours de Vineuil – Repères blancs (environ 5900 mètres).
U14 Filles : Parcours de Vineuil – Repères bleus (environ 5255 mètres).

Epreuve "non-fumeur" : Pendant un tour de toute compétition de jeunes, individuelle ou par équipes, il est interdit aux joueurs de fumer. Toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2-2 (I-9-3).

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Cadets et Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés. Les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc., devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs, c'est-à-dire ne leur permettant pas de donner des conseils.
Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :
Les 48 meilleurs scores et ex aequo chez les garçons et les 24 meilleurs scores et ex aequo chez les filles sont qualifiés pour le dernier tour.

Parcours de reconnaissance : jeudi 15 avril 2021 sur réservation auprès du secrétariat – (cf. Vade-mecum Practice et Entrainement I-15/ dans le Règlement Général des Epreuves Fédérales Amateurs).

Le Trophée des Nations (après 36 trous) :
Format : 2 garçons et 1 fille, déterminés au préalable par chaque fédération parmi les joueurs du champ – les 2 meilleures cartes par jour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte, puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

Le Trophée des Régions (après 36 trous) :
Format : 2 garçons et 1 fille, déterminés au préalable par chaque ligue parmi les joueurs du champ – les 2 meilleures cartes par jour seront prises en compte. En cas d'égalité, le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard le mardi 16 mars 2021** directement sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par e-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

REMISE DES PRIX

Le Challenge Alexis GODILLOT récompense le meilleur score brut garçon et fille.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers et aux 3 premières, aux vainqueurs du Trophée des Nations et du Trophée des Régions.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergement : contacter le Golf de Chantilly ou la Ligue des Hauts de France.

Restauration : déjeuner buffet à 15 € avec plat et dessert sous forme de barre chocolaté (Mars ou Twix).
Possibilité de dîner au Golf de Chantilly le vendredi soir sur réservation auprès du secrétariat.
Le Golf de Chantilly offrira / organisera un dîner le samedi soir en l'honneur des joueurs qui pourront être accompagnés d'un seul responsable légal.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES / CADETS

- Coupe Yan LE QUELLEC (Minimes Garçons)
- Trophée Patrick PONS (Cadets Garçons)

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **90 participants** dont 4 wild cards attribuées par la DTN.

MINIMES : 15 et 16 ans	né(e)s en 2005 et 2006

Ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française qualifiés par les quotas des inter-régions ou par le Mérite National Jeunes.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **54 participants**. 36 minimes retenus par le Mérite National Jeunes et 18 minimes par les quotas des ligues (1 par ligue). Si une ligue n'utilise pas son quota, il sera alors donné à la DTN pour d'éventuelles Wild Cards supplémentaires.

CADETS : 17 et 18 ans	né(e)s en 2003 et 2004

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de nationalité française classés au Mérite National Amateur ou dont l'index n'est **pas supérieur à 4,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions retenues par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription est fixé à **32 participants**.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous :

Minimes Garçons : les 30 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours
Cadets Garçons : les 18 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

ENGAGEMENT

Important pour les Minimes Garçons : Les Ligues devront impérativement inscrire leurs joueurs qualifiés sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Pour les cadets garçons les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1)

Toutes les inscriptions devront être effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de chaque catégorie.
Trophée Yan Le QUELLEC confié pendant la remise des prix au Champion de France Minimes Garçons.
Trophée Patrick PONS confié pendant la remise des prix au Champion de France Cadets Garçons.

CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES / CADETTES

- Trophée Ginette DUBOIS (Minimes Filles)
- Challenge NEWMAN (Cadettes)

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **90 participantes** dont 4 wild cards attribuées par la DTN.

MINIMES : 15 et 16 ans	né(e)s en 2005 et 2006

Ouvert aux joueuses amateurs de nationalité française qualifiées par la finale Interrégionale ou par le Mérite National Jeunes.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à **54 participantes**. 36 minimes retenus par le Mérite National Jeunes et 18 minimes par les quotas des ligues (1 par ligue). Si une ligue n'utilise pas son quota, il sera alors donné à la DTN pour d'éventuelles Wild Cards supplémentaires.

CADETTES : 17 et 18 ans	né(e)s en 2003 et 2004

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de nationalité française classées au Mérite National Amateur ou dont l'index n'est **pas supérieur à 7,4**.

Le nombre maximum d'inscriptions retenues par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription est fixé à **32 participantes**.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 18 trous par jour / Cut après 36 trous :

Minimes Filles : les 30 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours
Cadettes : les 18 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours

ENGAGEMENT

Important pour les Minimes Filles : Les Ligues devront impérativement inscrire leurs joueuses qualifiées sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Pour les cadettes les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1)

Toutes les inscriptions devront être effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de chaque catégorie.
Trophée Ginette DUBOIS confié pendant la remise des prix à la championne de France Minimes.
Challenge NEWMAN confié pendant la remise des prix à la championne de France Cadettes.

THE EVIAN U18

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

PREAMBULE

Fidèle à sa politique de révélation et d'accompagnement des jeunes talents et à sa volonté de leur servir de tremplin à l'international, la direction de l'Evian Championship, soutenue dans cette initiative par la ffgolf, a créé un tournoi destiné aux amateurs nationaux de 18 ans ou moins qui souhaitent allier le golf de haut niveau et un cursus universitaire aux Etats-Unis.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Catégories d'âge éligibles : Benjamins, Minimes et Cadets

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs nés entre le 1er janvier 2003 et le 31 décembre 2008 de nationalité française, classés au Mérite National Amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions retenues par ordre du Mérite National Amateur à la date limite d'inscription est fixé à 63 participants dont 10 wild cards garçons et 3 wild cards filles attribuées par le comité de sélection.
Garçons : 45 joueurs dont 10 wild cards
Filles : 18 joueuses dont 3 wild cards

Champ de joueurs/joueuses
Il sera déterminé comme suit :
- 35 garçons retenus dans l'ordre du Mérite National Amateur à la date limite des inscriptions
- 15 filles retenues dans l'ordre du Mérite National Amateur à la date limite des inscriptions
- 10 Wild Cards garçons seront attribuées par le comité de sélection
- 3 Wild Cards filles seront attribuées par le comité de sélection

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (15) du Vademecum sportif ffgolf

Chariots électriques et appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2-2 (8)

Cadets : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.

Accompagnateurs : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les accompagnateurs quels qu'ils soient, parents, entraîneurs, dirigeants de Ligues ou de Clubs, etc.… devront se tenir sur le terrain à une distance raisonnable des joueurs de tête-à-tête ne leur permettant pas de donner des conseils.
Toute infraction constatée entraînera, après un avertissement, la disqualification du joueur concerné.

En attente du règlement

FORME DE JEU

Stroke Play / 36 trous / 18 trous par jour.

Les filles et les garçons seront classés dans des séries différentes. En cas d'égalité pour la 1re place, ainsi que pour les places qualificatives, un play-off trou par trou sera organisé sur les trous 1 / 18 / 1 / 18 / etc.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 15 jours avant le premier jour de l'épreuve, avant le vendredi 9 octobre 2021 00h00** (voir clôture § 1.1 du Vademecum sportif ffgolf) directement sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le droit d'inscription est fixé à 40 €.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses et joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par e-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Les 3 premiers du classement recevront des souvenirs offerts par la ffgolf et l'Evian Championship.

Les **2 premières filles** et les **2 premiers garçons** du classement final seront qualifiés pour The evian® International & Senior Showcase 2020 qui se jouera du 4 au 6 décembre (2 tours) à Las Vegas (USA), **4 wild cards garçons** et **1 wild card fille** seront attribuées par le comité de sélection.

En cas d'égalité pour les places qualificatives ainsi que la première place du tournoi, le départage sera effectué par un play-off au trou par trou sur les trous 1 / 18 / 1 / 18 / etc.
Si une joueuse ou un joueur n'est pas disponible pour participer à cette épreuve, il sera remplacé par un joueur sélectionné par le comité de sélection. En cas d'annulation du tournoi, les joueuses et joueurs seront qualifiés à partir de leur place au Mérite National Amateur publié en octobre parmi les joueurs inscrits. Pour les wild cards, celles-ci seront attribuées par le comité de sélection.

ATTRIBUTION DES WC

WC The Evian U18 (Filles & Garçons) :

Un/Une joueur/joueuse n'intégrant pas le champ du tournoi (The Evian U18) à la clôture des inscriptions a la possibilité de faire une demande de WC auprès du comité de sélection. Il est impératif que cette demande s'intègre dans un projet personnel d'études en université américaine. Chaque joueur/joueuse souhaitant obtenir une WC doit donc faire parvenir une lettre de motivation justifiant sa volonté de s'intégrer dans un cursus universitaire américain afin d'allier études et golf de haut niveau à la clôture des inscriptions (toute demande parvenant après la clôture ne pourra être prise en compte). Les lettres de motivation/demande de WC sont à rédiger obligatoirement en anglais. Une lettre non rédigée en anglais ne sera pas recevable.
Les demandes de WC sont à envoyer à : paulin.goument@danone.com
Le nombre de WC disponible est indiqué en [illegible].

WC The evian® International & Senior Showcase (Garçons & filles)

Un/Une joueur/joueuse souhaitant obtenir une Wild card pour The evian® International & Senior Showcase devra faire parvenir au comité de sélection avant la fin de l'épreuve (The Evian U18), une lettre de motivation justifiant sa volonté de réaliser un cursus universitaire américain afin d'allier études et golf de haut niveau. Un/une joueur/joueuse qui ne souhaite pas intégrer un tel cursus ne pourra se voir attribuer une WC pour The evian® International & Senior Showcase. Les attributions se feront selon plusieurs critères de sélection : sportifs, motivations, avancement du projet universitaire, niveau d'anglais, etc.
Les lettres de motivation/demande de WC sont à rédiger obligatoirement en anglais. Une lettre non rédigée en anglais ne sera pas recevable.
Les demandes de WC sont à envoyer à : paulin.goument@danone.com
Le nombre de WC disponible est : 4 WC Garçons et 1 WC Fille

En attente du reglement

1.2.4-2 EPREUVES EN SIMPLE DAMES

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY DAMES
TROPHEE CECILE DE ROTHSCHILD

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 6,4.**

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes :

- 104 joueuses retenues par ordre du Ranking Mondial (WWAGR) dans la limite des 2000 premières puis de l'index à la clôture des inscriptions
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse licenciée dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour.

Cut après 36 trous :
Les 48 meilleurs scores et ex-æquo sont qualifiés pour le dernier tour.

Tournoi des Nations :
Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2
3ème jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée Cécile de ROTHSCHILD confié à la gagnante pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières.
Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY MID-AMATEURS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue, dont :

L'index n'est **pas supérieur à 10,4** et **ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 24 participantes (wild card incluse).
Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse licenciée dans le Club

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :
Les 12 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Championne de France, un play-off en trou par trou sera organisé (cf § 1.2-2-2 IV-2).

1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2
3ème jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée confié à la gagnante pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de l'épreuve, ainsi qu'à la Championne de France.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS DAMES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 11,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes.

- Dont 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le Club

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous/ 18 trous par jour

Cut après 36 trous :
Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1er jour : Tour 1
2e jour : Tour 2
3e jour : Tour 3

Tournoi des Nations :
Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueuses de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de l'épreuve. Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

COUPE DE FRANCE DAMES
TROPHEE PIERRE LAFITE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciées à une fédération reconnue dont :

L'index est **inférieur ou égal à 11,4.**

L'index doit être certifié par la fédération de la joueuse et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participantes :

- 128 joueuses retenues par ordre des index
- 15 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale
- 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :
Les 72 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2
3ème jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée Pierre LAFITE confié à la gagnante pendant la remise des prix.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières ainsi qu'à la meilleure jeune (U16).

COUPE GAVEAU ET CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS DAMES
COUPE PIERRE DESCHAMPS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française classées** au Mérite National Amateur ou dont l'index est **inférieur ou égal à 8,4.**

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participantes :
- 107 joueuses retenues par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription
- 12 wild cards pour les joueuses désignées par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour une joueuse licenciée dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification (Coupe GAVEAU) : 1er et 2ème jour
Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les 32 premières sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-3).

❷ Phase finale (Coupe Pierre DESCHAMPS) :
Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3ème jour : 1/16ème et 1/8ème de finale
4ème jour : ¼ et ½ finales
5ème jour : Finale sur 36 trous

Play off
Si pour une raison quelconque, le play-off pour la 1ère place ne pouvait pas de dérouler ou était interrompu :
f) Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
g) Les joueuses déjà qualifiées ou éliminées avant l'interruption du play-off le restent. Celles encore impliquées dans le play-off sont départagées par le classement provisoire de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Toutes les joueuses devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Coupe GAVEAU confiée pendant la remise des prix à la gagnante de la qualification.
Coupe Pierre DESCHAMPS confiée pendant la remise des prix à la Championne de France.
Souvenirs offerts par la ffgolf à la gagnante et à la finaliste, ainsi qu'aux trois premières de la qualification.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES
TROPHEE LALLY SEGARD

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses amateurs de **nationalité française** dont l'index est **inférieur ou égal à 11,4 et ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 36 participantes :
Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrites se fera selon l'ordre suivant :

- 15 joueuses maximum retenues par la place au Mérite National Amateur à la date de clôture des inscriptions
- 15 joueuses maximum retenues par la place au Mérite National Seniors à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Les places non attribuées dans le premier critère seront reversées dans le second critère.

La liste d'attente sera triée par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une joueuse licenciée dans le Club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :
Les 18 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2
3ème jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Trophée Lally SEGARD confié pendant la remise des prix à la Championne de France Seniors Dames.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premières de l'épreuve
Un titre de championne de France Vétérans sera attribué sous réserve d'avoir au moins 5 joueuses de cette catégorie.

1.2.4-3 EPREUVES EN SIMPLE MESSIEURS

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY
COUPE MURAT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 1,4**

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 98 participants :

- 83 joueurs retenus par ordre du R&A World Amateur Golf Ranking dans la limite des 2000 premiers puis de l'index à la clôture des inscriptions
- 10 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 5 wild cards pour les joueurs licenciés dans le Club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

Stroke play / 72 trous / 36 trous le dernier jour

Cut après 36 trous :
Les 40 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour les deux derniers tours.

Tournoi des Nations :
Chaque équipe est constituée de 2 ou 3 joueurs de même nationalité. Le classement est établi en additionnant les 2 meilleurs scores par jour sur les 2 premiers tours. En cas d'égalité le départage se fera sur le cumul des 2 cartes non prises en compte puis sur la somme du meilleur score de chaque jour.

1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2
3ème jour : Tour 3 et Tour 4

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers.
Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur du Tournoi des Nations.

INTERNATIONAUX DE FRANCE STROKE PLAY
MID-AMATEURS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue, dont :

L'index est **inférieur ou égal à 6,4** et **ayant 25 ans ou plus la veille de l'épreuve**.

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 87 participants (wild card incluse).
Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans le Club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :
Les 42 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play-off en trou par trou sera organisé (cf § 1.2-2-2 IV-2).

1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2
3ème jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Challenge I.G.C.F. offert par l'I.G.C.F et confié pendant la remise des prix au vainqueur.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 11,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants (wild card incluse).
Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans le Club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous/ 18 trous par jour

Cut après 36 trous :
Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2
3ème jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve.

INTERNATIONAUX DE FRANCE VETERANS MESSIEURS
TROPHEE MAHE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont :

L'index n'est **pas supérieur à 15,4** et **ayant 65 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants (wild card incluse).
Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans le Club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :
Les 60 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

Note : En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, un play-off en trou par trou sera organisé (cf § 1.2-2-2 IV-2).

1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2
3ème jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Trophée MAHE confié pendant la remise des prix au Champion de France Vétérans.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve, ainsi qu'au Champion de France.

COUPE GANAY ET CHAMPIONNAT DE FRANCE AMATEURS
COUPE GANAY - TROPHEE JACQUES LEGLISE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française** classés au Mérite National Amateur ou dont l'index est **inférieur ou égal à 5,4.**

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 120 participants.
- 107 joueurs retenus par ordre du Mérite National Amateur puis de l'index à la date limite d'inscription
- 12 wild cards pour les joueurs désignés par la Direction Technique Nationale de la ffgolf
- 1 wild card pour un joueur licencié dans le club

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification (Coupe GANAY) : 1er et 2ème jour
Stroke play / 36 trous / 18 trous par jour
Les **32 premiers** sont qualifiés pour la phase finale et sont répartis selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression.

❷ Phase finale (Trophée Jacques LEGLISE) :
Match play / 18 trous / 2 tours par jour / finale sur 36 trous

3ème jour : 1/16ème et 1/8ème de finale
4ème jour : ¼ et ½ finales
5ème jour : Finale sur 36 trous

Play off
Si pour une raison quelconque, le play-off pour la 1ère place ne pouvait pas de dérouler ou était interrompu :
h) Il n'est pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif.
i) Les joueurs déjà qualifiés ou éliminés avant l'interruption du play-off le restent. Celles encore impliquées dans le play-off sont départagés par le classement provisoire de la qualification.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

ENREGISTREMENT

Tous les joueurs devront s'enregistrer auprès du bureau du tournoi ou par E-mail au plus tard la veille du tournoi à midi sous peine de disqualification.

PRIX

Coupe GANAY (don du Comte de GANAY) confiée pendant la remise des prix au vainqueur de la qualification.
Trophée Jacques LEGLISE, confié pendant la remise des prix au Champion de France.
Souvenirs offerts par la ffgolf au vainqueur et au finaliste, ainsi qu'aux trois premiers de la qualification.

CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS MESSIEURS
TROPHEE DAUBERVILLE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française** dont l'index est **inférieur ou égal à 11,4 et ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve.**

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 108 participants (wild card incluse).
Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre suivant :

- 33 joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Amateur à la date de clôture des inscriptions
- 33 joueurs maximum retenus par la place au Mérite National Seniors à la date de clôture des inscriptions
- Les places restantes sont attribuées par ordre d'index à la date limite d'inscription.

Les places non attribuées dans le premier critère seront reversées dans le second critère.

La liste d'attente sera triée par ordre des index.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour un joueur licencié dans le Club.

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

Cut après 36 trous :
Les 54 meilleurs scores et ex aequo sont qualifiés pour le dernier tour.

1er jour : Tour 1
2ème jour : Tour 2
3ème jour : Tour 3

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Trophée DAUBERVILLE confié pendant la remise des prix au Champion de France Seniors Messieurs.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois premiers de l'épreuve.

1.2.4-4 EPREUVES EN DOUBLE

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE
TROPHEE THION DE LA CHAUME

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs et professionnels de **nationalité française ou étrangère**, dont l'index est inférieur ou égal à **11,4 pour les Dames** et **10,4 pour les Messieurs**. L'équipe doit être composée d'un joueur et d'une joueuse avec au minimum un ou une amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 64 équipes participantes (wild card incluse).
Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés. Un joueur professionnel sera considéré comme ayant un index de 0.

Le Club d'accueil pourra bénéficier d'une wild card pour une équipe de joueurs licenciés dans le Club.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er jour
Foursome mixte / stroke play / 18 trous
Les **16 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-3).

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

❷ Phase finale :
Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

2ème jour : 1/8ème et ¼ de finale
3ème jour : ½ finales et finale

Les Dames et les Messieurs joueront des mêmes marques de départ.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur ou d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée THION DE LA CHAUME confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME DAMES
TROPHEE SAINT GERMAIN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses amateurs ou professionnelles de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **10,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'une joueuse amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 24 équipes participantes.

- 22 équipes par ordre des index cumulés (la joueuse professionnelle sera considérée comme ayant un index de 0).
- 1 wild card pour la DTN.
- 1 wild card pour une équipe licenciée dans le club d'accueil.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er jour
Foursome / stroke play / 18 trous
Les **8 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-3).

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

❷ Phase finale :
Foursome / match play / 18 trous

2ème jour : ¼ et ½ finales
3ème jour : finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée SAINT GERMAIN offert par Monsieur G. DURAND, confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnantes et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MESSIEURS
TROPHEE ROYAL-BLACKHEATH

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueurs amateurs ou professionnels de **nationalité française ou étrangère** dont l'index est inférieur ou égal à **7,4**. L'équipe doit être composée au minimum d'un joueur amateur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 50 équipes participantes.

- 48 équipes par ordre des index cumulés (Un joueur professionnel sera considéré comme ayant un index de 0.).
- 1 wild card pour la DTN.
- 1 wild card pour une équipe licenciée dans le club d'accueil.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er jour
Foursome / stroke play / 18 trous
Les **16 premières** équipes sont qualifiées pour la phase finale et sont réparties selon leur place dans la qualification sur un tableau de progression (§ 1.3-3).

Si le nombre d'équipes inscrites est inférieur au nombre de qualifiées, un tour de stroke play sera quand même organisé pour composer le tableau de match play.

❷ Phase finale :
Foursome / match play / 18 trous / 2 tours par jour

2ème jour : 1/8ème et ¼ de finale
3ème jour : ½ finales et finale

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Trophée ROYAL-BLACKHEATH confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux gagnants et aux finalistes.

INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLE SENIORS MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Tournoi ouvert aux joueurs amateurs de **nationalité française ou étrangère** licenciés à une fédération reconnue dont l'index n'est **pas supérieur à 15,4** et **ayant 50 ans ou plus la veille de l'épreuve des Internationaux de France Seniors.**
L'index doit être certifié par la fédération du joueur et conforme à la date de clôture des inscriptions.
Le nombre maximum d'équipes est fixé à 32.

Ouvert dans l'ordre aux équipes suivantes :

- équipe dont les deux joueurs disputent les Internationaux de France Seniors
- équipe dont un seul joueur dispute les Internationaux de France Seniors
- équipe n'ayant aucun joueur disputant les Internationaux de France Seniors.

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des équipes inscrites se fera par ordre des index cumulés en plus de l'ordre de priorité indiqué ci-dessus.

FORME DE JEU

stroke play / 36 trous / 18 trous par jour

- Jeudi 10 juillet : Greensome
- Vendredi 11 juillet : 4 Balles Meilleure Balle

Une seule série.

ENGAGEMENT

25€ par joueur pour les deux jours de compétition.

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve des Internationaux de France Seniors** (voir clôture § 1.1) directement sur le site internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Le remplacement d'un joueur ou d'une joueuse après la date limite d'inscription est possible, mais dans ce cas l'équipe pourra être placée en liste d'attente.

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux trois meilleures équipes en Brut.

1.2.4-5 EPREUVES NATIONALES SCOLAIRES ET UNIVERSITAIRES

CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S. PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENTS COLLEGES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter à la fiche sport de l'UNSS
(Cf: http://www.unss.org)

	COLLÈGES ETABLISSEMENT	COLLÈGES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Benjamin(e)s Minimes Cadet(te)s	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1er janvier 2021	4 compétiteurs Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1er janvier 2021
JEUNE ARBITRE	1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne peut pas participer au championnat de France UNSS A noter que les modalités du FFGolf 2020 sont applicables pour les CF 2020	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe qualifiée intégré à la composition d'équipe Niveau académique	
RÈGLEMENT	UNSS	UNSS
FORMULE DE COMPÉTITION	Pour entrer dans la départementale à Académique, la formule est obligatoirement greensome strokeford* avec 9 trous minimum en collèges. Sur un parcours type* drapeaux. Pour le championnat de France, la formule est obligatoirement greensome matchplay sur boucle de 9 trous. Un établissement doit se présenter avec 2 doublettes et un Jeune Officiel mais non joueur	L'épreuve se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le championnat de France Sur un parcours type* drapeaux.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Championnat Académique	Championnat Inter-Académique
NOMBRE D'EQUIPES	Champion d'académie	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : - 16 équipes collèges Excellence au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement collèges	Champion de France UNSS Équipe Excellence collèges

Annulé en 2021

Précisions complémentaires

- La formule de jeu greensome strokeford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant
- Un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra amenager un parcours type drapeaux)
- Distance d'un parcours type drapeaux : 3 trous courts entre 45 et 90m / 3 trous moyens entre 90 et 135m / 3 trous longs entre 135 et 220m

Les Professeurs ressources, sous la responsabilité des Directeurs des services régionaux, doivent vérifier si les index annoncés sont valides, car l'équipe qui ne serait pas en règle se verrait disqualifiée et ne pourrait participer au championnat de France. Une vérification, en amont du championnat de France sera effectuée conjointement par l'UNSS et la FFGolf.

CHAMPIONNAT DE FRANCE U.N.S.S. PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENTS LYCEES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter à la fiche sport golf de l'UNSS

	LYCEES ETABLISSEMENT	LYCEES EXCELLENCE
LICENCIÉS AUTORISÉS	Minimes Cadet(te)s Junior(e)s Sénior(e)s 1ère et 2ème année	
COMPOSITION DES ÉQUIPES	4 compétiteurs (2 doublettes) Mixité obligatoire Les joueurs/joueuses ne doivent jamais avoir eu un index inférieur ou égal à 36,0 au 1er janvier 2020	4 compétiteurs Mixité obligatoire Pas de limite haute ou basse d'index
JEUNE ARBITRE	1 seul Jeune arbitre par équipe Niveau académique minimum Il peut être d'une autre association sportive Il ne peut pas être compétiteur En cas d'absence, l'association sportive concernée ne pourra participer au championnat de France UNSS. A noter que les nouvelles règles FFG[illegible] 20[illegible] seront applicables pour les GF 2020.	
JEUNE COACH	1 Jeune coach obligatoire par équipe, qui doit intégrer à la composition d'équipe Certifié de niveau académique	
RÈGLEMENT	UNSS	
FORMULE DE COMPÉTITION	Pour les rencontres de département et de zone académique, la formule est obligatoirement greensome stroke play* avec 9 trous minimum en compétition et possibilité 18 trous en [illegible]ées. Parcours type drapeaux Pour le championnat de France, la formule est obligatoirement greensome matchplay sur un parcours type drapeaux. Un établissement doit se présenter avec 2 doublettes et un Jeune Officiel mixité non joueur	La compétition se déroule en foursome stroke play pour les phases qualificatives et foursome match play pour le championnat de France Sur un parcours type drapeaux.
MODALITÉS DE QUALIFICATION	Championnat d'Académie	Championnat d'Inter-Académie
NOMBRE D'EQUIPES	Champion d'académie	Les qualifications au championnat de France se feront sur la base de : - 12 équipes Lycées Excellence au maximum
TITRES DÉCERNÉS	Champion de France UNSS Équipe Établissement Lycées	Champion de France UNSS Équipe Excellence Lycées

Annulé en 2021

* La formule de jeu greensome strokeford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant, un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra amenager un parcours drapeaux)

Précisisons complémentaires

- La formule de jeu greensome strokeford : Les joueurs comptent tous les coups mais relèvent leur balle si le trou n'est pas terminé en 7, notent 8 et passent au trou suivant
- Un parcours « type » signifie que des adaptations sont possibles suivant le contexte local (exemple on pourra amenager un parcours type drapeaux)
- Distance d'un parcours type drapeaux : 3 trous courts entre 45 et 90m / 3 trous moyens entre 90 et 135m / 3 trous longs entre 135 et 220m

CHAMPIONNAT DE FRANCE U.G.S.E.L. PAR EQUIPES D'ETABLISSEMENTS COLLEGES-LYCEES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter au règlement golf UGSEL

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les Associations Sportives d'établissements

Qualification régionale :

- Greensome avec parcours adapté en fonction du niveau de chaque joueur dans la doublette avec ces critères

NB : la qualification ne se joue pas sur P&P ;

  - Index > 35,9 jusqu'à drapeau jaune minimum : utilisation du parcours drapeaux (cf : fiche de composition du parcours drapeaux et liaison avec les Clubs la circulaire en CMR) ;
  - Index < 36 ; parcours standard (Repère 3 pour les garçons, repère 2 pour les filles)
- Date limite de prise en compte de l'index : proposition 1er janvier 2021. La vérification sera possible par l'intermédiaire de la ffgolf lors du championnat.
- Fourchettes d'index : le total des index de chaque équipe doit obligatoirement être **supérieur à 36**

COMPOSITION DES EQUIPES

Equipes de collèges et de lycées

- Équipe de 5 joueurs dans l'établissement dont 1 JO qui peut être joueur.
- Tenues d'équipe : si possible, maillots de l'établissement ou au moins maillots harmonisés.

FORME DE JEU

MATCH PLAY sur deux boucles de 9 trous avec addition des trous gagnés par chaque Camp.

INSCRIPTIONS (pour la phase qualificative)

Auprès des services de l'UGSEL régionale dont dépend l'établissement

PRIX

Un titre équipe Collèges / Lycées.

Annulé en 2021

CHAMPIONNAT DE FRANCE F.F.S.U. ET CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES D'ASSOCIATIONS SPORTIVES F.F.S.U.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Pour plus de précisions se reporter au « Guide Sportif 2020-2021 » de la FF SPORT U.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs ou professionnels de **nationalité française ou étrangère** licenciés à la ffgolf et à la FF Sport U.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 144 participants :

- 35 places sont réservées aux étudiantes les mieux classées au Mérite National Amateur à la date du 30 avril 2021 dont les inscriptions auront été effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf.
- 35 places sont réservées aux étudiants les mieux classés au Mérite National Amateur à la date du 30 avril 2021 dont les inscriptions auront été effectuées directement sur le site Internet de la ffgolf.
  Attention, les joueurs qualifiés Hors Quotas sur http:www.ffgolf.org devront également impérativement prendre leur licence FFSU et confirmer leur inscription au championnat de France Universitaire auprès du comité d'organisation : limoges@sport-u.com
- Qualifications exceptionnelles : consultez attentivement le site https://sport-u.com/sport-u/golf/

COMPOSITION DES EQUIPES

Équipes composées de 3 (minimum) ou 4 (maximum) joueurs ou joueuses de la même association sportive universitaire qualifiés en individuel.
Une seule licence extérieure ou individuelle par équipe est autorisée (sont réservées une licence individuelle ou extérieure d'une A.S **de la même académie** - autorisée de région régional - et n'engageant pas d'équipe au championnat de France).
Si une A.S présente plusieurs équipes, le joueur extérieur ne pourra pas être intégré dans la meilleure des deux équipes de cette A.S (poids de l'équipe déterminé par la somme des index des équipes).
Les équipes seront constituées sur la base du classement des joueurs qualifiés pour le championnat de France individuel.
La composition de l'équipe engagée doit être déposée auprès du starter, sur une fiche prévue à cet effet, avant le départ du premier joueur de l'équipe lors du 1er tour de l'épreuve.
Une association peut présenter plusieurs équipes mais une seule pourra figurer dans les trois premières places

FORME DE JEU

Stroke play / 54 trous / 18 trous par jour

1ère série Dames : jusqu'à 15,4 d'index – Eventuellement une 2ème série Dames : de 15,5 à 24,4 d'index
1ère série Messieurs : jusqu'à 15,4 d'index – Eventuellement une 2ème série Messieurs : de 15,5 à 24,4 d'index

Les 3 meilleurs scores par tour sont retenus pour établir le classement par équipes. **Départage en cas d'égalité** : Cumul des 4èmes cartes du 1er au 3ème tour, puis cumul de la meilleure carte du 1er au 3ème tour, puis cumul de la 2ème carte 1er au 3ème tour

Pour le classement individuel en 1ère série, départage pour la première place en play-off en trou par trou.

REGLEMENT PARTICULIER

Cadet : Pendant tout le déroulement de ce championnat, les cadets ne sont pas autorisés.
Les professeurs accompagnateurs membres de l'A.S. engagée (et eux seuls) ont la possibilité de conseiller un joueur sous réserve qu'ils se soient identifiés auprès des organisateurs et qu'ils aient retiré leur badge ad hoc auprès du comité d'organisation.
Chariot électrique : L'utilisation d'un chariot électrique n'est pas autorisée.
Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (5)

PRIX

Un titre de Championne de France universitaire, un titre de Champion de France universitaire et un titre de Champion de France par équipes d'AS universitaire.

Annulé en 2021

1.2.4-6 AUTRES EPREUVES INDIVIDUELLES

OPEN DE FRANCE PARAGOLF
TROPHEE JEAN-CLAUDE BAVIERE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.
Les Règles de Golf pour golfeurs en situation de handicap sont applicables dans ce championnat.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Se référer au site Internet de l'European Disabled Golf Association : http://www.edgagolf.com/

Championnat ouvert aux joueuses et joueurs amateurs ou professionnels, en situation de handicap, titulaires du WR4GD Pass (World Ranking 4 Golfers with Disability pass (conditions d'obtention du WR4GD Pass sur le site https://www.ffgolf.org/Jouer/Handigolf/Medical-Pass-et-usage-de-la-voiturette-pour-les-joueurs-en-situation-de-handicap

Le nombre maximum d'inscription est fixé à 70 participants.
Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre des index et en fonction du nombre de voiturettes disponibles. 5 places seront réservées aux joueurs en fauteuil.

Epreuve non-fumeur : voir § 1.2-2 (I-9-3)

CLASSEMENT

1ère série :	Index inférieur ou égal à 14,4	Stroke play
2ème série :	Index compris entre 14,5 et 21,4	Stroke play
3ème série :	Index compris entre 21,5 et 28,4	Stroke play
4ème série :	Index compris entre 28,5 et 36,4	Stableford
5ème série :	Index compris entre 36,5 et 36	Stableford

Si le nombre de joueurs est inférieur à 4 pour la 1ère série, la 1ère et la 2ème série seront regroupées.

N.B : Une catégorie « joueurs jouant en fauteuil » pourra être créée si le nombre de participants est suffisant (5 joueurs).

Dans le cas où le nombre total de joueuses n'excéderait pas 5 dans une catégorie, les Dames seraient regroupées avec les Messieurs de la même catégorie.

En attente du règlement

FORME DE JEU

36 trous / 18 trous par jour
Samedi : 1er tour
Dimanche : 2ème tour

ENGAGEMENTS

Les inscriptions doivent être effectuées **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1) directement sur le site Internet de la ffgolf. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

Les droits d'inscriptions sont de :

a. 100 euros pour les adultes
b. 50 euros pour les joueurs de 19 à 25 ans (nés entre 1995 et 2001)
c. 40 euros pour les joueurs de 18 ans et moins (nés en 2002 ou après)

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers brut et au 1er net de la 1ère, 2ème et 3ème série et aux 3 premiers net de la 4ème série (dotation pour des séries d'au minimum 8 joueurs).
Le Trophée JC Bavière sera remis au meilleur score brut français tout handicap physique confondu qui sera déclaré champion de France.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DES METIERS DU GOLF
DAMES ET MESSIEURS
GOLF NATIONAL

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le Championnat de France des Métiers du Golf est ouvert aux joueurs amateurs, licenciés à la Fédération Française de Golf, exerçant une activité professionnelle principale autour des métiers du golf: salariés de clubs et chaines de clubs, de pro-shop, restaurateurs, médias, institutionnels, équipementiers, distributeurs de matériels ou textile.

Pour les joueurs et joueuses : (voir le règlement général)
Une attestation justifiant leur qualité professionnelle devra être fournie au moment de l'inscription.

Le nombre maximum d'inscription est fixé à 120 participants :

- 110 joueurs retenus par ordre d'arrivée des inscriptions (dont 10 joueuses au minimum)
- 10 wild cards pour les joueurs ou joueuses désignés par la Commission Sportive Nationale de la ffgolf

FORME DE JEU

- **1re série Messieurs : joueurs ayant un index compris entre 0 et 11,5 :**

Stroke play / 18 trous / Repères blancs

- **1re série Dames : joueuses ayant un index inférieur à 13,5 :**

Stroke play / 18 trous / Repères bleus

- **2e série Messieurs : joueurs ayant un index compris entre 11,5 et 24,4:**

Stableford / 18 trous / Repères jaunes

- **2e série Dames : joueuses ayant un index compris entre 13,5 et 24,4 :**

Stableford / 18 trous / Repères rouges

En cas d'égalité pour le titre de Champion de France, le départage se fera en play-off trou par trou.
Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 9, 6, 3 puis dernier trou.

ENGAGEMENT

Les inscriptions devront parvenir à Promogolf **au plus tard 15 jours avant le premier jour de l'épreuve**, en s'inscrivant en ligne directement sur le site internet dédié. Promogolf et la CSSN se réservent le droit d'accepter ou de refuser toute inscription.
Les droits d'inscription comprennent : **La participation au championnat pour le jour de l'épreuve, les balles de practice, un chariot manuel, les cadeaux de départ, une collation à mi-parcours et le cocktail de remise des prix**.

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames en stroke play brut seront déclarés Championne ou Champion de France des Métiers du golf.
En cas de présence de moins de 6 dames en première série, ces dernières seront regroupées avec les Messieurs et un seul titre sera attribué.
Les partenaires de l'épreuve récompenseront les meilleurs joueurs des différentes catégories professionnelles.
Souvenirs offerts par la ffgolf et les partenaires de l'évènement aux Champions de France et aux vainqueurs de chaque catégorie professionnelle.

En attente du règlement

COUPE DES PRESIDENTS
COUPE ANDRE BLEYNIE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux Présidents d'AS ou Représentants AG ainsi qu'à leur Président de Commission Sportive ou **Directeur ou Propriétaire** et uniquement si le Président ou le Représente AG participe à la compétition.
Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président, seule une personne pourra participer à la compétition et la priorité sera donnée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 81 participants (hors wild cards) :

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera dans l'ordre suivant :

- **53* Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission Sportive/Directeurs/Propriétaires de golf de 18 trous ou plus homologué ;**
- **17* Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission Sportive/Directeurs/Propriétaires de golf de 9 trous homologué ;**
- 12* Présidents/Représentants AG/Présidents de Commission Sportive/Directeurs/Propriétaires de Golf Compact, Golf Pitch & Putt homologué, Practice et Compact.

Dans le cas où tout ou partie du quota réservé à une catégorie de clubs ne serait pas utilisé à partir de la clôture des inscriptions et que la liste d'attente de cette catégorie ne comporte plus aucun joueur, les places disponibles dans le champ de joueurs seront réattribuées une par une à la catégorie Compact / Pitch & Putt / Practice puis à la catégorie 9 trous homologués et enfin à la catégorie 18 trous ou plus.

En plus des quotas ci-dessus, 7 Wild Cards seront attribuées comme suit :

- 1 Wild Card pour le Président de l'Association Sportive ou Représentant AG vainqueur de l'édition précédente si ce dernier est éligible et n'est pas retenu dans le champ à la clôture des inscriptions ;
- 6 Wild Cards ffgolf.

La liste d'attente sera tenue par catégorie de clubs par ordre d'arrivée des inscriptions au sein de ces catégories.

**les quotas seront déterminés en fonction du nombre de licences ffgolf au 31 décembre 2019 dans la catégorie « membre affilié »*

FORME DE JEU

Simple Stableford / Shootout / 18 trous / Compétition brut.

Classement par équipe de Clubs : le classement sera établi en cumulant les scores nets du Président d'AS/Représentant AG / Président de Commission Sportive/Directeur/Propriétaire.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard le 28 février à minuit. La Commission Sportive Nationale se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.
Toute inscription d'un Président de Commission **Sportive/Directeur/Propriétaire** antérieure à celle de son Président/Représentant AG sera enregistrée à la date et heure d'inscription de son du Président/Représentant AG.
Toute inscription d'un Président de Commission **Sportive/Directeur/Propriétaire** postérieure à celle de son Président /Représentant AG conservera sa date et heure d'inscription.

PRIX

Challenge André BLEYNIE offert par André BLEYNIE, confié pendant la remise des prix au Président d'Association Sportive ou Représentant AG vainqueur en net du classement individuel.

Autres souvenirs offerts par la ffgolf aux :

- Président d'AS ou Représentant AG vainqueur du challenge André BLEYNIE et au second en net ;
- Président de Commission Sportive/Directeurs/Propriétaires vainqueur en net ;
- Vainqueur et deuxième prix Brut général ;
- Clubs vainqueurs en brut et en net du classement par équipes.

Annulé en 2021

COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Championnat ouvert aux Présidentes et Présidents d'Associations Sportives / Représentantes et Représentants AG. Dans le cas où le Représentant AG est différent du Président de l'AS seule une personne pourra participer et la priorité sera donnée au Représentant AG.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 20 participants :

Si les demandes dépassent ce chiffre, le choix des inscrits se fera par ordre d'arrivée des inscriptions.

- **Pour les joueuses et joueurs :** (voir le règlement général)
- Les licenciés indépendants ne sont pas admis
- Limite supérieure d'index : 35,4

Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.
L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole la veille de l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le net prime le brut.
En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions doivent être enregistrées au plus tard 1 mois avant le 1er jour de l'épreuve. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

La remise des prix aura lieu lors du dîner des Présidents.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.
Les trophées seront confiés pour un an aux vainqueurs en brut et en net qui se chargeront de la gravure.

1.2.5 REGLEMENTS PARTICULIERS DES EPREUVES DU GOLF D'ENTREPRISE

1.2.5-1 EPREUVES PAR EQUIPES

CHAMPIONNATS INTERCLUBS
DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISES

Division I
16 Clubs

⇧⇩

4

⇧⇩

Division II
16 Clubs

⇧⇩

4

⇧⇩

Division III A +III B
32 Clubs

⇧⇩

8

⇧⇩

Promotion
Clubs qui ne sont pas en divisions I, II et III

Division I et II (4 jours)

2 tours de qualification stroke play.
---
8 premiers de la qualification qualifiés pour ¼ de finale.
---
8 derniers de la qualification se rencontrent en élimination directe.
4 se maintiennent et 4 descendent.

En DII les ½ finalistes montent en DI.

Les titres sont attribués

Divisions III A et B (3 jours)

1 tour de qualification stroke play.
---
8 premiers de la qualification qualifiés pour les ¼ de finale.
Les finalistes montent en D II.
---
8 derniers de la qualification se rencontrent en élimination directe.
4 se maintiennent et 4 descendent.

Pas de titre attribué

Promotion (3 jours)

2 tours de qualification stroke play.
---
16 premiers de la qualification continuent pour un dernier tour en match-play.

Les 8 équipes vainqueurs montent en D III.
---
42 équipes maximum

DIVISIONS DU GOLF ENTREPRISE 2021

PREMIERE DIVISION – SAINT MALO

Vainqueur 2019	Finaliste 2019
AS UGOLF (Paris - Ile-de-France)	**FFGOLF** (Paris - Ile-de-France)
AGJSEP PARIS (Paris - Ile-de-France)	**AS UA DE LA SOCIETE GENERALE** (Paris - Ile-de-France)
AIR France (Paris - Ile-de-France)	**GROUPE CREDIT AGRICOLE SA SPORTS** (Paris - Ile-de-France)
AIRBUS France GOLF (Occitanie)	**MESSIER DOWTY SPORTS** (Nouvelle-Aquitaine)
AIRBUS STAFF ASSOCIATION (Occitanie)	**POLICE NATIONALE** (Paris - Ile-de-France)
AS INESIS GOLF CORP (Hauts-de-France)	**US METRO** (Paris - Ile-de-France)
Montent de 2ème Division	
A.G.J.S.E.P. DE L'OCCITANIE OUEST (Occitanie)	**ASL ENGIE** (Paris - Ile-de-France)
AS DECATHLON (Hauts-de-France)	**BOURSE** (Paris - Ile-de-France)

DEUXIEME DIVISION – *GUJAN*

2F OPEN-JS 25 (Bourgogne-Franche-Comté)	**BIRDIE POLICE** (Paris - Ile-de-France)
A.G.J.S.E.P DR HTE NORMANDIE (Normandie)	**BOUYGTEL SPORTS** (Paris - Ile-de-France)
A.S.P.T.T. DE BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	**CHEMINOTS RENNAIS GOLF** (Bretagne)
AP AVIATION CIVILE & METEO S/O (Nouvelle-Aquitaine)	**CLUB SPORTIF DES CHEMINOTS** (Occitanie)
ASC BNP PARIBAS (Paris - Ile-de-France)	**COMITE DEPT 2F OPEN JS 49** (Pays-de-la-Loire)
ASPTT GRAND PARIS (Paris - Ile-de-France)	**ENTENTE SPORTIVE RENAULT** (Paris - Ile-de-France)
ASPTT TOULOUSE (Occitanie)	**THALES GOLF BORDEAUX** (Nouvelle-Aquitaine)
AVIATION CIVILE IDF (Paris - Ile-de-France)	**UNION SPORTIVE NATIXIS** (Paris - Ile-de-France)

TROISIEME DIVISION
POULE A – *HAUTE AUVERGNE*

A.G.J.S.E.P DR AQUITAINE (Nouvelle-Aquitaine)	**AXA SPORT AQUITAINE** (Nouvelle-Aquitaine)
AGJSEP LANGUEDOC-ROUSSILLON (Occitanie)	**CANNES ESPACE GOLF CLUB** (PACA)
AILES SP. AIRBUS HELICOPTERS (PACA)	**CAPGEMINI TOULOUSE** (Occitanie)
AS SAFRAN BORDEAUX (Nouvelle-Aquitaine)	**DASSAULT BORDEAUX** (Nouvelle-Aquitaine)
AS SPATIALE AQUITAINE (Nouvelle-Aquitaine)	**GRENOBLE SPORTS ENTREPRISES** (Auvergne-Rhône-Alpes)
ASC TURBOMECA TARNOS (Nouvelle-Aquitaine)	**LOTO VITROLLES** (PACA)
ATSCAF PARIS (Paris - Ile-de-France)	**MACIF GOLF** (Nouvelle-Aquitaine)
AVIATION CIVILE (PACA)	**UNION BORDEAUX METROPOLE** (Nouvelle-Aquitaine)

TROISIEME DIVISION
POULE B – *BESANCON*

AGJSEP DR BOURGOGNE (Bourgogne-Franche-Comté)	**BPCE** (Paris - Ile-de-France)
ALSTOM (Paris - Ile-de-France)	**ESSO SPORTS IDF** (Paris - Ile-de-France)
AMICALE SPORTIVE AIR France (Paris - Ile-de-France)	**GLORY GLOBAL SOLUTIONS** (Paris - Ile-de-France)
AS AXA FRANCE GOLF (Paris - Ile-de-France)	**MAZARS** (Paris - Ile-de-France)
AS IBM PARIS (Paris - Ile-de-France)	**MBDA SPORT** (Paris - Ile-de-France)
ASCL CRNA EST (Grand-Est)	**OXYGENE PSA** (Paris - Ile-de-France)
ASEP (Paris - Ile-de-France)	**SOC SIDEL** (Normandie)
ASTAS (Paris - Ile-de-France)	**SPORTS REUNIS BELFORT** (Bourgogne-Franche-Comté)

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

1ERE DIVISION NATIONALE

TROPHEE JEAN-PIERRE PEUGEOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.
Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2éme jour
5 joueurs / stroke play / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale et ½ finales 5 simples / match play
4ème jour : Finale 2 foursomes et 5 simples / match play

❷ Phase finale pour les barrages :
5 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

2EME DIVISION NATIONALE

TROPHEE JEAN-PIERRE PEUGEOT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.
Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2éme jour
5 joueurs / stroke play / 18 trous par jour
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

❷ Phase finale pour le titre :
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
3ème jour : ¼ de finale et ½ finales 5 simples / match play
4ème jour : Finale 2 foursomes et 5 simples / match play

Les vainqueurs des ¼ de finale montent en 1ère division.

❷ Phase finale pour les barrages :
5 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
3ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Jean-Pierre PEUGEOT (2ème division) confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante et à l'équipe finaliste.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
3EME DIVISION NATIONALE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.
Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er jour
5 joueurs / stroke play / 18 trous
Les 4 meilleurs scores du tour sont retenus.

❷ Phase finale pour la montée :
2 foursomes et 5 simples / match play / 36 trous par jour
Les 8 premières équipes jouent pour le titre : **1 v 8 ; 4 v 5 ; 3 v 6 ; 2 v 7**
2ème jour : Quarts de finale
3ème jour : Demi-finales

Les vainqueurs des ½ finales montent en 2ème division.

❷ Phase finale pour les barrages :
5 simples consécutifs / match play
Les 8 dernières équipes jouent pour le maintien en élimination directe : **12 v 13 ; 11 v 14 ; 10 v 15 ; 9 v 16**
2ème jour : barrages

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux équipes vainqueurs des demi-finales.

INTERCLUBS PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
PROMOTION

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)
Championnat ouvert à toutes les associations d'entreprises autres que celles composant les 1ère, 2ème et 3ème divisions de l'année de l'épreuve. Une seule équipe par association pourra jouer la Promotion.
Le nombre d'équipes est limité à 42 et elles seront retenues selon l'ordre d'inscription des équipes sur Extranet.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.
Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueurs / stroke play brut / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 16 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

❷ Phase finale : 3ème jour
1 foursome et 2 simples / match play / 18 trous
Les 16 premières équipes jouent pour la montée : **1 v 16 ; 8 v 9 ; 5 v 12 ; 4 v 13 ; 3 v 14 ; 6 v 11 ; 7 v 10 ; 2 v 10.**

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Souvenirs offerts par la ffgolf aux Clubs montant en 3ème division.

COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
FINALE NATIONALE
TROPHEE RAYMOND FANEN

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)
Epreuve ouverte aux associations qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les Ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.
Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Pour chaque joueur, une attestation datée de moins de trois mois justifiant sa qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend son association doit être fournie lors de la réunion des capitaines.
Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : 1er et 2ème jour
4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 36 trous / 18 trous par jour
Les 3 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

Les 15 premières équipes après deux tours sont qualifiées pour le dernier tour.

❷ Phase finale : 3ème jour
4 joueurs / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous
Les 15 premières équipes jouent pour le titre.

Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus. Le cumul des 3 meilleurs scores de chacun des 3 tours constituera le score de l'équipe.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et l'inscription des joueurs sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) doivent être effectuées au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée Raymond FANEN confié pendant la remise des prix à l'équipe gagnante.
Souvenirs offerts par la ffgolf à l'équipe gagnante, à l'équipe seconde et à l'équipe troisième.

COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
PHASES ELIMINATOIRES REGIONALES

Date et lieu : voir la ligue

Les éliminatoires régionales doivent être impérativement terminées avant le 10 juillet 2021
Et les résultats communiqués immédiatement à la Direction Sportive de la ffgolf par Email (entreprise@ffgolf.org) ou par fax au 01 41 49 77 22.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)
Epreuve ouverte à toutes les associations d'entreprise, comité d'entreprise ou section territoriale.
S'inscrire auprès des ligues.
Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
- L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours pleins avant le début de l'épreuve.
Les équipiers ayant un index supérieur à 21,4 pourront participer mais joueront avec un index de 21,4.
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.

Une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Dans chaque ligue : 2 épreuves au moins et 5 au plus doivent être disputées.

Forme de jeu pour chaque épreuve :
4 simples / score maximum par +5 (brut) classement en net / 18 trous
Les 3 meilleurs scores du tour sont retenus.

La ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou l'addition des scores retenus pour chaque épreuve. Le lieu des épreuves devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer.
Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la finale nationale (le nombre d'équipes qualifiées par ligue dépend des quotas attribués).

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue.
Les droits d'inscription et le montant des greenfees sont fixés par la ligue.

INTERCLUBS PAR EQUIPES

COUPE DE FRANCE DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
QUOTAS 2021 PAR REGION

Sont qualifiées pour la finale nationale (cf. tableau) :

Pour chaque ligue :
Cinq équipes pour la ligue ayant le plus d'AS.
Quatre équipes pour la ligue suivante.
Trois équipes pour les 3 ligues suivantes ayant le plus d'AS,
Deux équipes pour les 4 ligues suivantes,
Une équipe pour les ligues restantes.
Un quota supplémentaire pour la ligue ayant la plus forte évolution en % du nombre de licenciés et rattachés entre N-2 et N-1.

* Tant qu'une ligue aura moins de 3 associations affiliées, elle doit être rattachée à une autre ligue pour les phases éliminatoires régionales.

Dans le cas où une ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées aux ligues ayant un quota de 2 (ligue triée selon le nombre d'AS en N-1) puis aux ligues ayant un quota de 3.
En cas d'égalité du nombre de quotas et d'AS en N-1, l'ordre de priorité se fera en fonction du nombre de licenciés et rattachés en N-1.

Région	Nombre d'AS N-1	Quota
Paris - Île-de-France	174	5
Nouvelle Aquitaine	112	4
Auvergne Rhône Alpes	99	3
PACA	88	3
Occitanie	82	3
Pays de la Loire	57	2
Centre Val de Loire	51	2 + 1 (développement)
Bretagne	50	2
Grand Est	50	2
Hauts de France	34	1
Normandie	33	1
Bourgogne Franche Comté	24	1
TOTAL	**854**	**30**

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE DE GOLF SUR PITCH & PUTT

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le nombre d'équipes maximum est fixé à 27.

Pour les associations : (voir le règlement général)
Epreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise qualifiées par les phases éliminatoires régionales organisées par les ligues.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
- Être membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.
- Être salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.
- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par jour
Chaque jour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe.
La longueur de chaque trou n'excèdera pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excèdera pas 1200 mètres.
L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe.
Les cadets ne sont pas autorisés.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise et Inscriptions des joueurs sur Extranet : **http://xnet.ffgolf.org** doit s'effectuer **au plus tard 7 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1).

PRIX

Trophée confié pendant la remise des prix gagnante pendant une année.
Souvenirs par la ffgolf aux trois premières équipes.

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR EQUIPES DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE DE GOLF SUR PITCH & PUTT PHASES ELIMINATOIRES REGIONALES

(Date et lieu : voir ligue)

Les éliminatoires régionales doivent impérativement être terminées avant le 29 mars.

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE

Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)
Epreuve ouverte aux Associations Sportives d'Entreprise.
Une seule équipe par association pourra se qualifier pour la finale nationale.

Pour les équipiers : (voir le règlement général)
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés à l'AS qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association d'entreprise.
- Pour les joueurs concernés, une attestation justifiant leur qualité de salarié titulaire de la société ou établissement dont dépend l'association devra être fournie. Pour rappel, le capitaine de l'équipe est responsable de l'éligibilité de ses joueurs.

FORME DE JEU

Chaque ligue est libre de choisir la forme de jeu parmi les suivantes :

1) Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 72 trous / 36 trous par tour
2) Equipe de 2 joueurs ou joueuses / stroke play / 36 trous / 18 trous par tour

A chaque tour, les 3 meilleurs scores de l'équipe sont retenus, chaque joueur joue au moins 9 trous. Le cumul de ces scores constituera le score de l'équipe. La longueur de chaque trou n'excèdera pas 90 mètres ; la longueur totale des 18 trous n'excèdera pas 1200 mètres. L'emplacement des marques de départ est commun quel que soit le sexe. Les cadets ne sont pas autorisés.

Le lieu de l'épreuve devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer, plusieurs tours peuvent être organisés afin de permettre cela.

Sont qualifiées pour la finale nationale (cf. tableau) :
Pour chaque ligue* :
L'équipe vainqueur de la qualification est automatiquement qualifiée pour la finale nationale
- Trois équipes supplémentaires pour la ligue ayant le plus d'AS engagées en qualifications en N-1
- Deux équipes supplémentaires pour les deux ligues suivantes.
- Une équipe supplémentaire pour les ligues classées 4e,5e,6e,7e, 8e, 9eet 10e
(Voir tableau Nombre d'AS par qualification ci-dessous).

Dans le cas où une ligue n'utilise pas ou en partie son quota, les places non attribuées seront proposées aux ligues ayant un quota de 1 (ligues triées selon le nombre d'AS en N-1) puis aux ligues ayant un quota de 2 et ainsi de suite. En cas d'égalité entre deux ligues, le départage se fera sur le nb d'AS affiliées en N-1.

Ligue	Nb AS en qualif N-1	Quota	Ligue	Nb AS en qualif N-1	Quota
Occitanie	21	4	*Pays de la Loire*	8	2
PACA	20	3	*Normandie*	8	2
Paris – Ile de France	19	4	*Bourgogne Franche Comté*	8	1
Bretagne	18	3	*Hauts de France*	7	1
Centre Val de Loire	14	2	*Grand Est*	6	1
Auvergne Rhône Alpes	12	2	*Nouvelle Aquitaine*	4	2
Total					27

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue.
Les droits d'inscription et le montant des greenfees sont fixés par la ligue.

CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE PAR EQUIPES

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert, sur qualification, aux joueuses et joueurs des associations d'entreprise de la ffgolf :

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Etre membre d'une association d'entreprise, d'un CE ou d'une STE de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Etre salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend cette association d'entreprise.
- Etre qualifié dans sa ligue.

Pour les ligues :

- Le délégué désignera les 5 joueurs de sa ligue qui formeront l'équipe qui participera au classement par équipe (sur ces 5 joueurs doit figurer au minimum une personne de chaque sexe). **Si une ligue n'est pas en mesure d'aligner au moins une personne de chaque sexe, son équipe sera disqualifiée et les joueurs sélectionnés ne joueront que pour le titre individuel.**

FORME DE JEU

Classement par équipe :
Les 4 meilleurs scores de chaque tour sont retenus.

PRIX

Souvenirs offerts à l'équipe vainqueur en brut.

CHALLENGE 36+ DES AS ENTREPRISE
COMPETITION DE LIGUE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)
Epreuve ouverte aux associations entreprise affiliées à la ffgolf.
Une association, peut présenter plusieurs équipes, en revanche une seule sera prise en compte pour l'attribution des points au mérite des AS Entreprise.

Pour les équipiers :
- L'index devra être supérieur ou égal à 36 au 1er tour de la qualification.
- Etre membre de l'association d'entreprise qu'il ou elle représente. Les équipiers doivent être soit licenciés de l'association d'entreprise, soit rattachés dans le Club qu'ils représentent via Extranet.

FORME DE JEU

❶ Phase de qualification : au moins 2 tours
Au moins 2 joueurs / Stableford net / 9 trous par tour
Au moins 2 cartes seront retenues.

La ligue fixera dans son règlement le système de points attribués ou l'addition des scores retenus pour chaque épreuve. Le lieu des épreuves devrait être choisi de manière à avoir une bonne répartition géographique sur le territoire de la ligue et permettre au plus grand nombre d'équipes de pouvoir participer.
Le classement final à l'issue de toutes les épreuves déterminera la ou les équipes qualifiées pour la finale régionale (le nombre d'équipes qualifiées pour la finale régionale sera déterminé par la ligue).

❷ Phase finale : 2 tours
Au moins 2 joueurs / Stableford net / 9 trous par tour
Au moins 2 cartes seront retenues.

Le délégué de ligue peut définir un règlement différent de celui-ci, dans ce cas il devra être validé par la commission du Golf Entreprise.

ENGAGEMENT

La confirmation de participation de l'association d'entreprise devra être faite auprès du délégué de ligue ou directement via Extranet.

PRIX

La ligue a la possibilité de décerner un titre de champion de ligue 36+.

1.2.5-2 EPREUVES INDIVIDUELLES

COUPE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux personnalités suivantes :
- Présidentes ou Présidents d'AS entreprise, STE ou CE affiliée à la ffgolf ou Présidents de la section golf
- Présidentes ou Présidents de la Commission Sportive

Le nombre maximum de participants est fixé à 86.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)
- Un seul représentant par AS
- Les licenciés indépendants ne sont pas admis
- **Limite supérieure d'index : 35,4**
  Les joueurs ayant un index supérieur à 35,4 pourront participer mais joueront avec un index de 35,4.
  L'index pris en compte est celui figurant dans Fléole 7 jours plein avant l'épreuve.

FORME DE JEU

Stableford brut et net / 18 trous / le brut prime le net.
En cas d'égalité le départage sera fait en comparant les 9 derniers trous, puis les 6 derniers, puis les 3 derniers, puis le dernier, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les inscriptions se feront en ligne sur le site de la fédération et **au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve** (voir clôture § 1.1.)

TIRAGE DES DEPARTS

Par ordre croissant des index.
Le tirage des départs sera disponible au golf et sur le site de la fédération la veille de l'épreuve.

COMITE DE L'EPREUVE

- Le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf.
- Un représentant du golf.
- Le délégué du golf d'entreprise de la Ligue.
- + d'autres personnes désignées par le Président de la Commission du Golf d'Entreprise de la ffgolf

REMISE DES PRIX

La remise des prix aura lieu au cours du dîner des Présidents.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers en brut et au vainqueur en net.
Les trophées seront confiés pendant la remise des prix aux vainqueurs en brut et en net.

COUPE DES PRESIDENTS DES ASSOCIATIONS D'ENTREPRISE
INFORMATIONS GENERALES

PROGRAMME :

- *Vendredi 8 octobre :*
Les joueurs participant à la compétition pourront effectuer une partie d'entraînement gratuitement en réservant directement auprès du golf. Un tarif préférentiel de 46€ sera proposé aux accompagnateurs.

- *Samedi 9 octobre :*
Les départs de la compétition se feront dans l'ordre des index à partir de 8H00. Remise des prix lors du dîner au Golf du Gouverneur à partir de 19H30.

- *Dimanche 10 octobre :*
Possibilité de jouer à nouveau les parcours du Gouverneur et du Golf de la Bresse au tarif préférentiel de 46€ (joueurs et accompagnateurs) réservations directement auprès du golf.

HEBERGEMENT :

Il sera possible de séjourner à l'hôtel du Golf du Gouverneur :

Les conditions sont les suivantes pour la semaine de la compétition :

- 145.00€ la nuit en chambre single classique/supérieure (au lieu de 177.00€)
- 160.00€ la nuit en chambre double classique/supérieure (au lieu de 195.00€) - Pour 2 personnes, à grand lit ou 2 lits séparés
- Supplément de 90€ pour 4 personnes en Suite

Les réservations sont à faire directement auprès de l'hôtel par e-mail ou téléphone.

Coordonnées de l'hôtel :

Domaine du Gouverneur,
Lieu-dit, Le Breuil, 01390 Monthieux
Tél : 04 72 26 42 00
E-mail : resa@golfgouverneur.fr
Site internet : https://www.domainedugouverneur.fr/

INSCRIPTION EN LIGNE :

Un droit d'engagement de **30 euros** sera demandé lors de votre inscription (ce tarif comprend les droits de jeu de la compétition et le dîner de remise des prix). Ce tarif s'applique uniquement aux participants de la compétition.

Une participation de 40€ pour le diner de remise des prix est demandée pour toute autre personne.

Nous vous remercions par avance de nous prévenir de toute modification par e-mail à entreprise@ffgolf.org.

Limite d'inscription : au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve.

CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE
DAMES ET MESSIEURS

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ouvert aux joueuses et joueurs amateurs licenciés ou rattachés d'un club entreprise affiliée la ffgolf.

Pour les joueuses et joueurs : (voir le règlement général)

- Etre membre d'une association d'entreprise de la ligue. Les joueurs devront être soit licenciés d'une association d'entreprise, soit rattachés dans le club qu'ils représentent via Extranet.
- Une attestation justifiant la qualité de salarié titulaire de la société ou de l'établissement dont dépend l'association devra être fournie par chaque joueur.

Le nombre maximum d'inscriptions est fixé à 90 participant(e)s :

- 60 joueurs qualifiés par leur ligue.
- 30 joueurs retenues par ordre de l'index à la date de clôture des inscriptions.

FORME DE JEU

Stroke-play brut / 36 trous / 18 trous par jour, une série Dames et une série Messieurs.
En cas d'égalité pour la première place de chaque série, le départage se fera en play-off trou par trou.
Pour toute autre égalité, le départage se fera sur les 18, 9, 6, 3 et dernier trou, puis si l'égalité subsiste, trou par trou en remontant.

ENGAGEMENT

Les ligues doivent inscrire les joueurs qualifiés sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1).

Pour les joueuses et joueurs non qualifiés dans leur ligue : les inscriptions doivent être effectuées au plus tard 1 mois avant le premier jour de l'épreuve (voir clôture § 1.1) directement sur le site internet de la ffgolf. La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser tout engagement.

PRIX

Les vainqueurs messieurs et dames seront déclarés Champion et Championne de France du Golf d'Entreprise.
Souvenirs offerts par la ffgolf aux 3 premiers dans chaque série.

QUALIFICATIONS REGIONALES POUR LE CHAMPIONNAT FEDERAL DES AS D'ENTREPRISE DAMES ET MESSIEURS

Date et lieu : voir la ligue

Les qualifications régionales doivent être impérativement terminées
Avant le 28 juillet 2021

REGLEMENT PARTICULIER DE L'EPREUVE
Ce règlement complète les règlements généraux des épreuves fédérales.
Les conditions des règlements particuliers priment celles des règlements généraux.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour les associations : (voir le règlement général)

Epreuve ouverte à toutes les Associations d'Entreprise de chaque Ligue et à tous les joueurs/joueuses salariés titulaires de ces Associations.
S'inscrire auprès des ligues.

FORME DE JEU

Dans chaque ligue : Le délégué du golf d'entreprise doit organiser une sélection **sur 1 ou 2 tours en stroke play** permettant la qualification mathématique d'au moins 3 joueurs/joueuses attribué à sa ligue. Les autres places pouvant être attribuées par wild card (de la responsabilité du Délégué de Ligue).

Forme de jeu :
Stroke play brut / 18 trous pour chaque tour

Un titre de Champion de Ligue sera attribué aux vainqueurs Dames et Messieurs.
La ligue indiquera dans son règlement le nombre de qualifiés mathématiques. **Si un joueur qualifié mathématiquement déclare forfait ou décide de ne pas honorer sa sélection, c'est le suivant dans l'ordre de la qualification qui sera sélectionné pour la finale nationale et ainsi de suite.**
Tout quota non utilisé et annoncé après la date de clôture des inscriptions entraine la facturation du montant de l'inscription de ce ou ces quotas.
Les joueurs qualifiés et/ou désignés dans la ligue pourront ainsi prendre part au Championnat Fédéral organisé par la ffgolf, sous réserve bien sûr qu'ils répondent aux conditions de participation exigées par la ffgolf dans son règlement au 1er jour de l'épreuve.

ENGAGEMENT

Inscription auprès de la ligue : Les droits d'inscription et le montant des greenfees seront fixés par la ligue.

1.3 DOCUMENTS D'ORGANISATION POUR UNE EPREUVE FEDERALE

1.3.1 TOUTES COMPETITIONS

1.3.1-1 CATEGORIES D'AGE

MESSIEURS

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2021 à 2013	De 0 à 8 ans	Boys
Poucet 1	2012	9 ans	Boys
Poucet 2	2011	10 ans	Boys
Poussin 1	2010	11 ans	Boys
Poussin 2	2009	12 ans	Boys
Benjamin 1	2008	13 ans	Boys
Benjamin 2	2007	14 ans	Boys
Minime 1	2006	15 ans	Boys
Minime 2	2005	16 ans	Boys
Cadet 1	2004	17 ans	Boys
Cadet 2	2003	18 ans	Boys
Adulte	De 2002 à 2000	De 19 à 21 ans	Youths
Adulte	De 1999 à 1996	De 22 à 24 ans	Amateur
Mid-amateur	De 1995 à 1971*	De 25 à 49 ans	Mid-amateur
Senior	De 1970 à 1956*	De 50 à 64 ans	Senior
Vétérans	1955 et moins*	De 65 ans et plus	Senior

DAMES

Catégorie nationale	Millésime	Age	Catégorie Internationale
Enfant	De 2021 à 2013	De 0 à 8 ans	Girls
Poucet 1	2012	9 ans	Girls
Poucet 2	2011	10 ans	Girls
Poussin 1	2010	11 ans	Girls
Poussin 2	2009	12 ans	Girls
Benjamin 1	2008	13 ans	Girls
Benjamin 2	2007	14 ans	Girls
Minime 1	2006	15 ans	Girls
Minime 2	2005	16 ans	Girls
Cadet 1	2004	17 ans	Girls
Cadet 2	2003	18 ans	Girls
Adulte	De 2002 à 2000	De 19 à 21 ans	Ladies Junior
Adulte	De 1999 à 1996	De 22 à 24 ans	Amateur
Mid-amateur	De 1995 à 1971*	De 25 à 49 ans	Amateur
Senior	De 1970 à 1956*	De 50 ans et plus	Senior
Vétérans	1955 et moins*	De 65 ans et plus	Senior

*Pour les compétitions en catégorie d'âge mid-amateur et senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve.

1.3.1-2 FICHE D'URGENCE MEDICALE

OBLIGATOIRE SI LE MINEUR N'EST PAS ACCOMPAGNE PAR UN DE SES REPRESENTAUX LEGAUX

Je soussigné(e)/nous soussignés (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

……

……

Domicilié(e)(s) au :

……

……

Autorise (ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du Club/Ligue/ Comité Départemental de ……à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur …… (nom et prénom) né(e) le …… soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le Club/Ligue/Comité Départemental de …… s'efforcera de prévenir les représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile : ……
N° de portable de la mère : ……..
N° de téléphone du travail de la mère : ……
N° de portable du père : ……..
N° de téléphone du travail du père : ……
N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir : ……..

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

……

……

……

Fait à ……le……en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

NUMEROS UTILES :

La Commission Médicale ffgolf : Tél : 01 41 49 77 55
medecin.federal@ffgolf.org
SAMU : 15 ou le SMUR le plus proche
Centre Antipoison (PARIS) : 01 40 05 48 48
Pompiers : 18

1.3.1-3 CADENCE DE JEU

Afin d'établir une cadence de jeu, il faut déterminer le temps imparti pour chaque trou. Le Comité des Règles vous recommande :

- pour une partie de 2 joueurs: Par 3 = 9mn ; Par 4 = 12mn ; Par 5 = 14mn
- pour une partie de 3 joueurs: Par 3 = 11mn ; Par 4 = 14mn ; Par 5 = 17mn

A ce temps de jeu théorique, il faut y ajouter :

un délai supplémentaire pour les trous difficiles ou qui sont susceptibles de ralentir le jeu,
et un temps de marche du green au départ suivant, ce **temps de marche** entre chaque trou étant ajouté au temps imparti pour le trou suivant de façon à obtenir l'heure à laquelle le groupe doit remettre le drapeau dans le trou.

Exemple pour un 2 balles : **Par 3 : 9 min Par 4 : 12 min Par 5 : 14 min**

	Green	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**
	Par	4	4	4	3	4	5	3	4	4
Partie	Temps	0:12	0:12	0:12	0:09	0:12	0:14	0:09	0:12	0:12
N°	**Marche**		**0:00:00**	**0:00:00**	**0:00:00**	**0:00:00**	**0:01:00**	**0:00:00**	**0:02:00**	**0:00:00**
1	7:45	7:57	8:09	8:21	8:30	8:42	8:57	9:06	9:20	9:32
2	7:54	8:06	8:18	8:30	8:39	8:51	9:06	9:15	9:29	9:41
3	8:03	8:15	8:27	8:39	8:48	9:00	9:15	9:24	9:38	9:50
4	8:12	8:24	8:36	8:48	8:57	9:09	9:24	9:33	9:47	9:59
5	8:21	8:33	8:45	8:57	9:06	9:18	9:33	9:42	9:56	10:08
6	8:30	8:42	8:54	9:06	9:15	9:27	9:42	9:51	10:05	10:17

Exemple pour un 3 balles : **Par 3 : 11 min Par 4 : 14 min Par 5 : 17 min**

	Green	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**
	Par	5	3	5	4	3	4	4	3	4
Partie	Temps	0:17	0:11	0:17	0:14	0:11	0:14	0:14	0:11	0:14
N°	**Marche**		**0:01:00**	**0:00:00**	**0:02:00**	**0:00:00**	**0:00:00**	**0:00:00**	**0:00:00**	**0:00:00**
1	8:30	8:47	8:59	9:16	9:32	9:43	9:57	10:11	10:22	10:36
2	8:40	8:57	9:09	9:26	9:42	9:53	10:07	10:21	10:32	10:46
3	8:50	9:07	9:19	9:36	9:52	10:03	10:17	10:31	10:42	10:56
4	9:00	9:17	9:29	9:46	10:02	10:13	10:27	10:41	10:52	11:06
5	9:10	9:27	9:39	9:56	10:12	10:23	10:37	10:51	11:02	11:16
6	9:20	9:37	9:49	10:06	10:22	10:33	10:47	11:01	11:12	11:26

1.3.2 COMPETITIONS INDIVIDUELLES

1.3.2-1 TABLEAU DE MATCH PLAY

32 PARTICIPANTS

16 PARTICIPANTS

1

16

8

9

5

12

4

13

3

14

6

11

7

10

2

15

8 PARTICIPANTS

1

8

4

5

3

6

2

7

1.3.3 COMPETITIONS PAR EQUIPES

1.3.3-1 FICHE DE COMPOSITION D'EQUIPE

Du Club de
Pour l'EPREUVE FEDERALE

Attention : l'index doit être celui à la date limite d'inscription tel que figurant à cette date dans "Fléole"

	NOM et PRENOM	Sexe	Nat.	Catégorie d'age	Index	Index Arrondi
n°1						
n°2						
n°3						
n°4						
n°5						
n°6						
n°7						
n°8						
n°9						
n°10						
n°11						
n°12						

Personne autorisée à donner des conseils :
.....

Chaque équipe est autorisée à désigner deux donneurs de conseils qui pourront donner des conseils aux membres de son équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.
Le premier doit être le capitaine de l'équipe et le second peut être ou non un golfeur professionnel.

CAPITAINE : ..... **SIGNATURE :**

NUMERO DE PORTABLE : **DATE : / /**

Tout équipier doit être titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

2. TERRAIN 216

2.1 Caractérisation du terrain - Scratch Score Standard - Homologation - Etalonnage..... 216

2.1.1 Quelle valeur de référence pour évaluer un terrain ? Le Par total ? Le S.S.S. ?... 216
2.1.2 Le par total du terrain 216
2.1.3 Le scratch score standard (S.S.S) 217
2.1.4 Homologation des terrains 217
2.1.5 Étalonnage des terrains 219

2.2 Mesure du terrain et repères de distance 221

2.2.1 Cas d'un trou droit 221
2.2.2 Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : "dog-leg" 222
2.2.3 Cas d'un trou à deux changements d'axe de jeu : "double dog-leg" 223
2.2.4 Repères fixes et départs 224
2.2.5 Repères sur le terrain 226

2.3 Piquetage et marquage 227

2.4 Préparation des terrains pour une épreuve fédérale 228

2. TERRAIN

2.1 CARACTERISATION DU TERRAIN - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ETALONNAGE

2.1.1 QUELLE VALEUR DE REFERENCE POUR EVALUER UN TERRAIN ? LE PAR TOTAL ? LE S.S.S. ?

Tout golfeur a été un jour tenté de comparer les différents terrains de golf sur lesquels il a eu l'occasion de jouer.

Comment l'évaluation d'un terrain de golf peut-elle être faite ?
Peut-elle être totalement objective ?
Peut-elle être réduite à la seule valeur d'un paramètre et dans ce cas lequel ?
Par total du terrain, scratch score standard, scratch score de Jour ?

Pour tenter de répondre à ces questions, il est indispensable tout d'abord d'avoir une notion précise **des différents éléments à prendre en compte pour évaluer les difficultés d'un terrain de golf**. Ils sont de trois types :

Type 1 : Les éléments invariables tels que :
- La longueur totale du terrain, égale à la somme des longueurs des trous mesurées à partir des repères fixes (voir Mesure du terrain § 2.2) ;
- Les obstacles en tenant compte de leur nature (bunkers ou zone a pénalité), de leur position, de leur nombre ;
- La nature de la végétation bordant les différents trous ;
- Les vallonnements du terrain, la nature du sol, l'altitude ;
- La surface et le profil des greens etc.

Type 2 : Les éléments variables que l'on peut contrôler, tels que :
- La position des marques de départ par rapport aux repères fixes ;
- La largeur du fairway ;
- La hauteur de coupe du rough ;
- La position des drapeaux, la vitesse des greens etc.

Type 3 : Les éléments variables aléatoires que l'on ne peut pas contrôler :
- Ils sont surtout liés aux conditions atmosphériques (vent, pluie, température …)

Ces trois types d'éléments ne vont pas avoir la même influence sur le PAR total du terrain et sur le Scratch Score Standard.

2.1.2 LE PAR TOTAL DU TERRAIN

Un "trou" de golf est caractérisé en premier lieu par sa longueur, mesurée en projection horizontale entre un repère fixe et le centre du green. (Voir Mesure du terrain)
La longueur ainsi mesurée détermine le Par du trou suivant le tableau ci-dessous établi par l'Association Européenne de Golf :

LONGUEUR	EN METRES	PAR
MESSIEURS	DAMES	du trou
0 à 235	0 à 200	3
220 à 450	185 à 385	4
415 et plus	350 et plus	5

Pour chaque trou le Par doit être déterminé par la Commission Sportive du golf en tenant compte de la longueur mesurée du trou, de sa longueur réelle de jeu (longueur du trou corrigée en fonction de la roule, du dénivelé, de l'existence de doglegs ou de coups retenus, des vents dominants et de l'altitude par rapport au niveau de la mer) et de ses difficultés. Il doit se situer à l'intérieur des fourchettes indiquées par le tableau.
Exemple : la longueur d'un trou avec un dogleg est de 430 mètres. En fonction de sa longueur réelle de jeu, du point pivot du dogleg et de ses difficultés moyennes de jeu, la Commission Sportive pourra décider qu'il s'agit d'un Par 4 ou d'un Par 5 pour les Messieurs.

Le Par total du terrain est égal à la somme des Par des trous.
Ainsi un terrain de 18 trous constitué de dix Par 4, quatre Par 3 et quatre Par 5 aura un Par total égal à 72.
Le Par d'un trou étant déterminé essentiellement par sa longueur, et ce dans une large fourchette (cf. tableau ci-dessus), **le fait que deux terrains de golf aient le même Par total ne signifie absolument pas qu'ils présentent les mêmes longueurs et difficultés.**
Ainsi deux golfs possédant le même nombre de Par 3, Par 4, Par 5 mais se situant, l'un dans le bas de la fourchette des longueurs et l'autre dans le haut de cette même fourchette (voir tableau ci-dessus), ces deux golfs auront le même Par total : 72 mais des longueurs très différentes, l'un étant, par exemple, de 4430 m et l'autre de 7212 m !
Est-ce qu'un score brut de 80 réalisé sur deux terrains de même Par total de 72, l'un mesurant 4430 m et l'autre de 7212 m correspond au même niveau de jeu ? Et ce sans parler des difficultés possibles dont le Par ne tient pas compte : zone à pénalité, bunkers etc.
Il en résulte que deux scores identiques quant au nombre de coups joués par rapport au Par total et réalisés sur deux terrains différents ne signifient pas forcément que les performances sont d'égale valeur.

L'intérêt limité du Par Total fait que d'autres paramètres doivent être pris en compte.

2.1.3 LE SCRATCH SCORE STANDARD (S.S.S)

Le Scratch Score Standard tient compte à la fois de la longueur réelle du terrain et de ses difficultés.
Le terme " standard " implique la notion de comparaison et le but poursuivi en établissant le S.S.S. d'un terrain de golf est de permettre la comparaison des différents terrains entre eux aussi objectivement que possible.

Le S.S.S. d'un terrain s'exprimera par un nombre décimal.

Il est important que la détermination des S.S.S. des terrains français soit homogène sur le plan français et également sur le plan européen, voire mondial. Aussi c'est la Fédération Française de Golf qui fait procéder à l'homologation et à l'étalonnage des terrains par des équipes qu'elle a constituées et formées.

2.1.4 HOMOLOGATION DES TERRAINS

LA FEDERATION EST SUSCEPTIBLE D'HOMOLOGUER PLUSIEURS TYPES DE TERRAIN SELON LES CRITERES SUIVANTS :

GOLF : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins neuf trous et de plus de 1375 mètres (pour 18 trous 2750 mètres). Ce parcours est habilité à gérer tous les index.

GOLF COMPACT : Il s'agit d'un parcours de golf d'au moins six trous ne répondant pas aux critères d'un Golf. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5, sauf pour les U12 dont la gestion de l'index est limitée à 36.

GOLF PITCH & PUTT : Il s'agit d'un parcours de golf de maximum 1200 mètres pour dix-huit trous, avec un minimum de six trous dont chacun doit avoir une longueur maximum de 90 mètres. Ce parcours est habilité à gérer les index supérieurs ou égaux à 26,5, sauf pour les U12 dont la gestion de l'index est limitée à 36.

PROCEDURE POUR L'HOMOLOGATION PROVISOIRE (AVANT L'ETALONNAGE) D'UN GOLF OU D'UN GOLF COMPACT :

L'homologation, même provisoire, ne peut être prononcée que pour un terrain dont la construction est achevée.
L'aménageur, l'architecte ou l'association sportive adresse un dossier de demande d'homologation à la LIGUE REGIONALE DE GOLF sur le territoire de laquelle se situe le terrain.

Ce dossier doit comprendre :

- **le plan du terrain** (à une échelle du 1/2000 minimum) ;
- **le relevé des longueurs de chaque trou** exclusivement mesurées selon § 2.2 "Mesure du terrain" ;
- **Le projet de carte de parcours** indiquant les "Pars" et longueurs de chaque trou et les coups reçus ;
- **L'indication des surfaces totales et moyennes des greens et des départs**.

Le Club qui demande l'homologation provisoire de son terrain, propose éventuellement un S.S.S. à la CSSN (voir Scratch Score Standard § 2.1-3).

La CSSN, après avis de la Ligue, puis en concertation avec la Commission Sportive du Club entérinera ou proposera des corrections à ce S.S.S provisoire.
Dès que possible, une équipe ad-hoc désignée et formée par la Fédération procédera à l'étalonnage du terrain afin que lui soit attribué un S.S.S. et un Slope définitifs (ne concerne pas les golfs compacts et les golfs Pitch & Putt où seules les distances font l'objet d'une vérification pour l'homologation finale).

QU'EST-CE QU'UN GOLF PITCH & PUTT :

Le golf pitch & putt correspond à une configuration de parcours.

Le parcours est composé de 6, 9 ou 18 trous avec une longueur totale maximum de 1200 mètres (sur 18 trous). Chaque trou ne doit pas dépasser 90 mètres. Les départs sont indifféremment en herbe ou sur tapis (synthétique). Il n'y a pas de préconisation spéciale concernant la taille des greens, cependant, une surface moyenne (250 m²) réduit sensiblement l'effet du piétinement. Il est en revanche très souhaitable qu'ils soient d'excellente qualité, et très bien entretenus.
Les compétitions se jouent en stroke play ou en match play, en brut et en net.
La couleur des marques de départ est déterminée par le golf et leur emplacement est commun à toutes les catégories de joueurs.

La ffgolf gère les index de 54 à 26,5 (36 pour les U12) pour les golfs pitch & putt qui reçoivent tous un Slope de 50.

PROCEDURE POUR L'HOMOLOGATION D'UN GOLF PITCH & PUTT :

- Le Club (nouveau ou déjà affilié) envoie à la Ligue :

  1. Un dossier d'affiliation (nouveau Club)
  2. Un dossier ou fiche d'homologation (nouveau parcours)

Nota : pour un parcours pitch & putt, le dossier doit rappeler la règle des trous inférieurs à 90 mètres pour 1200 mètres maximum sur 18 trous, et contenir un projet de carte de scores comprenant :

- Le numéro du Club
- Le nom officiel du parcours pitch & putt
- La longueur de chacun des 18 trous
- La ventilation des 18 coups reçus
- La longueur totale du parcours (18 trous)
- Le plan du parcours (facultatif)

- La Ligue valide les dossiers et les transmet à la ffgolf (Direction Technique Nationale)

- Si le dossier est complet et valable, la ffgolf (DTN) homologue le parcours P&P et l'intègre dans Fléole.

- La ffgolf (Commission Territoires et Développement) envoie au Club (copie président de Ligue) un courrier (avec rappel des règles de jeu en compétition P&P) de confirmation de la création du parcours qui est envoyé par Fléole pour intégration automatique dans le logiciel de gestion des compétitions.

- Le Club récupère le parcours dans son logiciel, gère la compétition avec les règles de la formule pitch & putt, et envoie les scores de la compétition à Fléole pour le calcul des index (jusqu'à 36 pour les U12, jusqu'à 26,5 pour les autres catégories).

2.1.5 ÉTALONNAGE DES TERRAINS

Depuis 1995 l'étalonnage des terrains s'effectue en utilisant **la méthode de l'U.S.G.A. (Fédération de golf des Etats-Unis d'Amérique) dite du "course rating"**. Pour être valable l'étalonnage d'un terrain doit être effectué au minimum tous les 10 ans, les parcours nouvellement construits devant être réétalonnés 5 ans après leur premier étalonnage.

POURQUOI ETALONNE-T-ON LES TERRAINS ?
Pour que puissent y être organisés des compétitions ou des tests et que les performances réalisées soient prises en compte de manière homogène au plan national pour l'attribution ou la modification de l'index des joueurs de golf licenciés.

9 TROUS OU 18 TROUS ?
Bien que l'unité de jeu soit en principe de 18 trous, la ffgolf, comme la plupart des Fédérations de golf, homologue et étalonne les terrains à partir de 9 trous.
Les index peuvent être attribués ou modifiés sur des tours de 18 ou de 9 trous qui ont été reconnus comme comptant pour la gestion des index.

HISTORIQUE :

La première façon de mesurer la difficulté d'un terrain de golf a été le "Par".
Le mot a été emprunté à la bourse des valeurs : une action étant cotée au-dessus ou au-dessous de sa valeur effective ou "Par".
Le premier "Par" a été attribué en 1870 au parcours de Prestwick qui ne comportait alors que 12 trous.
Deux professionnels indiquèrent qu'un joueur ne commettant aucune erreur devait signer un score de 49. De ce jour, les performances réalisées sur ce parcours furent comparées à ce chiffre.

Une autre méthode fut imaginée en 1890 lorsque Mr H. Rotherham du Coventry Golf Club créa un personnage fictif, le colonel Bogey, qui marquait généralement 4 sur les longs "Par 3" et 5 sur les longs "Par 4", mais qui avait par ailleurs un jeu régulier et ne commettait que très peu d'erreurs. Sur pratiquement tous les terrains de 18 trous, son score se situait entre 76 et 80 et, pour la première fois le concept de joueur " modèle " apparaissait.

Le premier système d'étalonnage fut mis au point par la "Ladies Golf Union" en 1900 et la qualité de ses travaux a fait dire à R. Browning dans son " Histoire du Golf " : "son plus grand accomplissement a été la mise en place graduelle d'un système de handicapping sur une période de 8 à 10 ans, travail que les messieurs s'étaient révélés incapables de réaliser".
La première méthode d'étalonnage des terrains, le "course rating" de la United States Golf Association (U.S.G.A), a été conçue en 1911 et a connu depuis des améliorations constantes jusqu'à sa forme actuelle qui est utilisée depuis 1982 aux Etats Unis.
Cette méthode d'étalonnage est désormais utilisée par tous les pays qui, à compter du 1er janvier 2020, ont adopté le système mondial de handicaping (WHS) développé par l'USGA et le R&A.

L'ETALONNAGE DES TERRAINS SELON LA METHODE DE L'U.S.G.A. ET SES CONSEQUENCES POUR LA GESTION DES INDEX :

- La première conséquence de l'adoption de cette méthode d'étalonnage, et de loin la plus importante, est la prise en compte de la difficulté des terrains pour attribuer au joueur, selon son index, un handicap de jeu (voir section 6.1-3).

- L'U.S.G.A. Course Rating System permet d'évaluer objectivement et d'officialiser deux valeurs primordiales pour cette mesure de la difficulté, et donc pour la gestion des index et des handicaps de jeu qui sont :
  - **Le Scratch Score Standard (S.S.S.)** correspondant à la difficulté d'un terrain **pour un joueur "Scratch".**
  - **Le Slope** correspondant à la difficulté "relative" par rapport à un joueur "Scratch" de ce même terrain pour **un joueur "Bogey"**.

- **Les joueurs "Scratch" et "Bogey" sont des joueurs modèles théoriques dont les coups présentent les caractéristiques suivantes de longueur et de précision (en yards) au niveau de leur zone de réception :**

	Scratch Messieurs	Scratch Dames

	Longueur yards	Largeur/ Profondeur (yards)	Longueur (yards)	Largeur/ Profondeur (yards)
Drive	**250**	**41** **21**	**210**	**34** **28**
Autre Coup (longueur maximum)	**220**	**32** **20**	**190**	**30** **24**
Coup de 120 y	**120**	**12** **15**	**120**	**15** **16**
Coup de 70 y	**70**	**9** **13**	**70**	**11** **14**

	Bogey Messieurs		**Bogey Dames**	
	Longueur yards	Largeur/ profondeur (yards)	Longueur (yards)	Largeur/ profondeur (yards)
Drive	**200**	**33** **37**	**150**	**24** **30**
Autre Coup (longueur maximum)	**170**	**24** **28**	**130**	**21** **27**
Coup de 120 y	**120**	**17** **22**	**120**	**20** **25**
Coup de 70 y	**70**	**14** **17**	**70**	**16** **20**

- **Les éléments qui sont pris en compte par la procédure d'étalonnage pour le calcul du S.S.S. et du Slope, trou par trou et repère par repères sont les suivants :**
  - Longueur réelle de jeu (roule, dénivelé, dogleg pouvant être coupé ou coup retenu à cause d'une difficulté majeure à la retombée, vent dominant, altitude) ;
  - Topographie du trou (stance à plat ou en pente, coup en montée ou descente) ;
  - Largeur du fairway et éléments réduisant cette largeur ;
  - Rough (distance de la zone de réception, hauteur et difficulté d'en sortir, creux et monticules, pentes autour du green, longueur du rough à survoler pour atteindre le fairway) ;
  - Hors limites et Rough extrême (distance de la zone de réception et distance de franchissement) ;
  - Zones à pénalité (distance de la zone de réception et distance de franchissement) ;
  - Arbres (densité, distance de la zone de réception et difficulté d'en sortir) ;
  - Bunkers (distance de la zone de réception, profondeur, longueur du survol) ;
  - Difficulté à atteindre le green (rapport longueur du coup au green/surface du green) ;
  - Difficulté de la surface du green (pentes, plateaux, vitesse) ;
  - Psychologie (si plusieurs difficultés majeures se cumulent sur le même trou).

Remarque : La longueur des trous pour chaque zone de départ (ou repère) est mesurée à partir du milieu de la zone de départ concernée. C'est à cet endroit que devraient être implantés les repères fixes.

L'évaluation de l'ensemble de ces difficultés donne, pour chacun des repères d'un terrain, le S.S.S. et le Slope, **la valeur de ce dernier variant le plus fréquemment entre 100 et 150** selon le niveau de difficulté "relative" du parcours pour le joueur Bogey par rapport au joueur Scratch, une valeur élevée traduisant un parcours "relativement" difficile c'est-à-dire un parcours où le joueur Bogey a beaucoup plus de mal à jouer son index que le joueur Scratch et inversement. La valeur **113** est la valeur « neutre » de **Slope** pour laquelle l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu. Elle correspond à un parcours où jouer son index est aussi difficile pour le joueur Bogey que pour le joueur Scratch.

2.2 MESURE DU TERRAIN ET REPERES DE DISTANCE

2.2.1 CAS D'UN TROU DROIT

Il n'est pas tenu compte du relief du terrain.

La longueur d'un trou est toujours mesurée en projection horizontale.

Les longueurs AT et BT du croquis ci-dessous sont les longueurs du trou pour les Messieurs et pour les Dames.

Pour la détermination des points A et B, voir le § 2.2-4 Repères de distance sur les départs.

2.2.2 CAS D'UN TROU A CHANGEMENT D'AXE DE JEU : "DOG-LEG"

Si le trou a été bien conçu par l'architecte de golf, le premier coup doit pouvoir être frappé sans retenue.

Le trou se compose de deux axes de jeu.
L'axe du second coup est toujours unique et issu du trou.
L'axe du premier coup lui, peut être différent selon les départs.

La "norme" de longueur d'un premier coup avec un driver est de :

- 210 yards pour les Dames scratch (selon la méthode d'étalonnage de l'USGA)
- 250 yards pour les Messieurs scratch (selon la méthode d'étalonnage USGA)

La longueur du trou pour les Dames sera : TD + BD (210 yards)
La longueur du trou pour les Messieurs sera : TH + AH (250 yards)

Si les premiers coups ne peuvent atteindre 210 yards et 250 yards, la longueur du trou sera prise en mesurant les longueurs des axes de chacun des deux coups de part et d'autre de leur intersection.

2.2.3 CAS D'UN TROU A DEUX CHANGEMENTS D'AXE DE JEU : "DOUBLE DOG-LEG"

Même principe que dans le cas d'un trou à un seul changement d'axe de jeu.

La "norme" de longueur maximale du 2ème coup :

- 190 yards pour les Dames scratch
- 220 yards pour les Messieurs scratch

Longueur totale du trou pour les Dames :
TO + OD + DB = TO + 190 + 210

Longueur totale du trou pour les Messieurs :
TO + OH + HA = TO + 220 + 250

2.2.4 REPERES FIXES ET DEPARTS

REPERES FIXES SUR LES DEPARTS

Les repères fixes sont indispensables sur les aires de départ des trous.
Ils sont obligatoires pour qu'un terrain soit homologué ou étalonné.

L'indication de la longueur d'un trou doit être matérialisée de manière **permanente** et **inamovible** (notion de repères fixes). Les repères fixes peuvent être réalisés sous des formes les plus diverses dont voici quelques exemples simples :

- soit une dalle de pierre, une brique ou un bloc de ciment incrusté, gravé ou non (exemple 1)
- soit un rondin de bois gravé ou non entouré par exemple de gravillons (exemple 2)
- soit un poteau scellé (exemple 3)
- soit une plaque de métal

REPÈRES FIXES SUR LES DÉPARTS

EMPLACEMENT DES REPERES FIXES

Conformément aux prescriptions de la méthode d'étalonnage, il est demandé de mesurer les longueurs des trous à partir d'une position médiane sur les différents tertres de départ utilisés pour chaque trou, et donc de placer les repères fixes à la hauteur de ces positions médianes. Si un même tertre de départ comporte plusieurs repères fixes, chacun de ces repères devra être implanté au milieu de la zone habituellement utilisée pour les départs à partir de ce repère. On peut toujours, lors des compétitions, placer 6 marques de départ à hauteur des repères fixes, 6 autres avancées et les 6 dernières reculées, ces dernières compensant les précédentes. En tout état de cause la longueur totale du parcours étalonné ne doit pas être modifiée de plus de 100 mètres pour un 18 trous (50 m pour 9 trous), le changement de longueur d'un trou ne devant, sauf circonstances exceptionnelles, pas excéder 10 mètres.
Il ne faut pas oublier qu'avancer les départs de 10 mètres par rapport aux repères fixes sur chaque trou, ce qui est peu en soi, entraîne sur les 18 trous un raccourcissement de 10 mètres X 18 trous = 180 mètres, soit une diminution de 1 point de S.S.S et de près de 2 points de Slope. Procéder de la sorte modifie aussi forcément le calcul des conditions de jeu du jour (Playing Conditions Calculation PCC) qui sera effectué à partir des performances réalisées lors de la compétition sur un terrain plus court que celui étalonné.

EMPLACEMENT DES REPERES DE DEPART LES PLUS ARRIERES

Ils ne peuvent se situer à moins de 3,50 mètres de l'arrière du tee pour respecter un certain "volume de confort" pour le joueur qui a droit à 2 longueurs de clubs derrière les marques et ne doit pas être gêné dans sa montée par toute haie ou arbre.

2.2.5 REPERES SUR LE TERRAIN

Les trous peuvent être équipés de repères fixes permanents ou occasionnels, au sol ou aériens.
De manière à homogénéiser toutes les indications en France, ont été retenues deux références :

- **l'entrée du green**
- **135 m de l'entrée du green.**

L'entrée du green est en effet également la référence de l'indication de la position des emplacements de drapeaux sur les greens. Il suffit alors d'ajouter les deux longueurs, celle séparant le joueur de l'entrée du green et celle indiquant la "profondeur" de l'emplacement du drapeau sur le green pour avoir la longueur du coup à jouer.

2.3 PIQUETAGE ET MARQUAGE

Pour plus de détails voir Guide officiel - Chapitre III, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

HORS LIMITES

Matérialisés par des murs, barrières, clôtures, des alignements de piquets blancs ou des lignes blanches.

Les éléments matérialisant les hors limites ne sont normalement pas des obstructions (sauf si le Comité a adopté une Règle locale précisant que les piquets servant à identifier un hors limites mais ne le délimitant pas sont des obstructions amovibles).

S'assurer que partout les limites du terrain sont clairement définies.

S'assurer que partout il est possible de prendre un alignement d'un piquet à l'autre (définition hors limites).

Pour une épreuve importante, en plus des alignements de piquets blancs, il est recommandé de matérialiser les hors limites par des lignes blanches tracées au sol dans les zones de retombées de drive ou proches des greens ainsi que dans les endroits où les clôtures sont effondrées.

ZONES A PENALITE

Piquets et/ou lignes (jaunes ou rouges) font partie de la zone à pénalité.

Attention : lorsque la balle se trouve dans une zone à pénalité ou la touche, le joueur n'est pas autorisé à relever la balle sans pénalité s'il est gêné par une obstruction inamovible (R 16.1).
Il faut donc éviter d'enfoncer les piquets au point de les rendre inamovibles.

Solution souhaitable : rendre matériellement évidente la lisière de la zone à pénalité et n'utiliser que quelques piquets amovibles pour en indiquer la nature.

TERRAINS EN REPARATION

Les terrains en réparation devraient être délimités par des piquets bleus et/ou lignes bleues ou blanches (les piquets font partie du terrain en réparation et sont des obstructions amovibles).

Par définition un terrain en réparation n'a pas un caractère permanent, à l'exception de certaines zones telles que : gazonnières, massifs, jeunes plantations.
Si vous désirez protéger certaines zones en interdisant de jouer une balle reposant dans ces terrains en réparation, vous devez l'indiquer clairement dans les Règles Locales et le rappeler sur la zone concernée avec un petit écriteau mentionnant "Jeu Interdit".

Marquer un terrain en réparation de façon à inclure la totalité de la zone concernée en faisant attention à la zone de dégagement qui sera utilisée par le joueur (présence de buissons par exemple).

2.4 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE EPREUVE FEDERALE

PREAMBULE

La qualité de la préparation d'un parcours appelé à recevoir une épreuve importante est un élément essentiel au bon déroulement de cette épreuve. Le club sera le bénéficiaire final de l'application d'un programme de préparation des différentes surfaces de jeu et annexes qui aboutit souvent à l'amélioration des équipements.
Un parcours dont la préparation a été effectuée avec soins, suffisamment à l'avance (2 à 3 mois en amont), en accord avec le directeur du tournoi, favorise un jeu de qualité permettant de respecter plus facilement les cadences de jeu, une clarté des situations pour les décisions arbitrales, enfin une satisfaction et une reconnaissance de tous les acteurs. La coopération pleine et entière de l'intendant et du directeur est indispensable.
Les considérations développées ci-après visent à définir ce que devrait être l'objectif de chacun. Suivant l'architecture du parcours, les structures, la nature du sol et des graminées, les époques de jeu, les moyens du club, des aménagements seront nécessaires. La vie normale du club est à considérer avant, pendant la préparation et après l'épreuve ; il ne s'agit pas de dénaturer le terrain ou de le rendre difficilement exploitable pendant plusieurs semaines.
Les travaux requis prennent essentiellement en compte les tontes, la fertilisation et l'irrigation. Ils sont complémentaires par rapport aux travaux traditionnels liés à l'entretien courant.

GREENS

Un green, c'est plusieurs années de travail. Il ne faut pas espérer changer quelque chose du jour au lendemain.
Dans l'idéal, le bon joueur doit pouvoir s'exprimer pleinement. Les greens fermes récompensent celui qui travaille le mieux la balle. Les greens rapides valorisent le joueur qui a le plus de doigté.
Les trois critères principaux par ordre décroissant d'importance pour un green sont les suivants :

1) **La planéité** : la surface du green doit permettre une trajectoire de balle directe et précise, sans serpenter ni sauter, la balle devant rester en permanence en contact avec la surface du green. **La tenue de ligne est primordiale.**

2) **La fermeté** : un bon green sera ferme mais pas dur. Il ne doit pas se déformer au piétinement pour un bon déroulement des parties.

3) **La vitesse des greens** doit être aussi homogène que possible d'un green à un autre sans pour autant être le critère principal. Le souci de rapidité ne doit pas sacrifier à la planéité. La vitesse (2,80 m à 3,20 m) doit être constante toute la journée. Un bon joueur de golf ne perçoit pas une différence de vitesse inférieure à 20 cm d'un green à un autre.
La dureté et la tenue de ligne sont les critères les plus délicats à obtenir. Ils dépendent de la planéité et de la résistance à la déformation. Tous ces éléments interférant entre eux sont déterminants pour une attaque correcte depuis le fairway (tenue et accroche). Ils sont garants de greens de championnat et constituent un excellent test pour toutes les approches. La satisfaction de tels critères ne peut être obtenue au dernier moment, elle est le résultat d'un travail régulier. Le contrôle de ces paramètres passe par la tonte, la fertilisation, les top-dressings ou sablages légers réguliers, l'aération, le roulage, parfois le verticutting ou défeutrage, accompagné d'un programme léger d'irrigation.
L'erreur la plus fréquente est l'abondance de fertilisation accompagnée d'une irrigation excessive. Cette combinaison entraîne une croissance irrégulière importante générant des problèmes de tonte ainsi qu'une déformation de la surface sous un trafic intense. Ces actions entraînent également une structure « peau d'orange », accentuée par les clous/crampons des chaussures soulignant l'irrégularité de la surface.
La surabondance de l'eau, au niveau de l'horizon du chevelu racinaire, modifie la texture des particules fines générant un phénomène de compaction, propice au développement des pâturins annuels et des maladies cryptogamiques. De plus, la mollesse des greens ne favorise pas la sélection par la qualité du jeu. La souplesse du green est contrôlée par la réduction de l'irrigation et la fréquence des top-dressings avec un sable fin et rond. La préparation idéale étant une irrigation automatique minimum avec des compléments manuels localisés qui limiteront le développement des taches sèches ou dry patches. Les surfaces de réception doivent tenir la balle sans être trop molles ni avoir un effet tambour.
Un programme de verticutting associé à des sablages léger ou top-dressing (0,2 l à 0,5 l au m2) donnera une roule régulière et une fermeté garantes d'une surface de qualité. Le dernier verticut sera effectué au moins 10 jours avant le début du tournoi.

Une fertilisation légère adaptée implique une formulation azotée à libération lente en rapport avec la nature des graminées et le substrat. La courbe de fertilisation sera descendante et en fin de cycle à la veille du tournoi. Les apports d'engrais seront proscrits dans une période de six à huit semaines avant le tournoi. La couleur d'un green ne témoigne en rien de sa qualité. Des compléments nutritifs variés d'oligoéléments foliaires peuvent moduler l'aspect esthétique d'un green sans pour autant modifier sa pousse végétative.

UTILISATION DES MATERIELS DE TONTE

Un programme de tonte intensif (c'est le paramètre essentiel) en passes croisées la semaine précédant la compétition et durant celle-ci, donnera une surface régulière et rapide. Cette pratique journalière débutera 8 jours avant l'épreuve. Les machines [91] triplex ou simplex seront réglées à l'identique (hauteur autour de 3 mm). Les éléments de tonte de greens seront affûtés et équipés de contre-lames rectifiées ou neuves au moins 8 jours avant le début de la compétition.
Les fréquences de tonte dépendent du degré d'amélioration des surfaces. L'idéal serait une tonte croisée le matin et en passe unique le soir. Si des signes d'abrasions ou des traces de passage de roues commencent à être visibles sur le tour intérieur du green, il est conseillé de s'abstenir de tondre le pourtour lors de la tonte du soir. Les ajustements se feront par une diminution ou une augmentation de ces fréquences. L'angle de croisement des axes de tonte sera de 45° à 90°.
Lors des tontes il faudra veiller à ce que les roues des triplex ne roulent pas sur le trou et que la tondeuse ne ralentisse pas (voire ne s'arrête pas) à proximité de l'emplacement de drapeau. Idéalement, l'opérateur descend de sa tondeuse pour déposer le drapeau sur le tour de green avant d'en démarrer la tonte.
L'utilisation de rouleaux vibrants ou non est recommandée **en finalisation** le jour des entraînements, veille de la compétition.
Les peignes ou groomers qui équipent certains éléments de tonte de green devront être réglés de manière à ne pas laisser de traces sur la surface de green. De manière idéale, ils seront réglés entre 0 et 2 mm en dessous de la hauteur de tonte (de toute manière au-dessus du sol).
Si la texture du gazon n'est pas uniforme, un brossage avec une brosse ou un système adapté, avant la tonte, la semaine précédant la compétition permet de redresser les feuilles des graminées sans être trop agressif pour la couverture végétale.
La hauteur de coupe sera progressivement abaissée à la hauteur requise au moins 2 semaines avant le tournoi. La hauteur de coupe ne prévaut en rien de la qualité des greens et de leur rapidité. Du jour de l'entraînement à la fin du tournoi, les réglages de coupe doivent être à l'identique. Ces programmes seront adaptés en fonction des parcours, des capacités d'entretien, et de la finalité requise.
Il ne s'agit pas de stresser les greens de manière durable voire irréversible. Lors des visites de préparation, les points de vue seront confrontés pour une harmonisation des souhaits communs.
Le putting-green sera traité à l'identique des autres greens.
Pour une meilleure lisibilité des surfaces de jeu, il est entendu que la hauteur du collier sera au moins le double de celle du green sans excéder le triple. C'est une règle qui est valable pour l'ensemble des zones de jeu sur le parcours.
Un contrôle préventif des maladies susceptibles d'apparaître lors du déroulement de la compétition est souhaitable. Ce peut être le cas du dollar spot, de la fusariose hivernale, du *Pythium spp* dont les risques de survenance seront limités si les apports d'engrais ont été diminués et l'irrigation réduite à son minimum.
D'une manière générale, le plan de gestion des organismes ravageurs doit permettre le déroulement de l'épreuve en ramenant à son minimum le risque d'intervention urgente.
Sur les greens parsemés de pâturin annuel, l'usage d'un régulateur de croissance ayant une Autorisation de Mise sur le Marché (AMM) - usage gazon de graminée, permet de réduire le nombre des inflorescences qui perturbent beaucoup le roulement de la balle.

LE RÉSULTAT D'UNE PRÉPARATION RÉUSSIE SERA DONNÉ PAR DES CONDITIONS DE JEU IDENTIQUES DU PREMIER AU DERNIER JOUR DU TOURNOI.
LE CONTRÔLE DES GREENS PREND EN COMPTE LES ÉLÉMENTS SUIVANTS :

- Type de construction ;
- Variété des graminées ;
- Machines disponibles ;
- Conditions climatiques probables ou estimées ;
- Travaux préparatoires ;
- Maîtrise de l'irrigation ;
- Contrôle de la fertilisation ;
- Tonte assurée par des machines parfaitement aiguisées, équipées de contre-lames neuves ou rectifiées, dont le parallélisme a été vérifié soigneusement. Le réglage doit être à l'identique pour toutes les machines affectées au tournoi.

TABLIERS DE GREEN ET COLLIER (s'ils existent)

Ils seront traités comme les greens et coupés à 6-8 mm. Les tabliers seront coupés en passes croisées, le collier sera tondu alternativement en passes inversées (un sens puis l'autre), soit le même jour soit un jour sur deux, pour atténuer le sens de pousse. La largeur du collier (1 largeur de triplex ou de simplex) fera le tour complet du green en suivant son tracé. Il est préférable de porter ses efforts sur le collier et d'abandonner le tablier si celui-ci est délicat à maîtriser. Un tablier pour être performant devrait être préparé et engazonné avec les mêmes graminées que le green.
L'ensemble de ces zones doit faire l'objet des mêmes soins que le green.

DEPARTS HAUTEUR DE TONTE 6-12 mm

Les plates-formes seront tenues fermes et denses pour une bonne accroche particulièrement aux endroits requis pour le placement des marques de départs. Les surfaces réservées devront répondre aux impératifs de jeu et être les plus planes possibles. Si le tertre de départ n'est pas plat, il faut s'y prendre plusieurs mois à l'avance pour y remédier. Les surfaces prévues pour les départs seront protégées 6 à 8 semaines avant le tournoi. Bien souvent, la meilleure protection pour les par 3 est une protection hermétique (filet ou grillage) pour empêcher toute velléité de jeu. Ces emplacements protégés seront découverts le jour du premier tour.
Seules les marques utilisées le jour de la compétition seront installées par l'arbitre, les autres seront fermées ou relevées. Pour l'entraînement, les marques seront positionnées le plus en arrière possible. Il est important que les compétiteurs aient la possibilité de s'entraîner sur la distance optimale du parcours. La position journalière sera proche de la longueur de référence.
Les règles prévoient un espace de 2 longueurs de clubs, en arrière des marques. Il est impératif de veiller à ce que cet espace soit parfaitement dégagé et de laisser tout le volume nécessaire pour l'exécution du mouvement. S'il y a des branches basses qui gênent et qu'il faut les couper, cela devra être effectué à l'avance mais pas la veille du tournoi.
Les départs seront tondus en passes croisées, le matin de préférence pour faire tomber la rosée. Les tontes les plus rases possibles en fonction des graminées ne devront pas être supérieures à la hauteur de fairway. Pour les très grands tournois où la télévision est présente, penser au sens de coupe pour un effet visuel.
Le regarnissage des divots devrait se faire tous les jours.
Les repères fixes de distance seront rendus bien visibles et les marques de départ devront respecter la longueur officielle du terrain.

FAIRWAYS HAUTEUR DE TONTE 12-15 mm

Pour des joueurs de bon niveau un bon fairway est un fairway dense et ras. Il faut que la balle repose sur un support végétal mais le sol porteur doit être proche afin de pouvoir «pincer» la balle. Ce contact permet aux bons joueurs de travailler la balle soit pour l'arrêter sur le green, soit pour en contrôler les effets. Les responsables des golfs peuvent profiter de l'organisation d'une compétition importante pour redessiner les fairways et retrouver éventuellement le tracé d'origine. Ponctuellement, la largeur des fairways pourra être réduite pour souligner un trait du parcours, pour accroître la difficulté du trou ou pour des raisons de sécurité. Il faudra cependant s'y prendre deux à trois mois à l'avance si l'on souhaite élargir ou rétrécir les fairways.
La largeur à la tombée de balles sera comprise entre 22 et 28 mètres suivant le dessin et la difficulté du trou. La hauteur de tonte requise sera atteinte en quelques semaines en baissant légèrement tous les quinze jours la coupe pour éviter le jaunissement et le scalping. Sur toutes les surfaces de jeu nécessitant une diminution de la hauteur de coupe, celle–ci ne devrait pas être supérieure à 1/5ème de la hauteur de graminée avec un maximum de 3 mm. La descente de la hauteur de tonte semblera aisée jusqu'à 13-14 mm. Mais elle sera beaucoup plus compliquée ensuite. Si la hauteur de tonte définitive n'est pas atteinte 15 jours avant le début de la compétition, il est plus prudent de laisser repousser le gazon à hauteur de semi-rough pour ne pas avoir une zone de jeu atypique nécessitant une précision dans les règles locales.
S'il y a des mauvaises herbes, il ne faut pas utiliser un désherbant sélectif au dernier moment car il en résultera des trous dans le fairway.
La tonte croisée donne une surface portante régulière et une hauteur de coupe homogène.
Pendant le tournoi la tonte sera journalière ou, si les moyens humains font défaut, par tranche de 9 trous, de préférence le soir pour éviter l'accumulation des déchets de tonte.
Pour l'équité, il est nécessaire de prévoir un système pour faire tomber la rosée (brosse ou tuyau traîné) devant les premières parties du matin. Certains systèmes de gestion centralisée de l'irrigation permettent de faire des syringes (cycles courts d'un tour d'arroseur) qui sont parfois utilisés pour diluer la rosée. Cette méthode apporte néanmoins une humidité supplémentaire et rend la texture des bunkers situés à proximité des arroseurs hétérogène. Des produits commerciaux de la famille des ultra-mouillants permettent de réduire considérablement le volume de rosée en cas de manque de moyen humain.
L'irrigation devra être contrôlée pour être réduite au minimum. Il faut avoir un sol un peu plus sec que d'habitude surtout en prévision de pluie mais pas trop sec cependant pour ne pas augmenter la roule et donner des rebonds incontrôlés à la chute des balles en particulier au drive.

La dernière fertilisation azotée limitée à 40 unités maxi sera faite 6 à 8 semaines avant le début du tournoi avec des produits à libération progressive pour pouvoir contrôler la vitesse de pousse et donc l'importance des déchets.
Si sur certains trous, dont le dessin particulier fait que la totalité des balles de la majorité des joueurs sont jouées depuis la même zone, celle-ci sera protégée (fermée, interdite au jeu) et regarnie 4 semaines avant le tournoi. Le must étant d'avoir les moyens de regarnir les divots sur les fairways en particulier sur les zones les plus en jeu. Le regarnissage s'effectuera en utilisant un mélange 50-50 de sable et de matière organique éventuellement additionné de semences appropriées (Ray Grass pérennes généralement). Un programme de regarnissage intensif débutera 5 semaines avant le tournoi (l'idéal étant d'entretenir régulièrement ces zones dégarnies) en privilégiant les zones à risques (trous courts, approches au wedge). Ce programme sera journalier pendant le tournoi au même titre que pour les départs.
Si des semi-roughs existent (ce n'est pas obligatoire), ils dépendent de l'esprit du jeu et de la façon dont on souhaite traiter le parcours. Ils doivent être clairement délimités et définis. Leur largeur doit être limitée à 3-4 mètres et ils seront tondus (éléments hélicoïdaux) régulièrement toujours dans le sens du jeu (hauteur 25-35 mm) en partant des départs et/ou, à contresens par passes successives. Pour l'équité du jeu, le processus de tonte des semi-roughs est impératif. Les chemins de liaisons et les accès au parcours depuis les tees de départ seront traités à l'identique.

BUNKERS

Par ordre d'importance sur le plan de la préparation, c'est la seconde zone de jeu après les greens.
Tous les bunkers seront jaugés, afin de s'assurer que la couche de sable est homogène.
Si un apport de sable est nécessaire, il devra être effectué au minimum 2 mois avant la date du tournoi pour qu'il soit stabilisé. S'il ne pleut pas, il sera arrosé artificiellement.
Le sable utilisé devra répondre à des qualités précises, (cf. Guide AGREF « Quels sables pour votre golf ?», disponible sur site www.ecoumenegolf.org).
L'épaisseur totale de sable ne devra pas dépasser 5 cm dans les bunkers de fairways et 10 cm dans les bunkers de greens, et ne devrait jamais entrer dans des chaussures basses. Une balle, après un coup lobé, ne doit pas s'enfoncer de plus des deux tiers de son diamètre. Le sable dans les parois des bunkers sera moins épais (25 mm max.) afin d'éviter que la balle ne reste dans son pitch (plugged) et que le coup ne soit difficilement exécutable à proximité de la bordure de l'obstacle.
Pour l'équité du jeu, l'ensemble des bunkers sera ratissé tous les jours (que ces bunkers aient été utilisés ou non). Si l'emploi d'une machine est requis, le sens de circulation (éviter les traces circulaires ou les sillons lors des virages courts) et la sortie seront particulièrement soignés (pas de trace de sable à l'extérieur). La touche finale pouvant être un ratissage manuel ou, à tout le moins, une finition manuelle des bordures. Le nombre de râteaux doit être suffisant et positionné à plat hors du bunker dans une zone n'affectant pas le jeu, si possible le manche orienté dans le sens du jeu.
La découpe des contours et la vérification des épaisseurs de sable devront être faites 6 à 8 semaines avant le début du tournoi. La bordure devra être franche et bien marquée pour que la situation de la balle soit parfaitement définie (dans le bunker ou hors du bunker). La hauteur du rebord devra être de 2 cm maximum pour ne pas gêner l'exécution du coup de golf (montée et fin de swing).

Schéma d'entretien des bunkers
PRACTICE

Dans les tournois actuels, un practice sur herbe de qualité est un élément essentiel dans une compétition de haut niveau (national ou international).
Les aires d'entraînements seront préparées de la même façon que les aires de départ ou, a minima, que les fairways. Dans les meilleurs délais, les surfaces seront délimitées pour être préservées.
Pendant le tournoi, ces zones seront matérialisées par des cordes et reculées chaque jour d'entraînement. Si nécessaire, des cordes et des barrières délimiteront les zones pour les spectateurs.
Le sol des pas de tir doit être souple pour éviter les blessures aux poignets et aux coudes dans le cadre d'un entraînement intensif.

PREPARATION AUX RISQUES DE PLUIE

Il est vital pour le bon déroulement du tournoi de prévoir un équipement spécifique pour évacuer l'eau des greens, des bunkers et des zones en contrebas (raclettes, rouleaux de type Bowdry ou squeeegees, motopompes). Tout le personnel doit être prêt à intervenir si des mauvaises conditions climatiques survenaient. Il est souhaitable de prévoir les sections d'interventions et d'anticiper les décisions par une connaissance des problèmes habituels dans ce genre de situation.

ARBRES

Il faut élaguer les branches basses pour la visibilité des spectateurs et faciliter l'entretien.
Il est parfois judicieux de nettoyer un sous-bois situé dans une zone de chute de drive où la végétation au sol est dense. Le joueur est déjà pénalisé par les arbres. Il n'a nul besoin d'être doublement pénalisé.
Toutes les parties des arbres proches des aires de départ qui pourraient interférer avec le stance, le mouvement intentionnel ou le coup du joueur seront dégagées.
Si des jeunes arbres doivent être protégés, ils devraient être clairement identifiés avec des rubans de couleur fixés au tronc. L'arbitre indiquera aux joueurs le statut et les contraintes de jeu de ces arbres. Le statut des arbres avec cuvette, avec haubans, tuteurs et/ou piquet de bois et/ou grillage protecteur des animaux, devra être défini.

ASPECTS PARTICULIERS

Piquetage

Il convient de prévoir des piquets faciles à enfoncer dans les différentes couleurs utiles et en nombre suffisant. A l'expérience, quelques obstacles d'eau piquetés en rouge pour le jeu quotidien peuvent être modifiés en jaune pour des questions de commodité et de rapidité.

Signalétique

La majorité des participants étant étrangère au club organisateur lors d'une épreuve importante, l'ensemble des installations et le sens de circulation de jeu devront être parfaitement signalés. Une attention particulière devra être portée aux cheminements des greens vers les départs suivants si des risques de confusion existent.

Position des drapeaux

A l'entraînement, les positions retenues ne devront pas empiéter sur des places utilisables en compétition. Les drapeaux seront placés, si possible, près des sorties de green vers le départ suivant.
Durant le tournoi, la position devra être changée de préférence le matin pour éviter d'éventuelles mauvaises surprises. L'intendant devra pouvoir joindre l'arbitre pour lui signaler tout problème.

Gros travaux

Avant de les entreprendre, le directeur du tournoi doit être contacté. Une ligne dans les règles locales peut souvent éviter des heures voire des journées de travail qui pourront être consacrées à des tâches plus importantes et plus urgentes.
Si une zone est pressentie pour être signalée comme terrain en réparation, il sera utile de préparer une zone de dégagement permettant au joueur d'appliquer intuitivement la règle adaptée.

Relation avec le directeur de tournoi

En plus des aspects déjà évoqués, les points suivants doivent être abordés :
- choix des emplacements de drapeaux ;
- matérialisation des points de repères ;
- récupération des documents communs.

CONCLUSIONS

Toutes ces recommandations sont l'idéal de ce que pourrait être une préparation optimale. Il est évident que la mise en oeuvre de l'ensemble de ces moyens correspond à un effort important et, pas toujours accessible. Il doit être tenu compte de la spécificité de chaque terrain notamment en ce qui concerne les moyens, la nature des graminées et le type de structure. Cependant à l'usage, l'ambition d'offrir un terrain de qualité fait déployer des trésors d'ingéniosité pour tendre vers une qualité de jeu irréprochable, y compris par ceux disposant du moins de moyens.

Un mot d'ordre : un parcours de golf doit être juste pour tous.

3. ORGANISATION D'UNE COMPETITION

3.1 DIFFERENTES FORMES DE JEU

Les différentes formes de jeu sont définies dans les Règles de Golf.
Un **Camp** est constitué de deux ou plusieurs partenaires concourant comme une entité.
Définition du **Tour** : 18 trous, ou moins, joués dans l'ordre établi par le Comité.

Voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3.1.1 MATCH PLAY (RÈGLE DE GOLF 3.2)

Forme de jeu dans laquelle un joueur ou un Camp joue directement contre un adversaire ou un Camp adverse dans un match en tête-à-tête, sur un ou plusieurs tours :
• Un joueur ou un Camp gagne un trou dans le match en finissant le trou avec le plus petit nombre de coups (à savoir les coups joués et les coups de pénalité), et
• Le match est gagné lorsqu'un joueur ou un Camp mène l'adversaire ou le Camp adverse par plus de trous qu'il n'en reste à jouer.

3.1.2 STROKE PLAY (RÈGLE DE GOLF 3.3)

Forme de jeu dans laquelle un joueur ou un Camp concourt contre tous les autres joueurs ou Camps dans la compétition. Dans la forme classique de stroke play (voir Règle 3.3) :
• Le score d'un joueur ou d'un Camp pour un tour est le nombre total de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité) nécessaires pour terminer le trou sur chaque trou, et
• Le vainqueur est le joueur ou le Camp qui finit l'ensemble des tours de la compétition avec le nombre le plus faible de coups.
D'autres formes de stroke play avec des méthodes différentes de calcul sont le Stableford, le Score maximum et le Par / Bogey (voir Règle 21).

3.1.3 COMPETITIONS STABLEFORD, SCORE MAXIMUM, PAR / BOGEY (REGLE DE GOLF 21)

Le **Stableford** est une forme de stroke play dans laquelle :
• Le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est basé sur des points obtenus en comparant le nombre de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité) du joueur ou du Camp sur le trou à un score de référence pour le trou établi par le Comité.
• La compétition est gagnée par le joueur ou le Camp qui termine l'ensemble des tours de la compétition avec le plus de points.

Score pour le trou	Points
Plus d'un coup au-dessus du score fixé	**0**
Un coup de plus que le score fixé	**1**
Egal au score fixé	**2**
Un coup de moins que le score fixé	**3**
Deux coups de moins que le score fixé	**4**
Trois coups de moins que le score fixé	**5**
Quatre coups de moins que le score fixé	**6**

Le **Score maximum** est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Le **Par / Bogey** est une forme de stroke play qui utilise la même façon de compter le score qu'en match play dans laquelle :
• Un joueur ou un Camp gagne ou perd un trou en finissant le trou en moins de coups ou plus de coups (à savoir les coups joués et tous les coups de pénalité) qu'un score de référence établi pour ce trou par le Comité, et
• La compétition est gagnée par le joueur ou le Camp ayant le plus grand nombre de trous gagnés par rapport aux trous perdus (c'est-à-dire en additionnant les trous gagnés et soustrayant les trous perdus).

3.1.4 LES DIFFERENTS TYPES DE CAMPS

Différentes formes de jeu sont jouées par des Camps.

Le **Camp** est composé de deux ou plusieurs partenaires concourant comme une entité lors d'un tour en match play ou en stroke play.
Chaque ensemble de partenaires est un Camp, que chaque partenaire joue sa propre balle (Quatre balles) ou que les partenaires jouent une seule balle (Foursome).
Un Camp n'est pas la même chose qu'une équipe. Dans une compétition par équipes, chaque équipe se compose de joueurs qui concourent en individuels ou en Camps.

En double, le Camp se compose de 2 joueurs selon les dénominations suivantes :
* Si chaque Camp est composé obligatoirement de 2 joueuses, la compétition est dite "**Dames**" ;
* Si chaque Camp est composé obligatoirement de 2 joueurs, la compétition est dite "**Messieurs**" ;
* Si chaque Camp est obligatoirement composé d'un joueur et d'une joueuse, la compétition est dite "**Mixte**" ;
* Si chaque Camp peut être composé librement (2 joueurs, 2 joueuses, ou un joueur et une joueuse), la compétition est dite "**Mixed-up**".

3.1.5 AUTRES FORMES DE JEU OFFICIELLES ET NON-OFFICIELLES

AUTRES FORMES DE JEU OFFICIELLES

A) FOURSOME (Règle 22)
Les 2 joueurs du "Camp" jouent une seule balle, alternativement des départs et alternativement pendant le jeu de chaque trou.

B) THREESOME (Règle 22)
Un joueur individuel concourt en match play contre un camp de deux partenaires qui jouent alternativement selon ces Règles particulières

C) TROIS BALLES MATCH PLAY (Règle 21.4)
Forme de match play où chacun des trois joueurs joue en même temps un match individuel contre les deux autres joueurs, et où chaque joueur joue une seule balle qui est utilisée dans ses deux matchs.

D) QUATRE BALLES (Règle 23)
Le Quatre balles est une forme de jeu (soit en match play, soit en stroke play) impliquant des partenaires où deux partenaires jouent ensemble en tant que camp, chaque joueur jouant sa propre balle, et où le score du camp pour un trou est le score le plus bas des deux partenaires sur ce trou.

Il existe une variante de cette forme de jeu en match play connue sous le nom de Meilleure balle, où un joueur individuel concourt contre un camp de deux ou trois partenaires et chaque partenaire joue sa propre balle selon les Règles.

LES FORMES DE JEU NON OFFICIELLES

<u>Note</u> : **Il est rappelé (cf. Règle de Golf n° 21.5 et Guide officiel - Procédures pour le Comité) que si le jeu s'est déroulé selon une forme de jeu non officielle, le Comité des Règles de la ffgolf ne rendra de décision sur aucune question**.

A) GREENSOME
Les 2 joueurs du "Camp" jouent chacun une balle du départ, choisissent celle qui leur convient le mieux et terminent le trou en jouant alternativement cette balle.

B) CHAPMAN
Les 2 joueurs du "Camp" jouent chacun une balle du départ, puis les échangent pour le 2ème coup, et choisissent ensuite celle qui leur convient le mieux pour terminer le trou en jouant alternativement.

C) PATSOME
Les 6 premiers trous sont joués en 4 balles, les 6 suivants en Greensome, les 6 derniers en Foursome. Le décompte des coups reçus se fait comme en Foursome.

D) COURSE AU DRAPEAU
Chaque joueur possède un drapeau personnalisé, qui sera planté à l'endroit où se trouvera sa balle lorsqu'il aura épuisé tous ses coups. Le total des coups est calculé pour chacun des joueurs en ajoutant son handicap de jeu au S.S.S. (exemple : joueur dont le handicap de jeu est 24, S.S.S. : 71 => le joueur a un crédit de 95 coups). Le joueur qui a planté son drapeau le plus loin sera déclaré vainqueur.

E) COURSE A LA FICELLE
Chaque concurrent reçoit une ficelle dont la longueur est fonction du handicap de jeu du joueur (en règle générale 50 cm par point de handicap de jeu mais le Comité d'épreuve peut fixer lui-même cette longueur). Cela permet au concurrent de prolonger la course de sa balle jusque dans le trou, ou de la sortir d'une position périlleuse lorsqu'elle est difficilement jouable. Le joueur coupe alors le bout de la ficelle ainsi utilisée et continue avec la longueur de ficelle restante.

F) ECLECTIC
Forme de jeu consistant à jouer plusieurs fois le parcours en ne retenant que le meilleur score réalisé sur chacun des dix-huit trous. Compétition avec un minimum de 2 tours et un maximum de 4 tours joués consécutivement (sur plusieurs semaines ou plusieurs mois voir Ringer score).

G) RINGER SCORE
C'est une forme de jeu très voisine de l'Eclectic, mais dont les bases sont soit un nombre de cartes important, soit un nombre de cartes réalisées dans une certaine période calendaire. Se joue souvent en hiver sur 9 ou 10 cartes, pour favoriser l'entraînement des joueurs pendant cette saison. Au fil des parties, chaque joueur retient le meilleur score obtenu sur chaque trou. La meilleure carte possible se constitue progressivement jusqu'au terme de l'épreuve

H) SCRAMBLE
Forme de jeu avec un Camp composé de 2 joueurs ou plus. Après que tous les joueurs ont pris le départ, le Camp choisit l'une des balles pour le second coup et tous les joueurs (à l'exception de celui dont la balle a été choisie selon les recommandations du Comité des Règles joueront leur coup de cet endroit et ainsi de suite jusqu'à la fin du trou (voir détails ci-après).

I) PRO-AM/AM-AM
Forme de jeu avec un Camp de 2, 3 ou 4 joueurs. Pour le Pro-Am, le capitaine est nécessairement un joueur PRO. Le calcul du score de l'équipe sera constitué de la somme des 2, 3 ou 4 balles jouées. Il s'agit d'un choix de l'organisateur, mais traditionnellement le Pro-Am se joue par équipes de 4 joueurs et la somme des 2 meilleures balles. La forme de jeu Am-Am est gérée de façon identique, mais n'exige pas que le capitaine soit un joueur PRO. Il y a un score à saisir par joueur dans cette formule.

3.1.6 RECOMMANDATIONS DU COMITE DES REGLES POUR L'ORGANISATION D'UN SCRAMBLE

PRINCIPE

Le scramble dont l'objectif est la convivialité occasionne parfois des litiges car ses Règles sont variables suivant les Clubs ou suivant les joueurs. En effet, ce n'est pas une formule de jeu officielle prévue par les Règles de golf. Le Comité des Règles de la ffgolf a entrepris de proposer une formule "unifiée" prenant en compte les remarques suivantes :

- tous les joueurs d'une équipe doivent jouer d'un **endroit aussi proche et similaire** que possible de celui où repose la balle choisie ;
- le fait de dropper peut amener la balle dans un **lie très différent** de celui de la balle choisie ;
- les joueurs d'une même équipe doivent pouvoir **choisir leur ordre de jeu** ;
- le scramble est une formule très lente et **doit être accélérée** autant que faire se peut ;
- pour motiver tous les joueurs d'une équipe, il serait souhaitable que ce ne **soit pas systématiquement la balle du meilleur joueur qui soit retenue ;**
- afin de mieux coordonner une équipe, un des joueurs doit être nommé **"capitaine"** (c'est le plus souvent le meilleur joueur) ;
- étant données les particularités de jeu la formule stroke play est la plus adaptée.

FORME DE JEU

EQUIPE DE 2 JOUEURS

La forme de jeu est identique à celle du scramble en équipe de 3 joueurs ou plus, mais le joueur dont la balle a été choisie peut jouer le coup suivant.

Pénalités : elles ne concernent que la balle choisie. En outre, si celle-ci n'est pas marquée, l'équipe doit encourir 1 coup de pénalité.

EQUIPE DE 3 JOUEURS OU PLUS

Au départ de chaque trou, **tous les joueurs jouent leur premier coup**.

Le "capitaine" **choisit la balle qu'il considère comme étant la meilleure** (pas obligatoirement la plus longue). Cet emplacement est marqué sur le côté. L'ordre de jeu est libre, mais **le joueur dont la balle est choisie ne jouera pas ce coup-là**. Le même joueur ne peut donc pas voir sa balle choisie deux fois de suite. Il pourra à nouveau jouer le coup suivant.
L'ordre de jeu est libre, mais le premier joueur doit placer sa balle à l'endroit exact où la balle choisie reposait.
Les autres joueurs placent leur balle à moins d'une carte de score de l'emplacement de référence, sans se rapprocher du trou, et dans **un lie aussi similaire** que possible (rester dans le rough ou sur le fairway si c'était le cas).
Lorsque tous les joueurs ont joué leur deuxième coup, le "capitaine" choisit à nouveau la meilleure balle et ainsi de suite jusqu'à ce que le trou soit terminé.

L'équipe gagnante est celle qui aura réalisé les 18 trous en le plus petit nombre de coups. **Les coups joués de la même zone choisie ne comptent que pour un coup dans le décompte**.

HANDICAP DE JEU DE L'EQUIPE

Le handicap de jeu de l'équipe est calculé en prenant un pourcentage de chaque joueur selon les formules suivantes :

	6 joueurs	5 joueurs	4 joueurs	3 joueurs	2 joueurs
Joueur 1	**1/10** (10%)	**3/20** (15%)	**1/5** (20%)	**3/10** (30%)	**7/20** (35%)
Joueur 2	**1/10** (10%)	**1/10** (10%)	**3/20** (15%)	**3/20** (15%)	**3/20** (15%)
Joueur 3	**1/10** (10%)	**1/10** (10%)	**1/10** (10%)	**1/20** (5%)	
Joueur 4	**1/10** (10%)	**1/10** (10%)	**1/20** (5%)		
Joueur 5	**1/20** (5%)	**1/20** (5%)			
Joueur 6	**1/20** (5%)				

3.2 REGLEMENT D'UNE EPREUVE

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le Comité doit établir le Règlement selon lequel une compétition doit être jouée – Procédures pour le Comité, Section 5A.

Le joueur et son cadet sont responsables de la connaissance des Règles (Règle 1.3)

Le Règlement de chaque épreuve doit donc être établi et affiché suffisamment à l'avance et au plus tard le jour de l'ouverture des inscriptions.

La CSSN recommande la rédaction de deux types de Règlements. Ils devraient être affichés au tableau officiel du Club.

- l'un, dit **Règlement général**, qui regroupera tous les articles communs à toutes les compétitions qu'organise le Club, et qui peut comporter plusieurs pages ;
- l'autre, dit **Règlement particulier**, précisant les caractéristiques spécifiques à une compétition et qui peut tenir sur une seule page.

Se reporter au chapitre 1 : "Epreuves Fédérales" pour une illustration de cette recommandation.

<u>Le règlement d'une épreuve doit comporter au moins les 13 renseignements suivants</u> :

1. LIEU : Nom du ou des golfs où elle se dispute.

2. DATE : La ou les dates si elle se dispute sur plusieurs jours.

3. PARCOURS : Indiquer le nom du ou des parcours s'il y a plusieurs parcours possibles ou des éventuelles combinaisons de 9 trous.

4. FORME DE JEU : Préciser chacun des éléments suivants :

a)
- Stroke play
- Match play
- Stableford
- Score maximum
- Par / Bogey
- etc…

b) <u>Simple ou Double</u> :
- Foursome
- Greensome
- Chapman
- 4 balles
- etc...

c) en double uniquement, la <u>composition des Camps</u> :
Messieurs,
Dames,
Mixte (obligatoirement un homme et une femme),
Mixed-up (composition du Camp indifférente).

d) le <u>nombre de tours</u> : 1, 2, 3. comportant chacun 18 trous ou moins. Indiquer s'il y a un cut après un ou plusieurs tours.

e) indiquer si la compétition se dispute :
- avec <u>un classement brut</u> (scratch, sans prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
- avec <u>un classement net</u> (avec prise en compte du handicap de jeu ou des coups reçus),
- avec un classement brut et un classement net.

5. SERIES ET CATEGORIES SPORTIVES :
a) Index : indiquer les limites d'index de chaque série
b) Messieurs
c) Dames
d) éventuellement U12, Benjamins, Minimes, Cadets, Mid-Amateurs, Seniors, Vétérans.
e) autres critères

6. OUVERTE A :

Indiquer clairement à quel type de joueurs, la compétition est ouverte :
Membres du Club, joueurs extérieurs, Français, étrangers, etc...

Si la compétition comprend une limite supérieure d'index (par ex. 18,4), indiquer si seuls les joueurs ayant un index inférieur ou égal à cet index pourront y participer ou si elle est ouverte aux joueurs d'index supérieur, mais ceux-ci jouant avec cet index-limite.

Préciser si le nombre de joueurs admis sera limité (par ex.150 joueurs) en indiquant le critère de limite, par exemple :

150 premiers inscrits,
150 plus bas statuts sportifs, index.

Préciser que tout joueur doit être titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié.

7. INSCRIPTION :

Préciser les points suivants :

Où :	**secrétariat du Club, ou autre, etc...**
Comment :	lettre, téléphone, courriel, directement au secrétariat, etc...
Quand :	date et heure limites
Combien :	indiquer le montant du ou des différents droits d'entrée et les conditions de son paiement : à l'inscription, au départ, etc...

8. HEURES DE DEPART :

Indiquer quelles seront les conditions de tirage des heures de départs et les heures des premiers, et éventuellement, derniers départs.

Le tirage des départs peut se faire de différentes façons :

- par tirage au sort
- dans l'ordre des statuts sportifs et des handicaps de jeu
- dans les tranches horaires
- par série
- par catégorie
- à l'inscription, chaque joueur choisissant son heure de départ sur une grille pré-établie
- etc.

9. MARQUES DE DEPARTS :

Indiquer de quelles marques partiront les concurrents de chaque série et de chaque catégorie sportive, s'il y a lieu.

10. DEPARTAGE :

Indiquer les conditions de départage des ex aequo, par exemple :

- sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17ème, 16ème ,15ème, 14ème, 13ème ,12ème etc...) seront comparés.

- play-off en précisant les trous sur lesquels il sera disputé et la formule de départage en cas d'impossibilité de jouer ou de terminer le play-off (nuit, conditions atmosphériques, etc...).

11. PRIX :

Indiquer avec précision le nombre de prix dans chaque série.
Lorsqu'il y a des prix bruts et nets, préciser s'il y a cumul.
Sinon, préciser le classement qui prime.

12. REMISE DES PRIX :

Indiquer le jour, l'heure et le lieu de la remise des prix.
Préciser si l'absence d'un joueur primé à la remise des prix, entraînera la perte du prix ou non et éventuellement le report sur le ou les joueurs suivants dans le classement.

13. COMITE - ARBITRES :

Indiquer la composition du Comité, ainsi que le nom des arbitres, s'il y a lieu.

EXEMPLE DE REGLEMENT SIMPLIFIE DE COMPETITION

COMPETITION	Coupe du Casino
DATE	1er avril
TERRAIN	Les Montagnes
FORME DE JEU	36 trous ; 2 tours dans la journée ; Stroke play ; Brut et Net
SERIES ET CATEGORIES	2 séries Messieurs : -3 à 11,4 et 11,5 à 18,4 2 séries Dames : -3 à 18,4 et 18,5 à 26,4
OUVERTE A	Tout joueur titulaire d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, s'il a fourni un certificat en 2019 ou 2020, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur l'espace licencié. Rentrant dans le statut sportif et/ou les limites d'index (Index effectif à la date limite d'inscription)
INSCRIPTIONS	Au secrétariat du Club avant le 25 mars Droits d'inscriptions : Membres du Club : 10 € Joueurs extérieurs : 15 €
HEURES DES DEPARTS	Premiers départs 7h15 Derniers départs 14h00 dans l'ordre croissant des statuts sportifs et des index
MARQUES DE DEPARTS	1ère série Messieurs : Blanches 2ème série Messieurs : Jaunes 1ère série Dames : Bleues 2ème série Dames : Rouges
DEPARTAGE	1ère place : Play-off en trou par trou sur les trous 1 et 18 Autres places : sur les 18, 9, 6, 3, et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores trou par trou en remontant (17ème, 16ème ,15ème, 14ème, 13ème, 12ème etc...) seront comparés.
PRIX	Dans chaque série : 2 prix bruts et 2 prix nets le brut prime le net.
REMISE DES PRIX	Le 1er avril à 19h00 au club-house
COMITE DE L'EPREUVE	La Commission Sportive du Club
ARBITRE	Monsieur Saint-Andrews

3.3 REGLES LOCALES

N'inventez pas ce qui existe déjà officiellement !
Référez-vous aux exemples de Règles locales types figurant dans le Guide officiel – Procédures pour le Comité (Section IV), disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le Comité des Règles de la Fédération est à la disposition des Clubs pour les conseiller sur l'établissement de leurs Règles Locales. N'hésitez pas à le consulter avant de faire imprimer vos Règles locales permanentes sur vos cartes de scores.

3.3.1 REGLES LOCALES PERMANENTES (A FAIRE FIGURER SUR LES CARTES DE SCORE)

Elles n'ont pas à rappeler les Règles de Golf.

Elles ne sont pas des Règles Locales devant avoir un caractère temporaire.

Elles ne doivent pas déroger aux conditions les autorisant.

Sauf cas tout à fait exceptionnels, les Règles Locales permanentes concernent principalement les points suivants :

- obstructions : lorsqu'il peut exister un doute sur l'application des Règles 15 et 16 ;
- constructions déclarées comme faisant partie intégrante du terrain ;
- têtes d'arrosage fixes ;
- dropping zones ;
- route ou voie ferrée coupant le terrain ;
- hors limites interne ;
- câbles électriques aériens.

3.3.2 REGLES LOCALES TEMPORAIRES (A NE PAS FAIRE FIGURER SUR LES CARTES DE SCORE)

Elles ne sont nécessaires que dans le cas de conditions anormales :
- terrains en réparation ;
- traces d'engins (délimiter les zones concernées ou préciser la localisation) ;
- placer la balle

Ces Règles Locales doivent être supprimées aussitôt que les conditions les justifiant n'existent plus. Elles ne doivent pas être imprimées sur les cartes de score, ou tout autre document ayant un caractère permanent.

Voir Règles Locales permanentes des épreuves fédérales au § 1.2-2-3

ffgolf®

REGLEMENTATION CONCERNANT LES VOITURETTES

COMPETITIONS FEDERALES

L'utilisation des voiturettes est interdite, y compris pour l'entrainement entre les tours.

Cette interdiction concerne les joueurs, leurs cadets, les capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils.

Exception : Le Comité de l'épreuve peut autoriser les joueurs en situation d'handicap titulaires du medical pass délivré par l'EDGA avec la mention « buggy : yes », à jouer en voiturette. La demande doit être faite auprès du comité de l'épreuve, par les joueurs en possession des pièces justificatives qui pourraient être demandées. Dans le cas où le joueur ne serait pas en possession du justificatif de son medical pass, la liste des joueurs titulaires de ce justificatif sera à demander auprès de la fédération. Les décisions du Comité en la matière sont sans appel.

COMPETITIONS DE CLUBS

L'utilisation des voiturettes pour de telles compétitions **est laissée à l'appréciation de la Commission Sportive du Club concerné.**

Celle-ci a alors deux possibilités :

- Elle peut limiter l'utilisation des voiturettes aux seuls joueurs ayant **une invalidité avérée et reconnue officiellement (carte d'invalidité obligatoire).** Dans un tel cas l'utilisation des voiturettes doit être strictement nominative et réservée à ces seuls joueurs.

- Elle peut autoriser l'utilisation des voiturettes par tous les joueurs inscrits à la compétition. Dans un tel cas le Club doit être en mesure de fournir une voiturette à tout joueur qui en fera la demande. Il est alors suggéré d'adopter la Règle Locale suivante :

Une voiturette fait partie de l'équipement du joueur :

1. lorsqu'une voiturette est partagée par deux joueurs, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement du joueur dont la balle est en cause. Toutefois lorsque la voiturette est en train d'être déplacée par l'un des joueurs la partageant, la voiturette et tout ce qu'elle contient sont considérés comme étant l'équipement de ce joueur ;
2. un joueur ou les joueurs utilisant une voiturette peuvent désigner quelqu'un pour conduire cette voiturette ; dans ce cas le conducteur est considéré comme étant le cadet du ou des joueurs ;
3. l'utilisation d'une voiturette par toute autre personne que le ou les joueurs utilisant cette voiturette ou la personne désignée pour la conduire, est interdite. Tout joueur permettant une utilisation non autorisée de sa voiturette est sujet à la pénalité suivante :

- Match Play : à la fin du trou où l'infraction a été découverte, la situation du match devra être ajustée en déduisant un trou pour chaque trou où l'infraction s'est produite.

- Stroke Play : deux coups pour chaque trou au cours duquel une quelconque infraction se sera produite.

Au cas où l'infraction se produit entre deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.
L'utilisation de n'importe quel véhicule automobile non autorisé devrait cesser dès que cette infraction a été constatée, faute de quoi le joueur sera disqualifié.

3.4 TIRAGE DES DEPARTS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Pour procéder au tirage des départs d'une compétition, il faut choisir un certain nombre de données :
- **Composition des groupes** : départ en 2 balles, 3 balles, ou 4 balles ;
- **Heure du 1er départ** ;
- **Heure de la fin de la compétition**.

D'autres données vont dépendre de ce premier choix :
- **Intervalle entre les départs** ;
- **Durée du tour** : c'est-à-dire le temps accordé à un groupe pour jouer le tour ;
- **Durée des départs** : c'est-à-dire l'intervalle de temps entre le premier et le dernier départ ;
- **Débit du terrain** : c'est-à-dire le nombre de joueurs que vous l'on peut faire partir en une heure.

Le nombre de participants sera fixé :
- soit par la liste d'inscriptions ;
- soit par **la capacité de votre terrain**, si le nombre d'inscrits dépasse cette capacité.

La capacité du terrain est le nombre de joueurs pouvant jouer entre le premier départ et la fin de la compétition.

Toutes ces données ne sont pas indépendantes ; le tableau ci-après indique leurs relations.

DIFFERENTES FORMES DE JEU

- en **simple**
  - **Match Play :** les départs se feront en 2 balles
  - **Stroke Play :** choisir de préférence les départs en 2 ou 3 balles
    évitez si possible, les 4 balles (forcément les plus lents).

- en **double**, les départs se feront par 2 Camps
  - un **Foursome** est assimilable à un 2 balles ;
  - un **Greensome** est assimilable à un 3 balles ;
  - un **Chapman** est assimilable à un 4 balles ;

TABLEAU DE DONNEES POUR LE TIRAGE DES DEPARTS

Attention : Ces valeurs sont des minima.
Ne descendre jamais en dessous sous peine de bouchons et de retards au départ.
A titre indicatif les normes des intervalles pour les épreuves fédérales sont :
9 min pour 2 balles et 11 min pour 3 balles (pas de départ en 4 balles en épreuves fédérales)

Groupes	Intervalles minimum	Débit	Durée moyenne d'un tour
2 balles	8 min	16 j/h	3h30 à 3h45
3 balles	10 min	18 j/h	4h15 à 4h30
4 balles	12 min	20 j/h	4h30 à 4h45

CAPACITE = DEBIT X DUREE DES DEPARTS

DUREE DES DEPARTS = HEURE FIN DE COMPETITION — HEURE 1er DEPART — DUREE TOUR

COMMENTAIRES SUR LE TABLEAU DE DONNEES POUR LE TIRAGE DES DEPARTS

- **Intervalles** : Les intervalles entre deux départs sont des moyennes ; ils peuvent être légèrement modifiés en fonction des caractéristiques du terrain, mais il ne sert à rien de les réduire en deçà des valeurs données et d'avoir systématiquement des files d'attentes sur certains trous ou des retards au départ du 1er trou.

- **Durée du tour** : Les durées indiquées sont des moyennes. Dans la réalité, elles vont être fonction de la difficulté du terrain, du niveau moyen des compétiteurs et de l'importance de la compétition.

- **Heure du 1er départ** : Dans nos régions, on peut sans inconvénient la fixer entre 7 h et 9 heures du matin suivant la saison.

- **Heure de la fin de la compétition** : Les joueurs partant les derniers doivent pouvoir terminer la compétition dans des conditions raisonnables de visibilité, c'est-à-dire 17 heures en hiver et 21h - 21h30 en été (juin-juillet). L'heure de la remise des prix peut également être un élément important.

- **Heure du dernier départ** : Elle doit être fixée en tenant compte de ce qui vient d'être dit à propos de l'heure de fin de compétition. En hiver, cette heure sera donc entre 13h00 et 14h00 et en été entre 15h00 et 16h00.

Toutes les données qui figurent dans ce chapitre "Tirage des départs" sont des données moyennes.
Il faudra les adapter à chaque terrain, en fonction de l'expérience des compétitions locales. Elles seront fonction à la fois des difficultés du terrain, en particulier des Par 3, et du niveau moyen des compétiteurs.
Mais il ne faut pas oublier que toute augmentation de l'intervalle entre 2 départs et de la durée d'un tour ont pour conséquence de diminuer la capacité du terrain donc le nombre maximum de compétiteurs.

DEPARTS SIMULTANES AUX TEES N°1 ET 10

Cette méthode de départ permet, dans certains cas, d'augmenter la capacité d'un terrain ou de réduire la durée d'une compétition.
Si on l'utilise, il ne faut pas oublier que les premiers joueurs partis au Tee n° 1, se présenteront au Tee n° 10, 2 heures plus tard et devront trouver la place libre.
Il en est de même au Tee n° 1 pour ceux partis au Tee n° 10. On ne peut donc donner des départs que par vagues successives de 2 heures puis les interrompre pendant un temps équivalent avant de les reprendre.

Pour bien faire comprendre les limites de la méthode de départs simultanés aux Tees 1 et 10, on prendra deux exemples extrêmes :

❶ La compétition se joue en 3 balles, départ toutes les 10 min et le **terrain** n'est **disponible** que **pendant 6 heures**.
La durée du tour étant 4 heures 15, on peut **faire partir les compétiteurs pendant 2 heures**.

- si on fait partir **seulement au Tee n° 1**, on peut donc accepter :
  2 heures X 18 joueurs = **36 compétiteurs**
- si on fait partir **aux Tees n° 1 et 10**, on peut accepter :
  2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs, soit exactement le double**.

❷ La compétition se déroule dans les mêmes conditions, mais le **terrain** est **disponible pendant 8 heures**. On peut donc **faire partir les compétiteurs pendant 4 heures**.

- si on fait partir **seulement au 1**, on peut donc accepter 4 h X 18 joueurs = **72 joueurs**
- si on utilise **simultanément les 1 et 10**, on ne peut **faire partir que pendant 2 heures**, c'est-à-dire 2 X 2 heures X 18 joueurs = **72 compétiteurs**, car les compétiteurs partis en premier se présenteront aux Tees n° 10 et 1 environ 2 heures plus tard. Leur passage jusqu'aux derniers partis durera 2 heures, si bien qu'il ne restera plus de temps pour donner le départ à d'autres compétiteurs si l'on veut qu'ils terminent le tour.

Nous sommes dans un **cas où le nombre de compétiteurs possible est le même ; en revanche**, **en partant des 1 et 10, la durée de la compétition est réduite de 8 heures à 6 heures.**

Avant de décider des départs simultanés du 1 et du 10, il ne faut pas oublier que cette formule, si elle présente des avantages dans certains cas, entraîne un certain nombre de contraintes.

- Deux starters sont nécessaires, à moins que les départs du 1 et du 10 soient très proches ;
- Le parcours doit être préparé simultanément sur l'aller et le retour. Donc l'intendant de terrain ne pourra étaler dans le temps cette préparation et devra disposer du matériel et/ou du personnel nécessaires ;
- Les heures et le nombre de départs de chaque tee doivent être adaptés au temps de jeu moyen mis pour jouer d'une part l'aller, d'autre part le retour ;
- La cadence de jeu doit être encore plus étroitement surveillée, de manière à ce que les joueurs trouvent bien les départs libres pour attaquer leur aller ou leur retour ;
- La salle de recording sera plus encombrée.

QUELQUES EXEMPLES

1. Détermination de l'heure du 1er départ

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 min
138 compétiteurs
fin de la compétition à 19h00 (il fait nuit à 19h30)

A quelle heure doit-on fixer le 1er départ ?

CAPACITE = DEBIT X DUREE DES DEPARTS

DUREE DES DEPARTS = HEURE FIN DE COMPETITION — HEURE 1er DEPART — DUREE TOUR

$$\textbf{Durée des départs} = \frac{\text{Nombre de compétiteurs}}{\text{Débit}} = \frac{138}{18} = 7\text{h}30$$

Heure du 1er départ =

(Heure fin de compétition)	moins	(Durée du tour)	moins	(Durée des départs)
19h00	moins	4h15	moins	7h30
		Soit 7h15		

Le 1er départ sera fixé à 7h15.

2. Détermination du nombre de joueurs admissibles dans une compétition

Données :

départ en 3 balles toutes les 10 min
1er départ : 8 heures (ouverture du Club)
fin de la compétition : 19h30 (remise des prix)

Combien peut-on admettre de compétiteurs ?

CAPACITE = DEBIT X DUREE DES DEPARTS

DUREE DES DEPARTS = HEURE FIN DE COMPETITION — HEURE 1er DEPART — DUREE TOUR

Durée des départs =

(Heure fin de compétition)	moins	(heure 1er départ)	moins	(Durée du tour)
19h30	moins	8h	moins	4h15
		Soit 7h15		

Capacité =
= (Débit) X (Durée des départs)
= 18 X 7h15
= 132 compétiteurs

Le nombre maximum de compétiteurs est de 132.

3. Départs simultanés aux Tees n°1 et 10

Données : départ en 3 balles toutes les 10 min
durée d'un tour 4h15 (2h08 pour 9 trous)
1er départ à 7h du matin
fin de la compétition à 21h (nuit à 21h30)

Comment organiser les départs aux Tees n° 1 et 10 ?

CAPACITE = DEBIT X DUREE DES DEPARTS

DUREE DES DEPARTS = HEURE FIN DE COMPETITION — HEURE 1er DEPART — DUREE TOUR

Heure du dernier départ possible
La compétition devant être terminée à 21h, le dernier départ possible aura lieu à 16h45
16h45 = 21h (heure de fin de compétition) - 4h15 (durée du tour).

La cadence de jeu étant de 2h08pour 9 trous, les joueurs partis à 7h du matin se présenteront aux Tees n°10 et 1 à 9 h du matin : 7h (heure du 1er départ) + 2h08 (durée de jeu pour 9 trous).

Il est donc possible de faire partir des joueurs de ces 2 Tees de 7h à 9h00 environ.
Les départs seront ensuite interrompus jusqu'au passage aux Tees n°10 et 1 des derniers joueurs de la première vague partis à 9h00 soit 11h00.
Il sera à nouveau possible de faire partir deux autres vagues de joueurs :
de 11h10 à 13h00 ; puis de 15h10 à 16h55.

Le schéma des départs sera donc le suivant :
de 7h00 à 9h00 : départ à chacun des Tees 1 et 10 de 12 groupes de 3 joueurs à un intervalle de 10 min
de 11h10 à 13h00 idem
de 15h10 à 16h55 idem

Nous ferons alors partir 12 groupes X 2 tees X 3 vagues = 72 groupes de 3 joueurs, soit 216 joueurs.

TIRAGE EN MATCH PLAY

Les joueurs sont disposés sur un tableau de progression. Leur place sur le tableau est déterminée :

- soit par tirage au sort, si la compétition n'a pas été précédée d'éliminatoires. Si le Comité désire faire figurer des têtes de série (2, 4 ou 8), elles devront être déterminées par leur index, le n°1 étant attribué au joueur du plus bas index, et ainsi de suite.

- soit par ordre du classement établi à la suite d'un éliminatoire. Les joueurs sont disposés sur le tableau selon leur ordre de classement, après départage des joueurs ex aequo.

En général, la règle de départage employée est celle des 18, 9, 6, 3 et le dernier trou. Si l'égalité subsiste, les scores, trou par trou, en remontant (17ème, 16ème, 15ème, 14ème, 13ème , 12ème etc...) seront comparés.

En revanche, dans le cas d'un éliminatoire se terminant par un play-off pour la première et/ou les dernières places qualificatives, le n°1 sera attribué au vainqueur du play-off, les autres numéros de places seront attribués entre les joueurs qualifiés en faisant le départage sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier tour.

Dans le cas où le tableau de progression comprend un nombre de participants N inférieur à 32, les joueurs occuperont sur ce tableau toutes les places de numéro inférieur ou égal à N. Les joueurs n'ayant pas d'adversaire au premier tour seront directement qualifiés pour le deuxième tour.

(Voir dans le chapitre 1.3 "Documents d'organisation pour une épreuve fédérale" les tableaux de progression pour 32, 16 et 8 qualifiés).

3.5 CARTES DE SCORE

3.5.1 QUE DOIT COMPORTER UNE CARTE DE SCORE ?

Voici les éléments qui doivent figurer sur une carte de score distribuée dans un Club :

Le Par

Afin de s'adapter au mieux à la méthode Européenne de handicapping, il est recommandé de faire apparaître sur la carte le Par de chacun des trous, ainsi que le **Par total**.

Les coups reçus

Ils indiquent **l'ordre de difficulté** des trous de 1 (le plus difficile) à 18 (le plus facile) (voir 6.1-4)

Les S.S.S et les SLOPES

Il y en a autant que de repères et au moins deux par parcours.

Ne figurent que les S.S.S et les Slopes fixés par la CSSN.
Le S.S.S. comporte une décimale et le Slope est un nombre entier.
<u>Ils doivent</u> tous deux figurer sur la carte de score.

Les repères et distances

Les emplacements d'où ont été mesurés les trous doivent comporter des repères <u>fixes</u>

La codification suivante est employée :

Repère 1 : Dits "Super back-tees", les marques noires peuvent y être implantées.
La plupart des terrains n'ont pas ce type de repère. Certains terrains n'en comportent pas pour tous les trous ou bien ils ne sont jamais tous utilisés pour une compétition importante.
Repère 2 : Les marques blanches y sont le plus souvent implantées.
Repère 3 : Les marques jaunes y sont le plus souvent implantées.
Repère 4 : Les marques bleues y sont le plus souvent implantées.
Repère 5 : Les marques rouges y sont le plus souvent implantées.
Repère 6 : Les marques violettes y sont le plus souvent implantées.
Repère 7 : Les marques oranges y sont le plus souvent implantées.

Voir modèle de carte de score ci-après : parcours "ALBATROS" du Golf National

Les Règles Locales permanentes du parcours

Voir § 3.3-1

Carte de Score de "L'ALBATROS" du Golf National

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Mètres	383	192	510	445	370	348	440	190	541	3419	343	163	396	379	544	373	162	438	431	3230	6649
Mètres	353	171	475	399	351	328	418	178	529	3202	321	153	375	351	497	342	151	424	408	3043	6245
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	4	35	71
Mètres	318	141	456	385	338	295	411	149	499	3013	298	132	337	339	437	345	137	405	411	2841	5854
Mètres	287	130	437	355	291	284	359	147	405	2697	286	125	304	311	370	320	112	329	392	2549	5246
Mètres	273	120	406	338	281	280	346	134	398	2578	279	112	304	299	361	301	112	321	370	2460	5038
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	72
Coups reçus	4	6	12	8	16	18	2	14	10		9	17	7	3	11	1	13	5	15		
Score du marqueur																					

Pour le respect du parcours et des autres joueurs, merci de relever vos pitchs, de ratisser les bunkers et de respecter les temps de jeu.

3.5.2 PREPARATION D'UNE CARTE DE SCORE

Le Comité devrait remettre aux joueurs une carte de score en y faisant figurer :

- le nom et prénom du joueur, ou des joueurs composant un Camp ;
- la date de la compétition.

Dans le cas de compétition avec un classement en net, il fera aussi figurer :

- l'index du joueur ou du Camp ;
- le handicap de jeu du joueur ou du Camp.

Il est souhaitable cependant d'y rajouter les éléments suivants :

- le nom de l'épreuve ;
- la formule de jeu ;
- le repère de départ ;
- la série du joueur ou du Camp ;
- le numéro du tour joué, si l'épreuve comporte plusieurs tours ;
- Les coups reçus trou par trou.

La carte de score doit permettre l'inscription sur chaque trou du SCORE BRUT du joueur.

Elle peut être d'un modèle tel que celui donné à la page suivante.

Sur ce modèle, on notera que les Scratch Score Standard Messieurs et Dames ont été indiqués pour les longueurs du terrain mesurées à partir des différents repères fixes.

ffgolf®

Scramble de l'association sportive (Scramble Stableford)

Tour 1/1 13/01/2016

(FFG) L'Albatros - Départ : Trou 8 à 10h00

ROLEX

Team
1. Céline AUBERT
2. Julien LACAGNE
3. Jean-Sébastien DUPUIS
4. Etienne KERREC

LEGOLFNATIONAL	Idx 12,4	Rep. Rouge	SSS 75,3	Slope 146
ILE DE FRANCE	Idx 18,4	Rep. Jaune	SSS 73,2	Slope 145
GUERVILLE	Idx 33,0	Rep. Jaune	SSS 73,2	Slope 145
BRETAGNE	Idx 54	Rep. Jaune	SSS 73,2	Slope 145

Team-Hcp: 15

N°1	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Blanc	347	168	481	398	351	329	391	182	527	3174	319	155	374	351	508	367	147	425	455	3101	6275
Jaune	316	162	443	382	336	299	371	172	497	2978	300	133	340	334	442	347	134	400	434	2864	5842
Bleu	288	137	407	357	295	278	350	149	403	2664	286	124	310	310	387	321	109	333	418	2598	5262
Rouge	272	120	401	335	283	278	336	134	398	2557	280	115	307	296	375	302	106	321	397	2499	5056
Hcp	4	6	12	8	16	18	2	14	10		9	17	7	3	11	1	13	5	15		
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	72
Team Score	1	1	1	1			1	1	1		1		1	1	1	1	1	1	1		15
								Départ													
Fin du trou à	13h00	13h15	13h30	13h45	14h00	14h15	14h30	10h15	10h30		10h45	11h00	11h15	11h30	11h45	12h00	12h15	12h30	12h45		

Signatures Joueur et Marqueur

ffgolf

Coupe du président (Simple Stableford)

Tour 1 - 13 janvier 2016 -

(FFG) L'Albatros - Départ : Trou 3 à 09h00

ROLEX

1. Céline AUBERT

(LEGOLFNATIONAL)

Index 18,4 | Série 1 | Rep. Bleu | SSS 76,6 | Slope 150 | **Hcp de Jeu : 29**

N°2	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Aller	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Retour	Total
Dist. joueur	288	137	407	357	295	278	350	149	403	2664	286	124	310	310	387	321	109	333	418	2598	5262
Noir	376	187	508	444	371	347	443	191	542	3409	341	165	399	376	553	367	158	435	455	3253	6662
Blanc	347	168	481	398	351	329	391	182	527	3174	319	155	374	351	508	367	147	425	455	3101	6275
Jaune	316	162	443	382	336	299	371	172	497	2978	300	133	340	334	442	347	134	400	434	2864	5842
Bleu	288	137	407	357	295	278	350	149	403	2664	286	124	310	310	387	321	109	333	418	2598	5262
Rouge	272	120	401	335	283	278	336	134	358	2557	280	115	307	296	375	302	106	321	397	2499	5056
Hcp	4	6	12	8	16	18	2	14	10		9	17	7	3	11	1	13	5	15		
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	36	4	3	4	4	5	4	3	4	5	36	72
Score C AUBERT	2	2	1 Départ	2	1	1	2	1	2		2	1	2	2	2	2	1	2	1		29
Fin du trou à	12h58	13h12	09h14	09h28	09h42	09h56	10h10	10h24	10h38		10h52	11h06	11h20	11h34	11h48	12h02	12h16	12h30	12h44		

Signatures Joueur et Marqueur

3.6 MARQUES DE DEPARTS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3.6.1 EMPLACEMENT DES MARQUES DE DEPARTS

Les marques de départs devront, autant que possible, être **changées chaque jour de compétition**. Il est préférable d'effectuer ce changement le matin de la compétition, de façon à tenir compte pour leur emplacement des conditions atmosphériques du jour, en particulier de la force et de la direction du vent et de la position des drapeaux.

Les marques de départ devraient dans la mesure du possible, être placées **à proximité d'un repère fixe**, le repère choisi étant le même pour tous les trous. Afin que la longueur effectivement jouée pour la totalité du parcours ne soit pas trop différente de celle correspondant au repère fixe choisi ayant servi au calcul du SSS et du Slope, le responsable de l'emplacement des marques de départ devrait veiller à moyenner les emplacements choisis par rapport au repère fixe, les marques situées en avant des repères étant compensées par des marques placées en arrière des repères.

3.6.2 MARQUES DE DEPARTS ET SERIES

Dans le cas d'une compétition comprenant plusieurs séries, on peut faire partir chaque série de marques différentes. Dans ce cas, il doit y avoir un classement Brut par Série. **En effet, il ne peut y avoir de classement unique lorsque, à sexe identique, les joueurs partent de marques différentes. En revanche, il est possible de constituer un classement en net en cumulant les séries même si elles n'ont pas été jouées des mêmes repères.**

DANS UNE MEME SERIE, IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES COMPETITEURS PARTENT DES MEMES MARQUES QUEL QUE SOIT LEUR INDEX.
Par exemple dans une compétition comportant une série de 0 à 18,4 pour les Messieurs, il ne faut pas faire partir les joueurs d'index 0,0 à 11,4 des repères 2 et les joueurs d'index 11,5 à 18,4 des repères 3.

Dans tous les cas le SSS et le Slope correspondent à ceux du repère fixe réellement joué.

3.6.3 MARQUES DE DEPARTS ET CATEGORIES D'AGE

DANS UNE MEME SERIE, IL EST IMPERATIF QUE TOUS LES COMPETITEURS PARTENT DES MEMES MARQUES QUEL QUE SOIT LEUR AGE. Faute d'une série et donc d'un classement spécifique, il n'y a pas de marques spécifiques en fonction de l'âge.
C'est ainsi que les jeunes ne peuvent bénéficier de marques de départ spécifiques si aucun classement particulier n'est prévu pour eux ; ils doivent alors prendre le départ des marques correspondant à la série à laquelle ils appartiennent en raison de leur index. Il en va de même pour les seniors.
La ffgolf recommande toutefois que la définition des séries prenne en compte l'âge et le niveau de jeu des participants.

Dans tous les cas le SSS et le Slope correspondent à ceux du repère fixe de la zone de départ réellement jouée.

Exemple : lors d'une compétition, le Comité a prévu une série réservée aux seniors Messieurs, et a décidé de les faire partir des repères fixes 4. Quelle que soit la couleur des marques qui seront placées à cet endroit, les seniors joueront donc en fonction du Slope et du SSS Messieurs des repères 4. Le gain en distance sera compensé par la diminution du SSS.

3.6.4 RECOMMANDATIONS DE LA LONGUEUR DES TERRAINS POUR LES JEUNES

Les organisateurs sont invités à tenir compte des conditions météorologiques, et en particulier des conditions de "roule", pour adapter les longueurs de terrain aux catégories d'âge.

Distances préconisées pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Jeunes (Grands Prix Jeunes et phases de qualification du Championnat de France des Jeunes) :

Minimes			Benjamins			U12		
Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles
1	115	100	1	110	90	1	95	80
2	140	115	2	130	110	2	115	100
1	160	135	1	150	125	1	130	115
2	290	245	2	270	225	2	235	205
3	340	290	3	320	270	3	285	250
4	370	310	4	340	290	4	305	265
1	390	330	1	360	305	1	320	280
2	435	370	2	410	340	2	360	310
2	525	450	2	490	410	2	435	380
18	**5945**	**5035**	**18**	**5540**	**4660**	**18**	**4910**	**4275**

Ces distances sont indicatives et sont à moduler en fonction des particularités de chaque terrain.

Ces configurations de terrain ne permettront la gestion des index qu'après enregistrement auprès de la CSSN.
F

Distances recommandées pour la pratique compétitive des jeunes joueurs en Club :

U10			U8		
Nbre Trous	Garçons	Filles	Nbre Trous	Garçons	Filles
1	85	75	1	75	60
2	105	85	1	105	85
1	120	100	1	185	155
2	210	180	1	225	190
3	255	220	1	240	200
4	270	230	1	255	210
1	290	245	1	260	220
2	320	275	1	285	235
2	390	330	1	345	285
18	**4390**	**3740**	**9**	**1975**	**1640**

Ces configurations de terrain ne sont prévues que pour permettre aux jeunes joueurs en Club de se confronter entre eux et ne doivent être utilisées pour gérer les index que si la distance effectivement jouée correspond à un repère homologué.

3.6.5 POSITIONNEMENT DES MARQUES SUR LE TERTRE DE DEPART

Voir aussi § 2.2-4 Emplacement des repères les plus en arrière

3.6.6 RECOMMANDATIONS DES REPERES DE JEU POUR LA PRATIQUE LOISIR OU SPORTIVE

Que ce soit pour une pratique en compétition ou en loisir, les clubs peuvent proposer aux joueurs un parcours adapté à leur longueur de mise en jeux OU à leur index.

Adultes (17 ans et plus)	
Repères de jeu	Niveau de jeu
	Messieurs 0 - 11.4
	Messieurs 11.5 - 26.4
	Messieurs 26.5 - 36 / Dames 0 - 15.4
	Messieurs 37 - 45 / Dames 15.5 - 36
	Messieurs 46 - 53 / Dames 37 - 53
	Messieurs Non-classés / Dames Non-classées

Jeunes filles (moins de 17 ans)					
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu				
0 - 10	de NC à 37		36 et moins		
11 - 12	de NC à 37		36 et moins		
13 - 14	de NC à 45		de 44 à 24	de 23.9 à 6	5.9 et -
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 10	9.9 et -	

Jeunes garçons (moins de 17 ans)						
Âge	Repères de jeu / Niveau de jeu					
0 - 10	de NC à 37		36 et moins			
11 - 12	de NC à 37		de 36 à 20	de 19.9 à 12	11.9 et -	
13 - 14	de NC à 50	de 49 à 37	de 36 à 30	de 29.9 à 14	13.9 et -	
15 - 16	de NC à 50	de 49 à 45	de 44 à 37	de 36 à 20	de 19.9 à 8	7.9 et -

<u>Nouvelle pratique d'organisation d'une compétition :</u>

Lorsqu'un participant s'inscrit à une compétition, il choisit lui-même sa couleur de départ, quel que soit son index, son sexe et son âge.
La remise des prix de la compétition pourra ainsi être réalisée en fonction des repères de départ (les séries seront donc remplacées par les couleurs de départ) et le classement NET sera privilégié.

3.7 EMPLACEMENT DES DRAPEAUX

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

3.7.1 EMPLACEMENTS DES TROUS

Le choix de l'emplacement des trous est une partie importante de la préparation d'une compétition.

Il est souhaitable de tenir compte des recommandations suivantes :

- changer les trous le matin d'une compétition et tous les jours d'une compétition se déroulant sur plusieurs tours.
- varier la position des trous sur les 18 trous du parcours si le dessin des greens le permet, en utilisant un mélange des positions d'une part, droite gauche, et d'autre part, avant, arrière et milieu.
- varier aussi leurs positions en utilisant un mélange de positions faciles, moyennes, difficiles.
- prendre en compte le champ des joueurs.

Pour déterminer la **difficulté d'une position**, il faut prendre en compte 5 critères :

- la vitesse du green ;
- la pente du green autour du trou ;
- la position du trou par rapport aux difficultés qui entourent le green ;
- le club avec lequel le green est normalement attaqué ;
- le fait que les greens pitchent ou non.

Il est enfin souhaitable d'appliquer la **règle des 3 X 3** qui recommande de mettre un trou :

- pas à moins de 3 pas du bord du green ;
- pas à moins de 3 pas d'un trou récent ;
- pas à moins de 3 pas d'une cassure importante du green (greens multi plateaux).

N'oubliez pas qu'il est très facile de trouver des positions de drapeaux "difficiles", mais qu'il est beaucoup plus difficile de trouver des positions "moyennes" ou "faciles".
Ne cédez pas trop souvent à la facilité !

De plus, si dans le sens de la ligne de plus grande pente, une balle est juste mise en mouvement à 2 mètres au-dessus du trou, elle ne devrait pas s'arrêter à plus d'un mètre de l'autre côté du trou.

3.7.2 INDICATION DE LA POSITION DES DRAPEAUX

L'indication aux joueurs de la position des trous peut être faite de deux manières principales :

- la méthode dite ALPHANUMERIQUE
- la méthode SCHEMATIQUE

Les documents donnant la position des drapeaux sont en général affichés au départ et devraient être remis aux joueurs avec leur carte de score.

METHODE ALPHANUMERIQUE

En utilisant au plus deux nombres et une lettre, elle permet de localiser un trou sur un green et de l'indiquer sur une carte de score manuellement ou au travers de l'imprimante pour les Clubs informatisés.

Le premier nombre donne la "profondeur" par rapport à l'entrée du green le long de la ligne de jeu pour l'attaque du green, le second précise l'éloignement du trou par rapport au bord du green le plus proche, cette distance étant calculée perpendiculairement par rapport à l'axe de jeu.

La lettre, G ou D, précise le côté du bord du green évoqué ci-dessus selon que ce bord le plus proche se trouve à Gauche ou à Droite du drapeau. Lorsque le drapeau est équidistant des 2 bords, on utilise la lettre C (pour Centre).

Dans les tournois importants, la profondeur par rapport à l'entrée de green est calculée par rapport à un repère qui matérialise cette entrée et qui est tracé sur le sol sous la forme d'un « T ». Ce T sera placé au point le plus avancé du green par rapport à l'axe de jeu. Si ce point est trop excentré par rapport au cheminement normal des joueurs ou se trouve immédiatement derrière un bunker ou une zone à pénalité, le rendant difficilement visible, le T sera alors tracé sur la tangente par rapport au point d'entrée du green en respectant l'axe de jeu et placé dans une position plus visible qui pourra, de ce fait, être située un peu en avant de la bordure du green

Drapeau mesuré à 23-8D

Drapeau mesuré à 31-7G

Lorsque le drapeau est positionné au centre, il est souhaitable de ne pas indiquer simplement C mais d'indiquer également la distance latérale par rapport au bord du green. Cette indication permet au joueur de savoir de combien de mètres il dispose pour jouer à côté du drapeau, tout en faisant tomber sa balle sur le green.

Dans la figure ci-dessus les drapeaux placés en X et Y sont tous deux au centre du green mais ils seront annoncés comme étant latéralement 5C pour X et 11C pour Y.

METHODE SCHEMATIQUE

Elle consiste à faire figurer le trou sur un green schématisé par un cercle découpé en plusieurs parties.

La position peut être matérialisée par la simple indication du numéro du trou située à l'emplacement du drapeau considéré par rapport à l'ensemble du green *(voir figure ci-dessous).*

Une telle méthode permet de visualiser très rapidement si les positions choisies sont équilibrées en termes de placement à gauche/droite du green et d'entrée/fond de green.

On peut aussi combiner les méthodes schématiques et alphanumériques.

3.7.3 MESURE DE LA VITESSE DES GREENS - MODE D'EMPLOI DU GREENVITE

Matériel nécessaire :
- le greenvite
- 3 balles de golf
- 3 tees ou marqueurs

1) Choisissez une partie du green relativement plane et représentative de la zone d'implantation d'un drapeau.

2) Marquez, avec un tee ou un marqueur, un point (ici A) qui servira d'origine de la mesure. Immédiatement à côté de ce point, posez l'extrémité du greenvite sur lequel vous placez l'une des balles dans l'encoche prévue à cet effet (face en "v" vers le haut").
Levez lentement et régulièrement l'autre extrémité du greenvite jusqu'à ce que la balle quitte son encoche et roule vers le green.
Interrompez alors votre mouvement de lever.
Recommencez l'opération, du même endroit avec les deux autres balles.

3) En principe, si les conditions ont été régulières (élévation du greenvite identique pour les 3 lancers, surface de roulement régulière...), les 3 balles se trouveront à moins de 20 à 25 cm les unes des autres.
Marquez alors avec un tee ou un marqueur le point d'arrêt moyen de ces 3 balles (ici B).
Mesurez avec le greenvite, qui est gradué de 20 cm en 20 cm, la distance qui sépare les points A et B et notez là.

4) Depuis le point B, renouvelez les 3 lancers en sens inverse (vers le point A) et marquez le nouveau point moyen (point C).
Mesurez et notez la distance séparant les points B et C.

La "vitesse" du green est la demi-somme des deux longueurs mesurées :

$$\frac{AB + BC}{2} = \text{Vitesse du green}$$

NOTE : Il est important de ne pas oublier que le greenvite n'est qu'un outil permettant de mesurer l'une des caractéristiques d'un green : sa capacité à faire rouler la balle, généralement exprimée en "vitesse" ou "rapidité". Les responsables de terrain ont aussi d'autres éléments à surveiller, éléments qui peuvent influencer le comportement des greens (végétation, maladies, aspect...).
Le greenvite doit permettre de mesurer les effets de traitements ou préparations et d'amener 3 à 4 fois par an, les greens à une rapidité en harmonie avec la compétition disputée.

3.8 DEPARTS, CADENCE DE JEU ET INTERRUPTION DE JEU

3.8.1 DEPARTS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

A proximité du départ, les joueurs doivent avoir la possibilité de consulter l'heure « officielle » faisant foi en cas de contestation.

Il est important de donner le départ de chaque groupe à l'heure prévue sauf conditions exceptionnelles (brouillard, orage, etc.). Dans toute la mesure du possible, le départ devrait être assuré par un starter.

La Fédération préconise des départs toutes les 11 minutes pour des parties en 3 balles (il faut éviter les départs en 4 balles).

Tout joueur en retard à son heure de départ doit être sanctionné ou disqualifié (voir Règle 5.3).

Un joueur seul ne doit pas remplacer un joueur absent du groupe suivant.

Il est recommandé d'avoir au départ, ou au Secrétariat si celui-ci est proche, un "tableau officiel" ou les joueurs pourront consulter le règlement, les heures de départs et toutes modifications ou informations complémentaires éventuelles. En cas de litige, seul ce tableau fera foi.
Sur ce tableau seront affichés au moins :

- le règlement de la compétition
- les heures de départ de la compétition
- les Règles Locales permanentes et occasionnelles
- les résultats de la compétition

3.8.2 CADENCE DE JEU

Pour plus de détails voir § 1.2-2-4 et Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Le bon déroulement d'une compétition nécessite le maintien d'une cadence de jeu normale (voir durée du tour en fonction de la composition des groupes).
Pour maintenir une telle cadence, voici quelques conseils pratiques :

- Avoir un intervalle des départs qui permet, dans des conditions normales de jeu, d'éviter la création de files d'attente sur certains trous, autrement dit qui permet un déroulement fluide ;

- Veiller à ce que les équipes partant en tête, jouent à bonne cadence. Pour cela, composer les premiers groupes, autant que possible, de joueurs dont la réputation est de jouer rapidement ;

- Avoir un ou plusieurs Commissaires de terrain dont le rôle sera de faire des observations aux groupes en retard ;

- Eduquer vos joueurs : il est en effet possible grâce à une bonne éducation « d'exécuter vos coups en prenant votre temps et de faire le reste rapidement », par exemple :
  - marcher à bonne cadence ;
  - se préparer à jouer son coup pendant qu'un autre joueur joue et cela sans le gêner ;
  - marquer la carte de score en arrivant au départ du trou suivant ;
  - autour des greens, poser son matériel de façon à ne pas avoir à revenir en arrière après avoir putté ;
  - quitter rapidement le green dès la fin du trou
  - **Ne pas hésiter à sanctionner les joueurs lents** (voir Règle 5.6)

3.8.3 INTEMPERIES ET INTERRUPTION DE JEU

Voir §1.2.2-5 et Guide officiel – Procédures pour le Comité, disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

Chaque Club doit définir et afficher un plan d'évacuation du terrain qui pourra servir notamment en cas de situation dangereuse (orage...).

3.8.4 ORGANISATION DES DEPARTS

Considérations générales sur les horaires de départ

Une attention particulière doit être portée à la détermination de l'horaire de départ de la première et de la dernière partie, ou des premières et dernières parties si l'on organise des départs simultanés depuis deux tees différents.
Le point crucial à prendre en compte est l'heure à laquelle la nuit ou la pénombre obligeront à interrompre le jeu, car cette heure détermine l'heure maximale à laquelle pourra partir la dernière partie pour avoir le temps de terminer son tour.
Heure maximale de départ dernière partie = Heure d'interruption – Durée du Tour
Exemple : si la nuit tombe à 19 h et que l'on a prévu une cadence de jeu de 4h 30, la dernière partie ne pourra pas s'élancer **après** 19h - 4h30 soit 14h30.

Remarque 1: cette heure d'interruption n'est pas forcément l'heure de la tombée de la nuit. Des considérations autres, organisation de la remise des prix par exemple, doivent être prises en compte. Par exemple s'il est impératif que la remise des prix se déroule à 18h, l'heure d'interruption devra être fixée à 17h 45.

Remarque 2 : il est conseillé aux Comités de prendre une certaine marge : des départs peuvent prendre du retard (recherche de balles au Trou N°1 obligeant les compétiteurs des parties suivantes à attendre pour partir, brouillard matinal obligeant à différer les départs, …).

Dans cette optique une marge de 30 minutes semble être un minimum à recommander. Cette marge devrait même être, si possible, bien plus importante si l'on prévoit que des orages sont susceptibles d'interrompre le jeu en cours de journée et qu'il faille à tout prix terminer le tour le jour même.
Dans le cas de notre exemple, on fixera donc l'heure d'arrêt du jeu à 18h30 ce qui donnera une heure de départ maximale de 14h pour la ou les dernières parties.

Une fois l'heure de départ de la dernière partie fixée, le nombre de parties et l'intervalle de temps entre les parties permettront de déterminer l'heure de départ de la première partie. Mais attention, cette heure doit être réaliste ! On ne pourra organiser un départ à 7h 15 si le jour se lève à 7h 30.
Il est également généralement admis que les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et practice avant leur premier départ. Cet échauffement et/ou ce practice doivent pouvoir être faits à la lumière du jour et, en conséquence, on a :

Heure minimale première partie = Heure de levée du jour + 45 minutes
Exemple : si le jour se lève à 7h 30, on ne pourra donc pas partir avant 8h 15.
Remarque : il importe de s'assurer que le travail de préparation de terrain puisse être planifié et réalisé en accord avec les horaires fixés, notamment lorsque l'on décide de partir simultanément de deux tees différents. Faute de temps et/ou de moyens matériels ou humains, le personnel de terrain ne pourra peut-être pas assurer une préparation de terrain satisfaisante si l'heure de départ fixée est trop matinale.

Si toutes ces contraintes ne peuvent être satisfaites (impossibilité de faire démarrer toutes les parties dans le temps disponible), il faudra alors envisager une réorganisation des départs permettant d'arriver à une solution satisfaisante : par exemple organiser un départ en deux vagues depuis deux tees alors que l'on avait prévu de ne partir que d'un seul tee, …..
Un Comité prévoyant et expérimenté aura bien sûr pris soin de limiter le nombre de compétiteurs participant à la compétition afin que face à tel ou tel problème, il lui soit toujours possible de mettre en œuvre une organisation des départs lui donnant le temps matériel de terminer le tour à moins bien sûr que des circonstances exceptionnelles ne l'en empêchent.

QUELQUES EXEMPLES D'ORGANISATIONS DE DEPART

Situation 1 : Départ d'un seul tee pour une compétition jouée sur au moins deux tours

Soit un champ de 96 joueurs inscrits à la compétition : il est conseillé de diviser les 96 joueurs en deux tableaux A et B de 48 joueurs chacun, soit 16 parties de 3 balles.
Le premier jour, les parties du tableau A partiront en premier et celles du tableau B ensuite. On inversera pour le lendemain en faisant partir en premier les parties du tableau B.

Exemple : en désignant par Ji le nom du ième compétiteur,

JOUR 1

HEURES DE DEPART	JOUEURS	TABLEAU
8h	J1 J2 J3	A
8h 10	J4 J5 J6	A
…	…	A
10h 30	J46 J47 J48	A
10h 40	J49 J50 J51	B
10H50	J52 J53 J54	B
……	……..	B
13H 10	J94 J95 J96	B

JOUR 2

HEURES DE DEPART	JOUEURS	TABLEAU
8h	J49 J50 J51	B
8h10	J52 J53 J54	B
…	…	B
10h 30	J94 J95 J96	B
10h40	J1 J2 J3	A
10h 50	J4 J5 J6	A
…	…	A
13h10	J46 J47 J48	A

Il est important de noter que l'ordre des parties à l'intérieur de chaque tableau ne devrait pas changer d'un jour à l'autre.

Situation 2 : Départ d'un seul tee pour le ou les jours après le cut.

La méthode LIFO : Last in - First Out (dernier entré - premier sorti)

Après le cut, les compétiteurs sont normalement affectés dans les parties du lendemain suivant leur score cumulé des jours précédents : les moins bons scores partant en premier et les meilleurs en dernier.
Très fréquemment les scores cumulés de plusieurs compétiteurs sont les mêmes et une méthode doit être adoptée pour établir la répartition des parties.
Lorsque les joueurs rendent leurs cartes, la personne en charge du recording inscrit leurs noms et leurs scores cumulés sur une feuille dite « feuille de recording ».
Pour simplifier, soit une compétition à 9 joueurs se déroulant sur 3 jours, cut après le deuxième jour pour ne retenir que 6 joueurs : parties de 3 balles. [83]

Supposons que le deuxième jour, après l'arrivée des deux premières parties, la feuille de recording se présente ainsi :

Score Cumulé	140	141	142	143	144	145	146	147
	Joueur N°3	Joueur N°5						Joueur N°2
		Joueur N°1		Joueur N°4				Joueur N°6

La dernière partie arrive à l'issue de laquelle les joueurs 7, 8 et 9 ont respectivement un score cumulé de 141, 142 et 146. Le recorder complètera sa feuille qui sera alors :

Score Cumulé	140	141	142	143	144	145	146	147
	Joueur N°3	Joueur N°5	Joueur N°8				Joueur N°9	Joueur N°2
		Joueur N°1		Joueur N°4				Joueur N° 6
		Joueur N°7						

Le cut pour les 6 meilleurs joueurs est donc établi à 143. La détermination des départs se fait en parcourant la feuille de départ des moins bons scores aux meilleurs. Les joueurs N°4 et N°8 joueront dans la première partie, celle qui partira le plus tôt, ils seront accompagnés par le joueur N°7. En effet celui-ci a le même score cumulé que les joueurs N°5 et N°1 mais sa carte a été enregistrée après celles des joueurs N°5 et N°1 et donc en dernier (Last In) pour ce score cumulé, il devra donc partir en premier (First Out). La dernière partie qui partira le plus tard sera composée des joueurs N°1, N°5 et N°3.

Situation 3 : Départs simultanés de deux tees après le cut :

Le U inversé

Si pour cause d'égalité à la dernière place qualificative, un nombre important de joueurs passent le cut, il peut être nécessaire d'organiser des départs simultanés depuis deux tees. Ceci se produit notamment lorsque l'on veut éviter une heure d'arrivée trop tardive des dernières parties.
Lors de cette organisation, le principe de base à respecter est que des joueurs ayant réalisé des scores cumulés similaires à l'issue des tours précédents doivent jouer dans des conditions similaires et donc à des horaires similaires.
Les parties sont divisées en deux tableaux, les parties dont les joueurs ont réalisé les meilleurs scores cumulés partent du tee N°1 et les parties dont les joueurs ont réalisé les moins bons scores cumulés partent du tee N°10.
Au tee N°1 : les joueurs aux moins bons scores cumulés partent en premier et les joueurs aux meilleurs scores cumulés partent en dernier.
Au tee N°10 : les joueurs aux meilleurs scores cumulés partent en premier et les joueurs aux moins bons scores cumulés partent en dernier.

Exemple :

Supposons que l'on doive organiser un départ depuis les tees N°1 et N°10 pour douze parties : les meilleurs scores cumulés ayant été réalisés par les joueurs de la partie N°12, puis par ceux de la partie N°11 et ainsi de suite jusqu'à la partie N°1 dont les joueurs présentent les moins bons scores cumulés.
On fera le tirage suivant :

Exemple de départs en **U** inversé

On voit ainsi que les joueurs des parties N° 6 et N°7 qui ont réalisé des scores similaires voire identiques jouent à la même heure, donc dans les mêmes conditions météorologiques.
La forme géométrique du tirage rappelle un **U** inversé d'où le nom du tirage.
Remarques :
Ce tirage est quelquefois simplement appelé tirage en **U.**

Il arrive que les deux tours joués après le cut se déroulent sur une seule journée. Ce peut être, soit par obligation car on n'a pu terminer les tours du cut que tardivement, soit parce que c'était un point de règlement prévu à l'origine. On ne pourra donc pas effectuer un nouveau tirage entre le tour du matin et le tour de l'après-midi. On prendra soin alors d'inverser les tableaux entre les deux tees de départ entre le matin et l'après-midi : les meilleures parties (celles jouant pour la victoire) partant au Tee N°10 le matin et au Tee N°1 l'après-midi pour finir comme le veut l'usage au green N°18.

Situation 4 : Départs simultanés de deux tees différents

Un nombre important de joueurs ou des contraintes liées au temps total de jeu disponible font qu'il n'est pas possible d'organiser le départ d'un seul tee et qu'il faut partir simultanément de deux tees différents.
Une première question à se poser est de savoir si l'on va faire partir les joueurs en une seule vague ou en deux vagues successives.

Une vague : on découpe l'ensemble des parties en deux tableaux A et B, les deux tableaux comportant un nombre égal de parties. Les parties du tableau A partent du tee N°1 et les parties du tableau B du tee N°10.

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau A	Parties du tableau B

ou

Deux vagues : on découpe l'ensemble des parties en quatre tableaux A, B, C et D, les quatre tableaux comprenant un nombre égal de parties. On fait tout d'abord partir simultanément les tableaux A et B respectivement des tees N°1 et N°10, puis ensuite on fait partir les tableaux C et D de ces mêmes tees.

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau A	Parties du tableau B
Après-Midi	Parties du tableau C	Parties du tableau D

La première vague est souvent appelée vague du matin (la *morning session* comme l'intitule le logiciel utilisé par le secteur professionnel de la FFGolfF) et la seconde vague se nomme vague de l'après-midi (*afternoon session*).
Une considération de bon sens est de se dire que les joueurs partant d'un tee devront trouver libre l'autre tee de départ lorsqu'ils auront effectué leurs 9 premiers trous et qu'il faut donc que les départs de cet autre tee soient terminés. Si l'on adopte une cadence moyenne de jeu de 4h 30 pour un tour (en partie à 3 balles), la première partie d'un tableau se présentera donc à l'autre tee après 2h15 de jeu, ce qui veut dire que la durée de départ d'une vague ne peut excéder 2h15. Il faut même ramener ce temps maximum à 2 heures car pour assurer la fluidité du jeu, il est souhaitable que la première partie du tee N°1 (resp. N°10) se présente au départ du tee N°10 (resp. N°1) alors que la dernière partie du tee N°10 (resp. N°1) se trouve sur le green du trou N°10 (resp. N°1) ou mieux même a terminé ce trou.
heures de départ équivalent à 120 minutes soit 13 départs en adoptant un intervalle de 10 minutes entre les parties.
13 départs permettent de faire partir 39 joueurs d'un tee donné. En conséquence si le champ à faire partir excède 78 joueurs, on ne pourra pas organiser un départ simultané de deux tees avec une seule vague et le départ devra être organisé en deux vagues.
De la même manière, pour pouvoir faire partir les vagues de l'après-midi, il faut que le dernier groupe du matin parti du tee N°1 (resp. N°10) ait terminé ses neufs premiers trous et ait quitté le tee N°10 (resp. N°1) ou mieux même ait terminé ce trou. En conséquence les départs de l'après-midi ne pourront se dérouler avant une heure qui est :

Heure départ a.m = Heure dernière partie matin + Durée de jeu pour 9 trous + 15min.

En pratique on sait bien que des parties peuvent jouer lentement ou que des retards au départ peuvent se produire. Afin de prendre de la marge il est conseillé de rajouter une demi-heure à l'heure de départ de l'après-midi ci-dessus calculée.
Bien que ce type de départ depuis deux tees différents puisse être organisé pour des compétitions se déroulant sur un seul jour, il est souhaitable pour des raisons d'équité (l'aller et le retour pouvant être de difficultés différentes) de ne l'adopter que pour des compétitions comprenant au minimum deux tours.
En conséquence les départs suivant devraient être établis :

Départs en une vague :

Jour 1

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau A	Parties du tableau B

Jour 2

TEE N°1	TEE N°10
Parties du tableau B	Parties du tableau A

Comme vu dans la situation 1, l'ordre des parties dans chacun des deux tableaux devrait être le même durant les deux jours.

Départs en deux vagues :

Jour 1

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau A	Parties du tableau B
Après-Midi	Parties du tableau C	Parties du tableau D

Jour 2

	TEE N°1	TEE N°10
Matin	Parties du tableau D	Parties du tableau C
Après-Midi	Parties du tableau B	Parties du tableau A

Les joueurs étant partis d'un tee lors de la session du premier jour partiront le lendemain lors de l'autre session depuis l'autre tee ; de même ceux partis le matin (resp. l'après-midi) partiront le lendemain l'après-midi (resp. le matin) : on croise ainsi les tableaux d'un jour à l'autre.
Comme vu dans la situation 1, l'ordre des parties dans chacun des quatre tableaux devrait être le même durant les deux jours.
Il est conseillé d'établir les 4 tableaux de manière équilibrée en termes d'index des joueurs composant ces tableaux.
Exemple de départ en deux vagues :
On a 120 compétiteurs à faire jouer en parties de 3 balles et on désire respecter un intervalle de 10 minutes entre les parties. On répartit les 120 compétiteurs en quatre tableaux de 30 joueurs soit 10 parties par tableau.

Jour 1

	TEE N°1		TEE N°10	
Matin	8h	J1 J2 J3	8h	J31 J32 J33
	8h10	J4 J5 J6	8h10	J34 J35 J36
	….		…	
	9h30	J28 J29 J30	9h30	J58 J59 J60
Après-midi	12h30	J61 J62 J63	12h30	J91 J92 J93
	12h40	J64 J65 J66	12h40	J94 J95 J96
	…		…	
	14h	J88 J89 J90	14h	J118 J119 J120

Jour 2

	TEE N°1		TEE N°10	
Matin	8h	J91 J92 J93	8h	J61 J62 J63
	8h10	J94 J95 J96	8h10	J64 J65 J66
	….		…	
	9h30	J118 J119 J120	9h30	J88 J89 J90
Après-midi	12h30	J31 J32 J33	12h30	J1 J2 J3
	12h40	J34 J35 J36	12h40	J4 J5 J6
	…		…	
	14h	J58 J59 J60	14h	J28 J29 J30

Avec une cadence de jeu de 2h15 pour jouer 9 trous, le premier groupe du matin parti au tee N°1 (resp. N°10) arrivera au tee N°10 (resp. N°1) à 10h15, heure à laquelle les départs de ce tee seront terminés depuis longtemps permettant ainsi une certaine fluidité du jeu.

De même le dernier groupe parti du tee N°1 (resp. N°10) aura quitté le tee N°10 (resp. N°1) à 11h45, ce qui permettra d'organiser sans retard le départ des vagues de l'après-midi, la marge prise étant de 45 minutes.

3.9 RESULTATS ET RECLAMATIONS

3.9.1 CONTROLE DES CARTES

La Règle 3.3 précise la responsabilité du joueur quant à l'exactitude des scores, trou par trou, portés sur sa carte et celle du Comité quant à l'addition du "trou par trou" et à l'application du handicap.

Un double contrôle des cartes doit être fait, l'un par le joueur avant de la signer et de la remettre au Comité, l'autre par le Comité. La meilleure méthode pour effectuer, dans de bonnes conditions ce double contrôle est :

- que les joueurs d'un groupe terminant la compétition fassent, ensemble, au secrétariat, le contrôle respectif de leur carte, clarifient entre eux, ou avec le Comité, tous les doutes, signent et contresignent leurs cartes et les remettent au Comité ;
- le Comité vérifiera alors, en présence des joueurs, les scores et leur enregistrement et, si besoin est, demandera aux joueurs des précisions.

Le Comité pourra ensuite procéder à l'addition des scores et à l'application du handicap permettant d'établir les classements bruts et nets.
Il sanctionnera éventuellement, en application de la Règle 3.3, tout joueur dont la carte comporte des inexactitudes.

Nous attirons l'attention des Comités d'épreuves sur deux points :

- en Stroke Play, en Stableford, en Score maximum et en Par / Bogey, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut ;
- en 4 balles, le score qui doit obligatoirement figurer à chaque trou est le score brut et de plus, sur chaque trou, on doit pouvoir identifier le joueur dont le score sera pris en compte.

Si les cartes qui sont remises ne comportent pas tous les éléments obligatoires, les joueurs ou les Camps concernés seront disqualifiés.

3.9.2 DEPARTAGE DES EX AEQUO

Il appartient au Comité, s'il l'a décidé dans les Règlements de l'épreuve, de départager les ex aequo. Il est tout à fait possible de conserver des ex aequo, mais la répartition des prix est alors délicate.

Si un départage est prévu, il peut l'être selon des formes différentes :

Soit sur les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou, il faut alors comparer les 18, 9, 6, 3 et le dernier trou.
Si l'égalité subsiste, il faut comparer les scores trou par trou en remontant (17ème, 16ème ,15ème, 14ème,13ème , 12ème etc...).

Soit en play-off "trou par trou" ; c'est-à-dire jusqu'à ce que l'un des Camps ait réalisé un meilleur score que l'autre sur un trou.
S'il s'agit d'un Match Play, le tour doit continuer ; en Match Play en net, le play-off se fait également en net en rendant les coups reçus prévus pour un tour.
S'il s'agit d'un Stroke Play, il faut le faire disputer dès la fin de la compétition soit dans l'ordre normal des trous en commençant au trou n°1, soit en faisant jouer uniquement les trous choisis et indiqués par le Comité.

3.9.3 RESOUDRE LES PROBLEMES DE REGLES - DECISIONS

Les problèmes de Règles doivent être résolus en application de la Règle 20.

Rappels importants :

R. 20.2a. Décision de l'arbitre :

Un joueur n'est pas autorisé à faire appel de la décision d'un arbitre auprès du Comité.

R. 20.2b. Décision du Comité :

Quand il n'y a pas d'arbitre pour prendre une décision ou qu'un arbitre soumet une décision au Comité :
• La décision sera prise par le Comité, et
• La décision du Comité est définitive. Le Comité, ou s'il n'en a pas été constitué la Commission Sportive du Club, peut soumettre le problème au Comité des Règles de la ffgolf qui, en cas de doute, soumettra la question au R&A.

Si le jeu s'est déroulé autrement qu'en conformité avec les Règles de Golf, le Comité des Règles de la Fédération Française de Golf ne rendra de décision sur aucune question.

Un licencié ne peut donc, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.
Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés.

Si la décision du Comité, ou s'il n'en a pas été constitué la Commission Sportive du Club, est contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, par le canal du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés, un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité ou de la Commission Sportive du Club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au Comité ou à la Commission Sportive du Club qui l'ont saisi.

4. TEXTES EN VIGUEUR 272

4.1 Le dopage et les golfeurs272

4.2 Paris sportifs en ligne 277

4.3 Données personnelles / Données sportives……278

4.4 Trousse non médicale 279

4.5 Règles & Décisions du Statut d'Amateur.....281

4.6 Certificat médical.....282

4. TEXTES EN VIGUEUR

4.1 LE DOPAGE ET LES GOLFEURS

La présentation ci-dessous, à vocation uniquement d'information, elle ne peut se substituer en aucun cas aux textes législatifs ou réglementaires en vigueur.

Par ailleurs certaines informations peuvent être modifiées ou supprimées en fonction des évolutions législatives sur ces sujets.

A ce titre, l'ordonnance n°2018-1178 du 19 décembre 2018 a substantiellement modifié le processus disciplinaire de lutte contre le dopage.

RÉFORME DU DROIT FRANCAIS EN MATIERE DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE – FICHE CNOSF

1. **Rappel législatif et règlementaire**

La compétence des fédérations sportives pour sanctionner disciplinairement des faits de dopage d'un de leurs licenciés, trouvait sa source dans la loi. Plus précisément, c'est l'article L 232-21 du Code du sport, modifié par l'Ordonnance n° 2015-1207 du 30 septembre 2015, qui constituait le fondement de cette compétence.

Les fédérations devaient appliquer le règlement disciplinaire de lutte contre le dopage porté par le Décret n° 2016-84 du 29 janvier 2016 relatif aux sanctions disciplinaires en matière de lutte contre le dopage.

La Loi du 26 mars 2018, relative à l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 à Paris, a autorisé le Gouvernement français à procéder par voie d'ordonnance pour prendre toutes mesures relevant du domaine de la loi en matière de lutte contre le dopage notamment en vue de renforcer l'efficacité de la procédure visant à imposer des sanctions (dans le respect du principe d'impartialité et ainsi de parfaire la transposition en droit interne des principes du Code mondial).

L'ordonnance du 11 juillet 2018 relative à la procédure disciplinaire devant l'AFLD et son décret d'application paru le 19 juillet 2018, qui est entré en vigueur le 1er septembre 2018, a ainsi consacré la **création d'une commission des sanctions** aux côtés du **collège**. **En conséquence, le Collège sera en charge des poursuites disciplinaires et la Commission des sanctions sera l'organe de jugement.**

2. **L'ordonnance visant à parfaire la transposition en droit interne des principes du code mondial antidopage**

L'ordonnance n° 2018-1178 du 19 décembre 2018, prise sur le fondement de la loi du 26 mars 2018, est relative aux mesures relevant du domaine de la loi nécessaires pour parfaire la transposition en droit interne des principes du code mondial antidopage.

Ainsi les objectifs de l'ordonnance sont :

- Améliorer l'efficacité de la lutte antidopage dans la perspective des Jeux de Paris en 2024 ;
- Et plus largement contribuer à l'harmonisation de la lutte contre le dopage dans le sport.

Les principales modifications par rapport à la situation antérieure sont :

- Distinction selon les profils de sportifs ;
- Redéfinition des infractions pour mieux correspondre aux violations incriminées par le Code mondial antidopage ;
- Précision de l'échelle des sanctions et des modalités y afférentes ;
- Révision du régime des Autorisations d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT) ;
- **Suppression de la compétence disciplinaire des fédérations nationales sportives en matière de dopage ;**

- Création d'une nouvelle procédure dite de composition administrative ;
- Intégration d'un droit à recours devant le Tribunal Arbitral du Sport dans le cadre de certaines procédures.

➢ **Définitions du sportif**

Le sportif soumis aux règles de la lutte contre le dopage est celui qui participe ou se prépare à :
- Soit à une manifestation sportive organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire ;
- Soit à une manifestation sportive donnant lieu à une remise de prix en argent ou en nature, alors même qu'elle n'est pas organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire ;
- Soit à une manifestation sportive internationale.

L'ordonnance vient compléter la notion de sportif, par la distinction entre sportif de niveau national et sportif de niveau international :

Est un **sportif de niveau national** au sens du présent titre toute personne concourant dans un sport au niveau national, selon la définition fixée par une délibération du collège de l'Agence française de lutte contre le dopage prenant en compte, notamment, son niveau sportif et la discipline sportive pratiquée et n'ayant pas la qualité de sportif international.

Est **un sportif de niveau international** au sens du présent titre, toute personne concourant dans un sport au niveau international, selon la définition qu'en donne chaque fédération mentionnée au 3° de l'article L. 230-2.

Ainsi, l'AFLD devra émettre une délibération permettant de définir plus précisément la catégorie nationale, tandis que pour le niveau international, c'est la fédération internationale qui détermine la catégorie.

Cette distinction est majeure puisqu'elle permet de distinguer d'une part la compétence de l'AFLD et d'autre part les voix de recours contre une décision du collège des sanctions de l'AFLD (cf. ci-après).

L'AFLD constitue chaque année un groupe cible de sportifs, tenus de fournir des renseignements précis et actualisés sur leur localisation et permettant la réalisation de contrôle parmi :
- Les sportifs inscrits sur la liste des sportifs de haut niveau ou sur la liste des sportifs Espoir, ou les sportifs ayant été inscrits sur une de ces listes au moins une année durant les trois dernières années ;
- Les sportifs professionnels licenciés des fédérations agréées ou ayant été professionnels au moins une année durant les trois dernières années ;
- Les sportifs qui ont fait l'objet d'une sanction disciplinaire sur le fondement des articles L. 232-9, L. 232-9-1, L. 232-9-2, L. 232-9-3, L. 232-10, L. 232-14-5 ou L. 232-17 lors des trois dernières années.

➢ **Redéfinition des agissements interdits, des contrôles et des analyses**

L'ordonnance réécrit des **définitions de comportements interdit et d'infractions aux règles antidopage** pour être en conformité avec le Code mondial antidopage. Cela concerne notamment :

- La distinction entre présence et usage d'une substance interdite ;
- La distinction entre possession et détention d'une substance interdite ;
- La prohibition de la soustraction au contrôle antidopage ;
- Le refus de se soumettre à un contrôle (acte intentionnel) ;
- Le fait de ne pas se soumettre au contrôle (acte non intentionnel) ;
- La violation de localisation : les éléments constitutifs (3 manquements sur une période de 12 mois consécutifs) de cette infraction sont dorénavant fixés par la loi ;
- La révision de l'infraction pour trafic.

A noter que l'AFLD peut dorénavant exercer ses missions de contrôle à l'étranger et faire réaliser l'analyse des prélèvements effectués par tout organisme dont la compétence pour effectuer des prélèvement est reconnue par l'Agence mondiale antidopage, à l'égard des sportifs de nationalités françaises, licenciés auprès de fédérations françaises agréées ou constituant le groupe cible, ainsi qu'à l'occasion d'une manifestation sportive organisée par une fédération agréée ou autorisée par une fédération délégataire.

Les analyses des prélèvements seront réalisées par tout laboratoire désigné et accrédité par l'AFLD.

- **Autorisation d'Usage à des fins Thérapeutiques (AUT)**

La *« raison médicale dûment justifiée »,* hors AUT, permettant jusqu'à présent de justifier *a posteriori* de l'usage ou la tentative d'usage de produits ou méthodes interdit est supprimée.

Dorénavant, les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques sont accordées par l'AFLD, après avis conforme d'un comité d'experts (3 médecins).

Une AUT prend effet à la date à laquelle elle est notifiée. Toutefois, une AUT peut prendre effet à une date antérieure, qu'elle mentionne :

- Si urgence médicale ou état pathologique aigu ;
- En raison de circonstances exceptionnelles, l'AFLD n'a pas statué dans le délai réglementaire ou le sportif n'a pas eu le temps ou les possibilités de soumettre sa demande d'AUT avant le prélèvement ;
- Si le sportif qui demande l'AUT n'est ni du niveau national ni du niveau international ;
- Dans le cas où l'agence considère, sous réserve d'avis conforme de l'Agence mondiale antidopage, qu'une telle autorisation d'usage à des fins thérapeutiques doit être accordée pour des motifs tenant à l'équité.

➢ **Nouvelle procédure disciplinaire de lutte contre le dopage**

L'ordonnance confie une compétence disciplinaire, en matière de lutte contre le dopage (humain ou animal), **exclusive à l'AFLD** :

- Pour les sportifs dit nationaux => compétence en application du Code du sport
- Pour les sportifs internationaux ou lors de manifestations internationales => compétence en tant que signataire du Code mondial antidopage

Intervention des fédérations : elles peuvent présenter leurs observations devant la Commission des sanctions de l'AFLD.

Au sein de l'AFLD :

- Le Collège : décide d'engager des sanctions
- La Commission des sanctions : conduit la procédure disciplinaire et prononce les mesures à l'encontre des auteurs et complices des violations des règles antidopage (VRAD).

Prescription de l'action disciplinaire : 10 ans à compter du jour du contrôle[3]. Pendant cette durée, l'AFLD peut réaliser de nouveau examen sur les échantillons dont elle a la garde. Cette prescription s'interrompt dès lors qu'il y a une instruction ou une poursuite.

Voies de recours :

Pour les athlètes nationaux :
Parties pouvant exercer un droit de recours de pleine juridiction devant le Conseil d'Etat :
L'intéressé ;
Le Président de l'AFLD ;
La fédération internationale compétente ;
L'agence mondiale antidopage ;
L'organisation nationale antidopage du pays où réside l'intéressé ou dont il est ressortissant ;
Le CIO ;
Le CIP.

Le recours possible en cas de :
− Décision prise par la Commission des sanctions en cas de refus de la composition administrative ou en cas de procédure plus classique ;
− Décision de validation du Collège et d'homologation de la Commission des sanctions en cas d'accord conclu suite à une composition administrative.

Pour les athlètes internationaux : Le seul recours contre les actes de l'AFLD pris en application de sa fonction de signataire du Code mondial antidopage, est un recours devant le Tribunal Arbitral du Sport.

➢ **La composition administrative = la renonciation à l'audience[6]**

Cette procédure permet à la personne mise en cause de **conclure un accord** avec l'AFLD pour reconnaitre l'infraction commise et en accepter les conséquences disciplinaires. L'accord est soumis au Collège pour validation puis à la Commission des sanctions pour homologation.

➢ **Les sanctions administratives, mesures conservatoires et autres conséquences**

En cas de violation des règles antidopage, **différents types de mesures peuvent être prises**[7] telles que :

- Interdiction temporaire ou définitive
- Sanction pécuniaire
- Publication nominative de la décision par la Commission des sanctions (sauf pour les mineurs)
- Publication nominative de l'accord homologué par la Commission des sanctions au terme de la composition administrative (sauf pour les mineurs)
- Suspension provisoire
- Annulation des résultats (sur une manifestation ou bien sur l'ensemble des résultats individuels entre la date de commission de l'infraction et celle de notification de la suspension provisoire ou de la sanction, ainsi éventuellement que ceux obtenus en méconnaissance des dispositions relatives à l'information de l'AFLD en cas de reprise de la compétition après un arrêt de la compétition pour un sportif du groupe cible ; ou d'une sanction déjà prononcée ainsi que dans certains cas des résultats remontant à la première infraction).

Les fédérations ou les organisateurs compétents ont la possibilité de prendre des mesures appropriées, voire d'annuler les résultats dans certaines hypothèses (ex. sport collectif, séries d'épreuves au cours d'une manifestation sportive).

La détermination de la **durée des sanctions**, procédure complexe, a été transposée fidèlement du Code mondial notamment sur :

- Les durées d'interdiction applicables pour chaque infraction
- Les mécanismes applicables pour la détermination précise de ces durées
- Les limites de réduction
- Les durées d'interdictions applicables aux complices.

A noter que la transposition en matière **d'aide substantielle** (y compris en cas de composition administrative) a été confortée afin de permettre à la personne qui aide à la découverte de faits de dopage de bénéficier sous condition de sursis à exécution de sa sanction.

L'ordonnance crée une possibilité de **prise d'effet rétroactive des sanctions** à la date de la notification, pouvant aller jusqu'à la date de l'infraction dès lors que la durée est inférieure ou égale à la moitié de la durée de l'interdiction prononcée. Cette rétroactivité de la sanction est possible dans 2 hypothèses :

- Si la procédure est en retard, non imputable à l'intéressé avec une prise de décision dans un délai non raisonnable ;

- Si aveux rapides de l'intéressé et qu'une réduction de durée n'est pas consentie sur ce motif lors de la composition administrative.

La **récidive** s'entend comme une nouvelle infraction après que l'existence d'une première ait déjà été notifiée (et non plus après la décision de sanction de la première infraction).

L'AFLD peut reconnaître des décisions prises par d'une part par des organismes signataires du Code mondial et d'autre part par des organismes non-signataires du Code mondial antidopage dès lors que leurs règles sont compatibles.

L'ordonnance complète également le dispositif pénal prévu en matière de lutte contre le dopage.

AUTORISATION PARENTALE : PRÉLÈVEMENT NÉCESSITANT UNE TECHNIQUE INVASIVE LORS D'UN CONTRÔLE ANTIDOPAGE CONCERNANT LES MINEURS OU LES MAJEURS PROTÉGÉS
(En application de l'article R. 232-52 du code du sport)

Je soussigné(e) (Nom Prénom) : ……..

Agissant en qualité de père, mère ou **représentant légal de l'enfant mineur ou du majeur protégé** :
(Nom Prénom de l'enfant) :

……

Autorise tout préleveur, agréé par l'Agence Française de lutte contre le dopage ou missionné par la fédération internationale, dûment mandaté à cet effet, à procéder à tout prélèvement nécessitant une technique invasive (prise de sang, prélèvement de phanères) lors d'un contrôle antidopage sur l'enfant mineur ou le majeur protégé :
(Nom et Prénom de l'enfant) :

…….....

Ce document devra être présenté au préleveur lors d'un contrôle antidopage invasif.
Il est valable pour la saison sportive 2021

Fait à ……., le ……
Signature :

« Article R. 232-52 du code du sport:
Si le sportif contrôlé est un mineur, tout prélèvement nécessitant une technique invasive ne peut être effectué qu'au vu, outre de l'autorisation de l'intéressé lui-même, d'une autorisation écrite de la ou des personnes investies de l'autorité parentale remise lors de la prise ou du renouvellement de la licence. Si le sportif contrôlé est un majeur protégé et que la réalisation d'un tel prélèvement entre dans les catégories d'actes pour lesquelles l'intéressé bénéficie de l'assistance de la personne chargée de sa protection dans les conditions de l'article 459 du code civil, ce prélèvement ne peut être réalisé qu'au vu d'une autorisation écrite de cette personne remise dans les mêmes conditions. L'absence d'autorisation est constitutive d'une soustraction au prélèvement d'un échantillon au sens du 1° de l'article L. 232-9-2.

L'absence d'autorisation parentale, lors d'un contrôle antidopage invasif, est constitutive d'un refus de se soumettre à ce contrôle <u>et est susceptible d'entraîner des sanctions disciplinaires à son égard (deux ans de suspension de compétition).</u>

L'original ou une copie doit être conservé par le joueur mineur et devra être présenté, le cas échéant, au préleveur. Une copie doit être transmise au Club du joueur ainsi qu'à sa Ligue d'appartenance.

Les sanctions applicables

En application des articles 38 et suivants du Règlement Disciplinaire de lutte contre le dopage précisent les sanctions encourues., les sanctions peuvent être :

I.- Sans préjudice des sanctions pénales éventuellement encourues en application de la section 6 du chapitre II du titre III du livre II du code du sport, les organes disciplinaires, dans l'exercice de leur pouvoir de sanction en matière de lutte contre le dopage, peuvent prononcer :

1° A l'encontre des sportifs ayant enfreint les dispositions des articles L. 232-9, L. 232-9-1, L. 232-14-5, L. 232-15, L. 232-15-1, L. 232-17 ou du 3° de l'article L. 232-10 du code du sport :
a) Un avertissement ;
b) Une interdiction temporaire ou définitive de participer aux manifestations sportives autorisées ou organisées par la fédération ainsi qu'aux entraînements y préparant organisés par la fédération agréée ou l'un de ses membres ;
c) Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées ou organisées par la fédération ainsi qu'aux entraînements y préparant ;
d) Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer les fonctions définies à l'article L. 212-1 du code du sport ;
e) Une interdiction d'exercer les fonctions de personnel d'encadrement au sein de la fédération ou d'un membre affilié à la fédération.

La sanction prononcée à l'encontre d'un sportif peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 45 000 €. Elle est complétée par une décision de publication nominative de la sanction, dans les conditions fixées par l'article 47. En outre, elle peut être complétée par le retrait provisoire de la licence ;

2° A l'encontre de toute autre personne qui a enfreint les dispositions de l'article L. 232-10 du code du sport :
a) Un avertissement ;
b) Une interdiction temporaire ou définitive de participer directement ou indirectement à l'organisation et au déroulement des compétitions et manifestations sportives autorisées ou organisées par la fédération ainsi qu'aux entraînements y préparant ;
c) Une interdiction temporaire ou définitive d'exercer les fonctions définies à l'article L. 212-1 du code du sport ;
d) Une interdiction d'exercer les fonctions de personnel d'encadrement.

La sanction prononcée peut être complétée par une sanction pécuniaire dont le montant ne peut excéder 150 000 €. Elle est complétée par une décision de publication nominative de la sanction, dans les conditions fixées par l'article 47. En outre, elle peut être complétée par le retrait provisoire de la licence.

I.- La durée des mesures d'interdiction mentionnées au 1° du I de l'article 38 à raison d'un manquement à l'article L. 232-9 du code du sport :
a) Est de quatre ans lorsque ce manquement est consécutif à l'usage ou à la détention d'une substance non spécifiée. Cette durée est ramenée à deux ans lorsque le sportif démontre qu'il n'a pas eu l'intention de commettre ce manquement ;
b) Est de deux ans lorsque ce manquement est consécutif à l'usage ou à la détention d'une substance spécifiée. Cette durée est portée à quatre ans lorsque l'instance disciplinaire démontre que le sportif a eu l'intention de commettre ce manquement.

II.- Les substances spécifiées et les substances non spécifiées mentionnées au I, dont l'usage ou la détention sont prohibés par l'article L. 232-9 du code du sport, sont celles qui figurent à l'annexe I à la convention internationale mentionnée à l'article L. 230-2 du code du sport.

(…)

I.- a) Les sanctions infligées à un sportif prévues à l'article 39 entraînent l'annulation des résultats individuels avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, points, gains et prix relatifs à la manifestation ou à la compétition à l'occasion de laquelle l'infraction a été constatée ;
b) Dans les sports collectifs, sont annulés les résultats de l'équipe avec les mêmes conséquences que celles figurant au a dès lors que l'organe disciplinaire constate que plus de deux membres ont méconnu les dispositions des articles contenues au titre III du livre II du code du sport ;
c) Il en est de même dans les sports individuels dans lesquels certaines épreuves se déroulent par équipes, dès lors que l'organe disciplinaire constate qu'au moins un des membres a méconnu les dispositions des articles contenues au titre III du livre II du code du sport.

II.- L'organe disciplinaire qui inflige une sanction peut, en outre, à titre de pénalités, procéder aux annulations et retraits mentionnés au I pour les compétitions et manifestations qui se sont déroulées entre le contrôle et la date de notification de la sanction.

Ces sanctions sont prononcées dans le respect des droits de la défense.

Renouvellement ou délivrance de licence après une sanction disciplinaire

L'article 57 du Règlement Disciplinaire Dopage prévoit :

Lorsqu'une personne ayant fait l'objet d'une sanction mentionnée à l'article 38 du présent règlement sollicite la restitution, le renouvellement ou la délivrance d'une licence sportive, la fédération subordonne cette restitution, ce renouvellement ou cette délivrance à la production de l'attestation nominative prévue à l'article L. 232-1 du code du sport et, s'il y a lieu, à la transmission au département des contrôles de l'Agence française de lutte contre le dopage des informations permettant la localisation du sportif, conformément aux dispositions de l'article L. 232-15 du même code.

L'inscription à une manifestation ou compétition sportive d'un sportif ou d'un membre d'une équipe ayant fait l'objet de la mesure prévue au I de l'article 50 est subordonnée à la restitution des médailles, gains et prix en relation avec les résultats annulés.

Rappel des compétences de l'AFLD

L'AFLD est compétente :

- En matière d'organisation et d'analyse des contrôles antidopage lors de toutes les compétitions nationales et des entraînements se déroulant sur le territoire français ;
- En matière de délivrance des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques (A.U.T.) ;
- En matière de dopage animal.

L'AFLD exerce également un pouvoir de sanction administrative :

- Lorsque le sportif contrôlé positif n'est pas licencié d'une fédération française ;
- Lorsque la fédération sportive à laquelle le sportif est licencié n'a pas statué dans les délais légaux ;
- Lorsque l'agence décide de réformer une décision disciplinaire fédérale ;
- Lorsqu'elle décide d'étendre une sanction prise par une fédération aux compétitions d'autres fédérations ;
- Participation aux activités de recherche en matière de lutte contre le dopage.

Pour qui

L'AUT est obligatoire pour tout sportif considéré comme étant de **niveau national** préalablement à l'usage de substances ou méthodes interdites dans le cadre d'un traitement médical. Aucune AUT à effet rétroactif ne lui sera accordée, sauf en cas d'urgence médicale, d'état pathologique aigu ou de circonstances exceptionnelles, dont il devra être justifié auprès de l'AFLD.

Pour tout sportif de niveau infranational, c'est-à-dire ne répondant ni à la définition de sportif de niveau international ni à celle de sportif de niveau national, l'AUT préalable n'est pas obligatoire et la procédure d'AUT à effet rétroactif reste accessible sans condition.

Comment la remplir

L'AFLD fournit au sportif un modèle de formulaire à remplir : https://www.ffgolf.org/Jouer/Antidopage/AUT

Le formulaire doit être complété, daté et signé par le sportif ou le cas échéant son représentant légal, et son médecin après avoir vérifié le caractère interdit du traitement en se référant à la base des médicaments dopants.
Le médecin doit fournir tous les détails et résultats d'examen utiles à l'expertise médicale.

La demande doit être accompagnée d'un chèque d'un montant de 30€ correspondant à la participation forfaitaire aux frais d'instruction. En cas de dossier incomplet, l'AFLD notifiera les pièces manquantes au sportif.

Délais et lieu de dépôt de la demande d'AUT

La demande complète d'AUT doit être envoyée au moins 30 jours avant le début de la compétition.
Chaque formulaire de demande d'AUT est à adresser par envoi recommandé avec accusé de réception à :

AFLD
Service médical
8 rue Auber – 75 009 PARIS

IMPORTANT : c'est la date de réception par l'AFLD qui fait foi.

Traitement de la demande d'AUT par l'AFLD

Les demandes d'AUT sont examinées par au moins trois médecins experts désignés par l'AFLD.

L'AFLD notifie la décision d'accord ou de refus de l'AUT directement au sportif.

- **Si accordée par l'AFLD** : la garder précieusement avec soi et la présenter à chaque compétition lors d'un contrôle antidopage ;
- **Si refusée par l'AFLD** : le sportif peut présenter une nouvelle demande complète prenant en compte les motifs du refus par les médecins experts.

Quelles voies de recours en cas de refus ?

1. Le sportif peut apporter des éléments complémentaires afin d'obtenir un nouvel examen de sa demande.
2. Le sportif dispose de deux mois à compter de la notification du refus pour faire appel de la décision devant le Conseil d'Etat.

Participation à une compétition internationale

Une AUT dûment délivrée par l'AFLD n'est valable qu'au plan national. Si vous participez à une manifestation internationale, l'AUT ne sera valable que si elle est reconnue par la fédération internationale ou l'organisateur responsable de la manifestation. Dans ce cas, nous vous invitons à vous rapprocher de l'organisation concernée.

Renouvellement

Tout renouvellement d'autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) pourra, **si la procédure a été admise par le comité de médecins lors de la précédente AUT et avant son échéance**, faire l'objet d'une nouvelle demande, selon les conditions suivantes :

- Même pathologie ;
- Traitement identique (substance, posologie, durée…).

Liste des Produits Interdits

La liste des produits interdits est actualisée tous les ans. Elle est librement consultable sur le Site Internet ffgolf www.ffgolf.org.

Cette liste est également disponible sur les Sites Internet suivant :
- Site de l'Agence Mondiale Antidopage www.wada-ama.org
- Site de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.afld.fr
- Site ECOUTE DOPAGE : www.ecoutedopage.fr

Liens Utiles

Pour toutes informations complémentaires, vous pouvez consulter :
- le site Internet de laffgolf : www.ffgolf.org ;
- le Site Internet de l'Agence Française de Lutte contre le Dopage : www.afld.fr;
- www.ecoutedopage.fr

Depuis la Loi du 12 mai 2010, des opérateurs de paris sportifs agréés par l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL) peuvent proposer des paris sportifs sur des épreuves de golf.

La liste des opérateurs agréés et des compétitions pouvant servir de supports à des paris sportifs en ligne dans la discipline « golf » sont disponibles sur le Site Internet de l'ARJEL : www.arjel.fr

Les compétitions de golf amateur nationales ou internationales de golf peuvent faire l'objet de paris sportifs en ligne en France.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de 2010, la ffgolf a introduit dans ses règlements sportifs (golf professionnel) des dispositions ayant pour objet de poser des interdictions de parier aux acteurs de la compétition.

Dispositions relatives aux paris sportifs (règlement du circuit professionnel français) :

I. LISTE DES INTERDICTIONS :

1. *Réaliser des prestations de pronostics sportifs sur les compétitions de golf lorsqu'ils sont contractuellement liés à un opérateur de paris sportif titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 ou lorsque ces prestations sont effectuées dans le cadre de programmes parrainés par un tel opérateur ;*

2. *Détenir une participation au sein d'un opérateur de paris sportifs titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 qui propose des paris sportifs sur la discipline « golf » ;*
3. *Engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition auxquels ils sont intéressés directement ou indirectement ;*
4. *Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de leur profession ou de leurs fonctions et qui sont inconnues du public.*

II. ACTEURS DES COMPETITIONS INTERDITS DE PARIS SPORTIFS :

Application du décret n° 2017-1834 du 28 décembre 2017

1° Les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau et les sportifs exerçant leur activité au sein d'une association sportive, d'une société sportive, de leur centre de formation ou d'une personne morale participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;

2° Les personnes participant à l'encadrement sportif, médical et paramédical et exerçant leur activité dans le cadre des compétitions sportives servant de support à des paris ou auprès des acteurs mentionnés au 1° ;

3° Les arbitres et juges professionnels ou de haut niveau, les arbitres et juges d'une compétition sportive servant de support à des paris ainsi que toute personne qui participe, directement ou indirectement, à l'arbitrage ou au jury de ces compétitions ;

4° Les dirigeants, salariés et membres des organes de la fédération sportive et de ses organismes déconcentrés ainsi que ceux de la ligue professionnelle que la fédération a créée, le cas échéant ;

5° Les dirigeants, salariés, bénévoles et membres des associations sportives et des sociétés sportives participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;

6° Les agents sportifs licenciés ou autorisés en prestation de service et les avocats mandataires sportifs ;

7° Les dirigeants, salariés, bénévoles, personnes accréditées ou prestataires des organisateurs d'une compétition sportive servant de support à des paris ;

8° Les dirigeants et salariés des organisations professionnelles représentatives des sportifs, arbitres, entraîneurs et clubs professionnels. »

Aucune personne ne doit porter atteinte à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou à l'esprit sportif des compétitions, ni porter atteinte à l'image et à la réputation du sport de golf.

Toute violation de ces dispositions pourra entraîner des sanctions dans les conditions prévues par le Règlement disciplinaire ffgolf. »

4.2 PARIS SPORTIFS EN LIGNE

Depuis la Loi du 12 mai 2010, des opérateurs de paris sportifs agréés par l'Autorité de Régulation des Jeux en Ligne (ARJEL) peuvent proposer des paris sportifs sur des épreuves de golf.

La liste des opérateurs agréés et des compétitions pouvant servir de supports à des paris sportifs en ligne dans la discipline « golf » sont disponibles sur le Site Internet de l'ARJEL : www.arjel.fr

Les compétitions de golf amateur nationales ou internationales de peuvent faire l'objet de paris sportifs en ligne en France.

Depuis l'entrée en vigueur de la Loi de 2010, la ffgolf a introduit dans ses règlements sportifs (golf professionnel) des dispositions ayant pour objet de poser des interdictions de parier aux acteurs de la compétition.

Dispositions relatives aux paris sportifs (règlement du circuit professionnel français) :

III. LISTE DES INTERDICTIONS :

5. *Réaliser des prestations de pronostics sportifs sur les compétitions de golf lorsqu'ils sont contractuellement liés à un opérateur de paris sportif titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 de la loi n°2010-476 du 12 mai 2010 ou lorsque ces prestations sont effectuées dans le cadre de programmes parrainés par un tel opérateur ;*
6. *Détenir une participation au sein d'un opérateur de paris sportifs titulaire de l'agrément prévu à l'article 21 qui propose des paris sportifs sur la discipline « golf » ;*
7. *Engager à titre personnel directement ou par personne interposée de mises sur des paris sur une compétition auxquels ils sont intéressés directement ou indirectement ;*
8. *Communiquer à des tiers des informations privilégiées obtenues à l'occasion de leur profession ou de leurs fonctions et qui sont inconnues du public.*

IV. ACTEURS DES COMPETITIONS INTERDITS DE PARIS SPORTIFS :

Application du décret n° 2017-1834 du 28 décembre 2017

1° Les sportifs professionnels, les sportifs de haut niveau et les sportifs exerçant leur activité au sein d'une association sportive, d'une société sportive, de leur centre de formation ou d'une personne morale participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;

2° Les personnes participant à l'encadrement sportif, médical et paramédical et exerçant leur activité dans le cadre des compétitions sportives servant de support à des paris ou auprès des acteurs mentionnés au 1° ;

3° Les arbitres et juges professionnels ou de haut niveau, les arbitres et juges d'une compétition sportive servant de support à des paris ainsi que toute personne qui participe, directement ou indirectement, à l'arbitrage ou au jury de ces compétitions ;

4° Les dirigeants, salariés et membres des organes de la fédération sportive et de ses organismes déconcentrés ainsi que ceux de la ligue professionnelle que la fédération a créée, le cas échéant ;

5° Les dirigeants, salariés, bénévoles et membres des associations sportives et des sociétés sportives participant à une compétition sportive servant de support à des paris ;

6° Les agents sportifs licenciés ou autorisés en prestation de service et les avocats mandataires sportifs ;

7° Les dirigeants, salariés, bénévoles, personnes accréditées ou prestataires des organisateurs d'une compétition sportive servant de support à des paris ;

8° Les dirigeants et salariés des organisations professionnelles représentatives des sportifs, arbitres, entraîneurs et clubs professionnels. »

Aucune personne ne doit porter atteinte à la morale, à l'éthique, à la déontologie ou à l'esprit sportif des compétitions, ni porter atteinte à l'image et à la réputation du sport de golf.
Toute violation de ces dispositions pourra entraîner des sanctions dans les conditions prévues par le Règlement disciplinaire ffgolf. »

4.3 DONNEES PERSONNELLES / DONNEES SPORTIVES

Dans le cadre de leur adhésion à la ffgolf (licence) et des manifestations sportives auxquelles ils participent, les données sportives de tous les compétiteurs participant à une compétition organisée ou autorisée par la ffgolf font l'objet d'un traitement informatisé.

Les données recueillies sont, notamment, les suivantes :

- **Résultats en compétitions ;**
- **Enregistrement des certificats médicaux et des attestations de réponses négatives au questionnaire de santé) ;**
- **Gestion des index, moyenne stroke play, classements aux différents mérites, suivi de performances des joueurs de haut niveau**

Durée de conservation selon le traitement : 25 ans à compter de la dernière prise de licence sauf volonté d'être radié. En ce cas l'ensemble des données sportives seront définitivement perdues par le licencié (dernier index, titulaire d'un Pass carte verte) et feront l'objet d'un archivage définitif.

Destinataire des données : Services fédéraux / organes déconcentrés (ligues et Comités départemental et club dans lequel la licence a été prise) / prestataires aux fins de dispense de nos services (prestataires techniques de gestion des données sportives)

Si le licencié est classé dans un des mérites nationaux, ses données sportives (résultats de compétition) sont visibles sur le Site internet de la ffgolf

Si un club ou un organisateur de compétitions souhaite publier les résultats sur le Site Internet de la ffgolf, les résultats du licencié sont visibles de tout visiteur

EXERCICE DU DROIT D'ACCES, MODIFICATIONS OU SUPPRESSION – FORMALISATION DES REQUETES AUPRES DE LA FFGOLF

Conformément à la loi « informatique et libertés » et au règlement général de protection des données (RGPD) :

- Toute personne ayant communiqué des données personnelles à la ffgolf peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier, les supprimer, les limiter, selon les situations s'y opposer en contactant le Délégué à la Protection des Données - dpo@ffgolf.org ou ffgolf – 68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret.
- Vous avez également droit de recevoir les données personnelles vous concernant dans un format structuré, couramment utilisé et lisible sur ordinateur et le droit de transmettre ces données à un autre responsable du traitement.
- Pour ce faire, la ffgolf a désigné un délégué à la Protection des données de la ffgolf à qui les requêtes doivent être formulées en utilisant l'adresse e-mail suivante : dpo@ffgolf.org ou par voie postale à ffgolf – 68, rue Anatole France - 92309 Levallois-Perret
- Votre demande sera traitée sous 30 jours.

Les licenciés ont la possibilité de consulter les données d'identifications les concernant sur leur Espace licencié et, selon le type de données, les modifier.

Par ailleurs, les licenciés ont à tout moment la possibilité d'exercer leur droit d'opposition et de restriction en se plaçant sur :

- Liste rouge : Si vous ne souhaitez pas recevoir d'informations de la ffgolf (newsletters ou informations sur les offres des partenaires fédéraux réservés aux licenciés) ;
- Liste orange : qui concerne l'affichage sur le Site Internet de la ffgolf de vos coordonnées (NOM / PRENOM) dans les pages de départs ou de résultats de compétitions organisées par la ffgolf ou transmises par les clubs. Si vous ne souhaitez pas que votre nom soit publié sur ces pages, vous pouvez vous placer sur liste orange.

Le licencié peut se placer sur liste rouge / liste orange directement sur son Espace licencié ou en formulant la demande auprès du délégué à la protection des données : dpo@ffgolf.org

Les licenciés ayant déjà fait valoir leurs droits au placement sur liste rouge ou sur liste orange n'ont pas à renouveler leur demande.

Limites :

- Certaines informations doivent obligatoirement être transmises par la ffgolf (y compris si le licencié est placé sur liste rouge) conformément à ses obligations statutaires ou légales pour, notamment, sans que cette liste ne soit limitative : confirmation de la prise ou du renouvellement de licence, enregistrement des certificats médicaux ou des attestations relatives aux questionnaires de santé, obligation d'informations en matière d'assurance, informations liées aux prélèvements automatiques, modifications législatives (certificat médical), etc.
- Les licenciés figurant sur les différents mérites sportifs ne peuvent se placer sur liste orange.

Pour plus d'informations sur ce sujet : https://www.ffgolf.org/Mentions-legales-Conditions-generales-d-utilisation

4.4 TROUSSE NON MEDICALE

Exemple de trousse non médicale qu'il serait souhaitable de trouver au sein des Clubs.
La trousse non Médicale permet un soin rapide pour une pathologie banale. La Direction du Club, devra, le cas échéant, faire appel au SAMU (15), aux Pompiers (18) ou aux Services Médicaux d'Urgence.

TROUSSE NON MEDICALE	
Gants non stériles	**Compresses**
Ciseaux	**Cicaplaie**
Pinces à échardes	**Coheban**
Compresses de froid instantanées	**Couverture de survie**
Dacryoserum	**Apaisyl**
Alcool modifié	**Coalgan**
Biseptine	**Sparadrap**
Pansements	

4.5 REGLES & DECISIONS DU STATUT D'AMATEUR

Les Règles du Statut d'Amateur établissent le cadre dans lequel le golf amateur peut être joué principalement pour le plaisir, en conservant le jeu amateur autant à l'abri que possible de parrainages et d'incitations financières incontrôlés. Les Règles du Statut d'Amateur sont là pour protéger les meilleures traditions et l'intégrité du jeu, et il est de la responsabilité de tous les golfeurs de connaître les Règles.

Le Comité du Statut d'Amateur du R&A a la responsabilité d'assurer le maintien des Règles du Statut d'Amateur pour le bénéfice des golfeurs amateurs de tous niveaux. Il revoit, interprète et amende les Règles tel qu'il est jugé approprié de le faire, après débats et consultation avec les autres organismes internationaux du golf, prenant en compte les différentes conditions sociales et économiques prévalant à travers le monde. A cette fin, il édite régulièrement une publication qui contient ces Règles. La dernière révision des Règles du Statut d'Amateur a pris effet au 1er janvier 2016.

Les Règles du Statut d'Amateur traitent de nombreux domaines tels que :

- Règle 1 : Amateurisme
- Règle 2 : Professionnalisme
- Règle 3 : Prix
- Règle 4 : Frais
- Règle 5 : Enseignement
- Règle 6 : Utilisation du talent ou de la réputation golfiques
- Règle 7 : Autres conduites incompatibles avec l'amateurisme
- Règle 8 : Procédures pour l'application des Règles
- Règle 9 : Réintégration dans le Statut d'Amateur
- Règle 10 : Décision du Comité
- Appendice : Politique concernant les jeux d'argent

Les Règles concernant le Statut d'Amateur sont reproduites dans le Livret des Règles de Golf. Elles sont complétées par un Livre des Décisions sur les Règles du Statut d'Amateur qui a pour but de fournir une aide aux golfeurs et dirigeants à tous les niveaux du jeu en facilitant l'interprétation des Règles. La dernière édition du Livre des Décisions date du 1er janvier 2016.

En cas d'infractions, les organes compétents pour statuer sont :
- 1ère instance : CSSN
- 2e instance : Commission de discipline

Les Règles et les Décisions du Statut d'Amateur sont consultables :
- Sur le site Internet de la ffgolf
- Sur Extranet (http://xnet.ffgolf.org) dans la rubrique « Documentations / Sport ».

4.6 CERTIFICAT MEDICAL

FIN DE L'OBLIGATION DE CERTIFICAT MEDICAL POUR LES MINEURS EN 2021

Nous attendons le décret à paraitre pour préciser les conditions de cette exonération. Dans l'attente, nous maintenons l'exigence de Questionnaire de Santé ou de CMNCI pour la compétition.

Dans quels cas un certificat médical doit-être fourni ?

Un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du golf en et hors compétition doit être fourni par :

- Les joueurs qui n'ont pas communiqué de certificat médical en 2019 ou 2020 ;
- Les licenciés ayant communiqué un certificat médical en 2019 ou 2020 et répondant positivement à au moins une des questions du questionnaire de santé.

Quelle est la durée de validité des certificats médicaux à compter de 2017 ?

Une fois enregistré un certificat médical est valable 3 ans sous réserve de renouveler sa licence chaque année sans interruption, de répondre annuellement à un questionnaire de santé, et d'attester avoir répondu négativement à toutes les questions.
Si au moins une réponse du questionnaire de santé est positive, le licencié sera tenu de fournir un nouveau certificat médical.

Comment faire enregistrer un certificat médical ?

Le certificat médical ou sa copie devra comporter le numéro de licence ffgolf, viser la pratique du golf « en et hors compétitions » et dater de moins de 12 mois.

Il peut être remis au club qui a commandé la licence.

Si la licence n'a pas été commandée dans un club (ex. : par Internet ou au siège de la ffgolf) , le certificat médical peut être enregistré au club dans lequel vous pratiquez ou en adressant l'original ou une copie par courrier, à : ffgolf - Certificat médical - 68, rue Anatole-France – 92 309 Levallois-Perret cedex, par fax, au numéro : 01 41 49 77 04 ou par e-mail, à l'adresse : ffgolf@ffgolf.org

Le licencié est invité à conserver une copie de son certificat médical. Il peut consulter la validité de ce dernier dans son Espace licencié. Elle sera contrôlée par le club qui accueillera le licencié lors de sa prochaine compétition.

Comment utiliser le questionnaire de santé lors d'un renouvellement ?

Dès le renouvellement de leur licence 2021, les licenciés qui avaient fourni un certificat médical en 2019 ou 2020, pourront répondre au questionnaire de santé sur leur espace licencié ou remettre l'attestation détachable à leur club qui l'enregistrera sur Extranet ou l'adresser à la ffgolf (68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret Cedex).
Vous n'êtes pas tenu de nous remettre le questionnaire mais vous devez attester avoir répondu négativement à chacune de ses rubriques.

Les questionnaires de santé sont également disponibles sur www.ffgolf.org

Dans quelles conditions les licenciés peuvent-ils participer à une compétition ?

Pour participer à une compétition, tout licencié devra être titulaire d'un certificat médical en cours de validité ou attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé.
À défaut, toute participation à une compétition est impossible.

Comment les Clubs pourront enregistrer l'attestation du questionnaire de santé sur les outils informatiques de la ffgolf ?

Les clubs pourront enregistrer les attestations du questionnaire de santé sur Extranet : licenciés – attestations questionnaire de santé (dans l'encadré actions).

Les attestations doivent être conservées par les Clubs pendant toute la durée de la saison sportive.

5. ENCADREMENT SPORTIF 291

5.1 Composition, rôle et missions du Comité des Règles..... 291

5.2 Composition, rôle et missions de la Commission Nationale d'Arbitrage 292

5.3 Arbitres : Fonctions-Cursus-Formation-Examens..... 293

5.4 Organisateurs d'Epreuves de Club : Fonctions - Compétences - Formation..... 301

5.5 Animateurs Sportifs Bénévoles de Club : Fonctions - Compétences - Formation 303

5. ENCADREMENT SPORTIF

5.1 COMPOSITION, ROLE ET MISSIONS DU COMITE DES REGLES

COMPOSITION

Les membres du Comité des Règles sont des experts cooptés par leurs pairs en raison de leurs compétences.
Président : Alain RATHERY (Directeur de Tournoi International)

Membres actifs :
- **Eric Coudrier (Arbitre International)**
- **Jean Bertrand de Bouÿn (Directeur de Tournoi International)**
- **Arnould de Lamarzelle (Directeur de Tournoi International)**
- **Mauricette Feuillas (Directeur de Tournoi International)**
- **Claude Gourbin (Directeur de Tournoi International)**
- **Christian Gresse (Directeur de Tournoi International)**
- **Nathalie Le Boucher (Arbitre Fédéral)**
- **Jean-Pierre Niderprim (Directeur de Tournoi International)**

Membres d'honneur : Bernard Barrat, Hubert Chesneau, Bernard Duplantier, Jo Grundman.

ROLE ET MISSIONS

Il assure la traduction, la diffusion, l'interprétation et l'application des Règles de Golf et du Statut d'Amateur.
Le Comité des Règles s'occupe de l'interface avec le Royal & Ancient Golf de St Andrews et les différents Tours Européens.
Il représente la France lors de la « Rules Conference » organisée tous les 4 ans par le Tour Européen.
Il détermine le contenu de la formation des arbitres, rédige et corrige les examens d'arbitre. Il valide le niveau théorique des candidats.
Il décide de la participation à la formation de la « Tournament Administrator and Referee School ».
Il veille à la promotion des activités d'arbitrage auprès des licenciés de la ffgolf, des Commissions Sportives de Clubs, des joueurs et entraineurs des pôles et des médias.
Le Comité des Règles s'occupe de traiter des cas de Ruling remontés par les Comités d'épreuves.
Il anime la réunion annuelle des arbitres lors du National des Arbitres.

Rappel important :

Un licencié ne peut, à titre individuel, obtenir directement du Comité des Règles de la Fédération Française de Golf un avis sur un litige dont il a été acteur ou témoin.
Que la situation présentée corresponde à une "hypothèse d'école" ou à un litige réel, les points douteux ou contestés ne peuvent être référés au Comité des Règles que par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concerné.

Si le Comité de l'épreuve ou la Commission Sportive du Club concernés ne parviennent pas à prendre une décision, ils soumettront alors le point douteux au Comité des Règles de la Fédération.

Si leur décision est prise mais contestée par le joueur, ce dernier pourra déposer auprès du Comité des Règles de la Fédération, **par le canal du représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club concernés,** un "exposé concordant" sur les faits de la contestation et demander un avis quant à l'exactitude de la décision.

Le Comité des Règles ne donne une opinion que sur l'exactitude de la décision quant à l'application des Règles mais pas sur l'établissement des faits qui sont du ressort du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club.

La réponse du Comité des Règles de la Fédération sera adressée au représentant autorisé du Comité de l'épreuve ou de la Commission Sportive du Club qui l'a saisi.

Cette procédure est nécessaire ne serait-ce que parce que, bien évidemment, les interprétations diffèrent souvent et qu'il est indispensable de disposer d'un "exposé concordant" pour analyser valablement un cas. En outre, pour éviter un engorgement, il est logique que les cas soient posés aux Commissions Sportives des Clubs qui, le plus souvent, sont à même de régler les litiges soulevés.
Il est rappelé, qu'outre ces dispositions, le Comité des Règles ne rendra un avis que si le litige intervient dans une forme de jeu officielle.

5.2 COMPOSITION, ROLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE

COMPOSITION

Les membres de la Commission Nationale d'Arbitrage sont, comme tous les membres des commissions fédérales, nommés par le Comité Directeur de la ffgolf.

Présidente :

Membres de droit : Eric de Saint Louvent, Président de la Commission Professionnelle, Alain Rathery, Président du Comité des Règles, arbitre international, Jean-Louis Lignier, Membre de la CSSN en charge des relations avec les Territoires

Experts :

Gérard Gélin, arbitre national, délégué de ligue et formateur, Ghislaine Quélavoine, arbitre internationale, déléguée de ligue et formatrice, Bernard Soret, arbitre international, formateur

ROLE ET MISSIONS

La Commission Nationale d'Arbitrage représente le corps arbitral au Comité Directeur de la ffgolf.
Elle a en charge la répartition des arbitres sur les épreuves nationales professionnelles et amateurs.
Elle assure la promotion des arbitres et la validation des arbitres stagiaires.
Elle inscrit ses actions en cohérence avec la politique fédérale de la ffgolf.
Elle est l'interlocuteur privilégié des Ligues sur toutes les questions qui concernent l'arbitrage.
Elle organise tous les ans le National des Arbitres.
Elle suit l'activité des arbitres et élabore les règles propres à cette activité en matière de déontologie de l'arbitrage et en assure le respect en lien avec la commission de discipline.

5.3 ARBITRES : FONCTIONS-CURSUS-FORMATION-EXAMENS

Les compétitions fédérales exigent la présence de responsables capables de veiller à l'application correcte des Règles de Golf et des règlements d'épreuves.

Pour répondre à ces besoins, la ffgolf, sous la responsabilité de la Commission Nationale d'Arbitrage, forme des Arbitres et utilise leurs services. A cette fin la Commission Nationale d'Arbitrage délivre des titres qui attestent de l'aptitude de leur détenteur à exercer un certain nombre de tâches au niveau fédéral.

La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) établit la liste des Arbitres fédéraux, nationaux et internationaux. Cette liste est régulièrement actualisée par la Commission en relation étroite avec le Comité des Règles.

Sur la base des informations communiquées par les Ligues, la CNA établit également une liste des Arbitres de Ligue qui est régulièrement actualisée.

Au sein de chaque Ligue, un délégué à l'arbitrage est désigné par le comité directeur de la ligue pour assurer la liaison entre la CNA et les instances dirigeantes de la Ligue. Il lui incombe également de coordonner les activités de formation et d'arbitrage au sein de cette Ligue.

Tous les Arbitres doivent être titulaires de la licence ffgolf de l'année en cours.

La liste officielle des arbitres est consultable sur le site Internet de la ffgolf et sur le site arbitrage.ffgolf.org.

1) Fonctions

Selon la définition des Règles de Golf, l'Arbitre a vocation à faire appliquer les Règles de Golf ainsi que les règlements d'épreuves. En stroke play, il doit intervenir sur toute infraction à une règle qu'il remarque ou qui lui est signalée. Dans les compétitions en match play, il n'intervient que sur demande des joueurs concernés sauf s'il est arbitre de match (i.e. il a été désigné pour accompagner un match dans sa totalité) auquel cas il prend une décision pour chaque problème porté à sa connaissance.

Si un Arbitre a été nommé, sa décision sera sans appel, sauf s'il y consent.

On distingue plusieurs catégories d'Arbitres :

- **L'Arbitre de Ligue :** il a vocation à arbitrer les épreuves de Ligue et les Grands Prix dans sa Ligue. Sa compétence s'exerce également sur les éliminatoires régionales d'épreuves fédérales. Il peut également intervenir en soutien d'Arbitres sur d'autres épreuves fédérales. Il doit être capable de maîtriser l'organisation de compétitions complexes telles que celles par équipes et avoir une bonne connaissance des Règles de Golf lui permettant de trouver rapidement la réponse aux cas simples et habituels survenant dans une compétition.

- L'Arbitre Fédéral : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la ffgolf et doit, pour ce faire, avoir une connaissance approfondie des Règles de Golf lui permettant de régler les cas les plus complexes en faisant appel, si besoin, aux interprétations du guide officiel.

- L'Arbitre National : il a vocation à arbitrer les épreuves inscrites au calendrier national de la ffgolf ainsi que certains tournois professionnels. En raison de compétences reconnues et d'une longue expérience, il doit participer activement au sein des Ligues à la formation des Arbitres de Ligue et également assurer des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

- L'Arbitre International : en plus des épreuves qui sont normalement du ressort de l'Arbitre National, il a vocation à arbitrer des compétitions internationales et notamment des tournois professionnels.

- L'Arbitre National / International - Directeur de Tournoi : outre les fonctions de l'Arbitre National/International, il doit également être capable de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale.

La ffgolf peut par ailleurs, pour une épreuve donnée, confier à un arbitre, quelle que soit sa catégorie le rôle de

- (a) Directeur du tournoi : en l'absence d'un permanent de la ffgolf, un arbitre sera chargé avec l'aide des OEC du club, d'assurer tout ou partie des tâches d'administration d'un tournoi fédéral.

Parmi les tâches spécifiques relevant de la direction d'un tournoi, on peut mentionner :

- l'établissement de relations adéquates avec les responsables du Club où se déroule la compétition avec éventuellement la visite préalable des installations et le contrôle de la conformité des installations et du terrain par rapport au cahier des charges, la disponibilité du matériel nécessaire (tableau officiel, piquets, bombes de peinture, raclettes etc.), la présence des moyens humains (starters, OEC, commissaires, secrétariat et saisie informatique), la gestion de la journée d'entraînement, la mise en place des dispositions pour le contrôle antidopage, le contrôle des trophées etc. ;
- la gestion de l'organisation de la compétition avec notamment la direction de la réunion des capitaines, la répartition des tâches, l'organisation de la remise des prix, etc. ;
- les relations avec la ffgolf avec la réception des courriers avant la compétition, la communication des résultats pendant et à la fin de la compétition, la transmission des documents demandés par la Fédération etc.

Un guide pratique pour la direction d'un tournoi par équipes est mis à la disposition des arbitres sur le site arbitrage.

- (b) Chef arbitre : Le management de l'équipe d'arbitrage, les décisions relatives aux interruptions de jeu et à l'évacuation du terrain, les mesures liées aux intempéries (changement des heures de départ, modifications des formes de jeu…) relève de la responsabilité conjointe du Chef arbitre et du Directeur du tournoi.

Pour que les Arbitres soient performants, ils doivent pouvoir arbitrer un minimum d'épreuves. La Commission Nationale d'Arbitrage veille à une répartition équitable des arbitrages pour les épreuves inscrites au calendrier national.

2) Cursus

Titres délivrés, candidatures, examens, calendrier

La fédération française de golf a décidé d'adhérer au programme de formation du Royal & Ancient.
Au niveau des titres délivrés, les étapes du cursus sont les suivantes :

● **Arbitre de Ligue**

- *Obtention du titre :* ce titre est délivré par le Comité Directeur de la Ligue dans laquelle exerce le candidat au vu de :
  - la note obtenue au contrôle théorique national,
  - la note obtenue au contrôle pratique sur le terrain,
  - la manière dont se comporte le candidat dans la Ligue (engagement, comportement au cours des épreuves, …).

  Le contrôle théorique a lieu le même jour dans toutes les Ligues, le contenu ainsi que les barèmes de correction sont fixés par le Comité des Règles. Le Comité des Règles communique à la Ligue la note obtenue par le candidat, ainsi que la meilleure, la moins bonne note et la moyenne nationale.
  Le contrôle pratique est organisé par les formateurs par des mises en situation sur le terrain.
  Pendant les deux premières années suivant la première nomination, l'Arbitre de Ligue est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves de Ligue au cours desquelles il est entouré de « superviseurs » désignés par les responsables de l'arbitrage au niveau de la Ligue. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il est nommé Arbitre de Ligue sur décision du Comité Directeur de la ligue concernée, la période de stage pouvant exceptionnellement être prolongée d'une année. La période de deux années de stage peut être réduite et la nomination au titre d'Arbitre de Ligue intervenir plus tôt si le Comité Directeur de la Ligue concernée le juge opportun.
  Lorsqu'il devient Arbitre de Ligue, le candidat est nommé arbitre de la Ligue où il exerce. En cas de changement de Ligue, il devra déposer une demande auprès de la Ligue qu'il rejoint. Le Comité directeur concerné est libre de valider ou non sa nomination comme arbitre pour cette Ligue en fonction de ses besoins, du dossier et de l'expérience du candidat.
  Tous les recours seront examinés par la Commission Nationale d'Arbitrage.

- *Candidats* : toute personne
  - âgée de moins de 75 ans au 1er janvier de l'année de l'examen*
  - possédant une licence ffgolf
  - ayant suivi la « Rules Academy » ou « Académie des Règles », formation en ligne du R&A

  peut adresser sa candidature à une Ligue (voir formulaire de candidature à la fin du chapitre 5.3) en l'accompagnant d'une lettre de motivation, du certificat délivré par le R&A à l'issue de la formation en ligne ainsi qu'éventuellement de lettres de recommandation émanant de Clubs ou

de toute autre instance jugée appropriée par le candidat. La Ligue peut refuser une candidature en raison du nombre de candidats déjà sélectionnés ou pour tout autre motif. La décision de la Ligue relève de la compétence collégiale des instances dirigeantes de la Ligue. La décision d'acceptation ou de refus sera notifiée dans les plus brefs délais au candidat.

*pas de limite d'âge pour les auditeurs libres

- *Formation* : organisée sur une période de 12 mois toutes les années impaires et assurée par les formateurs de Ligue à partir des supports des niveaux 1 et 2 du R&A et du vademecum sportif., elle s'étend, selon des modalités propres à chaque Ligue, tout au long de l'année et comporte à la fois une formation théorique et des mises en situation sur le terrain. Un candidat dont le comportement sur le terrain a été jugé inapproprié par le formateur de Ligue peut se voir interdire de présenter l'examen théorique. Une Ligue peut décider de ne pas organiser de formation si elle considère qu'elle dispose d'un nombre suffisant d'Arbitres de Ligue pour faire face à ses besoins

- CALENDRIER DES EPREUVES THEORIQUES
ARBITRE DE LIGUE

Décembre 2022
Décembre 2024
Décembre 2026

- **Arbitre Fédéral**

- *Obtention du titre :* ce titre est délivré après le passage d'un concours national organisé les années impaires. Ce concours a lieu le même jour dans toutes les Ligues. Les questionnaires sont rédigés par le Comité des Règles qui corrige les copies des candidats. La Commission Nationale d'Arbitrage (CNA) établit un classement des candidats selon leurs résultats au concours et nomme Arbitre Fédéral ceux dont le classement est compatible avec le nombre de places mises au concours, sous réserve que ces candidats aient obtenu une note minimale fixée au préalable.

Pendant les deux premières années suivant la première réussite au concours, l'Arbitre fédéral est stagiaire et mis en situation lors d'épreuves fédérales au cours desquelles il est entouré de « superviseurs» désignés par la CNA. Au bout de ces deux années, si son comportement est jugé satisfaisant, il est nommé Arbitre Fédéral par la CNA ; sinon il redevient Arbitre de Ligue. La période de deux années de stage peut être réduite et la nomination au titre d'Arbitre Fédéral intervenir plus tôt si la CNA le juge opportun.

- *Candidats :* ce concours est ouvert aux Arbitres de Ligue y compris stagiaires. Le nombre de places mises au concours est fixé par la CNA et publié avant le concours.

- *Formation :* les formateurs de Ligue peuvent mettre en place une préparation spécifique à l'examen d'Arbitre fédéral selon un calendrier et des modalités qui leur paraîtront les plus appropriés.

CALENDRIER DES EPREUVES THEORIQUES
ARBITRE FEDERAL

2021
Décembre 2023
Décembre 2025

- **Arbitre National**

- *Obtention du titre :* ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie par la CNA et est régulièrement actualisée. Un Arbitre National qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre Fédéral. Les deux arbitres fédéraux les mieux classés lors l'épreuve de confirmation de leur titre, sont en principe nommés Arbitre National par la CNA.

- *Candidats :* les candidats doivent avoir réussi au moins deux fois l'examen permettant d'être Arbitre Fédéral. Ils sont tenus d'assister aux formations spécifiques qui leur sont proposées par la Fédération. Ils doivent en outre participer activement à la formation des Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue ainsi qu'à la préparation des épreuves du concours national pour l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral en proposant des sujets pour ce concours.

- **Arbitre International**

- *Obtention du titre :* ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie et régulièrement actualisée par la CNA.

- *Candidats :* les candidats doivent avoir le titre d'Arbitre National et avoir arbitré plusieurs compétitions internationales, y compris au niveau professionnel. Ils doivent avoir une parfaite maîtrise de la langue anglaise. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

- **Arbitre National / International-Directeur de Tournoi**

- *Obtention du titre :* ce titre est délivré sur la base d'une liste d'aptitude établie et régulièrement actualisée par la CNA. Un Arbitre National/International-Directeur de Tournoi qui ne figure plus sur cette liste, redevient Arbitre National/International.

- *Candidats :* les candidats sont des Arbitres Nationaux/Internationaux qui sont capables de prendre en charge l'intégralité de l'organisation d'une quelconque épreuve fédérale. Ils assurent des permanences téléphoniques à l'occasion d'épreuves fédérales.

Confirmation

Pour conserver les titres attribués, outre la participation à tout séminaire de recyclage ou examen de confirmation mis en place, selon les titres, par la Ligue ou la Fédération, un comportement satisfaisant en situation est nécessaire :

- **Arbitre de Ligue**

Un Arbitre de Ligue doit confirmer son titre au minimum tous les six ans en passant à nouveau l'épreuve théorique. Le Comité Directeur de la Ligue concernée, au vu du résultat à l'épreuve théorique et du comportement de cet arbitre pendant les 6 ans, décide ou non de sa confirmation. Il appartient à chaque Ligue d'apprécier s'il est opportun, en plus de l'épreuve théorique, de réaliser un contrôle de la maîtrise des aspects pratiques de la mise en œuvre des règles. En cas d'absence à l'épreuve théorique, l'Arbitre de Ligue confirmant doit impérativement représenter l'épreuve deux années après. En cas de nouvelle absence, un Arbitre de Ligue perd automatiquement son titre. Le Comité Directeur d'une Ligue se réserve le droit, sur proposition du formateur et du responsable de l'arbitrage, de retirer à tout moment ce titre pour les Arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.

CALENDRIER DE CONFIRMATION
ARBITRE DE LIGUE

Date de réussite au concours/examen	Date limite de confirmation
Décembre 2014	Décembre 2022
Décembre 2016	Décembre 2024
Décembre 2019	Décembre 2026

- **Arbitre Fédéral**

- Un Arbitre Fédéral ayant réussi l'examen doit confirmer ensuite son titre au minimum tous les six ans. Il est alors invité à repasser l'épreuve du concours théorique. Les résultats des candidats appelés à confirmer leur titre faisant l'objet d'un classement spécifique, le nombre de places mises au concours cette année-là pour l'obtention du titre d'Arbitre Fédéral (voir ci-dessus) n'est en rien affecté par le nombre d'Arbitres Fédéraux devant confirmer leur titre lors de la même épreuve. La CNA se prononcera sur la confirmation du titre d'Arbitre Fédéral au vu : de la note obtenue à l'épreuve théorique,
- du comportement observé de l'arbitre sur les épreuves fédérales,
- de son implication dans l'arbitrage fédéral.

En fonction du nombre d'arbitres fédéraux non confirmés, la Commission Nationale d'Arbitrage se réserve le droit d'ouvrir au maximum autant de places supplémentaires au concours d'Arbitre Fédéral. Les candidats immédiatement classés après le dernier reçu au concours qui bénéficieraient des places supplémentaires ainsi offertes seront alors informés de leur réussite au concours d'Arbitre Fédéral.

CALENDRIER DE CONFIRMATION
ARBITRE FEDERAL

Date de réussite au concours/examen	Date limite de confirmation
Février 2013	Date à confirmer
Décembre 2014	Date à confirmer
Décembre 2016	Décembre 2023
Date à confirmer	Décembre 2027

En cas de non confirmation ou d'absence à cette épreuve de confirmation, l'Arbitre Fédéral devant confirmer son titre doit impérativement représenter l'examen deux années après et être confirmé. En cas de nouvel échec ou nouvelle absence, un Arbitre Fédéral redevient Arbitre de Ligue, sous réserve de validation de ce titre par la ligue concernée.

La CNA se réserve le droit de retirer à tout moment le titre d'Arbitre Fédéral pour les Arbitres ayant une activité trop faible ou un comportement jugé non satisfaisant.
Suite à une période d'indisponibilité prolongée, c'est-à-dire supérieure à 3 ans, l'arbitre sera invité à reconfirmer son titre avant d'être affecté à nouveau sur des épreuves fédérales.

- **Arbitre National**

Les Arbitres Nationaux sont dispensés de confirmation mais, pour bénéficier de cette disposition, ils doivent participer activement à la formation des Arbitres de Ligue au sein de leur Ligue, assurer des permanences téléphoniques pendant quelques épreuves fédérales, et contribuer à la préparation des épreuves de l'examen national d'Arbitre en proposant des sujets pour cet examen.

La Commission Nationale d'Arbitrage se réserve le droit de statuer sur tout cas exceptionnel.

EXEMPLE DE CURSUS en cas de réussite aux examens et concours :

2019 : Formation Arbitre de Ligue (voir avec la Ligue)
Décembre 2019 : Examen théorique
2020 : Examen en situation – nomination comme Arbitre de Ligue stagiaire
2020-2021 : Formation Arbitre Fédéral
2021 ; Concours fédéral
2022 - 2023 : Arbitre Fédéral stagiaire
Fin d'année 2023 : Titularisation en tant qu'Arbitre Fédéral (après supervision)
Décembre 2027 : Confirmation Arbitre Fédéral (après épreuve théorique nationale)

En résumé :
- un titre d'Arbitre de Ligue peut être obtenu en 2 ans (1 an de formation et 1 an de période probatoire)
- un titre d'Arbitre Fédéral peut être obtenu en 4 ans (2 ans pour Arbitre de Ligue + 2 ans de période probatoire)

3) Formation

Formateurs

Ils sont proposés par les Présidents de Ligue et validés par la Commission Nationale d'Arbitrage. Il peut y avoir plusieurs formateurs par Ligue
Les formateurs assument, au niveau des Ligues/Interligues, la formation pour les candidats au titre d'Arbitre de Ligue et d'Arbitre Fédéral. Ils sont assistés dans cette activité de formation par les Arbitres Nationaux.
Ils effectuent une première correction de certaines parties des examens et concours pour lesquelles des grilles de notation sont établies par le Comité des Règles (Numéro de Règles, Vrai/Faux, QCM, Vademecum). Ces corrections sont ensuite vérifiées et validées par le Comité des Règles

La formation des Arbitres de Ligues aux règles de golf s'appuie sur le cursus niveau 2 du Royal & Ancient. Elle est complétée par une formation au marquage du terrain, (emplacement des drapeaux, set-up, …), à la maîtrise du vademecum de la ffgolf pour la partie concernant les règlements des grands prix, à l'élaboration des règles locales, à la préparation du tableau officiel, …. ,

La formation d'Arbitre Fédéral porte sur la maîtrise des règles y compris leurs interprétations, sur l'assimilation du Guide officiel notamment en ce qui concerne les procédures pour le Comité et l'élaboration de règles locales, et sur l'ensemble des règlements généraux des épreuves fédérales individuelles et par équipes figurant dans le vademecum de la ffgolf.

4) Examen : Dates et Contenu des Epreuves

DATES DES EPREUVES

Les examens/concours pour la délivrance du titre d'Arbitre de Ligue ou d'Arbitre Fédéral, et pour la confirmation de ces titres, ont lieu, en principe, tous les deux ans. Ils sont organisés le même jour dans chacune des Ligues. Le contenu de l'épreuve, arrêté par le Comité des Règles, est identique pour toutes les Ligues.

Les dates d'examen ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats à l'examen seront bien évidemment informés des dates retenues et de leurs éventuels changements.

MODALITES DE L'EXAMEN D'ARBITRE DE LIGUE ET DU CONCOURS D'ARBITRE FEDERAL

Les modalités de l'examen/concours ne sont données qu'à titre indicatif et peuvent être modifiées par le Comité des Règles. Les candidats seront bien évidemment informés suffisamment à l'avance des modalités finalement retenues.

DUREE	DOCUMENTS AUTORISES	Questions
1/2 journée	sans document	Questions règles applicables + Questions règles vrai/faux + Questions Règles QCM
	tout document papier autorisé*	Vademecum** + rulings en situation de jeu

* Les instruments électroniques (smartphone, tablette, etc.) sont interdits.
** A compter de 2021, des questions sur le Vademecum seront réintroduites dans le concours d'Arbitre Fédéral, la partie du Guide officiel consacrée aux procédures pour le Comité et aux Règles locales types donneront également lieu à des questions. En revanche la Recherche d'interprétations ne donnera pas lieu à des questions spécifiques, sachant les rulings en situation de jeu pour le concours d'arbitre fédéral comporteront de telles recherches.

FORMATION D'ARBITRE DE LIGUE

FICHE DE CANDIDATURE
et
QUESTIONNAIRE DE MOTIVATION ET DISPONIBILITE

A RETOURNER A VOTRE LIGUE

NOM	
Prénom	
Numéro de Licence	_ _ _ - _ _ _ - _ _ _
Club de licence	
Date Naissance	
Adresse	
Téléphone	
E-mail	

Depuis combien de temps jouez-vous au golf ? ans Index actuel : ☐

Meilleur index obtenu : ☐

Avez-vous ou avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans votre Club :

☐ OUI ☐ NON

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....
.....
.....
.....

Avez-vous eu une ou plusieurs fonctions officielles dans un autre sport :

☐ **OUI** ☐ **NON**

Si oui, laquelle ou lesquelles ?

.....
.....
.....

Formation en ligne du R&A achevée le **……..**

Note obtenue : **……**

TSVP ☞

Quel temps envisagez-vous de consacrer à une fonction d'Arbitre et durant quelles périodes de la semaine et de l'année ?

.....

.....

.....

Quels sont les motifs qui vous incitent à suivre cette formation ?

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

5.4 ORGANISATEURS D'EPREUVES DE CLUB : FONCTIONS - COMPETENCES - FORMATION

1) Fonctions

L'Organisateur d'Epreuves de Club (OEC) a vocation à exercer ses fonctions lors des compétitions organisées dans son propre Club ou dans des Clubs proches et à assister le Directeur du Tournoi pour l'organisation des épreuves fédérales.

Pour exercer ses fonctions, l'OEC doit avoir une licence à jour de la ffgolf.

Les principales tâches qui incombent à un OEC sont les suivantes :

- Avant la compétition :
  - Utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions avec la création et les paramétrages de la compétition, l'inscription des joueurs, la gestion des départs ;
  - Contrôle du respect du cahier des charges des épreuves nationales ;
  - Mise en place des dispositifs de sécurité : déclaration de la compétition aux autorités compétentes ;
  - Affichage du tableau officiel avec des informations sur le Comité de l'épreuve, les règlements, le plan d'évacuation, l'heure officielle. La rédaction des Règles Locales est du ressort des arbitres.
  - Préparation du marquage du terrain ; en cas d'épreuves fédérales le marquage sera effectué par l'Arbitre Directeur du Tournoi.
  - Préservation des zones sensibles : greens et départs ; les actions dans ce domaine devront être menées en concertation avec les responsables du terrain.
  - Contrôle des matériels et moyens logistiques ; peinture, piquets, cornes de brume, locaux adaptés pour le secrétariat et/ou le recording…
  - Contrôle des moyens humains ; starters, recorders, commissaires, jardiniers…

- Pendant la compétition :
  - Assistance au Directeur du Tournoi ;
  - Gestion et logistique du starter et du recording ;
  - Utilisation d'un talkie et conduite d'une voiturette ;
  - Mise en place de la remise des prix ;
  - Participation au Comité de l'épreuve ;
  - Respect des règles de sécurité : gestion du public, contrôle météo, utilisation des signaux d'alerte ;
  - Positionnement des commissaires ;
  - Utilisation du logiciel fédéral de gestion des compétitions pour l'enregistrement des scores et la publication des résultats sur papier.
  - Utilisation des fichiers Excel pour les compétitions par équipes.

- Après la compétition :
  - Publication des résultats sur le Web
  - Envoi des résultats à Fléole

Par ailleurs, l'OEC devrait tout au long de l'année exercer une fonction de veille concernant notamment le marquage du parcours.

2) Connaissances et compétences requises

Pour mener à bien ses missions, l'Organisateur d'Epreuves de Club doit :

- **Avoir un comportement et une autorité lui permettant de :**
  - faire respecter l'ordre et les horaires de départ ;
  - communiquer avec les principaux acteurs du golf : intendant de terrain, directeur, secrétariat, responsable de la restauration etc ;
  - utiliser la procédure standard de communication au talkie ;
  - s'adresser aux joueurs de manière adaptée ;
  - se déplacer en respectant le jeu, les joueurs et le terrain ;
  - respecter les consignes transmises dans les briefings.

- Être capable de :
  - utiliser les outils informatiques liés à la gestion de la compétition ;
  - trouver les informations nécessaires dans le Vademecum sportif ;
  - réaliser un tableau officiel ;
  - maîtriser la logistique liée à l'installation d'un bureau du tournoi, d'un recording, d'un poste de starter, d'un tableau officiel et de se procurer les différents outils nécessaires à ses missions
  - placer correctement les piquets de marquage ;

- Avoir les connaissances requises relatives aux :
  - Coups reçus ;
  - Formes de jeu, structures des épreuves nationales ;
  - Principes régissant le marquage du terrain ;
  - Tirages des départs ;
  - Cahiers des Charges des épreuves fédérales ;
  - Règlements particuliers et généraux reproduits dans le Vademecum sportif

NB : Sans être obligatoire, une formation au PSC 1 (Prévention et Secours Civiques) est fortement recommandée.

3) Formation

La formation des Organisateurs d'Epreuves de Club est assurée dans les Ligues. Elle s'effectue sur 6 jours répartis si nécessaire sur plusieurs semaines.

L'inscription à une formation doit être validée par le club de l'OEC.

Pour exercer ses fonctions, l'OEC doit avoir une licence à jour de la ffgolf.

La formation vise le développement des compétences dans les domaines de la gestion administrative et réglementaire des compétitions afin de permettre à l'OEC de remplir les tâches qui lui incombent.

Programme de formation : exemple d'organisation

- Accueil, rôle des OEC, présentation d'une compétition, formes de jeu, structures des épreuves nationales… (1 jour)
- Formation sur les outils informatiques de gestion de compétition (1 jour)
- Cahier des charges des épreuves fédérales, règlements généraux, le tirage des départs (1 jour)
- Préparation et marquage du terrain (1 jour avec mises en situations pratiques sur un parcours)
- Mise en situation sur une épreuve : la logistique d'une compétition, de l'installation du bureau du tournoi jusqu'à la remise des prix (2 jours minimum).

Validation de la Formation

Les personnes ayant suivi le cursus de formation d'OEC reçoivent une attestation de suivi de formation délivrée par la ffgolf. Cette attestation n'est pas un diplôme.

La Ligue transmet au service formation de la ffgolf la liste des bénévoles formés en indiquant leur numéro de licence et les dates et lieux où se sont déroulées les journées de formation.

Formation des formateurs d'OEC

Cette formation est du même type que celle prévue pour les formateurs d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club (voir chapitre 5.5).

4) Statut « actif »

Les titulaires d'une attestation conservent un statut d'OEC « actif » que s'ils ont participé au minimum à l'organisation d'une épreuve fédérale au cours des deux dernières années.

5) Frais

Les frais de déplacement et d'hébergement incombent aux OEC. Seuls les déjeuners sont pris en charge.

5.5 ANIMATEURS SPORTIFS BENEVOLES DE CLUB : FONCTIONS - COMPETENCES - FORMATION

1) Fonctions

L'Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC) exerce ses missions dans le cadre de l'Ecole de Golf sous la responsabilité juridique du Président du Club et sous l'autorité pédagogique de l'éducateur sportif professionnel. Il est licencié.

L'Animateur Sportif Bénévole de Club :

- Participe à la mise en œuvre de la pratique des jeunes en sécurité physique et morale ;
- Anime les situations de jeu, les ateliers d'entraînement et d'évaluation aux tests fédéraux utilisés dans le Club (Drapeaux, Opens, animations sportives) ;
- Accompagne les jeunes en déplacement ;
- Organise et encadre des épreuves pour jeunes au sein du club (1,2,3 POUCETS, parcours DRAPEAUX… championnat départemental U12).
- Participe au fonctionnement des groupes Ecole de Golf (planning annuel, horaires), compositions, licences, certificats médicaux, engagements dans les épreuves officielles, suivi des inscriptions et présences dans les regroupements et animations de Comité Départemental, de Ligue.

En fonction de l'organisation de la structure dans laquelle il est bénévole, l'ASBC peut être amené à exercer des missions exclusivement dédiées à l'administration sportive de l'EDG, ne participer qu'à l'animation de la pratique sur le terrain ou bien se voir confier des tâches dans les deux domaines.

NB : Dans le cadre d'une exploitation commerciale de l'EDG, sans intervention de l'AS, par un golf, une chaine ou un pro libéral, le rôle d'encadrement de l'ASBC doit être réduit au rôle d'accompagnateur.

2) Connaissances et compétences requises

En fonction des missions qui lui sont confiées, le bénévole de Club doit être capable de :

- Identifier et prévenir les facteurs de risque liés à la pratique dans l'environnement golfique (balles, matériels, parcours, tenues, conditions météos, vie collective, espaces communs…) ;
- Organiser l'école de golf et ses animations (plannings, chartes, règlement intérieur, affichage) ;
- Aménager les parcours pour les adapter aux différents niveaux de jeu ;
- Utiliser les différents outils fédéraux d'évaluation (opens, drapeaux) ;
- Animer des situations de jeu, d'entraînement ; sur ateliers, sur parcours ;
- Assurer la logistique d'un déplacement dans le respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité.

3) Formation

La formation des animateurs bénévoles de Club est placée sous la responsabilité des ligues et son pilotage est assuré par les conseillers techniques régionaux.

Elle comprend 5 modules pouvant se décliner en plusieurs parcours de formation en fonction du profil et des missions confiées à l'ASBC (gestion administrative et/ou animation terrain).

Un parcours spécifique est mis en œuvre à destination des jeunes issus des EDG afin de développer l'implication des bénévoles juniors au sein des clubs.

NB : Sans être obligatoire, une formation au PSC 1 est fortement recommandée à tous les bénévoles et peut être ajoutée à la formation ASBC.

Objectifs de la Formation

Objectifs généraux :

La formation ASBC a pour but de faciliter la gestion administrative, logistique et l'animation de l'Ecole de Golf par l'implication de bénévoles dans l'animation et la vie sportive de l'EDG du Club et la promotion du bénévolat auprès des jeunes des EDG à travers un parcours de formation spécifique.

Objectifs pédagogiques :

A l'issue de la formation, le bénévole doit être capable de :

- Organiser la pratique des jeunes de l'EDG en tenant compte de l'environnement sportif (Module 1),
- Participer à l'organisation et à l'animation des drapeaux et des opens (module M2)
- Veiller au respect des règles de sécurité et de la législation en vigueur en matière de responsabilité dans l'organisation de la pratique sportive des jeunes et la logistique de leurs déplacements (module M3),
- Mettre en œuvre une séquence d'animation par le jeu en toute sécurité (module M4),
- Participer aux différentes tâches administratives liées à la gestion sportive de l'EDG (module 5)

Contenus de formation

Module 1 : l'organisation de la pratique du golf pour les jeunes

- Organisation de la filière du golf pour les jeunes
- Les différents acteurs et leur rôle (du club au haut niveau)
- Le projet sportif du club
- Organisation de l'EDG
- Les missions des ASBC, les enjeux pour les clubs et la filière
- Présentation des drapeaux et Open.

Module 2 : Outils d'évaluation : drapeaux et OPEN

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Règles et procédures des tests, organisation, construction des parcours sur le terrain
- Enregistrement des résultats, suivi et contrôle des performances, Extranet Club
- Rappel des règles de sécurité
- Mise en situation pratique sur le terrain.

Module 3 : Responsabilité – sécurité – assurances

Les règles à respecter dans l'organisation et l'encadrement de la pratique du golf avec un jeune public (encadrement des séances, transport, hébergement) :

- La responsabilité civile en matière sportive
- Responsabilité civile : les solutions en matière d'assurance
- Que faire en cas d'accident ?
- La responsabilité pénale
- Organisation des déplacements avec des mineurs : recommandations générales et cas des séjours spécifiques
- Transports de mineurs
- Réglementation relative à la lutte contre le dopage
- Le certificat médical
- Droit à l'image
- Quizz de connaissances et cas pratique.

Module 4 : L'animation par le jeu

- Pédagogie de l'enfant
- Communication de l'enfant
- Sécurité sur le terrain
- Principes d'animation
- Présentation d'ateliers de jeux par lieu / situation (parcours, practice, échauffement …) avec objectif attendu par rapport au jeu de golf et capacité à développer.
- Le sac EDG
- Séances pratiques sur le terrain.

Module 5 : L'administration sportive de l'école de golf

Présentation de l'organisation de l'EDG à partir du guide fédéral de l'EDG

- Enjeux par rapport à la labellisation des EDG
- Enregistrement et suivi des résultats à travers les outils informatiques de gestion sportive fédéraux (RMS, extranet)
- Organisation du tableau d'affichage
- Planification et organisation des réunions de parents
- Gestion des calendriers et des intervenants
- Suivi administratif des drapeaux.

La formation des bénévoles juniors des EDG

Afin de promouvoir l'implication de bénévoles juniors au sein des EDG, les jeunes bénévoles issus des écoles de golf bénéficient d'un parcours de formation spécifique d'une journée axé sur l'animation des situations de jeux.

En fonction des lieux et des ressources disponibles dans les ligues, des sessions dédiées aux bénévoles juniors seront créées ou ils seront intégrés aux sessions existantes pour la partie animation des situations de jeux.

Inscription à la formation

Pour entrer en formation, le candidat devra disposer d'un document* du président de club (CD …) et de l'enseignant en charge de l'école de golf décrivant les missions dont le bénévole sera ou est en charge dans la structure. Ces tâches seront définies avec le CTR.

Une participation financière de 50 à 100 euros sera demandée par la ligue et pourra être acquittée soit par le candidat soit par la structure dans laquelle il est bénévole.

**Un bulletin d'inscription type est prévu à cet effet*

Validation de la Formation

Après une mise en situation pratique dans le club, la formation sera validée par :

- une attestation du président de club déclarant que la personne a bien effectué une ou plusieurs tâches parmi les missions envisagées et à quelles dates,
- une grille d'évaluation des compétences à faire respecter les consignes de sécurité des pratiquants et des tiers dans le cadre d'une animation si le bénévole a suivi le module ad hoc.

La formation est sanctionnée par une attestation formation de la ffgolf mentionnant le contenu de la formation suivie et les dates. Cette attestation n'est pas un diplôme.

La Ligue transmet au service formation de la ffgolf la liste des bénévoles formés en indiquant leur numéro de licence et les dates et lieux où se sont déroulés les modules de formation.

Formation des formateurs d'ASBC

La ffgolf a organisé en janvier 2018 une journée d'informations pour les conseillers techniques régionaux en charge de la formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club dans leur Ligue.
La constitution d'une équipe de formateurs et leur formation est assurée par leurs soins.

Pour participer à la formation, les futurs formateurs doivent être désignés par le Président de Ligue. Selon les cas, il peut désigner un entraîneur, un enseignant, un responsable jeunes d'un Comité départemental ou de Club.

La participation d'un enseignant à la formation des ASBC pour le module animation par le jeu est particulièrement recommandée.

4) Protocole d'accord ffgolf / PGA France

Les missions et la formation des animateurs sportifs bénévoles de Club ont fait l'objet d'un protocole d'accord signé le 14 mai 2008 entre la ffgolf et la PGA France. Il est décliné dans les Ligues sous la forme d'une convention de partenariat pour la mise en œuvre d'une formation conduite en collaboration avec un enseignant de la Ligue PGA de la région concernée.

6. INDEX ET MERITE NATIONAL 308

6.1 Méthode de calcul de l'index 308

6.1.1 Comment ca marche ? 308
6.1.2 Le scratch score standard (S.S.S) et le Slope 308
6.1.3 Handicap de jeu en fonction du S.S.S et du Slope 309
6.1.4 Etablissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus . 311
6.1.5 Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours 312
6.1.6 Calcul de points en stableford 312
6.1.7 Évolution de l'index – LE WORLD HANDICAP SYSTEM 314
6.1.8 Gestion des statuts d'un score en compétition officielle 321
6.1.9 La gestion centralisée des index 322

6.2 Première série nationale et licence or 323

6.3 Mérite National des Clubs 324

6.4 Mérite National des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes 327

6.4.1 Challenge National des Ecoles de Golf 328
6.4.2 Mérite National performance des écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes330

6.5 Mérite National Amateur - Trophée Marie-Christine Ubald Bocquet - Trophée Philippe Martin332

6.6 Mérite National Jeunes 338

6.7 Mérite National Mid-Amateurs 343

6.8 Mérite National Seniors 347

6.9 Mérite National des AS d'entreprise 351

6. INDEX ET MERITE NATIONAL

6.1 METHODE DE CALCUL DE L'INDEX

L'évaluation du niveau de jeu d'un joueur et la détermination de son index s'appuient sur le score et le parcours sur lequel il est réalisé.

6.1.1 COMMENT CA MARCHE ?

Jusqu'à 2019, 6 différentes méthodes de calcul du Handicap étaient utilisées à travers le monde. La France, ainsi que les pays d'Europe continentale, utilisaient la méthode dite « EGA ».
Des concertations ont eu lieu entre les différentes associations représentatives de ces systèmes afin de les unifier. Des études ont permis de mettre au point une méthode reprenant les aspects les plus pertinents de chacune d'entre elles. Cette méthode, le World Handicap System, est maintenant validée par l'ensemble des acteurs et devient progressivement à partir de 2020, la méthode unique et universelle de calcul des handicaps dans le monde.
En France, la Fédération française de golf a décidé d'appliquer ce nouveau calcul dès le début de la saison 2020.

Cette méthode est fondée sur les principes suivants :

I. évaluation de la difficulté relative de chaque parcours français fondée sur le scratch score standard (S.S.S.) et le Slope ;
II. handicap de jeu en fonction du S.S.S. et du Slope du parcours joué ;
III. répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours ;
IV. calcul du score différentiel ;
V. évolution de l'index.

6.1.2 LE SCRATCH SCORE STANDARD (S.S.S) ET LE SLOPE

L'évaluation de la difficulté d'un parcours n'est pas toujours une chose facile. Par exemple, un bunker de fairway à 220 m des départs peut être une réelle difficulté pour un joueur scratch (index à 0,0) alors qu'un joueur avec un index de 18 ne s'en préoccupera généralement pas.

Pour apprécier la valeur relative d'un parcours, on lui attribue deux indices :

- le **Scratch Score Standard** (chiffre à une décimale variant autour de la valeur du par) mesurant la difficulté du parcours pour un joueur « scratch » ;
- le **Slope** (nombre entier compris entre 55 et 155) qui détermine la difficulté <u>relative</u> du parcours pour le joueur « bogey » (joueur dont l'index est compris entre 18 et 22) par rapport au joueur « scratch ».
  La valeur neutre de difficulté (parcours pour lequel il est aussi difficile pour un joueur « scratch » de jouer son index que pour un joueur « bogey » de jouer le sien) est de 113. Pour cette valeur, l'arrondi de l'index donne le handicap de jeu. C'est cette valeur qui est provisoirement appliquée à un parcours non encore étalonné.

Ces deux indices sont déterminés après un étalonnage du terrain prenant en compte une multitude de données. Ces éléments, évalués trou par trou et repère par repère, à la fois pour le joueur et la joueuse « scratch » ou « bogey », prennent en compte toutes les difficultés – regroupées en 11 catégories – qu'un golfeur peut rencontrer sur un parcours suivant son niveau et son sexe (cf. § 2.1-5).

Une fois tous les trous évalués, le parcours se voit attribuer un S.S.S. et un Slope pour chacun de ses repères officiels.
Bien évidemment ces indices sont différents en fonction du repère joué et du sexe.

6.1.3 HANDICAP DE JEU EN FONCTION DU S.S.S ET DU SLOPE

Le joueur a donc comme seule référence son index lui permettant de se comparer à tous les autres golfeurs en France. Mais lorsqu'il doit se confronter à un parcours de golf, c'est son handicap de jeu qui devient la référence. Le handicap de jeu est le nombre de coups qu'un joueur reçoit pour une série de repères (par exemple repères blancs) sur le parcours joué. Il varie en fonction de la difficulté du parcours joué et du repère de départ choisi. Sur un parcours possédant quatre repères (Blanc, Jaune, Bleu, Rouge), un joueur a donc quatre handicaps de jeu différents selon le repère joué.

Pour calculer un handicap de jeu il suffit de connaître :

- l'index du joueur qui est actualisé en temps réel par Fléole (serveur central de la ffgolf qui gère les licences et les index de tous les joueurs français) ;
- le Slope, le S.S.S. et le Par du parcours pour le repère de départ choisi.

Ainsi pour calculer un handicap de jeu, on multiplie l'index par le Slope, on le divise par 113 et on y ajoute la différence entre le S.S.S. et le Par. Le résultat arrondi de cette formule donne le handicap de jeu.

Handicap de Jeu = Index * (Slope / 113) + (S.S.S. – Par) arrondi pour un parcours de 18 trous

Rassurez-vous, vous pouvez éviter ce calcul, car :

- pour les parties amicales, un tableau de conversion est souvent affiché dans chaque Club.
- pour les compétitions officielles, c'est encore plus simple car tout est calculé automatiquement sur votre carte de score et la répartition des coups rendus est déjà faite.

Si le parcours n'a pas été encore étalonné, le Slope 113 lui est provisoirement attribué.

HANDICAPS DE JEU DES CAMPS SELON LES FORMES DE JEU

Dans le texte ci-après le **Handicap de jeu H = Index*(Slope / 113) + (S.S.S - PAR).** (Cf. § 6.1-3).

Les valeurs de **Slope, S.S.S, PAR changent pour chacun des joueurs** en fonction des marques utilisées par le joueur et de son sexe. Ces valeurs différentes permettent d'utiliser des marques de départ multiples au sein d'une même compétition, tout en rendant cohérent le calcul des coups rendus. On peut ainsi faire jouer en net : des Messieurs partant de marques différentes, des Messieurs et des Dames partant de marques identiques ou séparées, des mixtes partant des mêmes marques, etc.
Dans une compétition utilisant des marques différentes, aucun autre point n'est à rendre en sus des formules ci-dessous.

I. STROKE PLAY

1. Simple

Sur 18 trous
Pour tous les index :
Handicap de jeu du joueur H = Index*(Slope / 113) + (S.S.S - PAR) arrondi

Sur 9 trous
Pour tous les d'index:
Calcul de l'index de jeu 9 trous aller :
Hcp de jeu Aller = [(Slope aller*index)/113] + [SSS aller-Par aller] = **X**

Calcul de l'index de jeu 9 trous retour :
Hcp de jeu retour = [(Slope retour*index)/113] + [SSS retour-Par retour] = **Y**

2. Foursome et threesome

Handicap de jeu du Camp est 50% de la somme des handicaps de jeu des 2 joueurs.
H(A+B) = 50% (HA + HB) non arrondi.
Exemple : HA=13,3 HB=8,2 donne au Camp (A+B) un handicap de jeu=10,75
Le joueur isolé du threesome joue avec son handicap de jeu H.

3. Quatre Balles

Chaque joueur reçoit 90% de son handicap de jeu.
HA = 90% HA non arrondi HB = 90% HB non arrondi

4. Greensome

Handicap de jeu du Camp : H(A+B) = 60%HA + 40%HB non arrondi, avec (HA≤HB)

5. Chapman

Handicap de jeu du Camp : H(A+B) = 60%HA + 40%HB non arrondi, avec (HA≤HB)

6. Patsome

Handicap de jeu du Camp est 50% de la somme des handicaps de jeu des 2 joueurs.
H(A+B) = 50% (HA + HB) non arrondi

7. Scramble

Consultez le paragraphe 3.1-6 du vademecum

8. Pro-Am/Am-Am

Chaque joueur reçoit 3/4 de son handicap de jeu.

II. COMPETITION CONTRE PAR, CONTRE BOGEY, STABLEFORD

Les coups reçus en compétition Contre Par, Contre Bogey ou Stableford sont les handicaps de jeu du Stroke Play mais arrondis à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).
Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

Nota : dans le cas particulier des joueurs de très haut niveau dont le handicap de jeu ressortirait négatif des formules, ils rendent des coups au parcours en commençant par le plus facile des trous (classé 18 dans la table des coups reçus)

III. MATCH PLAY

Les coups reçus en Match Play sont construits sur le handicap de jeu du Stroke Play et arrondis à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).
Les coups sont attribués selon la table des coups reçus du parcours.

1. Simple

Le joueur dont l'index est le plus haut reçoit 100% de la différence avec le handicap de jeu de son adversaire.
Exemple : HA = 16,9 vs HB = 13,0 différence 3,9 arrondie à 4.
Le joueur A recevra 4 coups à répartir sur les 4 trous les plus difficiles du parcours.

2. Foursome et Threesome

Le Camp dont la somme des handicaps de jeu est la plus élevée reçoit 50% de la différence entre le handicap de jeu des 2 Camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).
Exemple : HA+HB = 15,4 vs HC+HD=36,1
Le Camp C+D reçoit 10 coups : 50%(36,1 – 15,4) = 50% de 20,7 = 10,35 coups arrondis à 10.
En threesome, le joueur isolé reçoit le double de son handicap de jeu pour le calcul de la différence entre les deux Camps.

3. Quatre Balles

Le joueur dont le handicap de jeu est le plus bas est considéré comme Scratch. Les coups reçus des autres joueurs correspondent à 90% de la différence de handicap de jeu avec le joueur au plus bas handicap de jeu. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0.5 est arrondi vers le haut).
Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 5,4 15,4 25,0 et 34,8.
Coups reçus de A = 0
Coups reçus de B = 90% (HB – HA) / = 9,0 arrondi à 9
Coups reçus de C = 90% (HC – HA) / = 17,64 arrondi à 18
Coups reçus de D = 90% (HD – HA) / = 26,46 arrondi à 26

4. Greensome

Le handicap de jeu de chaque Camp est calculé comme en Stroke Play :
H(A+B) = 60%HA + 40%HB avec (HA≤HB) vs H(C+D) = 60%HC + 40%HD avec (HC≤HD)

Le Camp dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 100% de la différence entre le handicap de jeu des 2 Camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).
Exemple : A+B vs C+D avec comme handicaps de jeu respectifs 9,8 15,0 5,3 et 25,8
H(A+B) = 9,8 x 60% + 15,0 x 40% = 5,88 + 6,0 = 11,88
H(C+D) = 5,3 x 60% + 25,8 x 40% = 3,18 + 10,32 = 13,5
Le Camp C+D reçoit 2 coups : 13,5 – 11,88 = 1,62 arrondi à 2

5. Chapman

Le handicap de jeu de chaque Camp est calculé comme en Stroke Play
Le Camp dont le handicap de jeu est le plus élevé reçoit 100% de la différence entre le handicap de jeu des 2 Camps. Le résultat final est arrondi à l'entier le plus proche (0,5 est arrondi vers le haut).

6. Match à la meilleure Balle

Traditionnellement, cette forme de jeu se joue en brut. Un joueur isolé défie 2 ou 3 joueurs de handicap plus élevé qui forment le Camp adverse. Le Camp adverse compte son meilleur score brut, le joueur isolé oppose son score. C'est ainsi que l'écart de niveau de jeu est compensé, sans faire appel aux handicaps.

6.1.4 ETABLISSEMENT PAR LA COMMISSION SPORTIVE DE CLUB DE LA TABLE DES COUPS REÇUS

Pour plus de détails voir Guide officiel – Procédures pour le Comité (section III), disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.
. Afin d'assurer une cohérence entre les Clubs, il est **recommandé** de procéder comme suit :

i. Il est essentiel d'assurer une distribution harmonieuse des Coups Reçus sur les 18 trous.
ii. Cet objectif est atteint au mieux en attribuant les nombres impairs aux neufs trous (l'aller ou le retour) les plus difficiles, généralement les plus longs, et les nombres pairs (l'aller ou le retour) aux autres neufs trous.
iii. Les 1er et 2ème Coups Reçus devraient être proches du milieu de chacun des 9 premiers trous (par exemple 4ème ou 5ème trou) et des 9 derniers trous (par exemple 13ème ou 14ème trou), et les 6 premiers Coups Reçus ne devraient pas être alloués à des trous successifs.
iv. Les Coups Reçus 7 à 10 devraient être attribués en évitant qu'un joueur recevant 10 Coups de Handicap ne reçoive un coup sur trois trous consécutifs.
v. Aucun des 8 premiers Coups Reçus ne devrait être alloué au premier ou au dernier trou, ainsi qu' 9ème et au 10ème trou dans les Clubs où des compétitions en match play sont susceptibles de commencer au 10ème trou. Ceci évite qu'un joueur ne reçoive un avantage anormal au 19ème trou au cas où un match continuerait en play-off en trou par trou.
vi. Sauf s'il existe de bonnes raisons de ne pas le faire, les Coups Reçus 9, 10, 11 et 12 devraient être attribués aux trous n°1, 9, 10 et 18 dans l'ordre jugé le plus approprié.
vii. A condition de satisfaire aux conditions qui précèdent, le choix des Coups Reçus devrait être effectué en faisant varier la longueur des trous, le Coup Reçu 1 pouvant être un Par 5, le Coup Reçu 2 un long Par 4, le Coup Reçu 3 un Par 4 plus court et le Coup Reçu 4 un Par 3.
viii. Il n'y a pas d'ordre recommandé pour cette sélection, l'objectif étant d'établir pour les index une séquence faisant se succéder des trous de difficulté variable. Une telle méthode donnera des chances plus équilibrées pour tous les handicaps, tant en match play qu'en compétitions Stableford et Contre Par, qu'un ordre basé sur la longueur du trou ou la difficulté de réaliser le Par.

Note 1 : Le Par n'est pas un indicateur de la difficulté d'un trou. De longs Par 3 et Par 4 sont souvent choisis pour un index bas de préférence à des Par 5 étant donné qu'il est plus facile de réaliser le Par sur un Par 5 que de scorer 4 sur un long Par 4. Cependant les longs Par 3 et Par 4 sont des trous où il est difficile de jouer le Par pour un joueur de bas handicap, mais sont souvent des bogeys faciles pour les joueurs avec un handicap un peu plus élevé.

Note 2 : Il est à noter que dans la majorité des matchs amicaux, les différences d'index sont faibles, d'où l'importance d'une répartition équilibrée des premiers Coups Reçus.

Note 3 : Pour un même parcours, la table des coups reçus peut être différente pour les compétitions en match play et celles en stroke play

En plus de l'appréciation de la Commission Sportive du Club, une très bonne approche est de consulter les **statistiques des scores** réalisés trou par trou disponibles via Extranet : http://xnet.ffgolf.org « Statistiques /

Statistiques terrains / Calcul coups reçus » et constituées à partir des résultats des compétitions disputées sur le terrain en question.

6.1.5 REPARTITION DU HANDICAP DE JEU EN FONCTION DES COUPS REÇUS DU PARCOURS

Les coups reçus d'un parcours sont attribués en fonction de la difficulté des trous les uns par rapport aux autres. Ainsi, le trou qui est coup reçu n°1 est le trou le plus difficile à jouer et le trou qui est coup reçu n°18 est le trou le plus facile à jouer.

Selon la formule jouée en compétition, (lire le § « Différentes Formes de Jeu »), le handicap de jeu sera réparti sur chaque trou en prenant pour référence les coups reçus sur chacun des trous : les coups ainsi attribués **sont les « coups rendus ».**

Ainsi sur une carte de score, on doit toujours trouver les renseignements suivants :

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups Reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11

Exemples de répartition du handicap de jeu

Joueur ayant un handicap de jeu de 12 : les 12 coups rendus sont répartis sur les 12 trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 12).

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	1	1		1			1	1	1	1		1	1		1		1	1

Joueur ayant un handicap de jeu de 31 : dans un premier temps les 18 premiers coups rendus sont répartis en affectant 1 coup rendu sur tous les trous. Dans un deuxième temps, il reste à recevoir 31 – 18 = 13 coups rendus répartis à nouveau sur les 13 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 13) pour lesquels le joueur bénéficiera finalement de 2 coups rendus.

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	2	2	1	2	1	1	2	2	2	2	1	2	2	1	2	2	2	2

Joueur ayant un handicap de jeu de 45 : dans un premier temps les 36 premiers coups rendus sont répartis en affectant 2 coups rendus sur tous les trous.. Dans un deuxième temps, il reste à recevoir 45 – 36 = 9 coups rendus répartis à nouveau sur les 9 premiers trous les plus difficiles (numérotés en coups reçus de 1 à 9) pour lesquels le joueur bénéficiera finalement de 3 coups rendus.

Trou n°	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18
Par	4	3	5	4	4	4	4	3	5	4	3	4	4	5	4	3	4	5
Coups reçus	8	6	16	10	14	18	2	12	4	9	17	7	3	15	1	13	5	11
Cps rendus	3	3	2	2	2	2	3	2	3	3	2	3	3	2	3	2	3	2

6.1.6 CALCUL DE POINTS EN STABLEFORD

Un peu d'histoire : La méthode Stableford connue et jouée dans le monde entier a été inventée par le Docteur Frank Stableford (Wallasey & Royal Liverpool Golf Clubs) en 1898. Mais ce ne fut que le 16 mai 1932 que la première compétition en Stableford a été jouée sur le Wallasey Links.

Le principe de la méthode est simple : il consiste à convertir en points le score de chaque trou par rapport au par. Les points acquis sur un trou ne peuvent plus être perdus et l'addition de tous les points donne le résultat final. Cette forme de cotation évite de "massacrer" un score final en raison d'un seul trou catastrophe car la méthode

n'intègre pas de points négatifs. Ainsi qu'un joueur fasse 8 ou 12 sur un trou n'aura pas d'importance, il ne marquera pas de points mais n'en perdra pas non plus.

Pour calculer un score Stableford en :

- **Brut** (c'est-à-dire sans prendre en compte le handicap de jeu), il suffit de comparer le score par trou au par.
- **Net** (c'est-à-dire en prenant en compte le handicap de jeu), il suffit de comparer le score par trou au par auquel il faut ajouter les coups rendus du trou.

Table de conversion		
Score par rapport au par	**Lexique**	**Points gagnés**
deux et plus au-dessus du par	double bogey et plus	0 point
un au-dessus du par	Bogey	1 point
par	Par	2 points
un en dessous du par	Birdie	3 points
deux en dessous du par	Eagle	4 points
trois en dessous du par	Albatros	5 points

Exemples de conversion

En Brut le joueur fait un double bogey (2 coups au-dessus du par) : il marque 0 point.
En Net, il faut recalculer le par (Par + coups rendus) 3+2= 5 : le joueur réalise donc le par et marque 2 points

Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
5	3	2	0 point	2 points

En Brut le joueur fait un bogey (1 coup au-dessus du par) : il marque 1 point.
En Net, il faut recalculer le Par (Par + coups rendus) 5+3= 8 : le joueur réalise donc un eagle (2 coups en dessous du par) et marque 4 points.

Score	Par	Coups rendus sur le trou	Brut	Net
6	5	3	1 point	4 points

Le résultat Stableford Brut permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition.
Le résultat Stableford Net permet, lors d'une compétition, de déterminer quel a été le meilleur joueur de la compétition par rapport à son handicap de jeu.

Que ce soit en Stableford Brut ou Stableford Net, le score de référence est toujours 36 points pour les compétitions sur 18 trous ou 18 pour les compétitions sur 9 trous. Lorsque le score d'un joueur en points Stableford s'élève à 36 sur 18 trous, cela signifie qu'il a joué le handicap de jeu qui lui était attribué pour le parcours joué.
Pourquoi ? C'est simple, que ce soit en Brut ou en Net, le par sur chaque trou vaut toujours 2 points. Et 2 points x 18 trous = 36 points, ou 2 points x 9 trous = 18 points.

Astuce pour un calcul rapide :

Si un joueur fait 30 points en **Stableford Brut,** c'est qu'il a joué 6 au-dessus du **par**.
Explication : étant donné que jouer le par sur 18 trous donne 36 points, par déduction si le joueur a marqué 30 points c'est qu'il a joué 6 au-dessus du par (36 - 30 = +6).

Si un joueur fait 41 points **en Stableford Net**, c'est qu'il a joué 5 en dessous de son **handicap de jeu**.
Explication : le par est recalculé en fonction des coups rendus et comme jouer le « nouveau » par sur les 18 trous donne 36 points, par déduction, si le joueur a marqué 41 points c'est qu'il a joué 5 en dessous de son handicap de jeu (36 – 41 = -5).

Conclusion :
En Stableford Brut, un joueur qui marque 36 points sur 18 trous ou 18 points sur 9 trous a forcément joué le par quels que soient le parcours et le repère de départ.
En Stableford Net, un joueur qui marque :

- moins de 36 points sur 18 trous ou moins de 18 points sur 9 trous, a moins bien joué que son handicap de jeu.
- 36 points sur 18 trous ou 18 points sur 9 trous, a joué son handicap de jeu.
- plus de 36 points sur 18 trous ou plus de 18 points sur 9 trous, a mieux joué que son handicap de jeu.

6.1.7 ÉVOLUTION DE L'INDEX – LE WORLD HANDICAP SYSTEM

Qu'est-ce que le World Handicap System ?

Jusqu'à 2019, 6 différentes méthodes de calcul du Handicap étaient utilisées à travers le monde. La France, ainsi que les pays d'Europe continentale, utilisaient la méthode dite « EGA ».
Sous l'égide du R&A et de l'USGA, des concertations ont eu lieu entre les différentes associations représentatives de ces systèmes afin de les unifier. Des études ont permis de mettre au point une méthode reprenant les aspects les plus pertinents de chacune d'entre elles. Cette méthode, le ***World Handicap System***, a été validée par l'ensemble des acteurs et devient progressivement depuis 2020, la méthode unique et universelle de calcul des handicaps dans le monde.
En France, la Fédération française de golf a décidé d'appliquer ce nouveau calcul dès le début de la saison 2020.

Quels sont les principes-clés de la méthode WHS ?

• Les éléments fondamentaux de l'index ne changent pas. Seuls changent les calculs utilisés pour le déterminer.
L'index demeure une valeur avec décimale, évoluant entre 54.0 pour les non classés et -9.4 pour les meilleurs joueurs.

• Au fur et à mesure des performances ou contre-performances enregistrées, l'index varie à la baisse ou à la hausse, comme auparavant. Seulement au lieu d'appliquer cette variation score après score, la nouvelle méthode déterminera votre nouvel index en recalculant **la moyenne de vos 8 meilleures performances sur les 20 dernières cartes enregistrées**. Les valeurs seront très proches des index auparavant calculés par la méthode EGA, une variation de seulement quelques dixièmes de points est attendue dans la plupart des cas.

• Les performances ne sont plus mesurées par une transformation en points Stableford, mais par un **Score différentiel**, correspondant à la somme de vos coups indexée sur la difficulté du terrain joué (voir plus loin pour le calcul exact).

• La méthode permet la prise en compte de **parties amicales certifiées** pour le calcul de l'index. Les Cartes Index enregistrées par les clubs sont toujours acceptées, à la discrétion des golfs, comme auparavant.

Comment calcule-t-on l'index avec la méthode WHS ?

Mesure de la performance
A la réception d'un nouveau score, la première opération sera de mesurer la performance réalisée, en 3 étapes :

- Calcul du Score Brut Ajusté
- Calcul du score différentiel
- Calcul du nouvel index basé sur la moyenne des 8 meilleurs scores différentiels sur les 20 dernières cartes.

1. **<u>Calcul du Score Brut ajusté.</u>**

A la réception d'un score, quelle que soit sa formule d'origine (strokeplay, Stableford, Contre Par, score maximum), la première opération consistera à « lisser » le résultat reçu.
Trou par trou, le score brut est analysé et capé à une valeur maximale correspondant au Net Double Bogey (le Par du trou augmenté des coups reçus + 2 coups).
Cet ajustement permet de limiter les effets d'un trou catastrophe sur l'évolution d'index.
Ainsi, si vous aviez 2 coups reçus sur un par 3, tout score supérieur à 7 est automatiquement ramené à 7.
La somme des scores capés de tous les trous est votre Score Brut Ajusté (SBA)

A noter que pour une balle relevée, le score retenu sera directement votre Net Double Bogey sur le trou.

Exemple :
SSS 18 Trous - Départs Jaunes : 72.1 / Slope : 122
Index : 20.7 Handicap de Jeu : 21

Trou	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	Total
Par	4	4	5	4	3	5	4	5	3	4	4	3	5	4	3	5	4	4	73
CR	/	/	//	/	/	/	/	/	//	/	/	//	/	/	/	/	/	/	21
Score	**5**	**5**	**6**	**5**	**4**	**6**	**5**	**6**	**4**	**5**	**5**	**4**	**6**	**5**	**4**	**7**	**8**	**5**	**95**
SBA	5	5	6	5	4	6	5	6	4	5	5	4	6	5	4	7	**7**	5	94

Score brut local : 95, Score brut ajusté : **94**
Le Score Brut Ajusté retenu pour le calcul de l'index est de 94

2. Cas particulier des scores sur 9 trous

Les cartes de 9 trous sont transformées en scores 18 trous par l'ajout forfaitaire d'un score complémentaire correspondant au Par Net des 9 trous joués, auquel s'ajoute 1 coup supplémentaire.

Exemple :
SSS 9 Trous - Départs Jaunes : 36.0 / Slope : 61
Index : 20.7 Handicap de Jeu : 10

										Score ajouté forfaitairement									
Trou	1	2	3	4	5	6	7	8	9	1	2	3	4	5	6	7	8	9	Total
Par	4	4	5	4	3	5	4	5	3	4	4	5	4	3	5	4	5	3	74
CR	/	/	//	/	/	/	/	/	/	/	/	//	/	/	/	/	/	/	
Score	**5**	**5**	**6**	**9**	**4**	**6**	**5**	**6**	**5**	-	-	-	-	-	-	-	-	-	**51**
SBA	5	5	6	**7**	4	6	5	6	5	5	5	7	5	4	6	5	6	4	96 + 1

Le Score Brut Ajusté retenu sera de 96 auquel on ajoutera un coup supplémentaire, soit 97

3. Calcul du score différentiel

Pour évaluer la valeur de la performance, il faut ensuite indexer votre Score Brut Ajusté sur la difficulté du terrain joué.
La formule utilisée sera (113/Slope) x (SBA – SSS)

Pour un score 9 trous les valeurs de Slope et SSS seront celles de la partie multipliée par 2

Exemple 18 trous :

Avec un Score Brut Ajusté de 94, joué sur un terrain de SSS 72.1 et de Slope 122, le score différentiel sera de :

(113/122) x (94 – 72.1) = 0.926 x 21.9 = 20.3

Le joueur a réalisé un score différentiel de 20.3

Exemple 9 trous :

Avec un Score Brut Ajusté de 97, joué sur un terrain de SSS 36.0 et de Slope 61, le score différentiel sera de :

(113/61 x 2) x (97 – (36.0 x 2)) = 0.926 x 25 = 20.4

Le joueur a réalisé un score différentiel de 20.4

4. Calcul du nouvel index

Le nouvel index sera ensuite simplement calculé en prenant la moyenne des 8 meilleurs scores différentiels réalisés sur les 20 derniers scores transmis.

Exemple :

Date	Compétition	Score Diff.	Date	Compétition	Score Diff.
21/09	COUPE DES JARDINIERS	20.3	03/08	COUPE DE VEULES LES ROSES	21.3
14/09	COUPE GROUPE IMMOBILIER	20.6	01/08	COUPE HARAS DE ROCQUIGNY	22.6
07/09	COUPE BMW AUTO CONCEPT DIEPPE	20.9	27/07	COUPE STURDZA INVESTMENTS	19.9
05/09	COUPE DE CLASSEMENT	25.2	21/07	Trophée de la Côte d'Albâtre	24.2
01/09	CHAMPIONNAT DU CLUB	20.5	20/07	Trophée de la Côte d'Albâtre	24.5
31/08	CHAMPIONNAT DU CLUB	19.8	19/07	Trophée de la Côte d'Albâtre	23.8
27/08	COUPE ASDN	24.1	13/07	FETE DU CLUB	31.1
19/08	COUPE DU 19 AOUT 2019	24.4	07/07	COUPE GOLF PASSION	30.4
08/08	COUPE UN CLIN D OEIL A CHARLIE	26.7	23/06	Promotion Mid Amateurs	20.7
04/08	COUPE DES AMIS DE POURVILLE	23.0	22/06	Promotion Mid Amateurs	23.2

Index = (20.7 + 19.9 + 21.3 + 19.8 + 20.5 + 20.9 + 20.6 + 20.3) / 8 = 20.5
Le joueur aura un nouvel index de 20.5

Application d'ajustements :
Dans le même temps, pour ajuster au mieux l'index du joueur à sa capacité réelle, des mécanismes additionnels sont mis en place :

1. Ajustement pour score exceptionnel

Si un joueur réalise un score différentiel de 7 points en dessous de son index initial, son nouvel index sera calculé en appliquant une minoration automatique de 1 point sur son score différentiel.
Si la différence entre le score différentiel reçu et l'index initial est de 10 points ou plus, cette minoration sera alors de 2 points.
Cette minoration est mémorisée et appliquée aux lignes de scores éligibles au moment de la réception initiale, puis disparait progressivement au fur et à mesure de l'arrivée de nouveaux scores (jusqu'à la disparition du score exceptionnel de l'historique). L'ajustement est également cumulable avec d'autres éventuellement déjà présents dans l'historique.

Exemple : Pour un joueur 36.3 qui réalise un score différentiel de 25.2, on calculera le nouvel index normalement (toujours sur la base des 8/20 meilleurs scores différentiels) incluant la minoration de 2 points appliquée sur l'ensemble des scores différentiels de l'historique.

2. Soft Cap et Hard Cap

La méthode permet à l'index de remonter si les performances d'un joueur se dégradent de manière durable. Cela étant, pour éviter une remontée trop rapide issue d'une baisse de forme momentanée, des freins sont applicables en cas de succession de mauvais résultats.
Ainsi, un index ne pourra pas remonter de plus de 5 points au-delà du meilleur index obtenu sur les 12 derniers mois (Hard Cap)
(Exemple, un joueur 12,7 d'index sera plafonné à 17.7 quels que soient le nombre et la valeur des contre-performances enregistrées dans l'année)
Un calcul intermédiaire (soft cap) freinera la remontée de l'index avant d'arriver à ce plafond fixe de 5 points.
Tous les points de remontée au-delà de 3 seront divisés par deux, avant d'arriver au plafond fixe.

3. Ajustements pour nombre insuffisant de scores.

Avant d'arriver à un historique suffisamment représentatif de 20 scores, par prudence, le système appliquera des ajustements intermédiaires dont voici le détail :

NB Scores de l'historique	Calcul de l'index	Ajustement
1	= Score Différentiel	-2.0
2	= Le plus bas	-2.0
3	= Le plus bas	-2.0
4	= Le plus bas	-1.0
5	= Le plus bas	0
6	= La moyenne des 2 plus bas	-1.0
7 ou 8	= La moyenne des 2 plus bas	0
9 à 11	= La moyenne des 3 plus bas	0
12 à 14	= La moyenne des 4 plus bas	0
15 ou 16	= La moyenne des 5 plus bas	0
17 ou 18	= La moyenne des 6 plus bas	0
19	= La moyenne des 7 plus bas	0
20	= La moyenne des 8 plus bas	0

Exemple :
Un joueur non classé joue sa première carte comptant pour l'index, et réalise un score différentiel de 50.2. Son nouvel index est de 50.2 – 2 = **48.2**
Un joueur ayant 5 scores dans son historique transmet un nouveau résultat. Son nouvel index est calculé en prenant la moyenne de ses deux meilleurs scores différentiels, à laquelle on retire un point.

4. Calcul des conditions de jeu du jour (Playing Conditions Calculation : PCC)

Comme le faisait la Zone Tampon Ajustée avec la méthode EGA, la méthode WHS applique un ajustement aux scores différentiels en fonction de l'ensemble des performances réalisées.
Le calcul des conditions de jeu se fait après avoir récolté tous les scores joués dans la journée. Une comparaison est établie entre les scores attendus et les scores réellement joués. En fonction du résultat, un ajustement allant de -1 à +3 est appliqué (Selon le pourcentage de performances constatées, -1 si le pourcentage est exceptionnellement élevé à +3 lorsque celui-ci est excessivement faible)
(Note : Le calcul du PCC se déclenche le lendemain de l'envoi des scores uniquement si 8 scores réalisés par des joueurs 36.0 et moins sont enregistrés sur le terrain.)

Qu'est-ce qu'une Partie Amicale Certifiée ?

Le WHS inclut la prise en compte de parties amicales (appelées « General Play ») pour le calcul de l'index. La Fédération française de golf a fait le choix d'autoriser cette prise en compte dès 2020, à condition qu'elle soit encadrée. Ces cartes sont désignées sous le terme de Parties Amicales Certifiées. (PAC)
Pour qu'une partie amicale compte pour l'index, le joueur doit :

- Être titulaire d'une licence et d'un certificat médical actifs.
- Utiliser exclusivement l'application mobile KADY destinée à cet effet (pas de saisie directe dans l'espace licencié)
- Déclarer son intention de faire compter la carte avant la saisie du score du 1er trou.
- Désigner un marqueur licencié et obligatoirement présent dans la partie.
- Faire signer (certifier) sa carte à l'issue de la partie par ce marqueur (signature par validation dans l'application mobile)

Toute partie incomplète ou non signée dans les 72 heures est considérée comme « carte non rendue » et fait l'objet d'un score de pénalité intégrant l'historique officiel du joueur.
Les PAC peuvent se jouer sur 9 ou 18 trous, en strokeplay ou en Stableford.
Les joueurs de moins de 11.5 d'index et les licenciés de 16 ans et moins ne sont pas autorisés à faire compter leurs parties amicales pour l'index.
Ces Parties Amicales Certifiées ne remplacent pas les Extra Day Scores, que les clubs peuvent continuer à enregistrer pour le compte des joueurs sur l'extranet fédéral.

Comment s'effectue la Transition vers la méthode WHS ?

La transition entre l'ancien calcul (EGA) et le nouveau (WHS) a démarré au printemps 2020 (officiellement le 4 mai, lorsque les clubs ont été autorisés à accueillir du public à la fin du confinement)
Au moment même de la date de bascule, aucun index n'a été directement modifié !
Les joueurs ont conservé leur historique et leur index EGA, tant qu'un score officiel comptant pour l'index n'avait pas été transmis (Compétition, Extra Days Score, Partie Amicale Certifiée).
A la réception du premier score, l'historique d'un joueur était recalculé avec la nouvelle méthode, en reprenant le score fourni ainsi que les 20 cartes les plus récentes.
L'historique basculait alors sur une présentation adaptée au World Handicap System, détaillant le calcul appliqué.

Attention : depuis le 1er février 2021, tous les historiques sont désormais affichés et recalculés avec la méthode WHS même pour les joueurs inactifs en compétition.

Si l'historique ne dispose pas de cartes récentes, le recalcul peut revenir sur les scores réalisés jusqu'à la saison 2012.

Principe de la carte index (Extra Day Scores) :

Un joueur peut demander que son index soit géré lors d'un parcours de golf, en dehors d'une compétition officielle.

Pour ce faire, plusieurs conditions sont requises : - Les positions des marques de départ doivent être conformes aux données de l'étalonnage ; - Le joueur doit informer au préalable le secrétariat de son intention de voir son score pris en compte pour la gestion de son index, et sa carte doit être paramétrée avant son départ ; - Le joueur doit être accompagné d'autres joueurs ou d'un marqueur qui authentifieront son score ; - Le joueur doit impérativement rendre sa carte quel que soit le score, lequel doit être transmis le jour même au serveur Fléole.

Une carte index (Extra Day Scores) réalisée en dehors d'une compétition officielle pour la gestion des index. Ce système n'est pas autorisé pour les joueurs en dessous de 11.5 d'index et sera limité à 5 cartes par an pour les joueurs U16 (jusqu'à la catégorie minime). Tout enregistrement de moins de 6 scores sur une journée sera considéré comme un enregistrement de Scores Hors Compétitions.

Questions fréquemment posées :

Ce paragraphe liste les questions les plus fréquemment posées sur la boite e-mail whs@ffgolf.org.
Cette adresse reste ouverte tout au long de la saison pour recueillir vos interrogations.

L'application du World Handicap System

Le WHS va-t-il remplacer l'index pour les parties officielles ? L'index disparaît il ?

L'index ne disparait pas et continue de s'appeler Index. Il reste la valeur chiffrée à une décimale attestant de votre aptitude de jeu. Le World Handicap System définit uniquement la manière dont cet index est calculé.

Pour avoir son index calculé faut-il être licencié et Membre d'une Association Sportive ?

Le calcul de l'index avec la nouvelle méthode s'applique à tous les licenciés actifs, membres ou non d'une Association Sportive.
En cas de non-renouvellement de la licence, l'index est « gelé » pendant la durée d'inactivité. Il n'est pas appliqué d'ajustement durant cette période.

Les joueurs continueront-ils à prendre +0.1 en cas de contre-performance ?

Non. Le nouvel index étant déterminé par la moyenne des 8 meilleures performances sur les 20 dernières cartes, il est probable qu'une contre-performance n'ait pas d'incidence immédiate sur l'index, sauf si elle « chasse » un ancien bon score des 20 dernières cartes.

A l'inverse un bon score aura un impact immédiat puisqu'il intègrera directement le calcul de la moyenne des 8 meilleures cartes.

L'index des joueurs sera-t-il mis à jour automatiquement lorsque leur score sera rentré ou le club devra-t- il appliquer une procédure particulière ?

Le nouvel index sera calculé automatiquement après l'envoi des scores par le club organisateur d'une compétition. La procédure actuelle demeure inchangée.

En strokeplay, comment est pris en compte un joueur qui réalise un score de 15 sur un trou ?

Avant d'être intégré dans le calcul de la performance (score différentiel), le score brut du joueur est plafonné au Net Double Bogey (le Par du joueur + 2 coups). Si un joueur fait 15 sur un par 5 sur lequel il avait 1 coup reçu, le score retenu sera de 8.

Je joue régulièrement au golf aux Etats-Unis et en France. Avec le World handicap System, aurais-je un index unique ?

Il n'y a pas de serveur central regroupant tous les scores joués à travers le monde. Vous n'aurez donc pas un index unique, mais toujours un index par pays.
Toutefois, si vous enregistrez exactement les mêmes scores aux USA et en France, vous devriez obtenir au final une valeur identique puisque le calcul utilisé est le même.
En France, les clubs peuvent enregistrer les scores étrangers de leurs licenciés sur l'extranet fédéral.

Que se passe-t-il si un joueur ne joue pas 20 scores dans la saison ?

Il n'y a aucune limite de temps pour atteindre les 20 scores nécessaires pour appliquer pleinement la nouvelle méthode. Ces 20 scores peuvent être réalisés au cours de plusieurs saisons successives.

Que se passe-t-il dans le cas d'une disqualification ou d'une carte non rendue en compétition ?

En cas de disqualification ou de carte non rendue, la méthode prévoit l'application d'un « score de pénalité ». Un score correspondant à la plus mauvaise performance identifiée sur les 20 dernières cartes sera automatiquement ajouté à l'historique du joueur.
Dans le cas d'un forfait, ou d'un abandon justifié (blessure en cours de jeu par exemple), la carte sera affichée dans l'historique mais elle sera sans effet sur l'index.

Y aura-t-il une modulation du score selon la difficulté du parcours ?

Oui, le score différentiel est indexé sur la difficulté du repère joué. Son calcul en reprend les valeurs de Slope et de SSS.

La révision annuelle des index parfois appliquée par les commissions sportives des clubs est-elle maintenue ?

La révision annuelle des index était un mécanisme destiné à ajuster les index pour pallier la faible réactivité de l'ancien calcul EGA. Avec la nouvelle méthode, cette révision n'est plus nécessaire.
A noter cependant que les clubs peuvent toujours initialiser le premier index ou réaliser des ajustements à la hausse comme à la baisse si l'aptitude constatée des joueurs le justifie (avec un plancher fixé à 11.5).

Les index des joueurs seront-ils bloqués à la remontée comme avec l'ancien système EGA ?

Non, l'index pourra remonter sans plafond jusqu'à une valeur théorique de 54.0
Cette remontée est néanmoins freinée, et limitée à 5 points maximum par rapport au meilleur index obtenu sur les 12 derniers mois (voir paragraphe sur le soft & hard cap).

Transition EGA – WHS

Comment est calculé l'index des joueurs avant qu'ils atteignent 20 compétitions ?

Nous reprenons les anciens scores (jusqu'à 2012), que nous recalculons rétroactivement en reprenant la méthode WHS, de manière à constituer un historique fourni et cohérent. Il n'est pas nécessaire d'attendre d'avoir 20 scores pour bénéficier du nouveau calcul.

Les anciennes cartes reprises dans l'historique pour le recalcul en WHS ont-elles un ajustement en fonction des conditions de jeu du jour ?

Oui, les valeurs de Zone Tampon Ajustée de l'ancien score sont reprises et transformées en PCC (Playing Conditions Calculation).

Les Parties Amicales Certifiées

A partir de quelle date peut-on enregistrer des Parties Amicales Certifiées ?

L'application mobile KADY intégrant la saisie de PAC est publiée et disponible gratuitement sur les Stores depuis le printemps 2020.

Les golfs interviennent-ils dans la saisie de Parties Amicales Certifiées ?

Les joueurs sont autonomes pour saisir et certifier leurs cartes. Les clubs auront néanmoins la possibilité sur l'extranet fédéral de surveiller et de demander l'invalidation des cartes qui n'auraient pas été réalisées dans les règles.
En cas d'abus manifeste, et sur signalement des clubs, la Fédération pourra à tout moment suspendre l'accès aux Parties Amicales Certifiées pour les joueurs fautifs.

Le Niveau

Est-ce que l'index va être remplacé par le Niveau ?

L'index ne sera pas remplacé par le Niveau.

Même si le calcul du Niveau était inspiré de la méthode WHS, il diffère sensiblement notamment dans la nature des scores pris en compte et l'application des ajustements.
Le Niveau va continuer à exister avec son propre calcul simplifié et vous permettra de saisir et d'évaluer toutes vos cartes (y compris vos parties amicales non certifiées).
Il demeure utile pour les licenciés jouant peu ou pas de compétitions officielles, c'est pourquoi nous le maintenons.

6.1.8 GESTION DES STATUTS D'UN SCORE EN COMPETITION OFFICIELLE

Statut du score	Gestion de l'index	Condition d'utilisation
Normal	En fonction du résultat net Stableford	Géré automatiquement par le logiciel à la saisie du score.
Forfait	Pas de modification	- si le joueur prévient de son scratch le Club organisateur ou le Comité de l'épreuve dans un délai raisonnable afin qu'il puisse adapter les horaires de départs. **Délai raisonnable** : habituellement la veille pour le lendemain. Le Club est libre d'établir ses propres règles pour la définition du délai raisonnable. Le Comité de l'épreuve devrait également accepter un scratch le jour de l'épreuve pour des circonstances exceptionnelles (accident, maladie, etc.)
Abandon justifié	Pas de modification	- si le joueur se blesse ou est malade pendant le tour. - si le joueur peut justifier une raison personnelle grave, et jugée valable par le Comité de l'épreuve.
Disqualifié	Un score correspondant à la plus mauvaise performance identifiée sur les 20 dernières cartes sera automatiquement ajouté à l'historique du joueur	- selon une Règle de Golf. - Si le joueur enfreint n'importe laquelle des exigences de la Règle 3.3b - si le joueur ne s'est pas présenté au départ sans avoir prévenu de son scratch dans un **délai raisonnable** (Règle 5.3a) - décision du Comité de l'épreuve pour des cas particuliers exceptionnels - si le joueur est en infraction avec un règlement d'épreuve qui impose la disqualification - si le joueur abandonne sans raison médicale ou sans raison personnelle grave.
Abandon non justifié		Utiliser le statut **Disqualifié**
Carte non rendue		Utiliser le statut **Disqualifié**

6.1.9 LA GESTION CENTRALISEE DES INDEX

La Fédération Française de Golf et sa CSSN entendent poursuivre leur politique d'élimination des faux index et plus particulièrement de ceux permettant de réaliser des scores nets "exceptionnels" ne correspondant pas, à l'évidence, au niveau de jeu.

Pour ce faire, il est utilisé trois moyens :

- le rappel et le renforcement des droits et devoirs des Commissions Sportives des Clubs en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu ;
- la mise en application de certaines dispositions dans la méthode de handicap pour éviter le plus possible les remontées "artificielles" ;
- la gestion centralisée des index par le système "Fléole" afin :
  - d'une part, que tous les résultats des compétitions comptant pour la gestion des index soient comptabilisés où qu'ils soient accomplis sur le territoire ;
  - d'autre part, que chaque Club organisateur de compétition puisse connaître le dernier index des joueurs s'inscrivant à leurs compétitions.

Droits et devoirs des Commissions Sportives des Clubs en matière d'adéquation de l'index au niveau de jeu

Il est rappelé qu'il est de la responsabilité des Commissions Sportives des Clubs de veiller à ce que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Afin d'éviter notamment que des classements nets de compétitions (ou que des compétitions prévoyant à l'inscription des limites inférieures d'index) ne soient dénaturés par de "faux index" et dans des cas bien particuliers du type suivant :

- joueur ne jouant pas ou très peu en compétition mais s'entraînant ou jouant en parties amicales fréquemment,
- joueur pratiquant en compétition mais ne jouant qu'en double ou pro-am ; ou ne rendant pas ses cartes (ou abandonnant) dans le but manifeste de faire remonter son index,
- joueur réalisant dans des occasions bien précises un score net "exceptionnel", conséquence manifeste d'un "faux" index.

LES COMMISSIONS SPORTIVES DE CLUBS ONT ACCES SUR EXTRANET AU CHANGEMENT DES INDEX DES JOUEURS CLASSES ENTRE 11,5 ET 54. POUR LES JOUEURS CLASSES EN DESSOUS DE 11,5, LES COMMISSIONS SPORTIVES DE CLUBS DOIVENT DEMANDER A LA CSSN DE LA FFGOLF D'ATTRIBUER A CES JOUEURS L'INDEX CORRESPONDANT A LEUR NIVEAU DE JEU.

"Fléole" et son principe de gestion centralisée des index

Depuis 1996, la ffgolf a mis en place la gestion centralisée des index, qui traite tous les résultats obtenus dans toutes les compétitions comptant pour la gestion des index adressées par les Clubs organisateurs au serveur fédéral baptisé FLEOLE.
C'est FLEOLE qui comptabilise les résultats dès la fin de chaque compétition, que celle-ci ait eu lieu dans le Club de licence du joueur ou à l'extérieur ; que le joueur soit membre d'association sportive, membre ou abonné d'un golf avec terrain, golf d'entreprise, ou indépendant ; et que les scores soient bons ou mauvais.
C'est FLEOLE qui calcule et diffuse les nouveaux index.

Les golfs organisateurs de compétitions/index sont responsables de la transmission des résultats au centre serveur FLEOLE.
Les Clubs sont également responsables du fait que l'index des joueurs corresponde le plus possible à leur niveau de jeu.

Un joueur licencié de l'année précédente et qui n'a pas renouvelé sa licence au 1er avril de l'année en cours peut être inscrit dans la compétition mais a son droit à gestion de l'index suspendu : la saisie de son score est bloquée dans le logiciel fédéral de gestion des compétitions tant que sa licence n'aura pas été renouvelée.

Mise à jour des Index

C'est FLEOLE qui collecte les scores que les golfs lui adressent dès la fin de la compétition/index qu'ils ont organisé et qui met à jour les index à partir de ces données.

Dès que ces éléments ont été transmis, les index de tous les joueurs licenciés, qu'ils soient membres d'association sportive, membres ou abonnés de golf avec terrain, golf d'entreprise, ou indépendants, sont immédiatement mis à jour et consultables de quatre manières différentes :

- Par le golf de licence depuis son ordinateur, dont les historiques d'index de ses joueurs licenciés sont automatiquement mis à jour à chaque connexion avec FLEOLE ;
- Par un golf organisateur de compétition, par demande de contrôle informatique des inscrits à sa compétition avec mise à jour automatique dans la fiche du joueur de son index avec la valeur de Fléole lorsque celle-ci diffère de celui déclaré par le joueur ;
- Sur Extranet : http://xnet.ffgolf.org
- Par le licencié lui-même sur Internet : www.ffgolf.org

Les "non classés" : attribution du 1er index

Fléole attribue automatiquement le premier index lorsque, dans une compétition/index, le joueur réalise une première performance entraînant un différentiel négatif. L'index est modifié selon la valeur de différentiel obtenue à partir d'une valeur initiale de 54.

6.2 PREMIERE SERIE NATIONALE ET LICENCE OR

Les listes de joueurs de 1ère Série nationale sont établies selon les normes énoncées ci-dessous :

1ère série Élite

- pour les Messieurs : 50 premiers amateurs du Mérite final au 31 décembre de l'année précédente.
- pour les Dames : 30 premières amateurs du Mérite final au 31 décembre de l'année précédente.

1ère série Fédérale

Être classé dans le Mérite National Amateur final de l'année précédente

Licence Or

La liste des titulaires, les critères d'obtention et le courrier envoyé aux joueurs sont consultables sur Extranet rubrique Documentations / Sport.

6.3 MERITE NATIONAL DES CLUBS

Pour le Mérite National des Clubs, il est créé deux classements distincts, l'un pour les Messieurs, l'autre pour les Dames.

L'accession aux classements est conditionnée à la participation du Club au Championnat de France par Equipes U16 garçons (divisions ou promotions) ou filles.

Compétitions prises en compte pour l'attribution des points

Classement Messieurs	Classement Dames
Championnat de France par Equipes *Trophée Gounouilhou*	Championnat de France par Equipes *Trophée Golfer's Club*
Championnat de France par Equipes des Equipes 2 *Trophée Pierre-Etienne Guyot*	
Coupe de France par Equipes *Trophée Jean Lignel*	
Coupe d'Europe des Clubs Messieurs	Coupe d'Europe des Clubs Dames
Championnat de France par Equipes U16 Garçons *Trophée Jean-Louis Dupont*	Championnat de France par Equipes U16 Filles *Trophée Brigitte Varangot*
Championnat de France par Equipes Mid-Amateurs Messieurs *Trophée Puiforcat*	Championnat de France par Equipes Mid-Amateurs Dames *Trophée Cotnaréanu*
Championnat de France par Equipes Seniors Messieurs *Trophée Saint Sauveur*	Championnat de France par Equipes Seniors Dames *Trophée de la Commission Féminine*
Championnat de France par Equipes Vétérans	
Classements nationaux : nombre et rang des joueurs	

<u>Evolution en division</u> :
Si une équipe monte de division ou évite la descente du fait de la défection d'une autre équipe, elle se verra attribuer les points de sa propre performance.

<u>Transfert de licence</u>:
Dans le cas d'un transfert de Club après le 31 mars, les points apportés par ce joueur à partir de sa place au Mérite National Amateur restent acquis au Club dans lequel il était au 31 mars.

<u>CLASSEMENTS NATIONAUX</u>

<u>Joueurs professionnels</u> :
Un maximum de 2 joueurs ayant été membres du Club durant au moins 3 ans avant la date de leur passage professionnel peuvent rapporter des points à ce Club pendant leurs 5 premières années de professionnalisme.
Pour un même joueur, il n'y a pas de cumul possible entre les points rapportés par le Mérite National Amateur et ceux du Classement National Professionnel

<u>Joueurs amateurs</u> :
Un maximum de 10 joueurs peut rapporter des points.

GRILLE DES POINTS MESSIEURS

DIVISIONS MESSIEURS	
Participation Promotion Descente en Promotion	20 pts
Montée en 4ème division Maintien en 4ème division Descente en 4ème division	50 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	100 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	200 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	350 pts
¼ de finaliste 1ère division	500 pts
½ finaliste 1ère division	650 pts
Finaliste 1ère division	800 pts
Vainqueur 1ère division	1000 pts

DIVISIONS U16 GARCONS	
Participation Promotion Descente en Promotion	25 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	50 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	100 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	175 pts
¼ de finaliste 1ère division	250 pts
½ finaliste 1ère division	325 pts
Finaliste 1ère division	400 pts
Vainqueur 1ère division	500 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS	
Participation Promotion Descente en Promotion	20 pts
Montée en 4ème division Maintien en 4ème division Descente en 4ème division	30 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	40 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	80 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	140 pts
¼ de finaliste 1ère division	200 pts
½ finaliste 1ère division	260 pts
Finaliste 1ère division	320 pts
Vainqueur 1ère division	400 pts

DIVISIONS DES EQUIPES 2	
Participation Promotion Descente en Promotion	30 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	60 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	105 pts
¼ de finaliste 1ère division	150 pts
½ finaliste 1ère division	195 pts
Finaliste 1ère division	240 pts
Vainqueur 1ère division	300 pts

DIVISIONS SENIORS	
Participation Promotion Descente en Promotion	10 pts
Montée en 4ème division Maintien en 4ème division Descente en 4ème division	20 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	30 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	60 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	105 pts
¼ de finaliste 1ère division	150 pts
½ finaliste 1ère division	195 pts
Finaliste 1ère division	240 pts
Vainqueur 1ère division	300 pts

DIVISIONS VETERANS	
Participation promotion Descente en Promotion	20 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	30 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	40 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	70 pts
¼ finaliste 1ère division	100 pts
½ finaliste 1ère division	130 pts
Finaliste 1ère division	160 pts
Vainqueur 1ère division	200 pts

EQUIPES 2 SENIORS ET MID-AMATEURS	
Participation	10 pts
¼ de finaliste	20 pts
½ finaliste	30 pts
Finaliste	40 pts
Vainqueur	60 pts

AUTRES COMPETITIONS		
	Trophée Jean Lignel	Coupe d'Europe
18ème et plus	15 pts	
14ème à la 17ème place	40 Pts	
10ème à 13ème place	80 pts	
9ème	110 pts	
8ème	140 pts	140 pts
7ème	170 pts	170 pts
6ème	200 pts	200 pts
5ème	250 pts	250 pts
4ème	300 pts	300 pts
3ème	350 pts	350 pts
2ème	400 pts	400 pts
Vainqueur	500 pts	500 pts

CLASSEMENTS NATIONAUX			
Place joueur amateurs	Points attribués	Place joueur Pro	Points attribués
1-50	80 pts	1-10	80 pts
51-150	60 pts	11-20	60 pts
151-250	50 pts	21-30	50 pts
251-350	40 pts	31-50	40 pts
351-450	30 pts	51-100	30 pts
450-550	20 pts	101-200	20 pts
551 et plus	10 pts	201 et plus	10 pts

Départage : En cas d'égalité pour la 1ère place, les Clubs seront départagés à partir des points acquis en divisions ou promotions Messieurs, puis si l'égalité subsiste, à partir des points acquis en Championnat de France par équipes U16 garçons.

GRILLE DES POINTS DAMES

DIVISIONS DAMES	
Participation Promotion Descente en Promotion	50 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	100 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	200 pts
Montée en 1er division Maintien en 1er division	350 pts
¼ de finaliste 1ère division	500 pts
½ finaliste 1ère division	650 pts
Finaliste 1ère division	800 pts
Vainqueur 1ère division	1000 pts

DIVISIONS U16 FILLES	
Participation Promotion Descente en Promotion	50 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	100 pts
1/8ème de finaliste 1ère division	175 pts
¼ de finaliste 1ère division	250 pts
½ finaliste 1ère division	325 pts
Finaliste 1ère division	400 pts
Vainqueur 1ère division	500 pts

DIVISIONS MID-AMATEURS	
Participation en Promotion Descente en Promotion	20 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	40 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	80 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	140 pts
¼ de finaliste 1ère division	200 pts
½ finaliste 1ère division	260 pts
Finaliste 1ère division	320 pts
Vainqueur 1ère division	400 pts

DIVISIONS SENIORS	
Participation Promotion Descente en Promotion	15 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	30 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	60 pts
Montée en 1er division Maintien en 1er division	105 pts
¼ de finaliste 1ère division	150 pts
½ finaliste 1ère division	195 pts
Finaliste 1ère division	240 pts
Vainqueur 1ère division	300 pts

COUPE D'EUROPE	
8ème	140 pts
7ème	170 pts
6ème	200 pts
5ème	250 pts
4ème	300 pts
3ème	350 pts
2ème	400 pts
Vainqueur	500 pts

CLASSEMENTS NATIONAUX		
	Mérite National Amateur	Clt. Nat. Pro
1 joueuse dans les 10 premières	80 pts	80 pts
1 joueuse de la 11ème à la 20ème place	60 pts	60 pts
1 joueuse de la 21ème à la 30ème place	50 pts	50 pts
1 joueuse de la 31ème à la 50ème place	40 pts	40 pts
1 joueuse de la 51ème à la 100ème place	30 pts	30 pts
1 joueuse de la 101ème place à la 200ème place	20 pts	20 pts
200ème place et +	10 pts	10 pts

En cas d'égalité pour la 1ère place, les Clubs seront départagés à partir des points acquis en divisions ou promotions Dames, puis si l'égalité subsiste, à partir des points acquis en championnat de France par équipes U16 filles.

6.4 MERITE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF - TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES

La Direction Sportive de la Fédération Française de Golf a fait du développement des écoles de golf des Clubs une de ses priorités.

Une école de golf sera d'autant plus performante que se trouveront étroitement associés :

1) un engagement fort des dirigeants permettant de dégager des moyens ;
2) un recrutement élargi faisant appel aux meilleurs éléments issus du golf scolaire ;
3) une équipe d'éducateurs altruistes et passionnés dirigés par un pro de Golf en relation directe avec l'encadrement fédéral.

Les Clubs souhaitant rentrer dans le Classement des Ecoles de Golf "Performance" doivent répondre à deux exigences :

- **L'Ecole de Golf du Club doit prendre part au Championnat de France par équipes U16 garçons ou filles.**
- **L'école de golf doit être déclarée sur Extranet dans la rubrique Services / Ecole de Golf.**

Les classements, font référence aux catégories sportives Minime, Benjamin et U12.

6.4.1 CHALLENGE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF

La Direction Sportive de la Fédération Française de Golf a fait du développement des écoles de golf des Clubs une de ses priorités.

Une école de golf sera d'autant plus performante que se trouveront étroitement associés :

1) Un engagement fort des dirigeants permettant de dégager des moyens ;
2) Un recrutement élargi faisant appel aux meilleurs éléments issus du golf scolaire ;
3) Une équipe d'éducateurs altruistes et passionnés dirigés par un pro de Golf en relation directe avec l'encadrement fédéral.

Les 7 points pour une participation réussie ;

1) J'enregistre les joueurs de mon école de golf sur extranet ;
2) Pour chaque d'évènement (animations EDG, compétitions), j'enregistre l'évènement sur RMS en faisant apparaitre dans le nom les tags suivants :
   #EDG : Animation ou compétition dédiée Ecole de Golf
   #CCD : Compétition du Circuit des CD
   #FINALE : Compétition de Finale de Ligue
3) Je forme mes joueurs, leur fais passer les drapeaux et les motive pour jouer ;
4) Je crée des animations sportives EDG en dehors des heures d'entrainement pour mon club ou avec d'autres clubs ;
5) J'inscris les jeunes qui y participent et les résultats (même si ça ne compte pas pour le calcul de l'index) ;
6) J'incite les jeunes à jouer le circuit des comités ;
7) J'incite les jeunes à jouer des compétitions de club ;
8) Si l'école de golf est parmi les mieux classées, le club participe à la finale régionale.

REGLEMENT DU CHALLENGE

- Ce challenge s'adresse aux clubs dont les joueurs ont **un index supérieur ou égal à 20** et **âgés de 16 ans maximum** au 1er octobre.
- Le challenge national des écoles de golf sera calculé sur la période du **19 octobre 2020 au 31 août 2021** La catégorie d'appartenance des joueurs est fixée **au 1er octobre** et conservée pendant toute la durée du challenge.

3 Catégories

- 1ère catégorie : 20 ≤ Index < 35
- 2e catégorie : 35 ≤ index < 50
- 3e catégorie : Index ≥ 50 et NC

Les différents formats de jeu

Les animations EDG : Compétitions ne comptant pas pour l'index, réservées à l'EDG, en interne ou interclubs. Format de jeu libre (mais sur le parcours).
Le circuit des Comités : Série de compétitions individuelles et par équipes, organisées par chaque comité départemental (6 rencontres minimum dans la saison).
La Finale régionale : Format de jeu à définir (si possible par équipes)
Les compétitions : Toutes les compétitions "comptant pour l'index" auxquelles les jeunes participent (club, département, ligue, ...).

Détermination du classement final

Eléments pris en considération pour le challenge :

Le classement final prendra en compte 3 catégories de critères :
- **Animations EDG et compétitions** : *Pondération pour le classement final = 50%*
- **Statistiques club et EDG** : *Pondération pour le classement final = 30%*
- **Progression du niveau** : *Pondération pour le classement final = 20%*

❍ **Classement animations EDG et compétitions (Maximum 1 animation par jour par club) :**

- Cumul des points.
- Nombre d'animations organisées et enregistrées par l'EDG (6, 9 ou 18 trous).
- Nombre de joueurs ayant participé aux animations EDG (en % d'inscrits).
- Nombre de compétitions hors EDG auxquelles les joueurs ont participé.

Système d'attribution des points :

➢ Animations (qui ne comptent pas pour l'index) :
  - 4 participants minimum dans la même catégorie pour marquer des points.

➢ Compétitions:
  - Points dès 1 joueur

Points par joueur	
Animation EDG	1
Animation inter EDG	2
Circuit CD	3
Finale Ligue	4
Compétition de club (hors EDG)	5

➢ Le cumul de points obtenu par l'organisation d'animations et de compétitions donne lieu à un classement national qui permettra l'attribution de points selon le tableau ci-dessous.

❍ **Statistiques club et Ecole de golf**

- Nombre d'enfants inscrits à l'école de golf U16 et index ≥20, rapporté à la somme des adhérents + abonnés du club (en %)
- Evolution du nombre d'inscrits à l'école de golf par rapport à l'année précédente (en %)
- Nombre de jeunes inscrits à une école de golf depuis plus de 3 ans (en %)

Système d'attribution des points :

➢ Chaque critère donne lieu à un classement national qui permettra l'attribution de points selon le tableau ci-dessous.

❍ **Progression du niveau de jeu**

- Evolution des index (% de joueurs ayant évolué et évolution moyenne de l'index)
- Le nombre de drapeaux passés avec une pondération doublée pour les drapeaux de métal (en %)

Système d'attribution des points :

➢ Chaque critère donne lieu à un classement national qui permettra l'attribution de points selon le tableau ci-dessous.

Chaque club se verra attribué des points supplémentaires en fonction de leur place par classement :

1% les meilleurs	> 1 % à 2%	> 2 % à 3%	> 3% à 4%	...	> 95% à 96%	> 96% à 97%	> 97% à 98%	> 98% à 99%	>99% à dernier
100 points	99 points	98 points	97 points	... points	5 points	4 points	3 points	2 points	1 point

6.4.2 MERITE NATIONAL PERFORMANCE DES ECOLES DE GOLF - TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES

Les clubs doivent déclarer leur école de golf sur extranet pour figurer dans le mérite.

Ce classement a pour vocation première de valoriser les résultats des Ecoles de Golf des Clubs sur le plan sportif.

Championnat par équipes :

Divisions U16 garçons	
Descente en Promotion Participation Promotion	50 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	100 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	200 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	350 pts
¼ de finaliste1ère division	500 pts
½ finaliste1ère division	650 pts
Finaliste 1ère division	800 pts
Vainqueur 1ère division	1000 pts

Divisions U16 filles	
Participation en Promotion Descente en Promotion	100 pts
Montée en 1ère division Maintien en 1ère division	200 pts
1/8ème de finaliste 1ère division	350 pts
¼ de finaliste1ère division	500 pts
½ finaliste 1ère division	650 pts
Finaliste 1ère division	800 pts
Vainqueur 1ère division	1000 pts

Championnats Individuels :

Championnat de France Jeunes	
Vainqueur	400 pts
Finaliste	300 pts
½ finaliste	200 pts
¼ de finaliste	150 pts
1/8 de finaliste	100 pts
1/16 de Finaliste	50 pts
Participation nationale	30 pts
Participation à la finale Interrégionale	10 pts

Tournoi Fédéral Jeunes	
1er	200 pts
2ème	180 pts
3ème	160 pts
4ème	140 pts
5ème	120 pts
6ème	100 pts
7ème	80 pts
8ème	60 pts
9ème	40 pts
10ème	20 pts

Place Jeunes Garçons	Place Jeunes Filles	Points attribués
1-50	1-10	80 Pts
51-150	11-20	60 Pts
151-250	21-30	50 Pts
251-350	31-50	40 Pts
351-450	51-100	30 Pts
451-550	101-200	20 Pts
551 et plus	201 et plus	10 Pts
BONUS		
Championnat d'Europe par Equipes Evian Championship Juniors Cup France Espagne Benjamins-Minimes 1 sélectionné		100 Pts

European Young Master	
1er	600 Pts
2ème	500 Pts
3ème	400 Pts
4ème	300 Pts
5ème	200 Pts
6ème	100 Pts

NB :

- Chaque joueur marque les points correspondant à ses performances mais ne peut rapporter à son Club plus de 600 points.

Départage :
Dans le cas où une ou plusieurs équipes seraient à égalité, le résultat des Championnat de France par Equipes U16 filles puis celui des garçons serviront respectivement de clé de départage. Dans le cas d'une égalité parfaite les Clubs seront classés ex aequo.

Transfert de licence :
Dans le cas d'un transfert de Club après le 31 mars, les points apportés par ce joueur à partir de sa place au Mérite National Amateur restent acquis au Club dans lequel il était au 31 mars.

Bonus :
Si le club possède un label école de golf : 500 points

6.5 MERITE NATIONAL AMATEUR - TROPHEE MARIE-CHRISTINE UBALD BOCQUET - TROPHEE PHILIPPE MARTIN

Le classement du Mérite National Amateur est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Amateur de juin 2021 puis sur les 12 derniers mois à partir du Mérite National Amateur de juillet 2021,

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

I - Modalités de calcul pour le Mérite National Amateur

Seule la notion de tournoi compte pour le Mérite National Amateur. Par « tournoi », il faut comprendre un championnat ayant un minimum de 2 tours de stroke play (un tournoi initialement prévu sur 2 tours minimum et ramené à au moins un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même pris en compte pour le Mérite National Amateur).

A l'exception des grands prix, les tournois de match play avec une qualification en stroke play sont distingués comme deux épreuves distinctes pour l'attribution des catégories. La phase stroke play est augmentée de 1 catégorie par rapport à celle-ci. L'ensemble du tournoi (stroke play + match play), compte comme un diviseur.

Nota Bene : Pour les Grands Prix suivis d'une phase de match play, seule la phase en stroke play rapporte des points.

Les tournois sont répartis dans les différentes catégories en fonction de leur champ de joueurs.

Le classement du Mérite National Amateur est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisées sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.
Le diviseur minimum est fixé à **14 tournois** pour les dames et les messieurs.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié, même s'il n'a pas pris le départ, se verra appliquer un diviseur.
Exception compétitions par équipes : Aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play-off a été organisé.

Les catégories des Grands Prix sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Les autres épreuves (internationales, nationales…) sont classées de A à G puis de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Nota Bene : La direction Sportive se réserve le droit de modifier une catégorie en fonction du champ de joueurs présent.

II - Règlement Général

La CSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ des joueurs).

Le Mérite National Amateur est ouvert à tous les licenciés de la Fédération Française de Golf. Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

Dotation

Le Mérite National Amateur est doté :
- du Trophée Marie-Christine UBALD BOCQUET pour les Dames
- du Trophée Philippe MARTIN pour les Messieurs

Ces trophées seront remis aux premiers du classement à l'issue du dernier Mérite National Amateur de l'année.

Compétitions prises en compte

Les compétitions prises en compte sont les suivantes :

- les épreuves du calendrier national identifiées ;
- toutes celles qui sont inscrites au calendrier des grands prix ;
- les Grands Prix Sélectifs Seniors et les Grands Prix Mid-Amateurs ;
- l'épreuve de Ligue désignée par celle-ci (doit être ouverte à toutes les catégories d'âge) ;
- les compétitions universitaires américaines ;
- celles inscrites au calendrier de l'AEG (Association Européenne de Golf) ;
- épreuves professionnelles de circuits reconnus (European Tour, LET, Challenge Tour, LETAS, Alps Tour), à l'exception des cartes d'accès aux circuits professionnels ;
- autres épreuves validées par la direction sportive.

Tout joueur s'inscrivant à une épreuve professionnelle ou à une épreuve internationale **doit préalablement prévenir la Direction Sportive** pour que ses résultats puissent être comptabilisés dans le calcul du Mérite.

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Amateur prend en compte une période de 16 mois en "glissant" de mois en mois jusqu'au Mérite National Amateur de juin 2021 puis une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois à partir du Mérite National Amateur de juillet 2021. C'est à dire qu'une fois le mois de janvier N écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Amateur.

Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès et finalité

Pour apparaître au Mérite National Amateur, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Amateurs de juin 2021 puis lors des 12 derniers mois à partie du Mérite National Amateurs de juillet.

La licence Or (Statut Elite) sera attribuée aux 30 premières amateurs Dames et aux 50 premiers amateurs Messieurs du Mérite National Amateur au 31 décembre.

Mise à jour

Le Mérite National Amateur est mis à jour le 1er jeudi de chaque mois.
L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Principes pour une épreuve fédérale dont la catégorie est à calculer

La catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les Dames et 5 joueurs chez les Messieurs comptant dans le calcul de catégorisation (il faut donc 2 joueuses en dessous de 6,5 d'index ou dans le Mérite National Amateur et 5 joueurs en dessous de 4,5 d'index ou dans le Mérite National Amateur). Si ces nombres ne sont pas atteints, l'épreuve ne rapporte aucun point pour le Mérite National Amateur. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1er tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaits ou disqualifiés lors du 1er tour ne sont pas comptabilisés.

Pour les Messieurs, les 50 joueurs qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Pour les Dames, les 25 joueuses qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attributions de points établies dans les annexes 1 et 2.

Pour toutes les compétitions internationales et à l'étranger comptant au WAGR, le tableau d'équivalence ci-dessous est utilisé :

MESSIEURS			
EPREUVES	POWER	WAGR CAT 2019	Cat MA
AMATEUR	0 - 5	G	10
	5 - 10	G	9
	10 - 20	G	8
	20 - 30	G	7
	30 - 40	G	6
	40 - 60	G	5
	60 - 80	F	4
	80 - 100	F	3
	100 - 150	E	2
	150 - 200	E	1
	200 - 300	D	0
	300 - 400	C	G
	400 - 650	B	F
	650 - 900	A	E
	900 - 1000	Elite	D
PRO	0 - 100		0
	100 -200		G
	200 - 400		F
	400 - 600		E
	600 - 1000		D
	1000 - 1500	Challenge Tour…	C
	1500 - +3000	PGA - European Tour	B
		Majeurs	A

DAMES			
EPREUVES	POWER	WAGR CAT 2019	Cat MA
AMATEUR	0 - 5	G	10
	5 - 10	G	9
	10 - 20	G	8
	20 - 30	G	7
	30 - 40	G	6
	40 - 60	G	5
	60 - 80	F	4
	80 - 100	F	3
	100 - 150	E	2
	150 - 200	E	1
	200 - 300	D	0
	300 - 400	C	G
	400 - 650	B	F
	650 - 900	A	E
	900 - 1000	Elite	D
PRO	0 - 100		0
	100 -200		G
	200 - 400		F
	400 - 600		E
	600 - 1000		D
	1000 - 1500	LET…	C
	1500 - +3000	LPGA…	B
		Majeurs	A

Pour toutes les épreuves amateurs disputées en stroke play, 50% des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marqueront des points.
Exemple : 15 joueuses participent à un grand prix de catégorie 8, seulement les 8 premières marqueront des points.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Amateur, soit par son index. Les points rapportés par le ranking et par l'index ne sont pas cumulables.

Ranking Messieurs	**1-10**	**11-20**	**21-30**	**31-40**	**41-50**	**51-60**	**61-70**	**71-80**	**81-90**	**91-100**	**101-150**	**151-200**	**201-300**	**301 et +**
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7
Index arrondi Messieurs	**+2 et mieux**	**+1**	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**							
Points index	7	6	5	4	3	2	1							

Ranking Dames	**1-10**	**11-20**	**21-30**	**31-40**	**41-50**	**51-60**	**61-70**	**71-80**	**81-90**	**91-100**	**101-150**	**151-200**	**201 et +**
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8
Index arrondi Dames	**+1 et mieux**	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**					
Points Index	7	6	5	4	3	2	1	0,5					

WAGR Messieurs/Dames	**1-150**	**151-300**	**301-450**	**451-600**	**601-750**	**751-900**	**901-1050**	**1051-1200**	**1201-1350**	**1351-1500**	**1501-1650**	**1651-1800**	**1801-2000**
Points Mérite National Amateur	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Messieurs	**catégorie**	**Dames**
moins de 83 pts	**10**	moins de 62 pts
de 83 pts à 164 pts	**9**	de 62,5 pts à 102 pts
de 165 pts à 246 pts	**8**	de 102,5 pts à 143 pts
de 247 pts à 328 pts	**7**	de 143,5 pts à 184 pts
de 329 pts à 410 pts	**6**	de 184,5 pts à 225 pts
de 411 pts à 492 pts	**5**	de 225,5 pts à 266 pts
de 493 pts à 574 pts	**4**	de 266,5 pts à 307 pts
de 575 pts à 656 pts	**3**	de 307,5 pts à 338 pts
de 657 pts à 738 pts	**2**	de 338,5 pts à 369 pts
de 739 pts à 820 pts	**1**	de 369,5 pts à 400 pts
Plus de 821 pts	**0**	Plus de 400,5 pts

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Messieurs et Dames

Place	Cat A	Cat B	Cat C	Cat D	Cat E	Cat F	Cat G	Cat 0	Cat 1	Cat 2	Cat 3	Cat 4	Cat 5	Cat 6	Cat 7	Cat 8	Cat 9	Cat 10
1	146000	15000	10950	4625	3625	2375	1000	750	500	333	221	156	110	74	48	32	22	14
2	97352	10002	7302	3084	2417	1584	667	500	333	222	148	105	74	48	32	22	16	10
3	54838	5634	4112	1738	1362	892	376	282	188	125	83	59	42	28	18	14	10	8
4	43800	4500	3286	1387	1087	713	300	225	150	101	67	48	32	22	14	11	8	6
5	37142	3816	2785	1177	923	605	254	191	128	86	56	40	28	18	12	9	8	6
6	30660	3150	2299	971	761	499	210	158	105	71	47	32	24	16	10	9	7	4
7	26280	2700	1972	833	653	427	180	135	90	60	40	29	20	14	8	7	6	4
8	21900	2250	1643	694	544	356	150	113	75	50	34	23	16	10	8	7	5	4
9	19622	2016	1471	622	487	319	134	101	68	45	31	21	14	10	6	5	4	2
10	17520	1800	1314	556	436	286	120	90	60	41	27	19	14	8	6	5	4	2
11	16118	1656	1208	511	401	263	110	83	56	38	25	17	12	8	6	5	4	2
12	15067	1548	1130	478	374	245	103	78	51	35	23	15	12	8	6	4	3	1
13	14104	1450	1057	446	350	229	97	72	48	32	22	15	10	8	5	4	3	1
14	13403	1378	1006	425	332	218	92	69	47	30	20	15	10	7	5	4	3	1
15	12877	1324	966	408	319	210	89	66	44	30	20	13	9	7	5	4	3	1
16	12352	1270	926	391	307	200	85	63	42	29	18	13	9	7	4	3	2	
17	11826	1216	887	374	294	192	82	62	41	27	18	13	9	7	4	3	2	
18	11300	1162	847	358	281	184	78	59	39	26	18	11	8	7	4	3	2	
19	10862	1116	815	344	270	176	74	56	38	26	16	11	8	7	4	3	1	
20	10512	1080	788	334	262	172	72	54	36	24	16	11	8	7	4	2	1	
21	10162	1044	762	322	252	166	70	53	35	23	16	11	8	7	4	2		
22	9899	1018	743	313	246	161	68	51	35	23	14	11	8	5	3	2		
23	9636	990	722	305	239	157	66	50	33	23	14	10	8	5	3	1		
24	9373	964	703	296	233	152	65	48	32	21	14	10	8	5	3	1		
25	9110	936	683	289	227	149	62	47	32	21	14	10	6	5	3	1		
26	8848	910	664	281	220	144	61	45	30	20	13	10	6	4	2			
27	8585	882	644	272	214	139	59	44	30	20	13	10	6	4	2			
28	8322	856	624	264	206	136	58	44	29	20	13	10	6	4	2			
29	8059	828	605	256	200	131	55	42	27	18	13	10	6	4	2			
30	7796	802	584	247	193	127	54	41	27	18	13	8	5	4	2			
31	7534	774	565	239	187	122	52	39	26	17	11	8	5	2				
32	7271	748	545	230	180	119	50	38	26	17	11	8	5	2				
33	7008	720	526	222	174	114	48	36	24	17	11	8	5	2				
34	6745	694	506	214	168	109	47	35	23	15	11	8	5	2				
35	6570	676	493	208	163	107	46	35	23	15	11	8	5	2				
36	6395	658	480	203	158	104	44	33	23	15	9	8	3					
37	6220	640	467	197	155	101	43	32	21	14	9	8	3					
38	6044	622	454	192	150	98	42	32	21	14	9	6	3					
39	5869	604	440	186	145	96	41	30	20	14	9	6	3					
40	5694	586	427	180	142	92	40	30	20	14	9	6	3					
41	5519	568	414	175	137	90	38	29	20	12	9	3						
42	5344	550	401	169	133	86	37	27	18	12	9	3						
43	5168	532	388	163	128	84	36	27	18	12	7	3						
44	4993	514	374	158	124	82	35	26	17	12	7	3						
45	4818	496	361	152	120	78	34	26	17	11	7	3						
46	4643	478	348	148	115	76	32	23	17	11	7							
47	4468	460	335	142	110	73	31	23	15	11	7							
48	4292	442	322	136	107	70	30	23	15	11	7							
49	4117	424	308	131	102	67	29	21	14	9	5							
50	3942	406	295	125	98	64	28	21	14	9	5							
51	3767	388	283	115	96	61	23	19	12	6								
52	3592	370	270	113	94	58	23	19	12	6								
53	3417	352	257	110	92	55	23	19	12	6								
54	3242	334	254	108	90	52	23	19	12	6								
55	3067	316	241	104	87	49	20	17	6	3								
56	2892	298	228	101	84	46	20	17	6	3								
57	2717	280	215	97	81	43	20	17	6	3								
58	2542	262	202	92	77	40	20	17	6	3								
59	2367	244	189	88	73	37	18	15	6	3								
60	2192	226	176	83	69	35	18	15	6	3								
61	2017	208	163	78	65	33	18	15										
62	1842	190	150	73	61	31	18	15										
63	1667	172	137	68	57	29	18	15										
64	1492	154	124	63	57	27	18	15										
65	1317	136	111	58	57	25	18	15										
66	1167	124	102	55														
67	1017	112	93	52														
68	867	100	84	49														
69	717	88	75	46														
70	567	76	66	43														

Annexe 2 : grille des points pour les places obtenues en match play Messieurs et Dames

Tournois féminins ou masculins en match play, avec ou sans qualification en stroke play

Place	Cat. C	Cat. D	Cat. E	Cat. F	Cat. G	Cat. 0	Cat. 1	Cat. 2	Cat. 3	Cat. 4	Cat. 5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
Match play																
Vainqueur	10950	4625	3625	2375	1000	750	500	333	221	156	110	74	48	32	22	14
Finaliste	5476	2312	1813	1188	500	375	251	167	111	78	56	38	24	16	12	8
Demi-finaliste	2737	1157	906	594	250	188	125	84	55	39	28	18	12	8	6	4
Quart finaliste	1369	578	454	296	125	95	63	42	28	20	14	10	6	4	3	2
1/8 finaliste	684	289	227	149	62	47	32	21	14	10	6	5	4	2	1	
1/16 finaliste	342	144	113	74	31	24	15	11	7	5	4	3	2	1		
1/32 finaliste	172	72	56	37	16	12	8	6	5	4	3	2				

NB : Lors des épreuves de Foursome (seule cette phase match play sera comptabilisée au Mérite National Amateur), les 2 joueurs de l'équipe marqueront les points correspondant à leur place.

Les joueurs éliminés au 1er tour d'un tournoi en match play avec une qualification en stroke play marqueront des points selon la grille ci-dessus.
Les grilles des points ci-dessous sont uniquement utilisées pour le Championnat de France des Jeunes.

Points Match Play U12 Filles et Garçons - CFJ	
Place	**Points MA**
1	**25**
2	**21**
3	**18**
4	**16**
5	**15**
6	**14**
7	**13**
8	**12**
9	**10**
10	**9**
11	**8**
12	**7**
13	**6**
14	**5**
15	**4**
16	**3**
17 à 32	**1**

Points MP Benjamins – CFJ	
Place	**Points MA**
1	**40**
2	**32**
3	**26**
4	**22**
5	**20**
6	**18**
7	**16**
8	**14**
9	**12**
10	**11**
11	**10**
12	**9**
13	**8**
14	**7**
15	**6**
16	**5**
17 à 32	**2**

Points MP Benjamines – CFJ	
Place	**Points MA**
1	**120**
2	**100**
3	**80**
4	**70**
5	**60**
6	**55**
7	**50**
8	**45**
9	**42**
10	**39**
11	**36**
12	**33**
13	**30**
14	**27**
15	**24**
16	**21**
17 à 32	**10**

6.6 MERITE NATIONAL JEUNES

Ce Mérite est ouvert aux joueurs et joueuses U16 de l'année en cours (catégorie d'âge maximum : « Minime 2 ») licenciés de la Fédération Française de Golf. Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.

Le classement du Mérite National Jeunes est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Jeunes de juin 2021 puis sur les 12 derniers mois à partir du Mérite National Jeunes de juillet 2021

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

I – Epreuves comptabilisées pour le Mérite National Jeunes

- **Grand Prix Jeunes**

Cf. Cahier des Charges des Grands Prix Jeunes.

- **Grand Prix Jeunes Majeurs**

Les catégories des Grands Prix Jeunes Majeurs seront prédéfinies en début d'année. Toutes les catégories obtiendront une catégorie B (grille des points Benjamins/Minimes).

- **Championnat de France des Jeunes**

Si les catégories au Mérite National Amateur des qualifications du Championnat de France des Jeunes sont ≥ à 7 alors les joueurs obtiendront les points de la catégorie B du Mérite National Jeunes pour le calcul de ce dernier.

- **Finales Interrégionales pour la qualification au Championnat de France des Jeunes**

Ces épreuves doivent se dérouler en stroke play sur 2 ou 3 tours

- **Qualifications Régionales pour le Championnat de France des Jeunes (sauf pour les minimes)**

Ces épreuves doivent se dérouler en stroke play sur 2 tours au minimum (2 maximum par Ligue).

- **Promotions Interrégionales U16 Garçons et Filles**

- **Performance comptabilisée au Mérite National Amateur**

Les points de la performance sont bonifiés par 100.
Exemple : Un joueur qui termine 1er lors d'un grand prix de Catégorie 10, marque 14 points au Mérite National Amateur, qui sont bonifiés à 1400 points pour le Mérite National Jeunes.

- **Autres épreuves validées par la direction sportive**

- **Epreuves Internationales U14 non-comptabilisées au Mérite National Amateur**

Ces épreuves pourront obtenir jusqu'à la catégorie A.

II – Modalités de calcul pour le Mérite National Jeunes

Une épreuve initialement prévue sur deux tours minimum et ramenée à au moins un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Jeunes.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play-off a été organisé.

Le classement du Mérite National Jeunes est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisées sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.
Le diviseur minimum est fixé à 10 tournois pour les U12, 12 tournois pour les Benjamins et 14 tournois pour les minimes. L'ensemble du tournoi (stroke play + match play), compte comme un diviseur.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié, même s'il n'a pas pris le départ, se verra appliquer un diviseur.
Exception compétitions par équipes : Aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

Les catégories des épreuves sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Pour les garçons, les 9 meilleurs minimes, les 32 meilleurs benjamins et les 32 meilleurs U12 qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

Pour les filles, les 9 meilleures minimes, les 12 meilleures benjamines et les 12 meilleures U12 qui rapportent le plus de points selon le tableau ci-dessous. L'addition de ces points déterminera la catégorie de l'épreuve. Une épreuve non catégorisée n'est pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La Direction Technique Nationale se réserve le droit de modifier la catégorie si besoin.

III – Règlement Général

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Jeunes prend en compte une période de 16 mois en "glissant" de mois en mois jusqu'au mérite National Jeunes de juin 2021 puis une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois à partir du Mérite National Jeunes de juillet 2021. C'est à dire qu'une fois le mois de janvier N écoulé, les points obtenus lors du mois de janvier N-1 disparaissent du Mérite National Jeunes.

Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Jeunes, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Jeunes de juin 2021 puis lors des 12 derniers mois à partir du Mérite National Jeunes de juillet.

Mise à jour

Le Mérite National Jeunes est mis à jour le 1er jeudi de chaque mois.
L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Classification et poids relatif des compétitions

Pour toutes les épreuves amateurs disputées en stroke play, 50% des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marqueront des points.
Exemple : 15 joueuses participent à un grand prix jeunes de catégorie 8, seulement les 8 premières marqueront des points.

Principes pour une épreuve fédérale dont la catégorie est à calculer

La catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les filles et 5 joueurs pour les garçons comptant dans le calcul de catégorisation. Si ces nombres ne sont pas atteints, l'épreuve ne rapporte aucun point pour le Mérite National Jeunes.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.

Ce sont tous les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1er tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaits ou disqualifiés lors du 1er tour ne sont pas comptabilisés.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Jeunes, soit par son index. Les points rapportés par le ranking et par l'index ne sont pas cumulables.

Ranking Garçons	**1-10**	**11-20**	**21-40**	**41-60**	**61-80**	**81-100**	**101-150**	**151-200**	**201-250**	**251-300**	**301-350**	**351-400**	**401-500**	**501-600**	**601-700**	**701 et +**
Points Mérite National Jeunes	30	28	26	24	22	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
Index arrondi Garçons	**1 et mieux**					**2 et 3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**	**11**	**12,13 et 14**	**15 et +**
Points index	13					12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2

Ranking Filles	**1-20**	**21-40**	**41-60**	**61-80**	**81-100**	**101-150**	**151-200**	**201-250**	**251-300**	**301-350**	**351 et +**
Points Mérite National Jeunes	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10
Index arrondi Filles	**0 et mieux**	**1 et 2**	**3**	**4**	**5**	**6,7 et 8**	**9,10 et 11**	**12,13,14 et 15**	**16,17,18 et 19**	**20 et 21**	**22 et +**
Points Index	9	8	7	6	5	4	3	2	1.5	1	0.5

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Garçons	Catégorie	Filles
Moins de 70.5 pts	**10**	Moins de 20.5 pts
De 70.5 pts à 140 pts	**9**	De 20.5 pts à 40 pts
De 140.5 pts à 210 pts	**8**	De 40.5 pts à 60 pts
De 210.5 pts à 280 pts	**7**	De 60.5 pts à 80 pts
De 280.5 pts à 350 pts	**6**	De 80.5 pts à 100 pts
De 350.5 pts à 420 pts	**5**	De 100.5 pts à 120 pts
De 420.5 pts à 490 pts	**4**	De 120.5 pts à 140 pts
De 490.5 pts à 560 pts	**3**	De 140.5 pts à 160 pts
De 560.5 pts à 630 pts	**2**	De 160.5 pts à 180 pts
De 630.5 pts à 700 pts	**1**	De 180.5 pts à 200 pts
De 700.5 pts à …	**0**	De 200.5 pts à …

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Benjamins/Minimes Garçons et Filles

Place	Cat.A	Cat.B	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	3600	3000	2500	1665	1110	615	410	275	185	120	80	55	35
2	2398	1998	1665	1110	740	410	275	185	120	80	55	35	25
3	1354	1128	940	625	415	230	155	105	70	45	30	20	15
4	1080	900	750	500	335	185	125	80	55	35	20	12	8
5	914	762	635	425	285	155	105	70	45	30	16	12	8
6	756	630	525	350	235	130	68	48	32	20	12	8	8
7	648	540	450	300	200	110	60	40	28	16	12	8	4
8	540	450	375	250	165	95	48	32	20	16	8	8	4
9	482	402	335	225	150	85	44	28	20	12	8	4	4
10	432	360	300	200	135	75	40	28	16	12	8	4	4
11	396	330	220	148	100	56	36	24	16	12	8	4	
12	374	312	208	136	92	52	32	24	16	12	8	4	
13	346	288	192	128	84	48	32	20	16	8	8	4	
14	331	276	184	124	80	44	32	20	12	8	4	4	
15	317	264	176	116	80	44	28	20	12	8	4	4	
16	242	202	168	112	76	40	28	20	12	8	4		
17	236	197	164	108	72	40	28	16	12	8	4		
18	225	187	156	104	68	40	24	16	12	8	4		
19	213	178	148	100	68	36	24	16	12	8	4		
20	207	173	144	96	64	36	24	16	12	8	4		
21	202	168	140	92	60	36	24	16	12	8			
22	196	163	136	92	60	32	24	16	8	8			
23	190	158	132	88	60	32	20	16	8	8			
24	184	154	128	84	56	32	20	16	8	8			
25	179	149	124	84	56	32	20	12	8	8			
26	173	144	120	80	52	28	20	12	8				
27	167	139	116	80	52	28	20	12	8				
28	167	139	116	76	52	28	20	12	8				
29	161	134	112	72	48	28	20	12	8				
30	156	130	108	72	48	28	16	12	8				
31	150	125	104	68	44	24	16	12					
32	144	120	100	68	44	24	16	12					
33	138	115	96	64	44	24	16	12					
34	132	110	92	60	40	24	16	12					
35	132	110	92	60	40	24	16	8					
36	127	106	88	60	40	20	16						
37	121	101	84	56	36	20	16						
38	121	101	84	56	36	20	12						
39	115	96	80	52	36	20	12						
40	115	96	80	52	36	20	12						
41	109	91	76	52	32	20							
42	104	86	72	48	32	20							
43	104	86	72	48	32	16							
44	98	82	68	44	32	16							
45	98	82	68	44	28	16							
46	86	72	60	44	28	16							
47	86	72	60	40	28	16							
48	86	72	60	40	28	16							
49	81	67	56	36	24	12							
50	81	67	56	36	24	12							

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play U12 Garçons et Filles

Place	Cat.A	Cat.B	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1953	1563	1250	833	555	308	205	138	93	60	40	28	18
2	1301	1041	833	555	370	205	138	93	60	40	28	18	13
3	734	588	470	313	208	115	78	53	35	23	15	10	8
4	586	469	375	250	168	93	63	40	28	18	10	6	4
5	496	397	318	213	143	78	53	35	23	15	8	6	4
6	410	328	263	175	118	65	34	24	16	10	6	4	4
7	352	281	225	150	100	55	30	20	14	8	6	4	2
8	293	234	188	125	83	48	24	16	10	8	4	4	2
9	262	209	168	113	75	43	22	14	10	6	4	2	2
10	234	188	150	100	68	38	20	14	8	6	4	2	2
11	215	172	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	203	163	104	68	46	26	16	12	8	6	4	2	
13	188	150	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	180	144	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	
15	172	138	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	131	105	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	128	103	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	122	98	78	52	34	20	12	8	6	4	2		
19	116	93	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	113	90	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	109	88	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	106	85	68	46	30	16	12	8	4	4			
23	103	83	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	100	80	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	97	78	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	94	75	60	40	26	14	10	6	4				
27	91	73	58	40	26	14	10	6	4				
28	91	73	58	38	26	14	10	6	4				
29	88	70	56	36	24	14	10	6	4				
30	84	68	54	36	24	14	8	6	4				
31	81	65	52	34	22	12	8	6					
32	78	63	50	34	22	12	8	6					
33	75	60	48	32	22	12	8	6					
34	72	58	46	30	20	12	8	6					
35	72	58	46	30	20	12	8	4					
36	69	55	44	30	20	10	8						
37	66	53	42	28	18	10	8						
38	66	53	42	28	18	10	6						
39	63	50	40	26	18	10	6						
40	63	50	40	26	18	10	6						
41	59	48	38	26	16	10							
42	56	45	36	24	16	10							
43	56	45	36	24	16	8							
44	53	43	34	22	16	8							
45	53	43	34	22	14	8							
46	47	38	30	22	14	8							
47	47	38	30	20	14	8							
48	47	38	30	20	14	8							
49	44	35	28	18	12	6							
50	44	35	28	18	12	6							

6.7 MERITE NATIONAL MID-AMATEURS

Le Mérite National Mid-Amateurs est ouvert aux licenciés de +25 ans de la Fédération Française de Golf.
Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.
La CSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ de joueurs

Le classement du Mérite National Mid-Amateurs est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Mid-Amateurs de juin 2021 puis sur les 12 derniers mois à partir du Mérite National Mid-Amateurs de juillet 2021

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

Compétitions prises en compte

Les épreuves permettant aux licenciés de marquer des points dans le Mérite National Mid-Amateurs sont les suivantes :

- Classics Mid-Amateurs ;
- Épreuves mid-amateurs figurant au Calendrier National Amateur ;
- Épreuves mid-amateurs comptant pour le WAGR.
- Performance comptabilisée au Mérite National Amateur
- Autres épreuves validées par la direction sportive

Pour les épreuves nationales par équipes y compris les Promotions Interrégionales, seuls les joueurs ayant joué les 2 tours pourront marquer des points dans le Mérite National Mid-Amateurs.

Une épreuve initialement prévue sur au moins 2 tours et ramenée à un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Mid-Amateurs.

Principe du glissement sur une année / Période de référence

Le Mérite National Mid-Amateurs prend en compte une période de 16 mois en "glissant" de mois en mois jusqu'au Mérite National Mid-Amateurs de juin 2021 puis une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois à partir du Mérite National Mid-Amateurs de juillet 2021. Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Mid-Amateurs, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Mid-Amateurs de juin 2021 puis lors des 12 derniers mois à partir du Mérite National Mid-Amateurs de juillet.

Mise à jour

Le Mérite National Mid-Amateurs est mis à jour le 1er jeudi de chaque mois.
L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attribution de points établies dans l'annexe 1.

Modalités de calcul

Le classement du Mérite National Mid-Amateurs est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisés sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.
Le diviseur minimum est fixé à **5 tournois** joués chez les **Dames**, et **6 tournois** chez les **Messieurs**.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié se verra appliqué un diviseur.

Exception (compétitions par équipes) : aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play off a été organisé.

Pour toutes les épreuves, 50% des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marquent des points. *Exemple : 15 joueurs participent à un Classic Mid-Amateurs de catégorie 10, seulement les 8 premiers marquent des points.*

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon la grille établie en annexe 1.

Les points acquis par des Mid-Amateurs au Mérite National Amateur sont comptés avec un coefficient 20 (10 points acquis dans le Mérite National Amateur vaudront 200 points au Mérite National Mid-Amateurs). Pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Amateur, les points attribués aux joueurs seront ceux du barème où le joueur marque le plus de points.
Exception : Les divisions Mid-Amateurs Dames et Messieurs ne sont pas comptés avec un coefficient de 20. Les points attribués au Mérite National Mid-Amateurs lors de ces compétitions seront ceux attribués par la catégorie Mid-Amateurs calculée.

Calcul de la catégorie d'une épreuve Mid-Amateurs

Lorsqu'elle n'est pas prédéfinie, la catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 2 joueuses pour les dames et 12 joueurs pour les messieurs. Si ces valeurs minimales ne sont pas atteintes, l'épreuve n'est pas prise en compte pour le Mérite National Mid-Amateurs.

Une épreuve non-catégorisée ne sera pas prise en compte dans la somme du diviseur.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par les joueurs.
Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1er tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaits ou disqualifiés lors du 1er tour ne sont pas comptabilisés.
Pour les Messieurs, les 30 meilleurs joueurs dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Mid-Amateur puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.
Pour les Dames, les 15 meilleures joueuses dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Mid-Amateur puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Mid-Amateurs, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Mid-Amateurs et par l'index ne sont pas cumulables.

Mérite National Mid-Amateurs Messieurs	**1-10**	**11-20**	**21-30**	**31-40**	**41-50**	**51-100**	**101- 150**	**151-200**	**201-300**	**301 et +**
Points	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17
Index arrondi Messieurs	**< 0**	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	
Points	16	15	14	13	12	11	10	9	8	

Mérite National Mid-Amateurs Dames	**1-10**	**11-25**	**26-50**	**51-100**	**101-150**	**151-250**	**251 et +**					
Points	26	25	24	23	22	21	20					
Index arrondi Dames	**< 0**	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	4	3	2	1

Catégories en fonction du nombre de points obtenus

Messieurs	**Catégorie**	**Dames**
moins de 100 pts	10	moins de 21 pts
de 100 pts à 145 pts	9	de 21 pts à 40 pts
de 146 pts à 190 pts	8	de 41 pts à 60 pts
de 191 pts à 245 pts	7	de 61 pts à 80 pts
de 246 pts à 300 pts	6	de 81 pts à 110 pts
de 301 pts à 360 pts	5	de 111 pts à 150 pts
de 361 pts à 420 pts	4	de 151 pts à 200 pts
de 421 pts à 480 pts	3	de 201 pts à 250 pts
de 481 pts à 550 pts	2	de 251 pts à 300 pts
de 551 pts à 620 pts	1	de 301 pts à 350 pts
plus de 620 pts	0	plus de 350 pts

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames et Messieurs

Place	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1000	666	444	246	164	110	74	48	32	22	14
2	666	444	296	164	110	74	48	32	22	14	10
3	376	250	166	92	62	42	28	18	12	8	6
4	300	200	134	74	50	32	22	14	10	6	4
5	254	170	114	62	42	28	18	12	8	6	4
6	210	140	94	52	34	24	16	10	6	4	4
7	180	120	80	44	30	20	14	8	6	4	2
8	150	100	66	38	24	16	10	8	4	4	2
9	134	90	60	34	22	14	10	6	4	2	2
10	120	80	54	30	20	14	8	6	4	2	2
11	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	104	68	46	26	16	12	8	6	4	2	
13	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	
15	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	78	52	34	20	12	8	6	4	2		
19	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	68	46	30	16	12	8	4	4			
23	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	60	40	26	14	10	6	4				
27	58	40	26	14	10	6	4				
28	58	38	26	14	10	6	4				
29	56	36	24	14	10	6	4				
30	54	36	24	14	8	6	4				
31	52	34	22	12	8	6					
32	50	34	22	12	8	6					
33	48	32	22	12	8	6					
34	46	30	20	12	8	6					
35	46	30	20	12	8	4					
36	44	30	20	10	8						
37	42	28	18	10	8						
38	42	28	18	10	6						
39	40	26	18	10	6						
40	40	26	18	10	6						
41	38	26	16	10							
42	36	24	16	10							
43	36	24	16	8							
44	34	22	16	8							
45	34	22	14	8							
46	30	22	14	8							
47	30	20	14	8							
48	30	20	14	8							
49	28	18	12	6							
50	28	18	12	6							

6.8 MERITE NATIONAL SENIORS

Le Mérite National Seniors est ouvert aux licenciés de +50 ans de la Fédération Française de Golf.
Tout joueur non-licencié à la date de parution du mérite de décembre sera retiré de celui-ci.
La CSN et la Direction Technique Nationale se réservent la possibilité de modifier un ou des termes de ce Règlement s'ils entraînaient une anomalie notoire (notamment la catégorie d'un tournoi, a posteriori, en fonction du champ de joueurs

Le classement du Mérite National Seniors est fonction d'une moyenne des points de performance de toutes les compétitions jouées sur les 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Seniors de juin 2021 puis sur les 12 derniers mois à partir du Mérite National Seniors de juillet 2021

Cette méthode de calcul a pour objectif d'inciter les joueurs à réfléchir à l'organisation de leur saison au travers d'un calendrier prévisionnel et à cibler correctement les épreuves à disputer en fonction de leur niveau de jeu. Elle est également plus proche du niveau réel du joueur tout au long de la saison et se rapproche du calcul du World Amateur Golf Ranking (WAGR).

Compétitions prises en compte

Les épreuves permettant aux licenciés de marquer des points dans le Mérite National Seniors sont les suivantes :

- Trophées Seniors ;
- Grands Prix Seniors ;
- Trophées Vétérans ;
- Epreuves comptant pour le Mérite National Amateur ;
- Epreuves comptant pour le Mérite National Mid-Amateur ;
- Epreuves comptant pour le WAGR ;
- Autres épreuves validées par la direction sportive.

Pour les épreuves nationales par équipes y compris les Promotions Interrégionales, seuls les joueurs ayant joué les 2 tours pourront marquer des points dans le Mérite National Seniors.

Une épreuve initialement prévue sur au moins 2 tours et ramenée à un tour à la suite d'intempéries ou circonstances exceptionnelles est tout de même prise en compte pour le Mérite National Seniors.

Principe du glissement sur une année

Le Mérite National Seniors prend en compte une période de 16 mois en "glissant" de mois en mois jusqu'au Mérite National Seniors de juin 2021 puis une période de 12 mois en "glissant" de mois en mois à partir du Mérite National Seniors de juillet 2021. Ce système de classement glissant évite qu'en début de saison des bouleversements importants et injustifiés se produisent par rapport au ranking de fin de saison en ne prenant en compte que les seules épreuves des premiers mois.

Conditions d'accès

Pour apparaître au Mérite National Seniors, chaque joueur doit marquer au minimum 3 fois des points lors des 16 derniers mois jusqu'au Mérite National Seniors de juin 2021 puis lors des 12 derniers mois à partir du Mérite National Seniors de juillet.

Mise à jour

Le Mérite National Seniors est mis à jour le 1er jeudi de chaque mois.
L'évolution de ce mérite est disponible sur le site Internet de la ffgolf.

Classification et poids relatif des compétitions

La classification des tournois par catégorie est évolutive d'année en année en fonction du niveau de chaque compétition. Selon la catégorie du tournoi, le nombre de places attribuant des points et les points affectés à chaque place est variable et font l'objet des grilles d'attribution de points établies dans les annexes 1.

Modalités de calcul pour le Mérite National Seniors

Le classement du Mérite National Seniors est établi en faisant la somme de toutes les performances en points réalisés sur la période de référence (voir plus haut) divisée par le nombre de tournois joués. Si le nombre de tournois joués est inférieur au diviseur minimum, alors le diviseur minimum est appliqué.
Le diviseur minimum est fixé à **6 tournois** joués chez les **Dames**, et **8 tournois** chez les **Messieurs**.

Tout joueur prenant le départ d'un tournoi ou disqualifié se verra appliqué un diviseur.

Exception (compétitions par équipes) : aucun diviseur ne sera appliqué à un joueur ne disputant pas la totalité des tours.

En cas d'égalité, les points des places concernées sont partagés entre les joueurs, sauf pour la première place du classement quand un play off a été organisé.

Pour toutes les épreuves, 50% des joueurs au maximum (arrondi au nombre supérieur) marquent des points. *Exemple : 15 joueurs participent à un Trophée Seniors de catégorie 10, seulement les 8 premiers marquent des points.*

Les catégories des tournois sont numérotées de 0 à 10. Toutes les catégories distribuent des points en fonction de leur importance selon les grilles établies en annexe 1.

Les points acquis par des seniors au Mérite National Amateur sont comptées avec un coefficient 20 (10 points acquis dans le Mérite National Amateur vaudront 200 points au Mérite National Seniors). Pour toutes les épreuves comptant pour le Mérite National Amateur, les points attribués aux joueurs seront ceux du barème où le joueur marque le plus de points.
Exception : Les divisions Seniors Dames / Messieurs et Vétérans ne sont pas comptés avec un coefficient de 20. Les points attribués au Mérite National Seniors lors de ces compétitions seront ceux attribués par la catégorie Seniors calculée.

Les points acquis par des seniors au Mérite National Mid-Amateur rapporteront le même nombre de points au Mérite National Seniors.

Calcul de la catégorie d'une épreuve seniors

Lorsqu'elle n'est pas prédéfinie, la catégorie d'une épreuve est calculée à partir de 4 joueuses pour les Dames et 12 joueurs chez les Messieurs. Si ces valeurs minimales ne sont pas atteintes, l'épreuve n'est pas prise en compte pour le Mérite National Seniors.

La catégorie est attribuée en fonction du nombre de points rapportés par l'épreuve.
Ce sont les joueurs ayant rendu un score valide lors du 1er tour qui sont pris en compte dans le calcul de la catégorie. Les joueurs forfaits ou disqualifiés lors du 1er tour ne sont pas comptabilisés.
Pour les Messieurs, les 30 meilleurs joueurs dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Seniors puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.
Pour les Dames, les 15 meilleures joueuses dans l'ordre du dernier classement du Mérite National Seniors puis de l'index rapportent selon le tableau ci-dessous un certain nombre de points. L'addition de ces points détermine la catégorie de l'épreuve.

Points rapportés par joueur

Un joueur rapporte des points soit par sa place au Mérite National Seniors, soit par son index. Les points rapportés par le Mérite National Seniors et par l'index ne sont pas cumulables.

Mérite National Seniors Messieurs	**1-10**	**11-20**	**21-30**	**31-40**	**41-50**	**51-60**	**61-70**	**71-80**	**81-90**	**91-100**	**101-150**	**151-200**	**201-300**	**301 et +**
Points	26	25	24	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13

Index arrondi Messieurs	**< 0**	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**
Points	12	11	10	9	8	7	6	5	4

Mérite National Seniors Dames	**1-10**	**11-25**	**26-50**	**51-100**	**101-150**	**151-250**	**251 et +**
Points	26	25	24	23	22	21	20

Index arrondi Dames	**< 0**	**0**	**1**	**2**	**3**	**4**	**5**	**6**	**7**	**8**	**9**	**10**
Points	20	18	16	14	12	10	8	6	4	3	2	1

Catégories en fonction du nombre de points obtenus		
Messieurs	**Catégorie**	**Dames**
moins de 110 pts	10	moins de 25 pts
de 110 pts à 170 pts	9	de 25 pts à 50 pts
de 171 pts à 230 pts	8	de 51 pts à 75 pts
de 231 pts à 290 pts	7	de 76 pts à 100 pts
de 291 pts à 350 pts	6	de 101 pts à 130 pts
de 351 pts à 410 pts	5	de 131 pts à 160 pts
de 411 pts à 470 pts	4	de 161 pts à 210 pts
de 471 pts à 530 pts	3	de 211 pts à 260 pts
de 531 pts à 590 pts	2	de 261 pts à 310 pts
de 591 pts à 650 pts	1	de 311 pts à 360 pts
plus de 650 pts	0	plus de 360 pts

Les Grands Prix Seniors sélectifs, les Internationaux de France, et les Championnats de France sont des épreuves sélectives pour les équipes de France et font l'objet d'un règlement particulier qui a un calcul de points et de catégories spécifiques. En revanche, pour le Mérite National Seniors, les points enregistrés lors de ces épreuves sélectives seront ceux repris dans ce règlement général.

Annexe 1 : grille des points pour les places obtenues en stroke play Dames et Messieurs

Place	Cat.0	Cat.1	Cat.2	Cat.3	Cat.4	Cat.5	Cat. 6	Cat. 7	Cat. 8	Cat. 9	Cat. 10
1	1000	666	444	246	164	110	74	48	32	22	14
2	666	444	296	164	110	74	48	32	22	14	10
3	376	250	166	92	62	42	28	18	12	8	6
4	300	200	134	74	50	32	22	14	10	6	4
5	254	170	114	62	42	28	18	12	8	6	4
6	210	140	94	52	34	24	16	10	6	4	4
7	180	120	80	44	30	20	14	8	6	4	2
8	150	100	66	38	24	16	10	8	4	4	2
9	134	90	60	34	22	14	10	6	4	2	2
10	120	80	54	30	20	14	8	6	4	2	2
11	110	74	50	28	18	12	8	6	4	2	
12	104	68	46	26	16	12	8	6	4	2	
13	96	64	42	24	16	10	8	4	4	2	
14	92	62	40	22	16	10	6	4	2	2	
15	88	58	40	22	14	10	6	4	2	2	
16	84	56	38	20	14	10	6	4	2		
17	82	54	36	20	14	8	6	4	2		
18	78	52	34	20	12	8	6	4	2		
19	74	50	34	18	12	8	6	4	2		
20	72	48	32	18	12	8	6	4	2		
21	70	46	30	18	12	8	6	4			
22	68	46	30	16	12	8	4	4			
23	66	44	30	16	10	8	4	4			
24	64	42	28	16	10	8	4	4			
25	62	42	28	16	10	6	4	4			
26	60	40	26	14	10	6	4				
27	58	40	26	14	10	6	4				
28	58	38	26	14	10	6	4				
29	56	36	24	14	10	6	4				
30	54	36	24	14	8	6	4				
31	52	34	22	12	8	6					
32	50	34	22	12	8	6					
33	48	32	22	12	8	6					
34	46	30	20	12	8	6					
35	46	30	20	12	8	4					
36	44	30	20	10	8						
37	42	28	18	10	8						
38	42	28	18	10	6						
39	40	26	18	10	6						
40	40	26	18	10	6						
41	38	26	16	10							
42	36	24	16	10							
43	36	24	16	8							
44	34	22	16	8							
45	34	22	14	8							
46	30	22	14	8							
47	30	20	14	8							
48	30	20	14	8							
49	28	18	12	6							
50	28	18	12	6							

6.9 MERITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE

Depuis 2006, la Commission du Golf d'Entreprise a mis en place un Mérite des AS d'Entreprise dans le but de récompenser l'association la plus méritante au travers de ses résultats sportifs.

GRILLE DES POINTS

DIVISIONS	
Promotion 17ème et plus	75 pts
Promotion de 9ème à 16ème place Descente en Promotion	100 pts
Montée en 3ème division Maintien en 3ème division Descente en 3ème division	200 pts
Montée en 2ème division Maintien en 2ème division Descente en 2ème division	400 pts
¼ finaliste 2ème division	450 pts
½ finaliste 2ème division	500 pts
Finaliste 2ème division	550 pts
Vainqueur 2ème division Maintien en 1ère division	600 pts
¼ finaliste 1ère division	650 pts
½ finaliste 1ère division	700 pts
Finaliste 1ère division	750 pts
Vainqueur 1ère division	800 pts

Note : En cas de non-participation ou de disqualification à une division, les points ne seront pas comptabilisés.

CHAMPIONNAT FEDERAL (Messieurs et Dames)	
Participation à la Finale nationale	5 pts
10e	10 pts
9e	15 pts
8è	25 pts
7è	50 pts
6è	75 pts
5è	100 pts
4è	150 pts
3è	200 pts
2è	250 pts
Vainqueur	300 pts

Note : La même grille de points est utilisée pour le classement Messieurs et pour le classement Dames.

COUPE DE FRANCE	
26e et plus	40 pts
21e à 25e	60 pts
16e à 20e	80 pts
13e à 15e	100 pts
10e à 12e	150 pts
7e à 9e	200 pts
4è à 6e	250 pts
3è	400 pts
2è	600 pts
Vainqueur	800 pts

PITCH &PUTT	
Participation à une qualification régionale	10 pts
Participation à la Finale nationale	20 pts
8è	40 pts
7è	60 pts
6è	80 pts
5è	100 pts
4è	150 pts
3è	200 pts
2è	250 pts
Vainqueur	300 pts

CHALLENGE 36+	
Participation à la qualification	15 pts
Participation à la finale régionale	25 pts

Départage : En cas d'égalité entre 2 Clubs pour la victoire finale, le départage se fera sur les points acquis dans les divisions en premier rang, sur la Coupe de France en second rang puis sur le Championnat de Golf sur Pitch & Putt en troisième rang.

INDEX VADEMECUM

Abandon - Règlement Général 48
Adresses utiles 8
Animateurs Sportifs Bénévoles de Club 303
Antidopage - Règlement Général 47
Arbitres : Fonctions - Cursus - Formations - Examens 293

Cadence de jeu - Calcul 210
Cadence de jeu - Recommandations 261
Cadet et chariot électrique - Règlement Général 48
Cahier des charges des Classics Mid-Amateurs 34
Cahier des charges des épreuves nationales 19
Cahier des charges des Grands Prix 28
Cahier des charges des grands prix et Trophées Seniors 40
Calcul de l'index 308
Calcul de points en Stableford 312
Calcul handicap de jeu 309
Calendrier National Amateur 12
Capitaine et Personne autorisée à donner des conseils - Epreuves fédérales par équipes 16, 52
Capitaines - Réunion 54
Carte de scores type 246
Cartes de scores - Contrôle 269
Catégories d'âge 208
Certificat Médical - Dispositions légales 288
Champ des joueurs 23, 30
Championnat de France des Jeunes - Règlement 155
Championnat de France Handigolf 187
Changement de Cadet - Règlement Général 49
Chapman 234
Chariot électrique - Règlement Général 48
Choix des terrains - Epreuves fédérales 18
Classics Mid-Amateurs- Cahier des charges 34
Clubs - Conditions de participation - Epreuves fédérales par équipes 51
Comité de l'épreuve - Cahier des charges des GP 22, 29
Comité de l'épreuve dans les épreuves fédérales - Règlement Général 47
Comité des Règles – Composition, rôle et missions 291
Commission Nationale d'Arbitrage – Composition, rôle et missions 292
Comportement et Etiquette - Règlement Général 48
Conditions de participation - Epreuves fédérales en simple et en double 62, 70
Conditions de participation - Epreuves fédérales par équipes 51
Conseils - Epreuves fédérales par équipes 16, 52
Conseils en cas d'orage 75
Contrôle Antidopage - Règlement Général 47
Contrôle des cartes 269
Coordonnées des Ligues 9
Coupe André BLEYNIE - Coupe des Présidents 189
Coupe GANAY - Qualification Championnat de France Amateurs Messieurs 177
Coupe GAVEAU - Qualification Championnat de France Amateurs Dames 171
Coupe MURAT - Internationaux de France stroke play 173
Coupe Pierre DESCHAMPS - Championnat de France Amateurs Dames 171
Coupe Yan LE QUELLEC - Championnat de France Minimes Garçons 163
Coups reçus - Table 311
Course à la ficelle 235
Course au drapeau 234

Dames - Epreuves en simple 167
Départage des ex-aéquo 269
Départs - Tirage - Recommandations 242
Départs, cadence de jeu et interruption de jeu- Recommandations 261

Déroulement des épreuves fédérales 47
Disqualification - Règlement Général 48
Dopage 272
Dopage- -Formulaire autorisation prélèvement sanguin 277
Drapeaux - Emplacement 255
Droits d'engagement - Cahier des charges des Grands Prix 26
Droits d'engagement - Cahier des charges des Grands Prix Jeunes 32
Droits d'engagement - Epreuves fédérales par équipes 53

Eclectic 235
Emplacement des drapeaux 255
Encadrement sportif 291
Engagement - Epreuves fédérales en simple et en double 62
Engagement - Epreuves fédérales par équipes 53
Enregistrement des scores - Règlement Général 48
Entrainement & Practice - Règlement Général 49
Epreuves en simple Messieurs 173
Equipiers - Condition de participation - Epreuves fédérales par équipes 51
Equipiers absents - Epreuves fédérales par équipes 57
Etalonnage des terrains 219
Etiquette - Règlement Général 48
Evolution de l'index 314
Evolution en division - Epreuves fédérales par équipes 58

F.F.S.U. 186
Fiche d'urgence médicale 209
Fiche de composition des équipes 214
Forfaits - Cahier des charges des GP 26, 33
Forfaits - Epreuves fédérales en simple et en double 63
Forfaits - Epreuves fédérales par équipes 53
Formation - Arbitres 294
Formation d'Animateurs Sportifs Bénévoles de Club 303
Formation d'Arbitre de Ligue - Inscription 299
Formation d'Organisateur d'Epreuves de Club (OEC) 301
Forme de jeu des Interclubs avec phase finale en Match Play 55
Forme de jeu des Interclubs en stroke play intégral 59
Forme de jeu en stroke play intégral - Epreuves fédérales en simple et en double 64
Forme de jeu phase finale en Match Play - Epreuves fédérales en simple et en double 63
Formes de jeu - Les différentes formes de jeu 233
Formes de jeu officielles et non officielles 234
Foursome 234

Gestion centralisée des index 322
Golf d'Entreprise - Règlements 191
GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14 160
Grands Prix - Cahier des charges 28
Greensome 234

Handicap de jeu - Calcul 309
Hard-Card 66
Homologation d'un Golf Pitch & Putt 218
Homologation des terrains 217
Homologation provisoire 217

Imtemperies et interruption de jeu 261
Index - Calcul 308
Index pris en compte - Epreuves fédérales par équipes 52
Infractions - Epreuves fédérales par équipes 54
Inscriptions - Epreuves fédérales par équipes 53
Intempéries et circonstances exceptionnelles - Epreuves fédérales par équipes 58
Internationaux Seniors Dames 169

Inter Régions – Carte géographique 11
Interligues U12 78
Internationaux de France DE DOUBLE SENIORS MESSIEURS 182

Jeu lent dans les épreuves amateurs 72
Jeunes - Epreuves en simple 153
Jeunes - Epreuves par équipes 77

Les épreuves fédérales 12
Licence or 323
Longueur des terrains - Recommandations pour les jeunes 252

Marquage du terrain 227
Marques de départs - Recommandations 251
Match Play - Forme de Jeu 233
Match Play à quatre balles 234
Match Play à trois balles 234
Mérite National Amateur 332
Mérite National des AS d'Entreprise 351
Mérite National des Clubs 324
Mérite National Jeunes 338
Mérite National Mid-Amateurs 343
Mérite National Performance des écoles de golf 330
Mérite National Seniors 347
Messieurs - Epreuves en simple 173
Mesure du terrain 221

Non participation - Epreuves fédérales par équipes 54
Nouveautés - Règlement Général 16
Numéros utiles 8

Ordre des départs - Epreuves fédérales par équipes 54
Organisateur d'Epreuves de Club (OEC) - Fonctions - Compétences - Formation 301
Organisation sportive - Cahier des charges des GP 22, 29

Par total du terrain - Homologation 216
Patsome 234
Personne autorisée à donner des conseils - Epreuves fédérales par équipes 16, 52
Phase de qualification - Epreuves fédérales par équipes 55
Phase finale - Epreuves fédérales par équipes 55
Piquetage et marquage du terrain 227
Positionnement des marques sur le tertre de départ 253, 254
Practice - Règlement Général 49
Preparation du terrain pour une épreuve fédérale 228
Pro-Am/Am-Am - Forme de jeu 235

Réclamation 270
Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes 252
Recommandations pour lutter contre le jeu lent en compétition 73
Recording et enregistrement des scores - Règlement Général 48
Règlement d'une épreuve type 237
Règlement Général des épreuves fédérales Amateurs 46
Règlement Général spécifique des épreuves fédérales en simple et en double 61
Règlement Général spécifique des épreuves fédérales par équipes 50
Règlements épreuves - Autres épreuves individuelles 187
Règlements épreuves - Autres épreuves par équipes 151
Règlements épreuves - En double 179
Règlements épreuves - En simple Dames 167
Règlements épreuves - En simple Jeunes 153
Règlements épreuves - En simple Messieurs 173
Règlements épreuves - Equipes Dames 89

Réglements épreuves - Equipes Jeunes 77
Règlements épreuves - Equipes Messieurs 110
Règlements épreuves - Golf d'Entreprise 191
Règlements épreuves - Scolaire et Universitaire 183
Règles Locales permanentes des épreuves fédérales amateurs 66
Règles Locales Type 240
Repères de distance - Mesure du terrain 221
Résultats et réclamations 269
Réunion des capitaines - Epreuves par équipes fédérales 54
Ringer Score 235

S.S.S et le Slope 308
Scramble - Forme de jeu 235, 236
Scratch Score Standard (S.S.S) 217
Stableford - Calcul 312
Statut Amateur 287
Statut d'un score en compétition 321
Stroke Play - Forme de Jeu 233

Table des coups reçus 311
Tableau Match play 211
Tableau officiel dans les épreuves fédérales - Règlement Général 47
Threesome 234
Tirage des départs - Recommandations 242
Trophée Brigitte VARANGOT - 1ère division U16 Filles 80
Trophée Catherine LACOSTE - Championnat de France U12 Filles 155
Trophée Cécile de ROTHSCHILD - Internationaux de France stroke play Dames 167
Trophée Claude-Roger CARTIER - Internationaux de France Juniors Filles 153
Trophée COTNAREANU - 1ère division Mid-Amateurs Dames 98
Trophée Crocodile - Championnat de France U12 Garçons 155
Trophée DAUBERVILLE - Championnat de France Seniors Messieurs 178
Trophée de la Commission Féminine - 1ère division Seniors Dames 105
Trophée ESMOND - Internationaux de France Juniors Filles 153
TROPHEE GERARD CROUZAT REYNES - MERITE NATIONAL ESPOIR DES ECOLES DE GOLF 328
Trophée Gérard CROUZAT REYNES - Mérite National Performance des écoles de golf 330
Trophée GOLFER'S CLUB - 1ère division Dames 91
Trophée GOUNOUILHOU - 1ère division Messieurs 114
Trophée Jacques LEGLISE - Championnat de France Amateurs Messieurs 177
Trophée Jean LIGNEL - Coupe de France par équipes Messieurs 150
Trophée Jean-Claude BAVIERE – Championnat de France Handigolf 187
Trophée Jean-Louis DUPONT - 1ère division U16 Garçons 84
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT - 1 ère division Entreprise 193
Trophée Jean-Pierre PEUGEOT - 2ème division Entreprise 194
Trophée Lally SEGARD - Championnat de France Seniors Dames 172
Trophée MAHE - Internationaux de France Seniors 2 Messieurs 176
Trophée Marie Christine UBALD BOCQUET - Mérite National Amateur 332
Trophée Michel CARLHIAN - Internationaux de France Cadets Garçons 154
TROPHEE PATRICK PONS - CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS GARÇONS 163
Trophée Philippe MARTIN - Mérite National Amateur 332
Trophée Pierre Etienne GUYOT - 1ère division des équipes 2 Messieurs 121
Trophée Pierre LAFITE - Coupe de France Dames 170
Trophée PUIFORCAT - 1ère division Mid-Amateurs Messieurs 127
Trophée Raymond FANEN - Coupe de France Entreprise 197, 203
Trophée ROYAL-BLACKHEATH - Foursome Messieurs 181
Trophée SAINT GERMAIN - Foursome Dames 180
Trophée SAINT SAUVEUR - 1ère division Seniors Messieurs 137
Trophée THION DE LA CHAUME - Foursomes Mixte 179, 182
Trophées Seniors- Cahier des charges 40
Trousse non médicale 286

U.G.S.E.L. 185
U.N.S.S. - Championnat de France par équipes 183, 184

Vitesse des greens - Mesure 260
Voiturettes dans les compétitions fédérales - Règlement Général 16, 47